

# PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU ALLIER AVAL

---

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

---

### Rapport de synthèse regroupant les différents éléments du diagnostic

---

## RAPPORT et ANNEXES

---

Réalisation : Etablissement public Loire

Version VALIDEE du 23/05/2024

Avec la participation financière de :

## SOMMAIRE

<b>A.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
<b>B.</b>	<b>LE PORTRAIT DU TERRITOIRE ET SES ENJEUX : SYNTHÈSE.....</b>	<b>10</b>
<b>C.</b>	<b>LE TERRITOIRE : CARACTÉRISTIQUES HYDROGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES.....</b>	<b>15</b>
<b>C.1.</b>	<b>LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....</b>	<b>15</b>
	<i>C.1.1. PÉRIMÈTRE DU PROJET .....</i>	<i>15</i>
	<i>C.1.2. CLIMAT ET GÉOLOGIE .....</i>	<i>15</i>
	<i>C.1.3. RESSOURCES EN EAU ET PRÉLEVEMENTS ACTUELS.....</i>	<i>16</i>
	<i>C.1.3.1 Panorama global</i>	<i>16</i>
	<i>C.1.3.2 Eaux souterraines</i>	<i>18</i>
	<i>C.1.3.3 Plans d'eau</i>	<i>20</i>
	<i>C.1.3.4 Ouvrages spéciaux</i>	<i>20</i>
	<i>C.1.3.5 Incidence des prélèvements sur l'hydrologie et les milieux</i>	<i>21</i>
	<i>C.1.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BAISSÉ DE LA DISPONIBILITÉ EN EAU.....</i>	<i>22</i>
	<i>C.1.4.1 Évolutions des ressources</i>	<i>22</i>
	<i>C.1.4.2 Évolution des prélèvements et rejets</i>	<i>23</i>
	<i>C.1.4.3 Incidence de l'évolution des prélèvements sur l'hydrologie et les milieux</i>	<i>25</i>
<b>C.2.</b>	<b>DÉMOGRAPHIE ET OCCUPATION DU SOL.....</b>	<b>26</b>
	<i>C.2.1. OCCUPATION DU SOL .....</i>	<i>26</i>
	<i>C.2.2. ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION .....</i>	<i>26</i>
	<i>C.2.3. STRUCTURE DES LOGEMENTS .....</i>	<i>27</i>
	<i>C.2.4. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES GLOBALES DU TERRITOIRE.....</i>	<i>28</i>
<b>D.</b>	<b>ÉTAT DES LIEUX AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>29</b>
<b>D.1.</b>	<b>L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>29</b>
	<i>D.1.1. L'IMPACT DE L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL SUR LA RESSOURCE EN EAU .....</i>	<i>29</i>
	<i>D.1.2. LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE : UN ATTENDU DU CODE DE L'URBANISME.....</i>	<i>29</i>
<b>D.2.</b>	<b>PANORAMA DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>31</b>
	<i>D.2.1. LES DOCUMENTS LOCAUX DE PLANIFICATION URBAINE, DES DOCUMENTS CLÉS .....</i>	<i>31</i>
	<i>D.2.1.1 Le SCoT, document pivot et intégrateur de la planification territoriale</i>	<i>31</i>
	<i>D.2.1.2 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal</i>	<i>32</i>
	<i>D.2.2. LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION OU D'AMÉNAGEMENT.....</i>	<i>33</i>
	<i>D.2.2.1 Le SDAGE Loire-Bretagne</i>	<i>33</i>
	<i>D.2.2.2 Le SAGE Allier aval</i>	<i>34</i>
	<i>D.2.2.3 Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>34</i>
	<i>D.2.2.4 Les chartes des PNR</i>	<i>35</i>
	<i>D.2.2.5 Les PCAET</i>	<i>36</i>
	<i>D.2.2.6 Le PGRI Loire-Bretagne 2022</i>	<i>36</i>

<b>D.3. LES OUTILS DE L'URBANISME OPERATIONNEL CONTRIBUANT A UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>37</b>
<i>D.3.1. LES OUTILS MOBILISABLES A TRAVERS LES PRESCRIPTIONS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE</i>	
37	
<i>D.3.2. LES APPROCHES GLOBALES DES PROJETS D'URBANISME.....</i>	<i>38</i>
<i>D.3.3. LA NATURE EN VILLE.....</i>	<i>39</i>
<i>D.3.4. LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE .....</i>	<i>39</i>
<i>D.3.5. QUELS OUTILS MOBILISER POUR UNE APPROCHE INTEGREE DE L'EAU ? .....</i>	<i>39</i>
<b>D.4. SUR LA BASE DE CES ELEMENTS, QUELLES PISTES DE REFLEXION ET DE TRAVAIL COMMUN POUR LE PTGE ? .....</b>	<b>40</b>
<b>D.5. SYNTHESE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LE BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>42</b>
<b>E. ÉTAT DES LIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>43</b>
<b>E.1. PORTRAIT DE L'ECONOMIE GLOBALE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>43</b>
<i>E.1.1. EMPLOI ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES.....</i>	<i>43</i>
<i>E.1.2. TISSU PRODUCTIF GLOBAL .....</i>	<i>44</i>
<i>E.1.2.1 Panorama de l'ensemble du tissu productif du bassin Allier aval</i>	<i>44</i>
<i>E.1.2.2 Estimation de la valeur ajoutée par secteur d'activité</i>	<i>46</i>
<i>E.1.3. SYNTHESE DE L'ECONOMIE GLOBALE DU TERRITOIRE .....</i>	<i>48</i>
<b>E.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU 49</b>	
<i>E.2.1. LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT .....</i>	<i>49</i>
<i>E.2.2. PRELEVEMENTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE .....</i>	<i>50</i>
<i>E.2.3. LA TARIFICATION DE L'EAU .....</i>	<i>50</i>
<i>E.2.3.1 Le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif</i>	<i>51</i>
<i>E.2.3.2 Le financement du fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement collectif</i>	<i>51</i>
<i>E.2.4. LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE .....</i>	<i>52</i>
<i>E.2.5. LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</i>	<i>52</i>
<i>E.2.5.1 Le renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</i>	<i>53</i>
<i>E.2.5.2 L'assainissement collectif de la consommation non domestique</i>	<i>53</i>
<i>E.2.6. LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</i>	<i>53</i>
<i>E.2.7. SYNTHESE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU</i>	<i>55</i>
<b>E.3. ACTIVITES AGRICOLES .....</b>	<b>56</b>
<i>E.3.1. CARACTERISTIQUES AGRICOLES GLOBALES.....</i>	<i>56</i>
<i>E.3.1.1 Structure des exploitations</i>	<i>56</i>
<i>E.3.1.2 Main d'œuvre des exploitations</i>	<i>62</i>
<i>E.3.2. LES ACTIVITES DE PRODUCTION VEGETALE.....</i>	<i>64</i>
<i>E.3.2.1 Surfaces cultivées</i>	<i>64</i>
<i>E.3.2.2 Surfaces irriguées</i>	<i>66</i>

E.3.2.3	<i>Prélèvements pour l'irrigation</i>	70
E.3.2.4	<i>Surfaces en agriculture biologique</i>	70
E.3.2.5	<i>Importance économique de l'irrigation</i>	71
E.3.3.	<b>LES ACTIVITES DE PRODUCTION ANIMALE.....</b>	<b>73</b>
E.3.3.1	<i>Effectifs animaux</i>	73
E.3.3.2	<i>Répartition et évolution des cheptels</i>	73
E.3.3.3	<i>Aquaculture et pisciculture</i>	75
E.3.3.4	<i>Prélèvements pour l'élevage</i>	76
E.3.3.5	<i>Cheptels en agriculture biologique</i>	76
E.3.4.	<b>LES DEMARCHES DE VALORISATION .....</b>	<b>77</b>
E.3.5.	<b>SYNTHESE DES ACTIVITES AGRICOLES .....</b>	<b>80</b>
<b>E.4.</b>	<b>ACTIVITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, DE CONSTRUCTION ET DE SERVICES. 81</b>	
E.4.1.	<i>SITUATION DANS LE BASSIN ALLIER AVAL .....</i>	<i>81</i>
E.4.2.	<i>SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER.....</i>	<i>84</i>
E.4.3.	<i>SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME .....</i>	<i>85</i>
E.4.3.1	<i>Panorama global</i>	85
E.4.3.2	<i>Estimation des besoins en eau par secteur d'activité et taille d'entreprise</i>	87
E.4.3.3	<i>Mise en place de PURE</i>	87
E.4.3.4	<i>Enquête de la CCI auprès des industriels</i>	89
E.4.4.	<i>LES PRELEVEMENTS DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICULTURE.....</i>	<i>90</i>
E.4.4.1	<i>Les prélèvements pour l'industrie</i>	90
E.4.4.2	<i>L'utilisation du réseau d'alimentation en eau potable</i>	90
E.4.5.	<i>SYNTHESE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, DE CONSTRUCTION ET DE SERVICES .....</i>	<i>92</i>
<b>E.5.</b>	<b>ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS .....</b>	<b>93</b>
E.5.1.	<i>CARACTERISTIQUES GENERALES : ACCUEIL, FREQUENTATION ET EFFECTIFS SALARIES .....</i>	<i>93</i>
E.5.1.1	<i>Capacité d'accueil</i>	93
E.5.1.2	<i>Fréquentation touristique</i>	94
E.5.1.3	<i>Effectifs salariés du secteur hébergement et restauration</i>	94
E.5.2.	<i>TOURISME ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE .....</i>	<i>94</i>
E.5.2.1	<i>Caractéristiques globales</i>	94
E.5.2.2	<i>L'activité de pêche de loisir</i>	95
E.5.3.	<i>TOURISME ET ACTIVITES DE MONTAGNE.....</i>	<i>96</i>
E.5.3.1	<i>Caractéristiques globales du Massif du Sancy</i>	96
E.5.3.2	<i>Capacité d'accueil touristique du Massif du Sancy</i>	96
E.5.3.3	<i>Intensité touristique du Massif du Sancy</i>	97
E.5.3.4	<i>Quelques données économiques</i>	97
E.5.4.	<i>TOURISME ET ACTIVITES DE BIEN-ETRE : LE THERMALISME.....</i>	<i>98</i>
E.5.5.	<i>SYNTHESE DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS .....</i>	<i>100</i>
<b>E.6.</b>	<b>SUBVENTIONS ET INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIONS DE GESTION DE L'EAU..101</b>	
E.6.1.	<i>SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....</i>	<i>101</i>
E.6.1.1	<i>Subventions par types d'actions</i>	101
E.6.1.2	<i>Subventions par types d'usages</i>	102
E.6.2.	<i>SUBVENTIONS DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX.....</i>	<i>102</i>

E.6.2.1	Conseil Départemental de l'Allier	102
E.6.2.2	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	103
E.6.3.	SUBVENTIONS DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL.....	103
E.6.4.	SYNTHESE DES SUBVENTIONS PUBLIQUES DANS DES ACTIONS DE GESTION DE L'EAU.....	104
<b>E.7.</b>	<b>INTERACTIONS ENTRE RESSOURCES DISPONIBLES, ACTIVITES HUMAINES ET MILIEUX NATURELS.....</b>	<b>105</b>
E.7.1.	LES SERVICES RENDUS AUX ACTIVITES HUMAINES PAR LES MILIEUX.....	106
E.7.2.	L'IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES	107
E.7.2.1	Des phénomènes déjà observés	107
E.7.2.2	Un approfondissement nécessaire des connaissances	108
E.7.3.	LA CAPACITE DU TERRITOIRE A RETENIR L'EAU.....	109
E.7.3.1	Le rôle des milieux naturels	109
E.7.3.2	Les divergences sur les ouvrages de stockage	110
E.7.3.3	L'optimisation des usages	111
E.7.4.	LA REGULATION DES USAGES ET ACTIVITES.....	112
<b>F.</b>	<b>ABREVIATIONS .....</b>	<b>113</b>
<b>G.</b>	<b>LEXIQUE.....</b>	<b>115</b>
<b>H.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>118</b>

## Table des figures

Figure 1 : périmètre du PTGE Allier aval.....	15
Figure 2 : principales ressources en eau du bassin Allier aval.....	16
Figure 3 : répartition des prélèvements actuels en année moyenne.....	17
Figure 4 : répartition des prélèvements actuels en année sèche .....	17
Figure 5 : niveau de pression sur les aquifères de la Chaîne des Puys.....	18
Figure 6 : niveau de pression sur les alluvions de l'Allier.....	19
Figure 7 : critères d'incidence des usages sur l'hydrologie et les milieux .....	21
Figure 8 : bilan d'incidence sur les masses d'eau du bassin Allier aval, en étiage.....	22
Figure 9 : évolution des débits naturels sur le bassin de l'Allier .....	23
Figure 10 : répartition des prélèvements en 2050 en année moyenne .....	24
Figure 11 : répartition des prélèvements en 2050 en année sèche .....	24
Figure 12 : occupation du sol du bassin Allier aval.....	26
Figure 13 : synthèse des caractéristiques globales du territoire .....	28
Figure 14 : données SCoT.....	32
Figure 15 : données PLUi .....	33
Figure 16 : schéma extrait du guide de lecture et de mise en œuvre du volet trame verte et bleue du SRADDET.....	35
Figure 17 : coefficient de biotope par surface - PLU de Clermont-Ferrand .....	37
Figure 18 : synthèse de l'aménagement du territoire .....	42
Figure 19 : répartition de l'emploi au lieu de travail par catégories socioprofessionnelles .....	44
Figure 20 : répartition des établissements actifs productifs par secteur d'activité – bassin Allier aval	45
Figure 21 : part d'établissements actifs employeurs et du nombre de postes salariés par secteur d'activité - bassin Allier aval.....	46
Figure 22 : nombre moyen de postes salariés par établissement actif employeur par secteur d'activité - bassin Allier aval.....	46
Figure 23 : estimation de la valeur ajoutée par secteur d'activité - bassin Allier aval.....	47
Figure 24 : synthèse de l'économie globale du territoire .....	48
Figure 25 : questionnaires de l'eau potable et de l'assainissement dans le bassin Allier aval .....	49
Figure 26 : prix TTC moyen du service au m3 pour 120m3 pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif.....	51
Figure 27 : rendement et taux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable.....	52
Figure 28 : renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.....	53
Figure 29 : conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs .....	54
Figure 30 : synthèse des services publics de l'eau .....	55
Figure 31 : structure des exploitations agricoles, comparaison à plusieurs échelles.....	56
Figure 32 : répartition des exploitations par production brute standard.....	57
Figure 33 : répartition des exploitations par taille .....	57
Figure 34 : répartition des exploitations par surface agricole utile.....	58
Figure 35: répartition de la valeur ajoutée agricole par exploitation par OTEX (10 postes).....	58
Figure 36 : répartition des résultats comptables des productions agricoles.....	59
Figure 37 : répartition des exploitations en fonction du statut juridique.....	60
Figure 38 : répartition des OTEX en nombre d'exploitations et en production brute standard .....	61
Figure 39 : répartition des établissements du secteur d'activité Agriculture, sylviculture, pêche .....	62
Figure 40 : répartition de la main d'œuvre agricole en 2010 et 2020.....	63
Figure 41 : répartition des emplois agricoles en ETP, par taille d'exploitation .....	63

<i>Figure 42 : âge des chefs d'exploitation sur le bassin Allier aval.....</i>	<i>64</i>
<i>Figure 43 : répartition des cultures dans le total de SAU .....</i>	<i>65</i>
<i>Figure 44 : répartition des cultures irriguées dans le total des surfaces irriguées, 2010 .....</i>	<i>67</i>
<i>Figure 45 : répartition des cultures irriguées dans le total des surfaces irriguées, 2020 .....</i>	<i>67</i>
<i>Figure 46 : surfaces irriguées sur le territoire de l'Allier concerné par le bassin Allier aval .....</i>	<i>69</i>
<i>Figure 47 : surface totale irriguée prévisionnelle, département de l'Allier, 2020 .....</i>	<i>69</i>
<i>Figure 48 : part des surfaces cultivées en agriculture biologique .....</i>	<i>71</i>
<i>Figure 49 : indice des prix des produits agricoles et des intrants de 2010 à 2018 .....</i>	<i>72</i>
<i>Figure 50 : superficies et productions de céréales en France .....</i>	<i>73</i>
<i>Figure 51 : répartition des cheptels par catégorie en nombre de têtes .....</i>	<i>74</i>
<i>Figure 52 : répartition des cheptels en UGB en 2010 et 2020.....</i>	<i>75</i>
<i>Figure 53 : part des exploitations en agriculture biologique par catégorie de cheptel.....</i>	<i>77</i>
<i>Figure 54 : répartition des opérateurs habilités à produire sous signes de qualité - départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme .....</i>	<i>78</i>
<i>Figure 55 : part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation par type de démarche en 2010 et 2020.....</i>	<i>78</i>
<i>Figure 56 : synthèse des activités agricoles.....</i>	<i>80</i>
<i>Figure 57 : utilisation potentiellement professionnelle de l'eau par secteur d'activité dans le total des établissements.....</i>	<i>82</i>
<i>Figure 58 : répartition des établissements en fonction de leur utilisation professionnelle de l'eau par secteur d'activité .....</i>	<i>83</i>
<i>Figure 59 : répartition de l'emploi total par secteur d'activité - département du Puy-de-Dôme.....</i>	<i>86</i>
<i>Figure 60 : principaux secteurs industriels - département du Puy-de-Dôme.....</i>	<i>86</i>
<i>Figure 61 : répartition des besoins estimés en eau par secteur d'activité et taille d'entreprise – entreprises du Puy-de-Dôme situées sur les bassins Allier aval et Haut-Allier.....</i>	<i>87</i>
<i>Figure 62 : nombre d'emplois directs des 28 entreprises engagées dans un PURE – département du Puy-de-Dôme .....</i>	<i>88</i>
<i>Figure 63 : volumes prélevés par les 28 entreprises engagées dans un PURE – département du Puy-de-Dôme .....</i>	<i>88</i>
<i>Figure 64 : problèmes de sécheresse des entreprises.....</i>	<i>89</i>
<i>Figure 65 : synthèse des activités industrielles, commerciales, de construction et de services .....</i>	<i>92</i>
<i>Figure 66 : capacités d'accueil touristique du bassin Allier aval .....</i>	<i>93</i>
<i>Figure 67 : nombre de cures dans les stations thermales - bassin Allier aval .....</i>	<i>98</i>
<i>Figure 68 : synthèse des activités touristiques et de loisirs.....</i>	<i>100</i>
<i>Figure 69 : subventions AELB par type et nombre d'actions .....</i>	<i>101</i>
<i>Figure 70 : subventions AELB par type d'usagers et nombre d'actions.....</i>	<i>102</i>
<i>Figure 71 : synthèse des subventions publiques dans des actions de gestion de l'eau .....</i>	<i>104</i>
<i>Figure 72 : schéma d'interactions ressources, usages, milieux .....</i>	<i>105</i>

## A. INTRODUCTION

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sont encadrés par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, réalisée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle complète la première instruction du 4 juin 2015.

Un PTGE est un outil qui vise à co-construire un programme d'actions permettant d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources en eau, en anticipant et s'adaptant au changement climatique. Cette démarche territoriale doit faciliter les échanges entre les acteurs du territoire sur cette problématique de disponibilité et de partage des ressources entre tous les usagers et aboutir à un programme d'actions concret d'optimisation de la gestion de l'eau et de sobriété des usages. Elle doit ainsi permettre de prendre en compte le dynamisme du territoire et ses activités économiques tout en préservant la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et en contribuant aux objectifs d'atteinte de bon état des eaux fixés dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000.

Le PTGE Allier aval a été lancé en décembre 2020. Il est mis en place sur le bassin Allier aval, où un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été adopté en 2015. Il est donc porté par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval, élargie à d'autres structures du territoire, composant ainsi le comité de pilotage qui a été appelé « Comité de Territoire ».

Pour atteindre les objectifs cités précédemment, la démarche consiste dans un premier temps à réaliser un diagnostic du territoire pour identifier les besoins et ressources disponibles actuels et à venir, en tenant compte du contexte socio-économique du territoire et du changement climatique.

Une **étude** dite « **HMUC** » (Hydrologie Milieux Usages Climat) portée par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) du SAGE Allier aval et du SAGE Haut-Allier est menée depuis 2019 sur le bassin Allier (comprenant le périmètre du SAGE Allier aval et le périmètre du SAGE Haut-Allier). Une partie de cette étude consiste à réaliser un diagnostic quantitatif des besoins et ressources actuels en eau et des analyses prospectives sur les besoins et ressources à venir à l'horizon 2030 et 2050. Ainsi, un bilan d'adéquation entre besoins et ressources est réalisé dans ce cadre et **constitue la partie d'analyse quantitative du diagnostic de territoire** du PTGE Allier aval. Il met en évidence les sous-bassins en excédent, déficit hydrologique ou à l'équilibre pour permettre d'orienter les actions à mettre en place sur le territoire.

Le PTGE doit mettre en lien la disponibilité des ressources avec les principaux usages de l'eau. Ainsi, il a été décidé de compléter le diagnostic de l'étude HMUC avec la caractérisation des principales activités socio-économiques du territoire et la prise en compte de la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire. Ces caractérisations prennent la forme respectivement d'un **état des lieux socio-économique** et d'un **état des lieux aménagement du territoire**. L'état des lieux socio-économique décrit la situation socio-économique actuelle du territoire sans analyser ses causes et conséquences potentielles. Il n'analyse pas l'évolution des activités économiques pouvant influencer les ressources en eau ni leurs besoins : ce n'est pas un document prospectif. De même, concernant l'état des lieux aménagement, il vise à rappeler le lien étroit de relation existant entre la gestion quantitative durable des ressources en eau et les choix en aménagement du territoire réalisés par les collectivités territoriales.

Ces documents n'ont pas de visée exhaustive sur les sujets qu'ils traitent mais ils doivent permettre aux acteurs locaux de replacer les enjeux liés à la gestion durable de la ressource en eau dans une

dynamique territoriale. Ils sont enrichis par les **contributions apportées par les acteurs du territoire** lors de réunions de concertation organisées en mai et juin 2023. Ces réunions ont permis d'identifier les enjeux socio-économiques et environnementaux et la vision prospective des participants quant à l'évolution souhaitée de leur territoire.

L'ensemble de ces composantes du diagnostic PTGE (étude HMUC, états des lieux et synthèse des contributions territoriales) doit permettre d'apporter des éléments d'aide à la décision afin de construire les grandes orientations stratégiques du PTGE.

**Ce document final regroupe les différents éléments du diagnostic du PTGE Allier aval afin d'en donner une vision synthétique. Il est indissociable de chaque document composant le diagnostic de territoire du PTGE et il est impératif de les consulter pour avoir des précisions méthodologiques (notamment pour l'étude HMUC) qui ne seront pas données dans cette synthèse :**

- **Rapport de phase 2** de l'étude HMUC Allier<sup>1</sup> (et atlas associé) : diagnostic adéquation des prélèvements/rejets avec les ressources nécessaires au bon fonctionnement des milieux, *version finale novembre 2022* ;
- **Rapport de phase 3** de l'étude HMUC Allier (et fascicules par territoires associés) : prospective – diagnostic prenant en compte les effets du changement climatique et l'évolution des besoins aux horizons 2030 – 2050, *version finale décembre 2022 amendée* ;
- **Rapport d'états des lieux** socio-économique et d'aménagement du territoire du bassin Allier aval, *version finale février 2024* ;
- **Synthèse des contributions** à la démarche de concertation menée en 2023 pour associer les acteurs du territoire à l'élaboration du diagnostic du PTGE sur les enjeux socio-économiques, *version finale septembre 2023*.

---

<sup>1</sup> Qui s'appuie sur le rapport de phase 1 de l'étude HMUC Allier : état des lieux, *version finale décembre 2021*.

## **B. LE PORTRAIT DU TERRITOIRE ET SES ENJEUX :** **SYNTHESE**

Le bassin Allier aval est principalement bas en altitude, avec peu de relief, accueillant de gros pôles urbains mais aussi des plans d'eau qui ont une influence significative sur l'hydrologie des cours d'eau et les habitats piscicoles. Les prélèvements sont importants, surtout le long de l'axe Allier (cours d'eau et alluvions) qui représente la principale ressource en eau (pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation, l'industrie) avec la réserve souterraine de la Chaîne des Puys (pour l'alimentation en eau potable notamment). Ces ressources sont menacées par le changement climatique qui entraînerait une baisse de la recharge des nappes de -25%, des écoulements moyens interannuels de -20% à -30% et un débit d'étiage quinquennal de -15% à -50% sur l'ensemble du bassin de l'Allier.

Le bassin Allier aval regroupe la grande majorité de la population et des activités économiques des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Il concentre ainsi la majeure partie des activités économiques des cinq zones d'emplois concernées par le bassin (Clermont-Ferrand, Issoire, Moulins, Nevers, Vichy).

Le secteur reste également le plus dynamique en termes d'évolution de la population au sein de l'ancien périmètre régional auvergnat. Le territoire Allier aval est donc soumis à des phénomènes d'urbanisation assez forts, sur lesquels les collectivités ont un rôle déterminant. Les acteurs de l'aménagement du territoire disposent de plusieurs outils de planification pour adapter la gestion de la ressource en eau au sein de leur périmètre d'action. Cependant, cette question est souvent peu mise en avant dans les documents d'urbanisme qui manquent de données pour pouvoir s'en emparer, surtout dans les plus petites collectivités.

Le bassin est majoritairement couvert par des territoires agricoles (70% du bassin) partagés entre des activités d'élevage dans les coteaux et des surfaces cultivées le long de la rivière Allier. Les activités agricoles suivent la tendance nationale de baisse du nombre d'exploitations et d'augmentation de la surface agricole utile moyenne, avec une hausse de la part des grandes exploitations qui représentent un tiers du potentiel de production du bassin Allier aval. Les exploitations spécialisées en bovins viandes et céréales et/ou oléoprotéagineux représentent plus de 40% de la production brute standard du bassin. Les surfaces irriguées représentent environ 6% de la surface agricole utile et tendent à l'augmentation. L'irrigation concerne principalement des exploitations situées proche de la rivière Allier, en plaine et sur quelques coteaux.

En ce qui concerne les autres activités économiques, la partie située sur le département du Puy-de-Dôme est la plus dynamique (72% des établissements productifs du bassin), favorisée par la présence des villes de Clermont-Ferrand et d'Issoire qui concentrent une grande partie des activités industrielles, de construction, de commerces, transports et services divers. Les secteurs industriels ayant le poids économique le plus important sont ceux de la métallurgie, l'agroalimentaire, le caoutchouc et le plastique. Ce sont également des industries qui emploient beaucoup et prélèvent de gros volumes d'eau pour leur activité.

Les établissements ayant une utilisation potentiellement professionnelle de l'eau, c'est-à-dire indispensable pour leur activité économique, représentent 27,5% de l'ensemble des établissements du bassin Allier aval (hors secteur agricole pour lequel on suppose que l'ensemble des établissements a une utilisation professionnelle de l'eau).

Le tourisme est développé majoritairement en zones de montagnes dans le Puy-de-Dôme, l'Allier et la Haute-Loire, mais également le long de l'Allier et de ses principaux affluents (hors du bassin Allier aval), dans des villes d'eau comme Vichy. Le territoire est attractif avec une diversité d'activités de loisirs et d'hébergements. Les retombées économiques sont importantes pour des activités dépendantes de la quantité, la qualité de l'eau et la préservation des milieux (stations de ski, thermalisme, pêche).

L'ensemble de ces activités anthropiques constitue un fort potentiel d'attractivité et de dynamisme pour le bassin Allier aval mais également des pressions plus ou moins fortes selon les secteurs sur les ressources en eau et les milieux. Avec l'hypothèse du maintien de ces activités ayant un besoin en eau croissant pour certaines et de la baisse de la disponibilité des ressources en eau à l'horizon 2050, la gestion de l'eau sur le territoire risque d'être de plus en plus tendue.

Les acteurs du territoire partagent leur inquiétude face à l'urgence à agir, impliquant pour certains la nécessité d'un changement de paradigme pour préserver non seulement les activités économiques mais aussi les milieux et la qualité des paysages représentant l'identité du territoire. Les enjeux autour de la ressource en eau devraient rassembler et non diviser, rendant impérieux l'enjeu de travailler collectivement à sa bonne gestion dans un esprit de partage entre les différents usages et avec l'ensemble du vivant.

## Portrait du territoire : les principaux chiffres

	Ensemble bassin Allier aval	Alimentation en eau potable et assainissement	Activités agricoles	Activités industrielles, commerciales, de construction et de services	Activités touristiques et de loisirs	Plans d'eau	Ouvrages spéciaux
Eléments descriptifs	<p><b>780 000</b> habitants</p> <p><b>124 000</b> établissements productifs</p> <p>11 SCOT</p>	<p><b>Prix TTC</b> eau potable : <b>4,21€/m<sup>3</sup></b></p> <p><b>Rendement moyen</b> réseaux distribution eau potable : <b>81%</b></p>	<p>442 500ha 360 000 UGB</p> <p>OTEX principales : <b>céréales et/ou oléoprotéagineux, bovins viande et lait, polyculture/polyélevage</b></p>	<p>Principaux secteurs d'activité industriels en nombre de salariés : <b>métallurgie, agro-alimentaire, caoutchouc et plastiques, maroquinerie</b></p>	<p><i>Population saisonnière</i> : <b>133 500</b> personnes Plus de <b>3 millions de nuitées</b> (départ. Allier + Puy-de-Dôme)</p> <p><i>Population permanente</i> Massif du Sancy : x3 à x8 en hiver et x4 à x9 en été 21% cures thermales de la région AuRA</p>	-	-
Nombre d'emplois (postes salariés <sup>2</sup> )	<p><b>286 000</b> postes salariés 12,4% chômage</p>	-	<p><b>2 500</b> postes salariés (0,9%)</p> <p>9 000 actifs permanents 8 700 saisonniers et salariés occasionnels</p>	<p><i>Industrie</i> : <b>44 100</b> (15,4%) <i>Construction</i> : <b>15 700</b> (5,5%) <i>Commerce, transports et services divers</i><sup>3</sup> : <b>120 600</b> (42,2%) <i>Administration et services publics</i> : <b>103 000</b> (36,7%)</p>	<p><i>Hébergement</i> : <b>2 500</b></p> <p><i>Restauration</i> : <b>9 000</b></p>	-	-
Valeur ajoutée (VA) ou retombées économiques	<p><b>22Mds€</b> (8,5% de la région AuRA)</p>	-	<p><i>VA agriculture, sylviculture, pêche</i> : <b>242M€</b> (1,1%) <i>VA agriculture seule</i> : <b>197M€</b></p> <p>Apport de <b>159,4M€</b> aux filières amont</p>	<p><i>VA Industrie</i> : <b>4 134M€</b> (18,8%) <i>VA Construction</i> : <b>1 400M€</b> (6,4%) <i>VA Commerce, transports et services divers</i> : <b>11 166M€</b> (50,8%) <i>VA Administration et services publics</i> : <b>5 063M€</b> (23%)</p>	<p><i>Retombées économiques liées aux services d'hébergement Massif du Sancy</i> : <b>168M€</b> <i>Chiffre d'affaires des remontées mécaniques à Super-Besse</i> : <b>8M€</b> <i>Retombées économiques de l'activité pêche</i> : <b>67M€</b></p>	-	-

<sup>2</sup> Sauf pour le détail de l'agriculture.

<sup>3</sup> Inclut les 11 500 de l'hébergement et la restauration.

### Portrait du territoire : les principaux chiffres

		Ensemble bassin Allier aval	Alimentation en eau potable et assainissement	Activités agricoles	Activités industrielles, commerciales, de construction et de services	Activités touristiques et de loisirs	Plans d'eau	Ouvrages spéciaux
Usage potentiellement professionnel de l'eau (nombre d'établissements)		31 000 établissements (27,5%)	-	8 940 (100%) Dont 571 employeurs	Industrie : 6 218 (98,2%) dont 1 724 employeurs Construction : 3 850 (44%) dont 1 120 employeurs Commerce, transports et services divers : 18 243 (20,9%) dont 5 694 employeurs Administration et services publics : 3 318 (25,6%) dont 806 employeurs	-	-	-
Prélèvements	Actuels	Année moyenne : 161Mm <sup>3</sup> Année sèche : 187Mm <sup>3</sup>	Année moyenne et année sèche : 58,5Mm <sup>3</sup>	Irrigation : Année moyenne : 36Mm <sup>3</sup> Année sèche : 50Mm <sup>3</sup> Elevage : Année moyenne : 3,4Mm <sup>3</sup> Année sèche : 3,2Mm <sup>3</sup>	Industries hors AEP : Année moyenne et année sèche : 7,4Mm <sup>3</sup>  Estimation des prélèvements directs + AEP des entreprises du 63 : 30Mm <sup>3</sup>	-	Année moyenne : 10,5Mm <sup>3</sup> Année sèche : 16,8Mm <sup>3</sup>	Année moyenne : 46Mm <sup>3</sup> Année sèche : 51Mm <sup>3</sup>
	2050	Année moyenne : 195Mm <sup>3</sup> (+21%) Année sèche : 220Mm <sup>3</sup> (+18%)	Année moyenne et année sèche : 71Mm <sup>3</sup> (+21%)	Irrigation : Année moyenne : 50Mm <sup>3</sup> (+41%) Année sèche : 76Mm <sup>3</sup> (+52%) Elevage hors AEP : Année moyenne : 3,2Mm <sup>3</sup> (-6%) Année sèche : 3,1Mm <sup>3</sup> (-6%)	Industries hors AEP : Année moyenne et année sèche : 7,5Mm <sup>3</sup> (+2%)	-	Année moyenne : 11,2Mm <sup>3</sup> (+6%) Année sèche : 17Mm <sup>3</sup> (+1%)	Année moyenne : 51,5Mm <sup>3</sup> (+13%) Année sèche : 46Mm <sup>3</sup> (-10%)

### Portrait du territoire : les principaux chiffres

		Ensemble bassin Allier aval	Alimentation en eau potable et assainissement	Activités agricoles	Activités industrielles, commerciales, de construction et de services	Activités touristiques et de loisirs	Plans d'eau	Ouvrages spéciaux
Ressources		<p>Année moyenne actuelle : <b>1 425Mm<sup>3</sup></b>            Année sèche actuelle : <b>1 015Mm<sup>3</sup></b>            Année moyenne 2050 (sc.1) : <b>1 040Mm<sup>3</sup></b>            (-27%)            Année sèche 2050 (sc.1) : <b>640Mm<sup>3</sup></b>            (-37%)</p>						
Rejets	Actuels	<b>72Mm<sup>3</sup></b>  <b>2050 : 84Mm<sup>3</sup></b> (+23%)	<b>63,6Mm<sup>3</sup></b>	<b>0,9Mm<sup>3</sup></b> pour l'élevage	<b>4,2Mm<sup>3</sup></b> pour les industries (avec prélèvements propres)	-	<b>3Mm<sup>3</sup></b>	<b>3Mm<sup>3</sup></b>

## C. LE TERRITOIRE : CARACTÉRISTIQUES HYDROGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

### C.1. LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

#### C.1.1. Périmètre du projet

Le PTGE Allier aval est mené sur le bassin Allier aval qui est situé dans le bassin Loire-Bretagne. Sa superficie est de 6 344 km<sup>2</sup> et il s'étend sur 3 régions (Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire) et 5 départements (Allier, Cher, Haute-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme). 457 communes sont concernées par le bassin, comprises dans 27 EPCI, ce qui représente 779 517 habitants en 2019.

La part du département de l'Allier présente sur le bassin Allier aval couvre 38,3% de la surface totale du bassin et le département du Puy-de-Dôme couvre 51,1% de la surface totale du bassin. Ainsi, les données qui peuvent être mises en perspective avec des données départementales dans ce document portent principalement sur ces deux départements. La Haute-Loire représente 4,7% du bassin, la Nièvre 4% et le Cher 1,8%.

Le territoire Allier aval présente de forts enjeux en termes de biodiversité, soulignés par la présence d'une quinzaine de sites Natura 2000, de potentiel agricole élevé, notamment dans la plaine fertile de la Limagne, et d'anthropisation, avec la présence de pôles urbains importants (Issoire, Clermont-Ferrand, Vichy, Moulins) concentrant de nombreuses activités socio-économiques et industrielles.

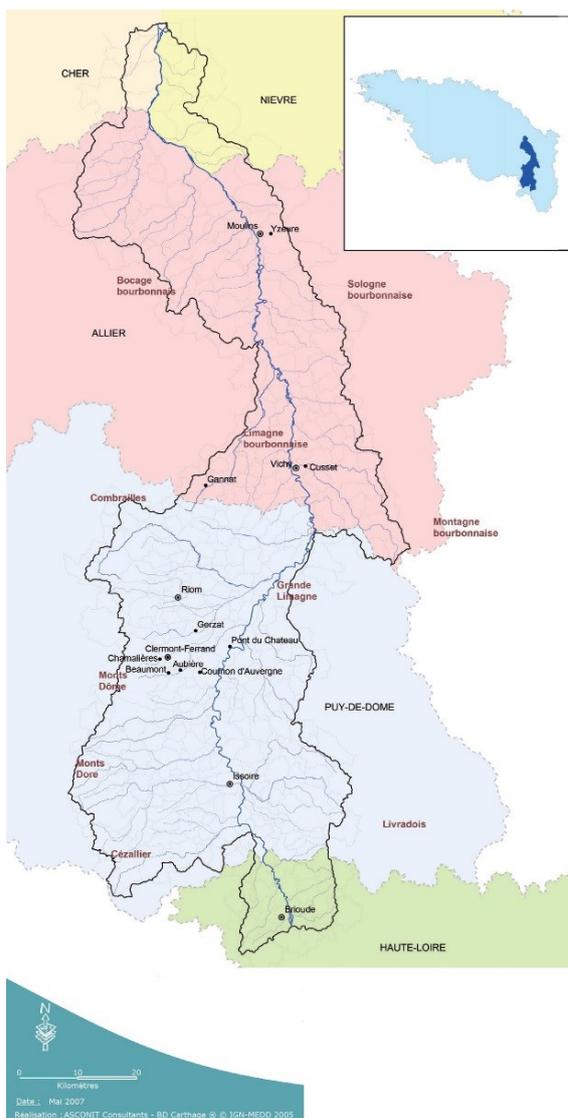


Figure 1 : périmètre du PTGE Allier aval

#### C.1.2. Climat et géologie

Le bassin hydrographique du PTGE Allier aval est caractérisé par une grande diversité climatique, géologique et morphologique. A cause de son relief contrasté, le climat varie fortement d'un bout à l'autre du bassin, connaissant ainsi des influences océaniques, continentales et même méditerranéennes au sud du territoire.

L'altitude varie depuis 100 m au niveau de la Limagne jusqu'à plus de 1 800 m au niveau des Monts Dore. Les précipitations sont donc variables et fortement corrélées au contexte altimétrique, notamment à partir de 900 m d'altitude.

Ainsi, les pluies efficaces permettant d'appréhender l'alimentation potentielle du territoire par les ressources en eau dépendent fortement du relief et de la température, en plus des caractéristiques des sols. Le rapport de phase 1 (état des lieux) de l'étude HMUC Allier donne plus d'informations à ce sujet.

### C.1.3. Ressources en eau et prélèvements actuels

#### C.1.3.1 Panorama global

Le bassin Allier aval est concerné par 123 masses d'eau : 98 cours d'eau, 8 plans d'eau et 17 masses d'eau souterraines.

La rivière Allier, principale ressource en eau du territoire avec sa nappe d'accompagnement, s'étend sur le bassin Allier aval depuis Vieille-Brioude au Sud jusqu'à la confluence avec la Loire au Nord, sur environ 270 km. Ses principaux affluents sont l'Alagnon, la Dore et la Sioule (non intégrés au périmètre de HMUC Allier et du PTGE Allier aval). Au total, ce sont 4 810 km de linéaire de rivières qui parcourent le bassin. L'Allier bénéficie d'un soutien d'étiage grâce au barrage et à la retenue de Naussac, située sur le périmètre du SAGE du Haut Allier et gérée par l'Etablissement public Loire.

Les aquifères de la Chaîne des Puy s représentent la deuxième ressource en eau principale du bassin. Un projet de recherche nommé CAPRICE (Caractérisation des Ressources en Eau de la Chaîne des Puy) a été lancé en 2019 par les CLE des SAGE Allier aval et SAGE Sioule afin de mieux connaître le fonctionnement des ressources souterraines et de définir un schéma de gestion volumétrique pour partager les ressources en eau entre les différents usagers, tout en préservant son renouvellement quantitatif et sa qualité.

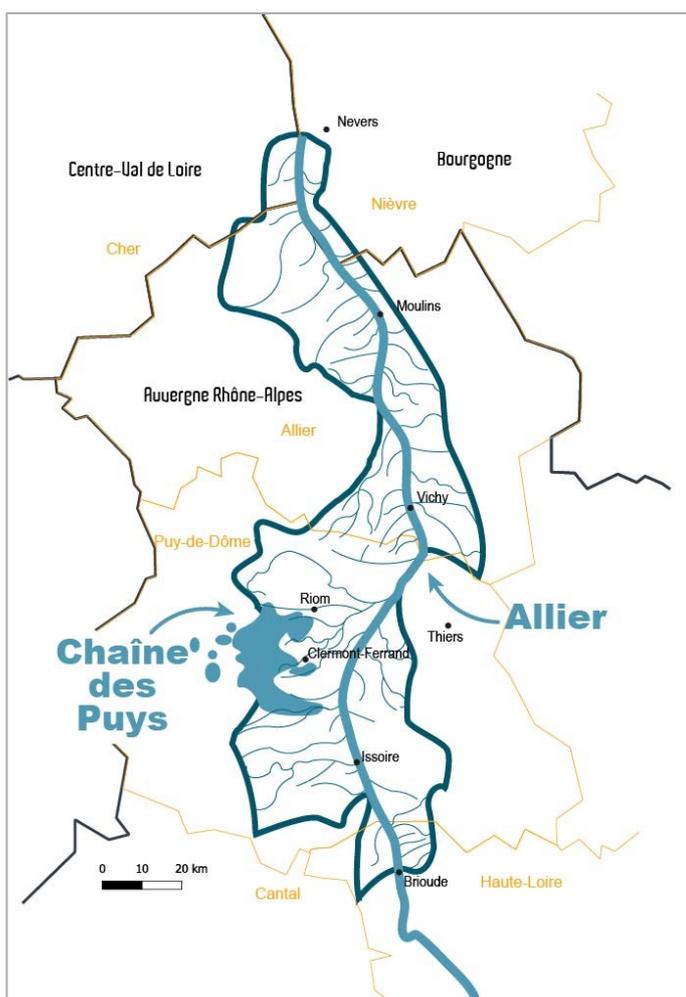


Figure 2 : principales ressources en eau du bassin Allier aval

La **ressource en eau** totale sur le bassin Allier aval est estimée à **1 425Mm<sup>3</sup>/an en année moyenne** et à **1 015Mm<sup>3</sup>/an en année sèche** quinquennale.

Les **prélèvements bruts** sont estimés à **161Mm<sup>3</sup>/an en année moyenne** et **187Mm<sup>3</sup>/an en année sèche** quinquennale. La répartition de ces prélèvements est représentée en *Figure 3* et *Figure 4*.

Les rejets totaux sont estimés à **72Mm<sup>3</sup>** en année moyenne et en année sèche quinquennale.

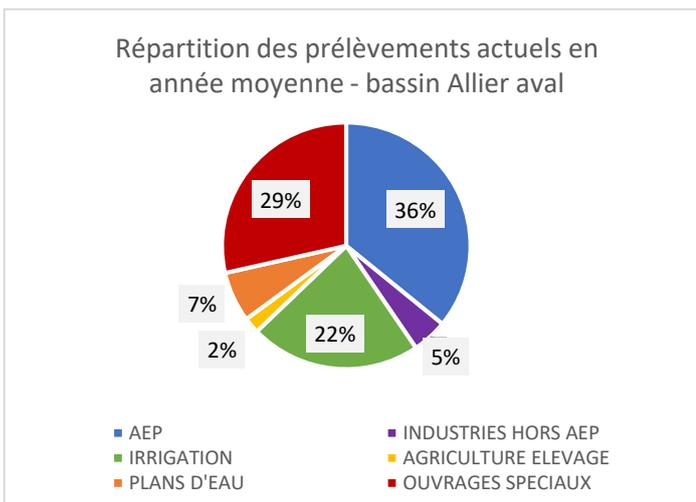


Figure 3 : répartition des prélèvements actuels en année moyenne (Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame)

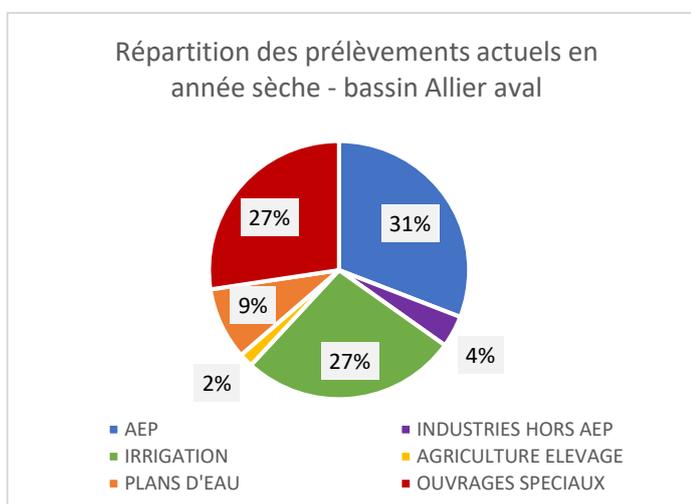


Figure 4 : répartition des prélèvements actuels en année sèche (Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame)

En ce qui concerne les eaux souterraines, l'étude HMUC s'est concentrée sur l'analyse de la Chaîne des Puys et des alluvions de l'Allier car ils représentent la majorité des ressources et points de prélèvements du bassin Allier aval. La partie concernant les affluents a consisté à analyser l'incidence des prélèvements sur l'hydrologie (reconstitution des débits influencés avec les données sur les prélèvements et rejets comparés aux débits naturels) et sur les milieux (analyse micro-habitats) en prenant en compte la sévérité naturelle des étiages et les cas particuliers « d'ouvrages spéciaux » présents sur certains territoires. Les fascicules par entités géographiques cohérentes détaillent ces informations.

La partie ci-dessous reprend les principales conclusions de la partie « diagnostic » de l'étude. Les détails méthodologiques et explicatifs sont à consulter dans le rapport de l'étude HMUC associé.

### C.1.3.2 Eaux souterraines

La façade Est de la Chaîne des Puys et les alluvions de l'Allier représentent de 55 à 65Mm<sup>3</sup> prélevés en moyenne par an, ce qui représente plus de 80% des prélèvements en eaux souterraines sur le bassin Allier aval. La carte des entités souterraines est disponible en Annexe 1.

Globalement, la recharge saisonnière permet la reconstitution du stock d'eau pour ces aquifères mais celle-ci est fortement dépendante des précipitations hivernales. A partir du printemps, la piézométrie baisse régulièrement car il y a une vidange naturelle (à partir des sources pour la Chaîne des Puys et de la rivière Allier pour sa nappe d'accompagnement) et artificielle (prélèvements pour usages) supérieure à l'alimentation. Ces ressources sont donc fortement dépendantes des conditions de recharge, remises en question avec le changement climatique (hivers plus secs notamment).

#### C.1.3.2.1 Chaîne des Puys

##### Ressources souterraines :

Le volume total du réservoir de la Chaîne des Puys n'est pas évaluable car les aquifères sont discontinus et d'épaisseur et de porosité inconnues.

Le renouvellement moyen annuel du réservoir par les précipitations est estimé à 67,5Mm<sup>3</sup>/an.

##### Prélèvements en année moyenne :

Les prélèvements s'élèvent de 15 à 20 Mm<sup>3</sup>/an en moyenne.

Les prélèvements dans la Chaîne des Puys sont essentiellement liés à l'usage d'alimentation en eau potable et à l'usage industriel. Près de 85% des prélèvements se font à partir d'ouvrages référencés pour l'AEP. Les prélèvements à usage industriel sont notables dans les coulées de Volvic et de l'Auzon.

##### Niveau de pression (ratio prélèvements/alimentation) :

La sollicitation des ressources en eaux souterraines au niveau de la Chaîne des Puys est très variable selon les secteurs géographiques. Le bassin versant de Volvic concentre près de la moitié de ces prélèvements.

	Pluie efficace annuelle (mm)	Pluie efficace annuelle participant à l'alimentation en eau souterraine (= 0,9 * P <sub>eff</sub> ) (mm)	Lame d'eau exploitée annuellement	Niveau de pression	
<b>Volvic</b>	330	<b>297</b>	166	56%	Fort
<b>Argnat</b>	342	<b>308</b>	101	33%	Fort
<b>Nohanent-Durtol + Colombier</b>	285	<b>257</b>	75	29%	Modéré
<b>Tiretaine</b>	366	<b>329</b>	124	38%	Fort
<b>Auzon</b>	254	<b>229</b>	17	7%	Faible
<b>Veyre</b>	316	<b>284</b>	20	7%	Faible

Figure 5 : niveau de pression sur les aquifères de la Chaîne des Puys  
(Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame)

Le niveau de pression de l'ensemble des prélèvements exercés sur l'alimentation du réservoir de la Chaîne des Puys est de 25%. Le tableau ci-dessus, tiré du rapport HMUC, illustre ce niveau de pression par secteur (Figure 5).

### C.1.3.2.2 Alluvions de l'Allier

#### Ressources souterraines :

Le volume total du réservoir des alluvions de l'Allier est estimé à 87,3Mm<sup>3</sup> avec un renouvellement moyen annuel de 118Mm<sup>3</sup>/an.

#### Prélèvements en année moyenne :

Les prélèvements s'élèvent de 40 à 45Mm<sup>3</sup>/an en moyenne.

Les prélèvements dans les alluvions de l'Allier sont essentiellement liés à l'usage d'alimentation en eau potable. Ils sont significatifs pour l'usage « irrigation » sur les portions allant de Vichy<sup>4</sup> en passant par Moulins jusqu'à la limite du département de la Nièvre<sup>5</sup>.

#### Niveau de pression (ratio prélèvements/alimentation) :

Le niveau de pression de l'ensemble des prélèvements exercés sur l'alimentation du réservoir des alluvions de l'Allier est de 37% (hypothèse raisonnable) à 57% (hypothèse minimaliste). Le tableau ci-dessous illustre ce niveau de pression par secteur (Figure 6) :

Entité Code	Entité Nom	Alimentation en eau (Mm <sup>3</sup> /an)		Volume moyen annuel prélevé (Mm <sup>3</sup> )	Niveau de pression (ratio prel./alim.)	
		Hypothèse raisonnable (100 % Peff sur alluvions 75% peff sur emprise latérale)	Hypothèse minimaliste (100 % Peff sur alluvions 0% peff sur emprise latérale)		Alimentation avec hypothèse raisonnable	Alimentation avec hypothèse minimaliste
1	Alluvions de l'Allier amont - Département de la haute Loire	3,0 Mm <sup>3</sup>	2,1 Mm <sup>3</sup>	1,4 Mm <sup>3</sup>	47%	69%
2A	Alluvions de l'Allier amont - Département du Puy de Dôme / amont Issoire	5,0 Mm <sup>3</sup>	2,1 Mm <sup>3</sup>	0,6 Mm <sup>3</sup>	12%	30%
2B	Alluvions de l'Allier amont - Département du Puy de Dôme / Aval Issoire - amont Auzon	4,3 Mm <sup>3</sup>	0,9 Mm <sup>3</sup>	2,6 Mm <sup>3</sup>	61%	295%
3A	Alluvions de l'Allier amont - Département du Puy de Dôme / Aval Auzon - Amont Dore	8,4 Mm <sup>3</sup>	5,4 Mm <sup>3</sup>	12,6 Mm <sup>3</sup>	150%	232%
3B	Alluvions de l'Allier amont - Département du Puy de Dôme / Aval Dore	3,4 Mm <sup>3</sup>	2,6 Mm <sup>3</sup>	1,6 Mm <sup>3</sup>	48%	63%
4	Alluvions de l'Allier aval - Département de l'Allier / Amont Vichy	7,5 Mm <sup>3</sup>	4,6 Mm <sup>3</sup>	1,7 Mm <sup>3</sup>	22%	36%
5	Alluvions de l'Allier aval - Département de l'Allier / Aval Vichy - Amont Sioule	23,1 Mm <sup>3</sup>	16,8 Mm <sup>3</sup>	7,8 Mm <sup>3</sup>	34%	47%
6	Alluvions de l'Allier aval - Département de l'Allier / Aval Sioule - amont Nièvre	32,7 Mm <sup>3</sup>	24,8 Mm <sup>3</sup>	13,2 Mm <sup>3</sup>	40%	53%
7	Alluvions de l'Allier aval - Département de l'Allier et de la Nièvre / Amont Livry	10,5 Mm <sup>3</sup>	6,3 Mm <sup>3</sup>	1,0 Mm <sup>3</sup>	10%	16%
8	Alluvions de l'Allier aval - Département de la Nièvre et du Cher/ Bec d'allier	20,2 Mm <sup>3</sup>	11,4 Mm <sup>3</sup>	1,1 Mm <sup>3</sup>	6%	10%
TOTAL		118 Mm <sup>3</sup>	77 Mm <sup>3</sup>	44 Mm <sup>3</sup>		
		3,74 m <sup>3</sup> /s	2,44 m <sup>3</sup> /s	1,38 m <sup>3</sup> /s		

Figure 6 : niveau de pression sur les alluvions de l'Allier  
(Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame)

<sup>4</sup> Entité 5 – Alluvions de l'Allier aval – Département de l'Allier / Aval Vichy, amont Sioule

<sup>5</sup> Entité 6 – Alluvions de l'Allier aval – Département de l'Allier / Aval Sioule, amont Nièvre

*Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :*

- Besoin de **meilleures connaissances sur les relations entre eaux superficielles et eaux souterraines** :
  - Pour certains, il y a forcément des liens : il y a des résurgences qui jouent un rôle pour l'alimentation en eau potable.
  - Certains évoquent le manque de transparence sur les diffusions des résultats des études concernant le fonctionnement des hydrosystèmes et l'impact des prélèvements dans les nappes sur la ressource en eau globale.

### *C.1.3.3 Plans d'eau*

Les plans d'eau sont particulièrement nombreux au nord du bassin<sup>6</sup> (environ 6 300). Les besoins associés aux plans d'eau correspondent :

- Au remplissage suite à leur réalisation, vidange ou exploitation (hypothèse de vidange à partir de novembre et remplissage entre décembre et mars, réparti de façon équivalente sur 4 mois et de 10% des plans d'eau effectivement vidangés chaque année) ;
- A la compensation des pertes par évaporation sur la surface des plans d'eau.

Le prélèvement réel sur la ressource est fonction du mode d'alimentation et de gestion du plan d'eau. L'intégralité des prélèvements s'effectue en ressources superficielles.

Le prélèvement total associé aux plans d'eau est estimé à 10,5Mm<sup>3</sup>/an en année moyenne et à 16,8Mm<sup>3</sup>/an en année sèche. Cela représente respectivement 7% et 9% des prélèvements totaux.

Les rejets correspondent aux phases de vidange (avec l'hypothèse que les plans d'eau sont pleins, ce qui n'est pas toujours le cas). Ils sont de 3Mm<sup>3</sup>/ an en moyenne et représentent 4% des rejets totaux sur le bassin.

### *C.1.3.4 Ouvrages spéciaux*

Le barrage de Naussac, qui soutient l'Allier principalement en période d'étiage, n'est pas situé sur le périmètre du bassin Allier aval<sup>7</sup> et n'est pas traité dans cette partie.

L'étude HMUC s'intéresse en particulier à deux « ouvrages spéciaux » sur le bassin Allier aval :

- La prise d'eau des Lorrains, utilisée pour la navigation avec le canal d'alimentation du canal latéral de la Loire. Elle est située au nord du bassin Allier aval, à 4,5km de la confluence avec la Loire.  
Les prélèvements pour son alimentation s'élèvent à 42Mm<sup>3</sup> en année moyenne et 46Mm<sup>3</sup> en année sèche quinquennale. Les rejets s'effectuent en-dehors du bassin.
- Le barrage de la Sep, situé à Saint-Hilaire-la-Croix qui prélève sur la Sep, un affluent de la Morge. Il permet d'assurer un apport d'eau dans la Morge en étiage pour permettre l'irrigation en Limagne.

<sup>6</sup> Entités affluents de l'Allier départements 18 et 58 et affluents rive gauche et rive droite de l'Allier du Bocage Bourbonnais (cf Annexe 57).

<sup>7</sup> Il est néanmoins intégré à l'étude HMUC puisqu'il est situé sur le bassin du Haut-Allier.

Les prélèvements sont de 3,5Mm<sup>3</sup> en moyenne en année moyenne et de 4,7Mm<sup>3</sup> en année sèche quinquennale. Les rejets sont estimés pour assurer le besoin en irrigation et pour assurer le débit plancher, soit la quasi-totalité des prélèvements.

### C.1.3.5 Incidence des prélèvements sur l'hydrologie et les milieux

Les différents critères pour évaluer l'impact des usages sur l'hydrologie et les milieux sont récapitulés dans les tableaux suivants (Figure 7) :

Impact des usages sur l'hydrologie d'étiage et les surfaces d'habitat hydraulique piscicole de la masse d'eau (H & SPU)		
Faible	Moyen	Fort
Sur la majorité de la masse d'eau, en tenant compte du bilan prélèvements-rejets, les débits d'étiage de la masse d'eau sont peu différents des débits naturels ou bien <b>la baisse de débit n'entraîne pas de diminution significative des surfaces d'habitat hydraulique piscicoles</b> (<-10% au QMNA5 et maintien d'un débit correct pour ce paramètre en comparaison d'une situation naturelle).	En tenant compte du bilan prélèvements-rejets, les débits d'étiage de la masse d'eau sont plus faibles que des débits naturels, de manière modérée à forte.  La baisse de débit peut entraîner une <b>diminution des surfaces d'habitat hydraulique piscicoles proche de -10% au QMNA5 ou une diminution de SPU sur plusieurs mois d'étiage</b> , ou encore une diminution plus marquée que calculée (incertitude).	En tenant compte des prélèvements et des rejets, les débits d'étiage de la masse d'eau sont significativement plus faibles que des débits naturels et la baisse de débit entraîne une <b>diminution moyenne à forte (&gt;-10%) des surfaces d'habitat hydraulique piscicoles</b> en comparaison d'une situation naturelle

Sévérité naturelle des étiages		
Faible	Moyen	Fort
Masse d'eau dont les débits naturels d'étiage assurent le maintien d'un écoulement significatif	Masse d'eau dont les débits naturels d'étiage sont assez faibles	Masse d'eau dont les débits naturels d'étiage sont très faibles (en valeur absolue ou en comparaison de l'écoulement moyen)

Figure 7 : critères d'incidence des usages sur l'hydrologie et les milieux  
(Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame)

Cette analyse a été effectuée sur les affluents de l'Allier, hors « Axe Allier » qui est traité à part et dont les conclusions des impacts sur les milieux notamment seront données en 2024 et hors masses d'eau « lacs ».

Sur les 92 masses d'eau analysées en étiage du bassin Allier aval, 15 sont évaluées comme satisfaisantes (incidence faible du bilan prélèvement/rejet avec une sévérité d'étiage faible à moyenne) (Figure 8). Les volumes de prélèvements nets conduisent à des incidences moyennes à fortes sur 51 masses d'eau, ce qui signifie que les débits sont réduits par les prélèvements avec un impact sur les surfaces d'habitat hydraulique piscicole (donc un impact sur le milieu aquatique). Parmi les masses d'eau connaissant une incidence faible du volume de prélèvements nets, 9 ont des problématiques de dérivation fortes et 17 ont une sévérité naturelle à l'étiage forte.

En-dehors de la période d'étiage, les prélèvements n'ont généralement qu'une très faible incidence sur les cours d'eau du territoire, hormis quelques cas dont la Morge (pour partie) du fait de

l'alimentation du barrage de la Sep. Cet ouvrage permet d'assurer des soutiens d'étiage en période estivale. Les cartes représentant ces incidences sur l'ensemble du bassin Allier aval sont en Annexe 2 et Annexe 3.

Bilan sur les masses d'eau du territoire, en étiage		
	Allier Aval amont	Allier Aval aval
Incidence moyenne à forte du bilan prélèvement/rejet et problématique forte dérivations-débits réservés	3	7
Incidence moyenne à forte du bilan prélèvement/rejet, sans problématique forte dérivations-débits réservés (hormis plans d'eau)	16	25
Incidence faible du bilan prélèvement/rejet mais problématique forte dérivations-débits réservés	6	3
Incidence faible du bilan prélèvement/rejet mais sévérité naturelle de l'étiage forte	14	3
Incidence faible du bilan prélèvement/rejet avec une sévérité d'étiage faible à moyenne	11	4
Total	50	42

Figure 8 : bilan d'incidence sur les masses d'eau du bassin Allier aval, en étiage  
(Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame)

#### C.1.4. Changement climatique et baisse de la disponibilité en eau

Les besoins d'utilisation de l'eau sur le bassin gagnent en importance au regard des effets du changement climatique de plus en plus perceptibles, contribuant à vivre des étiages plus soutenus et plus longs. Les études exploratoires sur le changement climatique conduites par l'Etablissement public Loire<sup>8</sup> indiquent une évolution vers une importante baisse des débits d'étiage de l'Allier et une diminution des capacités de recharge des ressources souterraines.

Cela est confirmé par l'étude HMUC Allier qui s'est appuyée :

- Sur les données DRIAS (scénario intermédiaire 4,5 à l'horizon « proche » et « moyen ») pour les projections climatiques ;
- Sur les données du projet « Explore 2070 » pour l'évaluation des impacts du changement climatique sur les ressources en eau (souterraines et débits des cours d'eau) en caractérisant :
  - o Un « scénario 1 » basé sur le modèle hydrologique GR4J qui suppose une accentuation de l'étiage estival avec une prolongation à l'automne ;
  - o Un « scénario 2 » basé sur le modèle ISBA-MODCOU qui suppose une accentuation de l'étiage printanier et peu d'accentuation sur l'étiage estival.

Les résultats sont similaires pour l'évolution des écoulements moyens.

##### C.1.4.1 Evolutions des ressources

En ce qui concerne les projections climatiques, l'hypothèse la plus probable sur le bassin de l'Allier est une **hausse globale des températures** avec un **volume de précipitations stable** (ou légèrement

<sup>8</sup> Etude d'adaptation du mode de gestion du barrage de Naussac sous l'effet du changement climatique, Etablissement public Loire, de 2015 à 2017.

variable), provoquant une **hausse de l'évapo-transpiration** annuelle. Il y a également une accentuation des phénomènes extrêmes.

Eaux souterraines : ces évolutions climatiques entraîneraient une baisse de la recharge des nappes de -20 à -30%.

Eaux superficielles : projections d'une baisse globale des débits (hormis crues) à l'horizon 2050 récapitulée ci-dessous (Figure 9) :

Horizon 2050	Bassin Allier	Scénario 1	Scénario 2
Module (écoulements moyens)	Ensemble des cours d'eau	-12% à -35% suivant les cours d'eau	- 18% à -30% suivant les stations
	Fermeture du bassin versant	-23%	-27%
QMNA5	Ensemble des cours d'eau	-40% à -58% suivant les cours d'eau	-8% à -20% suivant les stations
	Fermeture du bassin versant	-54%	-30%

Figure 9 : évolution des débits naturels sur le bassin de l'Allier  
(Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame)

On peut retenir ces ordres de grandeur à l'horizon 2050 :

- **Baisse de recharge des nappes de -25% ;**
- **Baisse des écoulements moyens interannuels de -20 à -30% ;**
- **Baisse du débit d'étiage quinquennal de -15 à -50%.**

#### C.1.4.2 Evolution des prélèvements et rejets

L'évolution des prélèvements associée à chaque usage est détaillée dans les parties correspondantes (excepté pour les plans d'eau et les ouvrages spéciaux).

Les tendances qui ont été prises en compte concernant les besoins en eau annuels sont :

- Pour l'AEP : une augmentation des besoins (population et industries) ;
- Pour l'irrigation : une augmentation des besoins unitaires en lien avec le réchauffement climatique ;
- Pour l'élevage : une légère baisse des besoins due à la baisse des cheptels compensée par une hausse des besoins en eau unitaires en lien avec le réchauffement climatique ;
- Pour l'industrie : une stabilité des besoins pour les prélèvements directs dans la ressource ;

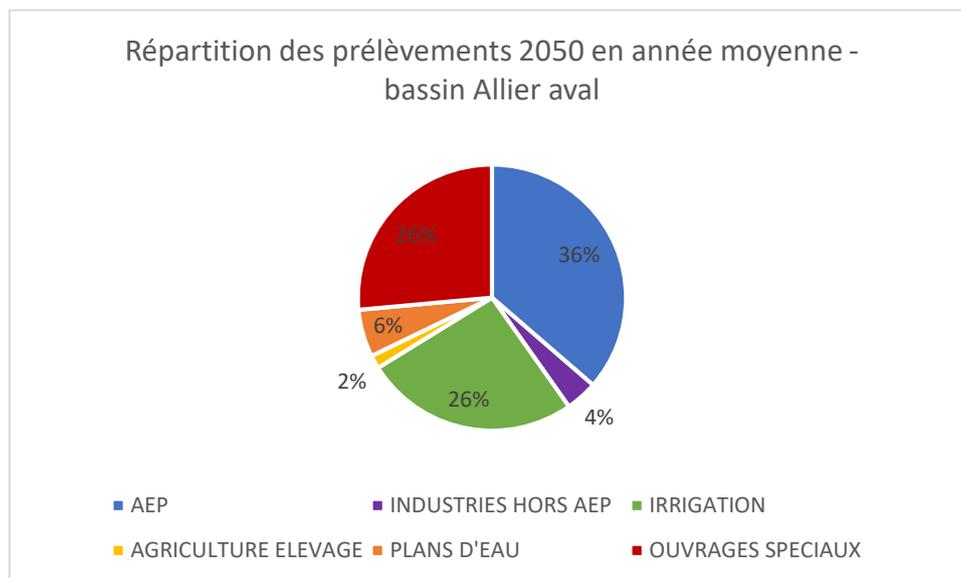
Pour les plans d'eau : une légère augmentation des prélèvements. Les hypothèses associées sont qu'il n'y a pas de modification sur le nombre ou les caractéristiques des plans d'eau, une hausse de la température qui provoque une hausse de l'évaporation (prise en compte du paramètre « évapotranspiration » évaluée de +9% à +13% à l'horizon 2050) et une baisse des prélèvements au printemps/été et hausse à l'automne. Cela conduit à une augmentation des prélèvements totaux de +4% en année sèche quinquennale à +6% en année moyenne.

Pour la prise d'eau des Lorrains : les hypothèses posées pour l'évolution des prélèvements sont le maintien du besoin à hauteur de la situation actuelle et le respect du débit minimal dans l'Allier de

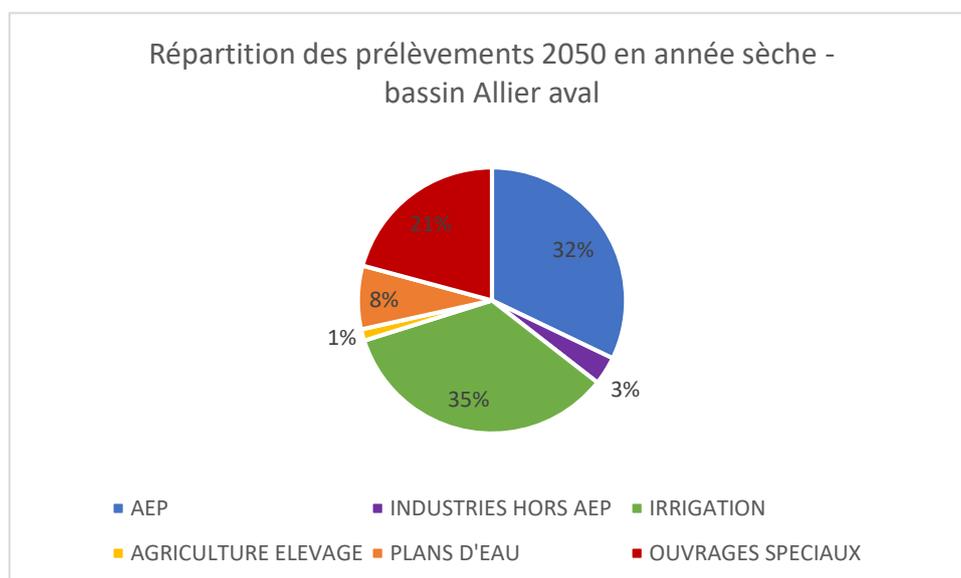
17m<sup>3</sup>/s. pour prélever. Celui conduit à une baisse de prélèvements estimée à -35% pour l'année moyenne et -58% pour l'année sèche quinquennale.

Pour le barrage de la Sep : l'hypothèse d'une utilisation maximale de l'autorisation de prélèvement conduit à une hausse de +15% en année sèche quinquennale à +57% en année moyenne.

Cela conduit à une hausse globale des prélèvements de +21% en année moyenne et de +18% en année sèche sur le bassin Allier aval (*Figure 10* et *Figure 11*).



*Figure 10 : répartition des prélèvements en 2050 en année moyenne (Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 3, bureau d'études Césame)*



*Figure 11 : répartition des prélèvements en 2050 en année sèche (Source : étude HMUC Allier, rapport de phase 3, bureau d'études Césame)*

L'évolution des rejets a été estimée sur la base des taux d'évolution retenus pour les prélèvements d'AEP, appliqués sur les rejets des stations d'épuration des communes correspondantes. Cela conduit à une augmentation des rejets de +23% à l'horizon 2050, soit 84Mm<sup>3</sup> au total.

#### *C.1.4.3 Incidence de l'évolution des prélèvements sur l'hydrologie et les milieux*

Hormis l'augmentation de la température de l'air, le changement climatique pourrait faire augmenter la température de l'eau de 2°C en moyenne. Cela pourrait réduire les périodes de reproduction des espèces concernées et attirer de nouvelles espèces affectionnant les eaux plus chaudes (voir détail dans le rapport de phase 3 HMUC).

La baisse de débits liée au changement climatique, suivant les cours d'eau, entrainerait en comparaison de la situation actuelle, en étiage quinquennal :

- Scénario 1 : une perte de SPU (Surface Pondérée Utile) de -2 à -13% à l'horizon 2030 et de -4 à -35% à l'horizon 2050.
- Scénario 2 : une perte de SPU de -1 à -10% à l'horizon 2030 et de -1 à -15% à l'horizon 2050.

L'incidence des usages anthropiques sur l'hydrologie et les milieux va donc s'accroître si on considère qu'ils restent équivalents à ceux d'aujourd'hui. Les cartes représentant ces incidences sur l'ensemble du bassin Allier aval au mois sec quinquennal sont en Annexe 4 et Annexe 5.

Les cours d'eau pour lesquels les surfaces d'habitat hydraulique piscicole risquent de fortement diminuer sont notamment : la Morge ; la Veyre ; la Couze de Valbeix ; la Couze Chambon aval ; l'Andelot.

## C.2. DEMOGRAPHIE ET OCCUPATION DU SOL

### C.2.1. Occupation du sol

Le bassin Allier aval est majoritairement agricole, avec 68% de terres agricoles, partagées principalement entre les terres arables et cultures permanentes plutôt situées en plaine (Grande Limagne, Limagne Bourbonnaise, etc.) et les prairies liées à l'élevage réparties en zones montagneuses (Nord de l'Allier, Nièvre, Chaîne des Puys, Mont Dore, Cézallier, Livradois, etc.).

Les forêts et milieux naturels représentent 25% du territoire, tandis que les territoires artificialisés représentent 6,5% du bassin. Les terres artificialisées se concentrent majoritairement autour des pôles urbains importants que sont Issoire, Clermont-Ferrand et Riom, Vichy et Moulins. À lui seul, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Clermont représente 36,8% de la surface artificialisée du bassin Allier aval.

Type d'occupation du sol	Surface (en km <sup>2</sup> )	Part du total
<i>Forêts et milieux semi-naturels</i>	1573	<b>24,75%</b>
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	0	0,00%
Forêts	1331	20,94%
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	242	3,81%
<i>Territoires agricoles</i>	4327	<b>68,09%</b>
Cultures permanentes	12	0,19%
Prairies	2065	32,49%
Terres arables	1494	23,51%
Zones agricoles hétérogènes	757	11,91%
<i>Territoires artificialisés</i>	413	<b>6,50%</b>
Espaces verts artificialisés, non agricoles	17	0,27%
Mines, décharges et chantiers	8	0,13%
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	59	0,93%
Zones urbanisées	329	5,18%
<i>Surfaces en eau</i>	41	<b>0,65%</b>
<i>Zones humides</i>	1	<b>0,02%</b>
<b>Total</b>	<b>6355</b>	<b>100,00%</b>

Figure 12 : occupation du sol du bassin Allier aval  
(Source : Corine Land cover, étude HMUC Allier, rapport de phase 1, bureau d'études Césame)

Le territoire est caractérisé par de nombreux espaces naturels remarquables abritant une biodiversité riche. Ces sites sont répertoriés et précisés dans le rapport de phase 1 de l'étude HMUC (pages 245 à 248) présentant les différents Arrêtés de Protection de Biotope, sites Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et les zones humides inventoriées.

### C.2.2. Evolution et structure de la population

Le bassin Allier aval comptait environ 780 000 habitants en 2019 (cf carte en Annexe 6). Depuis 2013, la population a augmenté de 2,6 % sur le bassin, ce qui représente environ 20 000 habitants supplémentaires. Cette augmentation de population est principalement observée sur la partie sud du bassin, à partir de Vichy et jusqu'à Issoire (cf carte en Annexe 7).

96% de cette augmentation de la population sont dus au solde migratoire<sup>9</sup>, c'est-à-dire à l'installation de personnes entrant sur le territoire notamment autour des grandes villes du bassin Allier aval (Clermont-Ferrand, Riom, Issoire et Vichy, et dans une moindre mesure Brioude). On peut ainsi supposer que le territoire est relativement attractif, surtout dans la partie Puy-de-Dôme.

La partie Allier est plus délaissée et les communes autour de Moulins notamment se maintiennent globalement grâce à un solde naturel<sup>10</sup> positif. Cependant, la population est vieillissante et les plus de 45 ans représentent plus de la moitié de la population du département de l'Allier.

De même, le solde naturel est positif dans la région Clermont-Ferrand - Riom – Issoire ce qui laisse supposer que les familles s'installent dans les communes proches des grandes villes du Puy-de-Dôme.

La baisse de la population est observée plutôt dans les territoires ruraux entre deux grandes villes et est due principalement à un solde migratoire négatif.

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire :

- Comment concilier croissance démographique avec réduction de la pression sur les ressources en eau ?

### C.2.3. Structure des logements

En 2019, 444 600 logements sont recensés sur les communes du bassin Allier aval. Cela représente 83% de **résidences principales** (370 045), 6% de **résidences secondaires** (27 181) et 11% de logements vacants (47 373).

Parmi les ménages occupant ces résidences principales, 61% sont propriétaires, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (58%).

On retrouve le nombre le plus important de résidences secondaires en périphérie du bassin, notamment au nord-ouest, ainsi que dans la région située entre Vichy et Thiers et dans les Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois Forez. Les résidences secondaires peuvent être utilisées pour des séjours de courte durée par les propriétaires mais les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également comptabilisés.

<sup>9</sup> Différence entre les entrées et les sorties sur le territoire.

<sup>10</sup> Différence entre le total des naissances et le total des décès dans chaque commune du bassin Allier aval.

C.2.4. Synthèse des caractéristiques globales du territoire

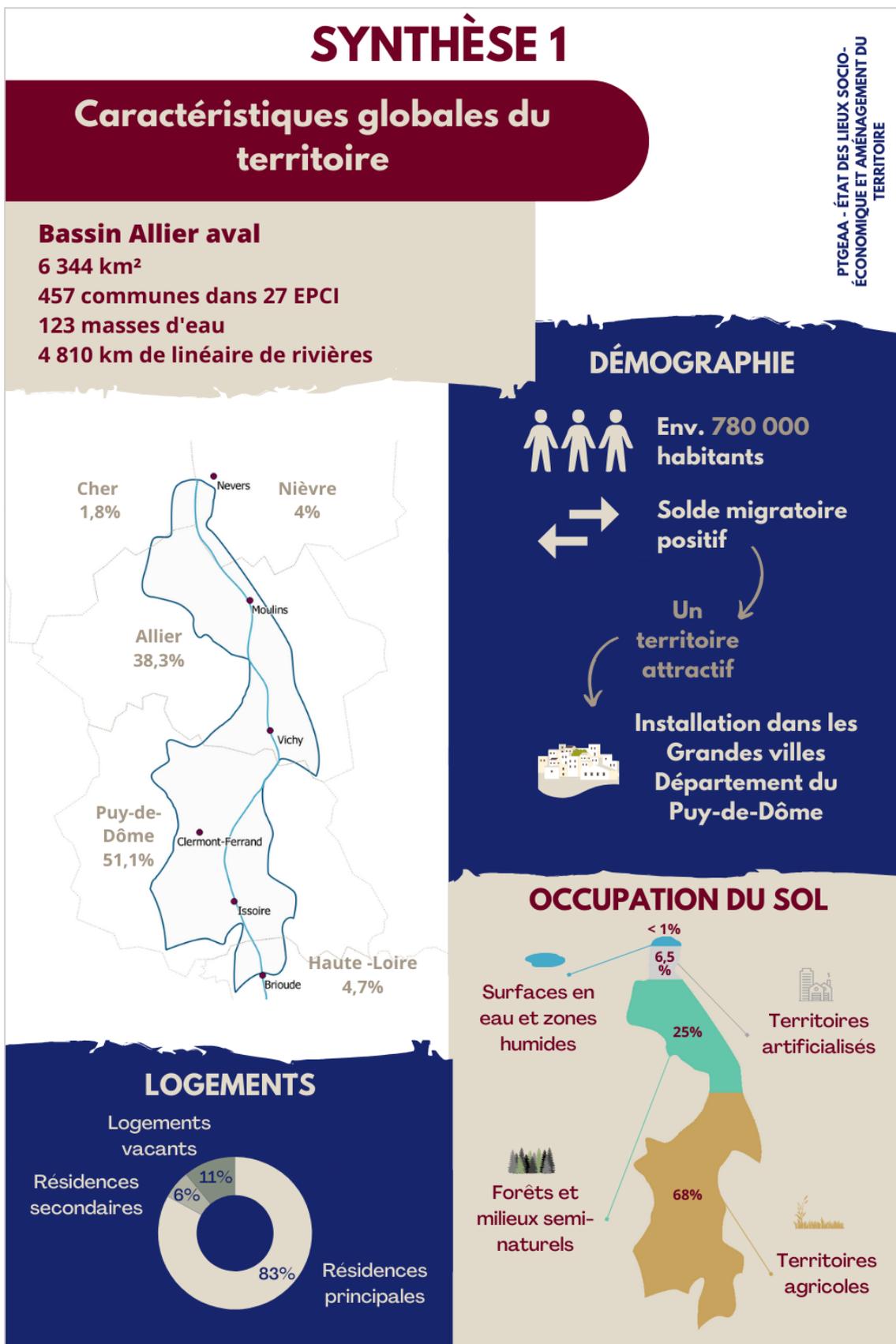


Figure 13 : synthèse des caractéristiques globales du territoire

## D. ÉTAT DES LIEUX AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le PTGE doit reposer sur une approche globale des ressources en eau, tel que préconisé dans l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019. La synergie entre les stratégies de planification et d'aménagement territorial et les objectifs de gestion durable de l'eau dans un territoire doit être recherchée.

### D.1. L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET LA RESSOURCE EN EAU

#### D.1.1. L'impact de l'aménagement territorial sur la ressource en eau

L'aménagement du territoire à travers le phénomène d'urbanisation est consommateur de foncier non bâti qui peut impacter les espaces de mobilité des cours d'eau et les zones humides et modifier le comportement naturel des bassins versants. Cette transformation d'espaces naturels en espaces artificialisés modifie le cycle de l'eau sur un territoire donné et donc la capacité des sols à stocker de la ressource en eau, notamment de qualité. Ce phénomène, qui contribue à la fragmentation des espaces, est particulièrement observable sur la carte en Annexe 8.

De plus, les projets urbains s'accompagnent le plus souvent d'une imperméabilisation massive des sols, qui là aussi contribue à l'augmentation des débits de ruissellement superficiel et des pluies. Ces pluies et débits de ruissellement qui ne provoquaient pas de dommages particuliers avant certains aménagements peuvent devenir problématiques.

Les choix d'implantation de projets d'aménagement urbain peuvent donc être déterminants sur la quantité d'eau stockée et transitant sur un territoire.

De plus, les caractéristiques de l'aménagement en lui-même : surface végétalisée, type de matériaux, orientation, etc. ont aussi un effet direct sur la quantité d'eau évapotranspirée et donc sur le cycle de l'eau.

#### D.1.2. La gestion durable de la ressource : un attendu du code de l'urbanisme

Les obligations incombant aux collectivités sur la prise en compte de la ressource en eau dans leur politique d'aménagement sont fixées de manière générale par l'article L101-2 du code de l'urbanisme :

*« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

*1° L'équilibre entre :*

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et **la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;***

*d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*

*e) Les besoins en matière de mobilité ;*

*[...]*

*6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;*

*6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;*

*7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ; [...]* »

Ainsi, la préservation de la ressource en eau afin de répondre aux besoins actuels et futurs des populations mais aussi dans la perspective d'adaptation au changement climatique constitue un des principes fondamentaux de l'aménagement du territoire.

## D.2. PANORAMA DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN ALLIER AVAL

La planification territoriale traduit une vision politique d'aménagement dans un projet de territoire, à plus ou moins long terme. Les documents de planification fixent les grandes orientations, en matière d'aménagement et d'urbanisme notamment, dans un souci de conciliation des différents enjeux territoriaux. En organisant le développement du territoire et en définissant l'usage des sols, ils jouent donc un rôle décisif dans la gestion durable de la ressource en eau.

La planification urbaine territoriale se décline en plusieurs documents de niveau géographique et thématique différents et articulés entre eux par divers liens juridiques.

Si les documents locaux de planification urbaine sont ceux qui traduisent directement le projet politique territorial, certaines dispositions contenues dans les autres documents de planification ne peuvent être ignorées.

### D.2.1. Les documents locaux de planification urbaine, des documents clés

Ces documents sont de par leur échelle, la définition des usages du sol et la mise en place de zonages et de règles précises d'urbanisation, ceux qui traduisent de façon opérationnelle la vision politique territoriale et ceux qui auront donc les impacts les plus directs sur la modification du cycle de l'eau.

Ils se déclinent à deux échelles :

- À l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, le PLU/PLUi fixe des règles très opérationnelles pour encadrer l'aménagement tout en déclinant une vision politique locale ;
- À une échelle territoriale intermédiaire (comme le bassin de vie et d'emploi) le SCoT se concentre sur quelques enjeux de long terme propres au territoire.

#### *D.2.1.1 Le SCoT, document pivot et intégrateur de la planification territoriale*

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans). Ils sont destinés à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Le SCoT doit intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE<sup>11</sup>, SRADDET<sup>12</sup>) et devient ainsi le document pivot : c'est la notion de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

Le territoire du SAGE Allier aval est couvert par 11 SCoT (cf carte en Annexe 9) qui représentent 89 % de la population du périmètre et 75 % de sa superficie.

---

<sup>11</sup> Schéma Régional de Cohérence Écologique

<sup>12</sup> Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le tableau suivant présente quelques données synthétiques sur chacun des SCoT du périmètre Allier aval :

Nom du SCoT	Date Approbation	Superficie totale du SCoT en ha	Part de la superficie du SCoT contenu dans le périmètre du PTGE Allier aval	Population du SCoT incluse dans le périmètre du PTGE en nb d'habitants (INSEE 2019)	Part de la population du SCoT incluse dans le périmètre
Scot Agglomération De Vichy	2013	74 382	67,9 %	80 804	97,58 %
Scot Du Grand Clermont	2011	129 765	<b>90,2 %</b>	428 751	<b>99,65 %</b>
Scot Du Grand Nevers	2020	250 190	10,0 %	8 108	6,39 %
Scot Du Pays D'issoire Val D'allier	2018	102 440	85,6 %	55 233	97,15 %
Scot Du Pays Des Combrailles	2010	194 216	12,5 %	15 823	33,19 %
Scot Du Pays Loire Val D'auvois	2022	109 861	9,6 %	2 045	8,21 %
Scot Livradois-Forez	2020	208 546	12,7 %	18 149	21,63 %
Scot Moulins Communauté	2011	134 260	58,7 %	55 866	86,67 %
Scot Pays De La Vallée De Montluçon Et Du Cher	2021	218 155	<b>4,8 %</b>	2 274	<b>2,13 %</b>
Scot Pays De Lapalisse	caduc depuis 2021	33 471	26,9 %	2 321	27,42 %
Scot Saint Pourcain Sioule Limagne	en cours élaboration	91 988	30,3 %	20 035	58,82 %
<b>TOTAL</b>		<b>1 547 274</b>		<b>689 409</b>	

Figure 14 : données SCoT  
(Source : Sudocuh-DDT 63)

Ainsi, le périmètre Allier aval est principalement couvert par 4 SCoT qui correspondent aux principales agglomérations : SCoT du Grand-Clermont, SCoT de l'agglomération de Vichy, SCoT du Pays d'Issoire Val d'allier et SCoT de Moulins Communauté. Ils représentent 90 % de la population du territoire couvert et 49% de sa surface.

La question de l'eau se retrouve dans tous les PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) des SCoT et son rôle crucial pour le territoire est bien mis en avant. Pour autant, les DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) peuvent être plus ou moins explicites et prescriptifs concernant leurs attentes sur le sujet et ne proposent pas de vraie politique de gestion globale de la ressource.

De plus, le constat qui peut être réalisé sur le traitement de la question eau dans ces documents est le manque de données territorialisées sur la ressource et sa disponibilité ainsi que sur les besoins réels du territoire en la matière.

#### D.2.1.2 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLU/ PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI) qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

12 PLUi sont actuellement référencés sur le territoire Allier aval sur 27 EPCI composant le territoire (cf carte en Annexe 10). Ils représentent 65 % de la population du périmètre Allier aval. Seuls 4 d'entre eux sont opposables à ce jour.

EPCI concerné par le PLUi	PLUi partiel	Etat d'avancement de la démarche	Nombre de communes concernées par le PLUi	Part de la superficie du PLUi comprise dans le territoire Allier aval	Part de la population du PLUi comprise dans le territoire Allier aval
CC du pays de Lapalisse		Révision	14	27,0 %	21,7 %
CC Entr'allier besbre et loire		Elaboration	44	22,7 %	36,6 %
CA Vichy Communauté	OUI	Opposable	15	20,0 %	4,0 %
CC Portes du berry entre Loire et Val d'Aubois		Opposable	12	14,9 %	4,1 %
CC des Trois Provinces		Opposable	11	23,5 %	10,5 %
CC Brioude sud Auvergne		Elaboration	27	43,2 %	75,9 %
CA Riom Limagne et Volcans		Elaboration	31	86,6 %	97,5 %
CC Billom communauté		Opposable	25	78,3 %	92,9 %
CC Entre Dore et Allier		Elaboration	14	66,5 %	70,2 %
CC Mond'aryeme communaute		Elaboration	27	100,0 %	100,0 %
CC Plaine Limagne		Elaboration	25	100,0 %	100,0 %
MET Clermont Auvergne Metropole		Elaboration	21	99,0 %	99,8 %

Figure 15 : données PLUi  
(Source : Sudocuh-DDT 63)

Sur le nombre de PLUi recensés, une majorité est encore en phase d'élaboration, notamment ceux dont l'emprise se situe en totalité ou quasi-totalité sur le périmètre Allier aval. Les démarches d'élaboration étant à des stades différents d'avancement, il est impossible pour l'instant de tirer des enseignements sur le contenu de ces documents sur la question de l'eau.

#### D.2.2. Les autres documents de planification ou d'aménagement

Parmi les nombreux documents auxquels les SCoT et les PLUi doivent se référer, plusieurs d'entre eux peuvent être amenés à traiter de la question de la ressource en eau.

Les premiers documents auxquels la question de la ressource en eau fait appel sont bien entendu les SDAGE et les SAGE mais d'autres documents (SRADDET, SAGE, chartes de PNR – Parcs Naturels Régionaux) sont aussi à considérer.

##### D.2.2.1 Le SDAGE Loire-Bretagne

De par son objet même, il est évident que le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) constitue un document de référence pour l'approche globale de la ressource en eau. Si de nombreuses dispositions du SDAGE peuvent intéresser les collectivités pour l'élaboration de leur document de planification, certaines dispositions du chapitre 3 du SDAGE 2022 – 2027 orientent plus précisément les attendus en termes de planification et d'urbanisme envers les collectivités. C'est notamment le cas de la disposition 3D qui s'intitule « Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme ».

Pour le SDAGE, la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme vise à :

- Intégrer l'eau dans la ville ;
- Assumer l'inondabilité d'un territoire en la contrôlant, en raisonnant la rétention de la pluie à la parcelle sans report d'inondation sur d'autres parcelles ;
- Gérer la pluie là où elle tombe, notamment par infiltration et éviter que les eaux pluviales ne se chargent en pollution en macropolluants et micropolluants en ruisselant ;
- Ne pas augmenter, voire à réduire les volumes collectés par les réseaux d'assainissement, en particulier unitaires ;
- Adapter nos territoires au risque d'augmentation de la fréquence des événements extrêmes comme les pluies violentes, en conséquence probable du changement climatique.

Le SDAGE renvoie aux SCoT la responsabilité de mettre en place les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de cette gestion des eaux pluviales, avec par exemple des recommandations sur :

- La réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales concomitamment au zonage pluvial ;
- La mise en œuvre de programmes de déconnexion des eaux pluviales.

#### *D.2.2.2 Le SAGE Allier aval*

Au même titre que le SDAGE, le SAGE Allier aval est une référence pour l'approche de la gestion globale de la ressource en eau. Une cohérence des objectifs et des approches dans le partage de la ressource en eau sera nécessaire entre le SAGE et le PTGE.

Dans son PAGD en vigueur, le SAGE Allier aval met en avant la concurrence qui s'intensifie entre l'extension de l'urbanisation et la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels, particulièrement dans sa zone centrale. La stratégie du SAGE concernant l'aménagement du territoire repose sur la prise en compte des objectifs du SAGE et la coordination des gouvernances, le document laisse donc des fortes marges d'appréciation aux porteurs de documents d'urbanisme.

La règle n°3 du règlement du SAGE oriente néanmoins certaines politiques d'aménagement en interdisant les nouveaux ouvrages, travaux et aménagements dans l'espace de mobilité optimal de l'Allier tel que défini par le SAGE.

#### *D.2.2.3 Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes*

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) vise à mettre en cohérence les différentes politiques publiques et leur déclinaison régionale. Il intègre, de ce fait, certains schémas sectoriels ayant un lien direct avec la question de la ressource en eau tel que le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et sa déclinaison opérationnelle la Trame Verte et Bleue.

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de déplacements urbains, plans climat-air-énergie territoriaux et chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte.

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes couvre la grande majorité du territoire Allier aval puisqu'il concerne les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Haute-Loire.

Les principaux objectifs du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes ayant un lien direct avec la thématique eau sont présentés à travers le schéma suivant<sup>13</sup> :

---

<sup>13</sup> Les points entourés sont ceux principalement en lien avec la thématique.

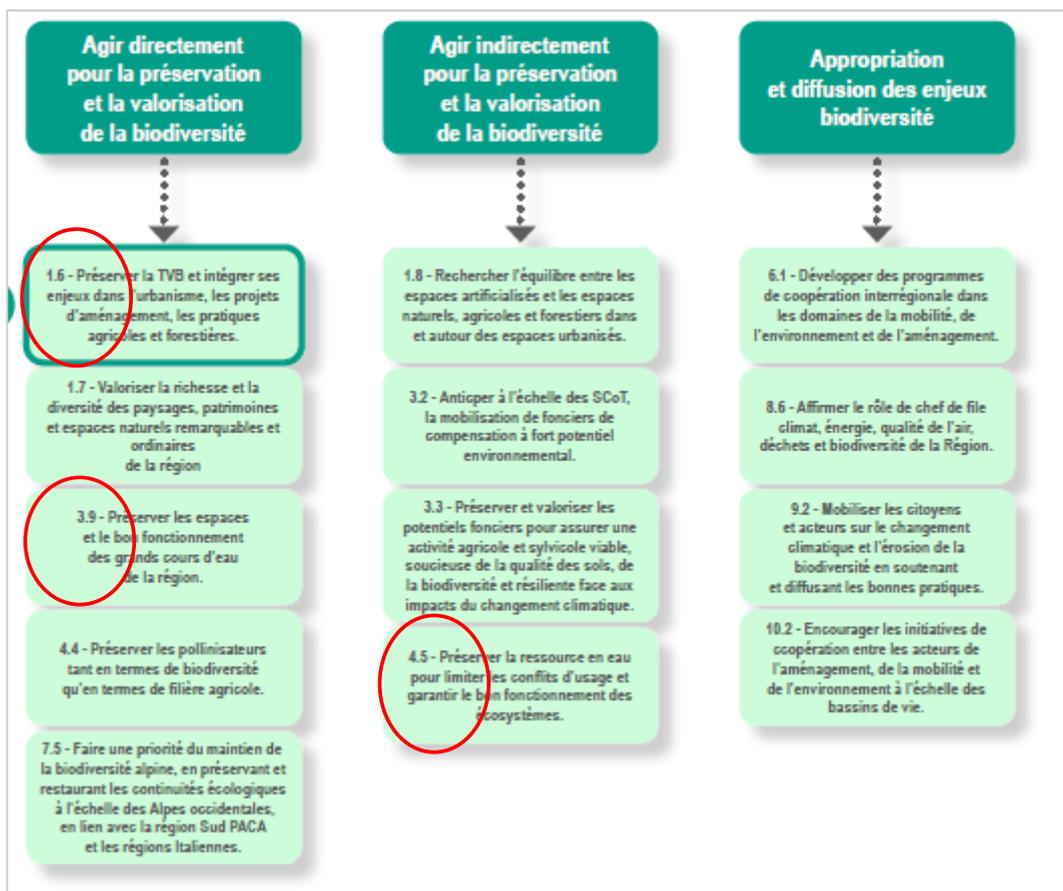


Figure 16 : schéma extrait du guide de lecture et de mise en œuvre du volet trame verte et bleue du SRADDET (Source : Agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes)

Ces objectifs se déclinent en 7 règles (règle 35 à 41) visant à la préservation et à la restauration de la trame verte et bleue en Auvergne-Rhône-Alpes. Les documents locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec ces règles.

#### D.2.2.4 Les chartes des PNR

L'initiative de la création d'un parc naturel régional (PNR) revient au conseil régional dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire. Les parcs naturels régionaux sont créés ou reconduits pour protéger, mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté pour le territoire, appelé charte pour une durée de 15 ans.

Cette charte détermine en particulier les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire de parc, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre et les engagements correspondants. Ces orientations et mesures peuvent avoir des incidences sur les projets d'aménagement et de construction, notamment à travers les documents de planification auxquels la charte du PNR est opposable.

Le périmètre Allier aval est concerné par 2 PNR : PNR des Volcans d'Auvergne et PNR Livradois-Forez aux franges ouest et est (cf carte en Annexe 11).

Comme pour le SRADDET, plusieurs orientations des chartes de PNR peuvent traiter de la question de l'eau et avoir de façon plus ou moins directe un impact sur la gestion quantitative durable de la ressource.

■ - **Charte du PNR Livradois-Forez** : Objectif opérationnel « Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau » qui engage les partenaires à traiter cet aspect lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme.

- **Charte du PNR Volcans d'Auvergne** : Mesure 2.2.2.1 de la charte « Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides » dont l'objectif rejoint fortement les attendus du PTGE.

#### D.2.2.5 Les PCAET

Obligatoire pour certaines métropoles et intercommunalités, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un projet territorial de transition énergétique et écologique qui a pour objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. ;
- L'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

C'est à travers les actions orientées vers la favorisation de la biodiversité et l'anticipation des impacts du changement climatique que le PCAET peut intervenir sur la question de la gestion durable de la ressource en eau.

La quasi-totalité du périmètre Allier aval est couvert par des PCAET (cf carte en Annexe 12).

#### D.2.2.6 Le PGRI Loire-Bretagne 2022

Élaboré à l'échelle du bassin, le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Loire-Bretagne fixe les grands objectifs en matière de gestion des risques d'inondation et les objectifs propres à certains territoires à risque d'inondation important (TRI). Il est arrêté par le préfet coordonnateur de bassin.

Les objectifs du PGRI sont déclinés au sein de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) pour les TRI.

Une partie des documents de planification (SRADDET, SCoT...) doit également être compatible avec certaines prescriptions des PGRI.

Le territoire Allier aval est particulièrement concerné par le PGRI Loire-Bretagne. En effet, trois secteurs du territoire sont identifiés comme TRI :

- Clermont-Ferrand-Riom : débordements du Bédard, de la Tiretaine, de l'Artière, du Sardon, de l'Ambène et du Mirabel ;
- Moulins : débordements de l'Allier ;
- Vichy : débordements de l'Allier et de son affluent le Sichon.

### D.3. LES OUTILS DE L'URBANISME OPERATIONNEL CONTRIBUANT A UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'urbanisme opérationnel consiste à mettre en place les actions d'études et les outils nécessaires à la réalisation d'un projet urbain. Ce projet urbain doit s'insérer dans le cadre réglementaire et les orientations données par les documents d'urbanisme.

#### D.3.1. Les outils mobilisables à travers les prescriptions des documents de planification urbaine

Le code de l'urbanisme prévoit un certain nombre d'outils réglementaires obligatoires ou non qui peuvent permettre de favoriser une approche quantitative de la ressource en eau. Certaines dispositions, si elles sont mobilisées dans le règlement ou le zonage, peuvent contribuer à réduire les impacts négatifs de l'urbanisation sur le cycle de l'eau.

Au sein du plan local d'urbanisme (PLUi), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement. Les OAP retranscrivent un projet politique et précisent les dispositions de sa mise en œuvre.

Parmi l'ensemble de ces dispositions, sur les espaces urbanisés denses, le coefficient de biotope est de plus en plus mobilisé (Figure 17). Il contribue notamment à l'infiltration de l'eau en profondeur et à la limitation du ruissellement de surface. Ce coefficient de biotope est inscrit dans le règlement du PLU(i).

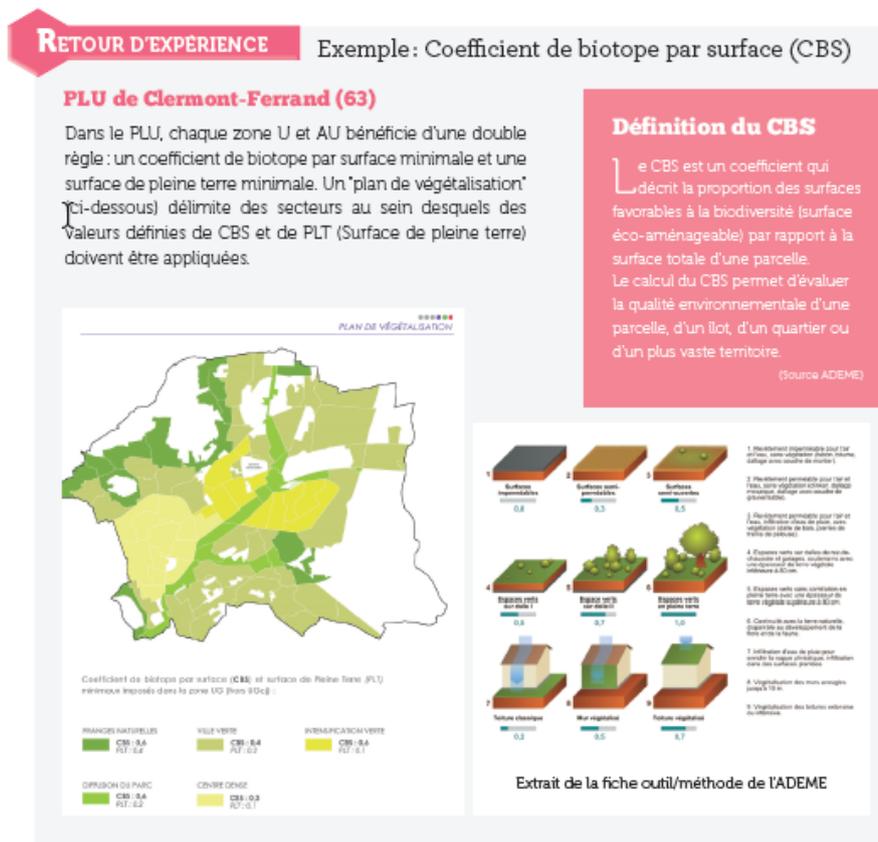


Figure 17 : coefficient de biotope par surface - PLU de Clermont-Ferrand

Certains zonages qui peuvent être annexés au document d'urbanisme et créer des servitudes ou obligations peuvent avoir un rôle clé dans la prise en compte des enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource. De plus, la cohérence entre ces zonages et les documents d'urbanisme locaux facilite l'adéquation entre les ressources disponibles et les besoins en eau liés au développement du territoire. On peut citer :

- Le **zonage d'assainissement** : délimitation de zones d'assainissement collectif et non collectif et identification des mesures qui doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- Le **zonage pluvial** : outil de gestion des eaux pluviales, qui permet d'organiser les diverses actions à mener en vue de réduire le ruissellement d'eau de pluie, et donc la pollution qui s'accumule dans les eaux pluviales récupérées par les réseaux d'assainissement ;
- Le **zonage zone humide**.

### D.3.2. Les approches globales des projets d'urbanisme

Certains outils d'urbanisme non réglementaires proposent aussi une approche globale d'un projet d'urbanisme permettant de traiter de nombreux sujets en lien avec la préservation de l'environnement parmi lesquels figure la gestion de l'eau.

Par exemple, la démarche ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre les enjeux et principes de la ville et des territoires durables. Parmi les 20 engagements auquel le projet doit répondre, l'engagement 19 concerne plus particulièrement la ressource en eau. Il est divisé en trois entrées :

- La réduction de la consommation d'eau potable
- La gestion intégrée des eaux pluviales
- La gestion des eaux usées.

Le territoire Allier aval accueille un certain nombre de projets d'ÉcoQuartiers. C'est sur le périmètre de Clermont Auvergne Métropole que se retrouvent les projets les plus significatifs (exemple : ÉcoQuartier Tremonteix).

L'Approche environnementale de l'urbanisme 2 (AEU2) est une démarche développée par l'ADEME visant à accompagner un projet de développement en matière de planification ou une opération d'aménagement. C'est un dispositif complet regroupant guide méthodologique, cahiers techniques et outils d'accompagnement (formations, fiches retours d'expériences...), pour favoriser la mise en œuvre opérationnelle.

Bien que s'adressant à des échelles de projets différentes, l'approche environnementale de l'urbanisme et la démarche ÉcoQuartier présentent de nombreuses similitudes en raison de leur fondement commun reposant sur une approche systémique d'un projet urbain.

### D.3.3. La nature en ville

La nature en ville ne se limite pas aux seuls « espaces verts » et aux grands parcs urbains. Elle s'inscrit également dans une multitude d'espaces, de tailles très variées, dont les caractéristiques peuvent largement favoriser la biodiversité.

Tout en participant au cadre de vie des usagers, ces espaces de nature en ville vont pouvoir accueillir une faune et une flore très variées, en développant des milieux naturels qui généreront une gestion plus ou moins importante selon la manière dont ils ont été conçus (exemple : bassin d'orage du Pourliat à Beaumont (63)).

### D.3.4. Les Solutions fondées sur la Nature

Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN<sup>14</sup> comme : « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinés dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

Les Solutions fondées sur la Nature en gérant les précipitations, l'humidité et le stockage, l'infiltration et la transmission de l'eau, améliorent l'emplacement, le moment et la quantité d'eau disponible pour les besoins humains. Elles rendent des services indispensables au fonctionnement urbain avec pas ou peu de coûts de fonctionnement, et de manière pérenne, moyennant un investissement de départ pour restaurer les fonctionnalités des écosystèmes. On peut citer comme exemples : la « désartificialisation » des sols, la restauration de la qualité des sols afin d'améliorer leur perméabilité, l'infiltration des eaux pluviales, qui sont des actions typiquement en lien avec les politiques d'aménagement urbain.

### D.3.5. Quels outils mobiliser pour une approche intégrée de l'eau ?

Les différents outils évoqués dans cette partie ne sont pas exclusifs les uns des autres, ils sont même le plus souvent interconnectés : ainsi, une action basée sur une solution fondée sur la nature peut trouver son origine dans un projet d'aménagement de type ÉcoQuartier et va le plus souvent renforcer la présence de la nature en ville et donc contribuer à la trame verte et bleue.

C'est donc souvent la mobilisation croisée de ces outils qui permettra une bonne prise en compte de la gestion quantitative de la ressource en eau.

Pour autant, les outils mobilisables doivent être replacés dans leur contexte territorial et permettre de répondre aux enjeux du territoire.

---

<sup>14</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature

## **D.4. SUR LA BASE DE CES ELEMENTS, QUELLES PISTES DE REFLEXION ET DE TRAVAIL COMMUN POUR LE PTGE ?**

Les éléments présentés dans cet état des lieux aménagement du territoire tendent à démontrer que le scénario PTGE retenu par les acteurs et le programme d'actions qui en découlera devra, pour répondre à la nécessité d'une approche intégrée de la ressource, se questionner sur les pratiques en aménagement du territoire et la place de la planification territoriale au vu du rôle déterminant joué par ces documents sur la gestion durable de la ressource.

Cet état des lieux nous montre aussi que de nombreux outils sont mobilisables dans les projets d'aménagement pour améliorer la préservation de la ressource et permettre l'atténuation de l'impact du changement climatique sur la quantité d'eau disponible.

Le territoire Allier aval dispose d'une très bonne couverture en document de planification : SCoT principalement mais la couverture en PLUi est également significative et concerne les EPCI ayant une dynamique territoriale importante.

Cependant, on peut soulever quelques difficultés d'articulation entre l'aménagement du territoire et la gestion des ressources en eau, également identifiées par les acteurs du territoire :

### ➤ Un traitement de la question de l'eau qui reste partiel :

A la lecture d'un certain nombre de SCoT et de PLUi, qui restent les documents opérationnels de l'aménagement territorial, il peut être constaté que même si la question de la gestion de la ressource en eau est souvent jugée cruciale pour le développement du territoire et son attractivité, peu de territoires disposent d'une analyse fine de leurs ressources en eau et de leurs besoins en la matière et d'une visibilité sur son évolution.

Les enjeux identifiés sur la question de l'eau reposent très rarement sur des éléments chiffrés en ce qui concerne les besoins mais aussi la disponibilité des ressources. Les éléments de connaissances suivants sont notamment absents : besoins journaliers du territoire en eau potable, variation annuelle des besoins, zones déjà en tension, volumes disponibles, volume d'eau potable pouvant être produit, répartition de l'eau entre les usages... Aussi, la traduction des enjeux identifiés en des objectifs opérationnels reste souvent difficile.

La définition d'une méthodologie d'intégration de la question de la gestion quantitative des ressources en eau dans les documents d'urbanisme pourrait aussi être une piste à réfléchir pour le programme d'actions du PTGE Allier aval.

### ➤ Une difficile concordance des démarches :

Comme souvent, le décalage entre les calendriers d'élaboration des documents d'urbanisme et du PTGE, les lourdeurs des procédures de révision peuvent limiter la prise en compte des enjeux mis en avant par le PTGE et la mise en œuvre d'actions qui pourront être envisagées sur le domaine de l'urbanisme.

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire :

- Besoin d'une **approche territorialisée de la gestion et du partage** des ressources en eau, au service de la préservation de ce bien commun dans un esprit de cohérence et de solidarité : entre l'amont et l'aval, entre les différents territoires, entre l'Allier et ses affluents. *Par exemple, dans le cadre de la transition énergétique, il y a un appel au développement des méthaniseurs pour développer la production d'énergies renouvelables issues des ressources du territoire, qui peuvent présenter un débouché économique intéressant pour les agriculteurs. Il faut bien analyser les impacts de ces projets sur le besoin et les ressources en eau. Penser également à l'impact sur les constructions de nouvelles infrastructures routières, le développement démographique, etc.*
- Besoin de mettre **l'enjeu de partage des ressources** au cœur des stratégies d'aménagement et de développement des territoires.
- Confirment la **difficulté de faire concorder les démarches** : enjeu d'articulation des différentes échelles territoriales pour penser en cohérence les politiques de développement avec la logique de bassin versant.
  - La pertinence de certaines échelles de planification et leur imbrication est soulevée (SCOT à une échelle macro, éloignées des problématiques locales, prise de compétences des collectivités et de mise en œuvre des outils à leur disposition, etc.). Ne pas se concentrer que sur les grandes agglomérations mais également dans les plus petites communes, en zones rurales, majoritaires sur le bassin (questions des drainages, haies, zones humides, ruissellement...) et pour tous les usagers.
  - La question de la gouvernance pour assurer la cohérence dans la planification : dialogue à différentes échelles (multi-acteurs, coordination échelle globale et locale), capacité des acteurs désignés dans les instances de décision à porter des enjeux relatifs aux ressources en eau.
  - La politique d'urbanisation a conduit à évacuer l'eau des territoires. Il faut la repenser pour retenir l'eau plus longtemps et mieux recharger les nappes.
  - La question de l'accès à l'information, l'appropriation de connaissances, l'implication des acteurs (notamment les citoyens). Besoin de favoriser l'interconnaissance, l'appropriation des enjeux par tous.
  - La possibilité d'interagir avec les documents en cours de réalisation (PLUi, etc.) afin d'intégrer les éléments de l'étude HMUC Allier.
- Besoin de changer/**enrichir la vision autour de la fonctionnalité des milieux**, de leur fonctionnement et de leurs services rendus (*ex : espace de liberté des cours d'eau pour protéger contre les inondations*).
- L'aménagement du territoire doit intégrer la conciliation des différents besoins humains, dont le besoin de se nourrir localement, de produire pour les citoyens (*voir partie Activités agricoles*). Besoin de préserver les terres agricoles de l'urbanisation.

Les éléments présentés dans ce document, sans préjuger du contenu du programme d'actions final, montrent la pertinence d'un axe positionné sur la question de l'aménagement du territoire et sur la synergie du PTGE avec d'autres programmes d'actions existants et la démultiplication de certaines bonnes pratiques.

Une consolidation des éléments contenus dans ce rapport avec les acteurs locaux en charge des questions d'aménagement et de planification urbaine s'avère nécessaire, au vu de la taille du territoire et des enjeux locaux qui émergeront. Cette consolidation nécessitera donc un travail à une échelle plus fine qui reste à définir : SCOT, bassins hydrographiques...

## D.5. SYNTHÈSE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LE BASSIN

### ALLIER AVAL



Figure 18 : synthèse de l'aménagement du territoire

## E. ÉTAT DES LIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE

### E.1. PORTRAIT DE L'ÉCONOMIE GLOBALE DU TERRITOIRE

#### E.1.1. Emploi et catégories socioprofessionnelles

Parmi la population active (45,2% de la population du bassin), 12,4% sont au **chômage** sur le bassin Allier aval en 2019. Cette part est plus importante au nord-ouest du bassin, entre les départements du Cher et de l'Allier, dans les zones rurales entre Moulins et Vichy et entre Vichy et Thiers et au sud du bassin entre Issoire et Brioude (cf carte en Annexe 15).

En 2019, le **nombre d'emplois total au lieu de travail**<sup>15</sup> dans le bassin Allier aval est d'environ 315 000. Il a augmenté de 0,7% depuis 2008. Les emplois sont plutôt répartis autour des grandes agglomérations et suivent une répartition similaire à la dispersion de la population sur le territoire.

Le nombre d'emplois au lieu de travail du bassin Allier aval représente 82% du total des emplois sur l'ensemble des cinq zones d'emplois<sup>16</sup> présentes sur le territoire, sachant que la ville de Nevers au nord du bassin ne fait pas partie du périmètre Allier aval.

Le graphique ci-dessous (*Figure 19* et Annexe 16)<sup>17</sup> montre la part de chaque **catégorie socioprofessionnelle**<sup>18</sup> dans l'emploi total au lieu de travail du bassin Allier aval et par zone d'emploi. La répartition globale du bassin Allier aval se rapproche plus de celle de la zone d'emploi de Clermont-Ferrand, qui représente plus de la moitié (55,1%) du nombre d'emplois totaux au lieu de travail sur le total des cinq zones d'emploi.

La part la plus importante d'agriculteurs exploitants par rapport au total des emplois se situe dans le nord du bassin (Bocage Bourbonnais), à l'est de Vichy (Montagne Bourbonnaise), sur la partie de la Grande Limagne entre Vichy et Riom et au sud du bassin (Cézallier et Brivadois).

---

<sup>15</sup> Signifie que l'emploi est comptabilisé dans la commune du lieu de travail. Ainsi, des personnes peuvent habiter à l'extérieur du bassin Allier aval et travailler dans le périmètre du bassin.

De plus, le nombre d'emplois au lieu de travail regroupe l'emploi salarié et non-salarié (cf Lexique).

<sup>16</sup> Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent (définition INSEE). Le bassin Allier aval est principalement concerné par 5 zones d'emploi : Nevers, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand et Issoire (cf carte en Annexe 13).

<sup>17</sup> 7 communes ne font pas partie des données pour cause de secret statistique (nombre d'emplois total au lieu de travail <20).

<sup>18</sup> Les catégories « Retraités » et « Autres » n'ont pas été intégrées au tableau. Elles représentent respectivement 30,1% et 16,2% de la population de 15 ans ou plus sur le bassin Allier aval.

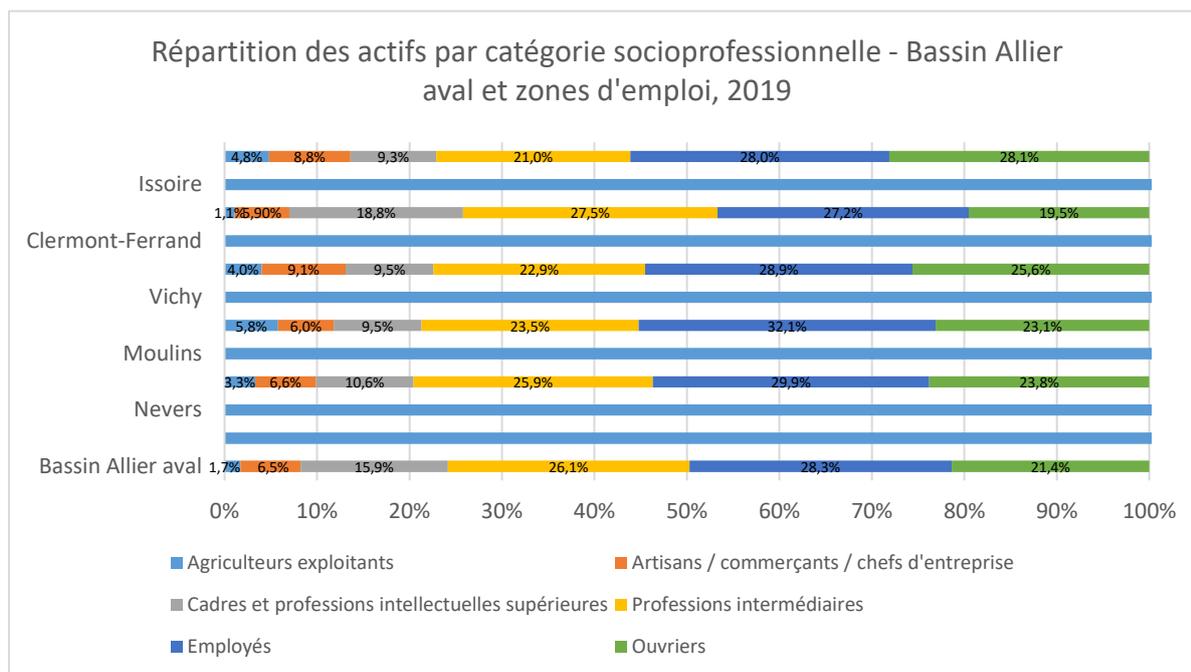


Figure 19 : répartition de l'emploi au lieu de travail par catégories socioprofessionnelles (Source : INSEE)

## E.1.2. Tissu productif global

### E.1.2.1 Panorama de l'ensemble du tissu productif du bassin Allier aval

#### E.1.2.1.1 Etablissements actifs

En 2022, sur le bassin Allier aval, environ 124 000 établissements<sup>19</sup> actifs productifs (employeurs et non employeurs) sont recensés d'après le fichier SIRENE (Système National d'Identification et du Répertoire des Entreprises et de leurs Etablissements). 70,2% de ces établissements sont répertoriés dans le secteur du commerce, transports et services divers<sup>20</sup> (Figure 20). Pour une répartition plus détaillée de ces établissements productifs (en 17 postes), cf Annexe 17.

La majorité de ces établissements se trouve dans le Puy-de-Dôme (72%), le reste étant réparti entre l'Allier (24%) la Haute-Loire (2,8%), la Nièvre (1%) et le Cher (0,2%).

Parmi ces 124 000 établissements, le bassin Allier aval compte environ 24 300 établissements actifs employeurs en 2019 soit 19,6% du total des établissements.

La répartition de ces établissements actifs employeurs dans les départements est sensiblement la même que pour le total des établissements actifs productifs (Figure 20 et Annexe 18). La part des

<sup>19</sup> Le terme « établissement » est à distinguer « d'entreprise ». Une entreprise peut avoir plusieurs établissements. Ils désignent aussi bien les travailleurs indépendants que les sociétés, employeurs ou non.

<sup>20</sup> Ce secteur regroupe les commerces de réparation d'automobiles et de motos, transports et entreposages, hébergement et restauration, information et communication, activités financières et d'assurances, activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques ; les activités de services administratifs et de soutien, les activités d'arts, spectacles et autres activités récréatives, les activités des ménages en tant qu'employeurs, les activités extra-territoriales et les autres activités de services.

secteurs de l'administration publique, de la construction et de l'industrie est néanmoins plus importante au détriment des autres secteurs d'activité.

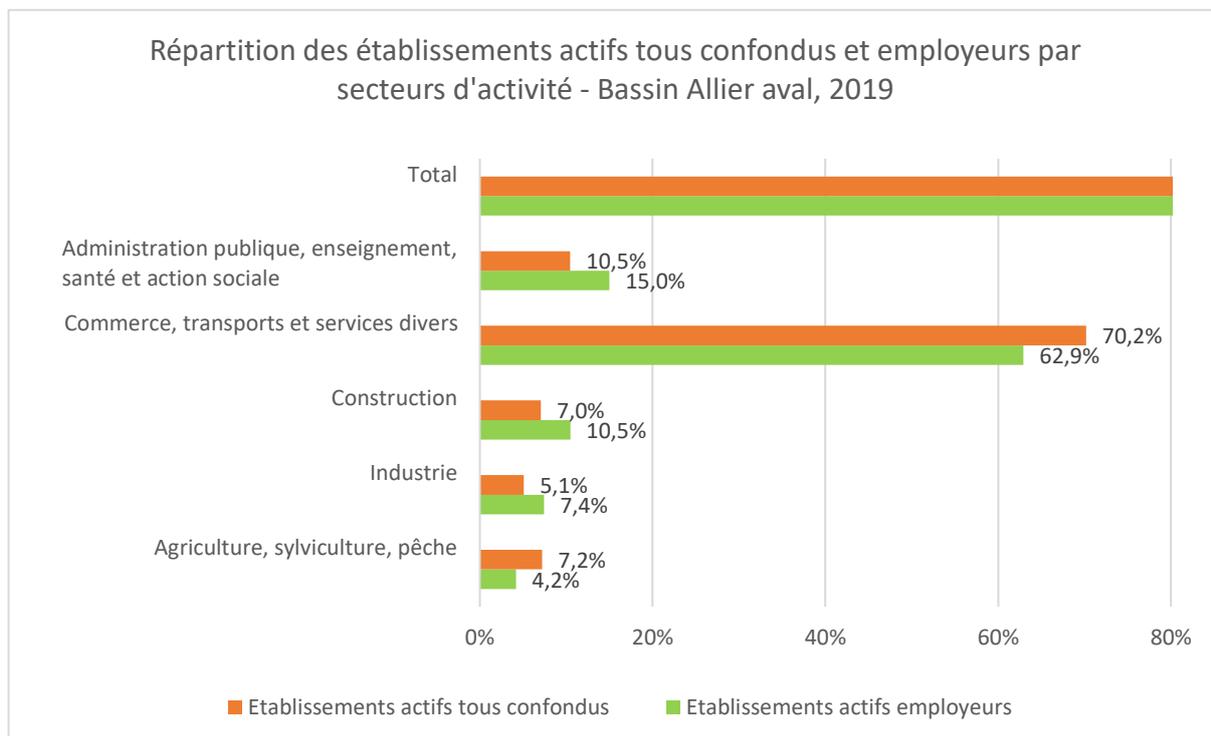


Figure 20 : répartition des établissements actifs productifs par secteur d'activité – bassin Allier aval  
(Source : fichier SIRENE)

#### E.1.2.1.2 Les postes salariés des établissements actifs employeurs

La part la plus importante de postes salariés au sein des établissements actifs employeurs concerne le secteur du commerce, transports et services divers (42,2%) suivi de près par le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (36%).

Le graphique ci-dessous (Figure 21) montre la répartition des établissements actifs employeurs par rapport à la répartition du nombre de postes salariés<sup>21</sup> par secteur d'activité dans le bassin Allier aval en 2019. On constate que les secteurs de l'administration publique et de l'industrie représentent une part plus importante de par le nombre de postes salariés disponibles par rapport au nombre d'établissements actifs employeurs.

<sup>21</sup> Comme indiqué, cela concerne uniquement les postes salariés (cf Lexique), soit les personnes ayant un contrat de travail, mais n'inclut pas les micro-entrepreneurs, entrepreneurs individuels et gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée.

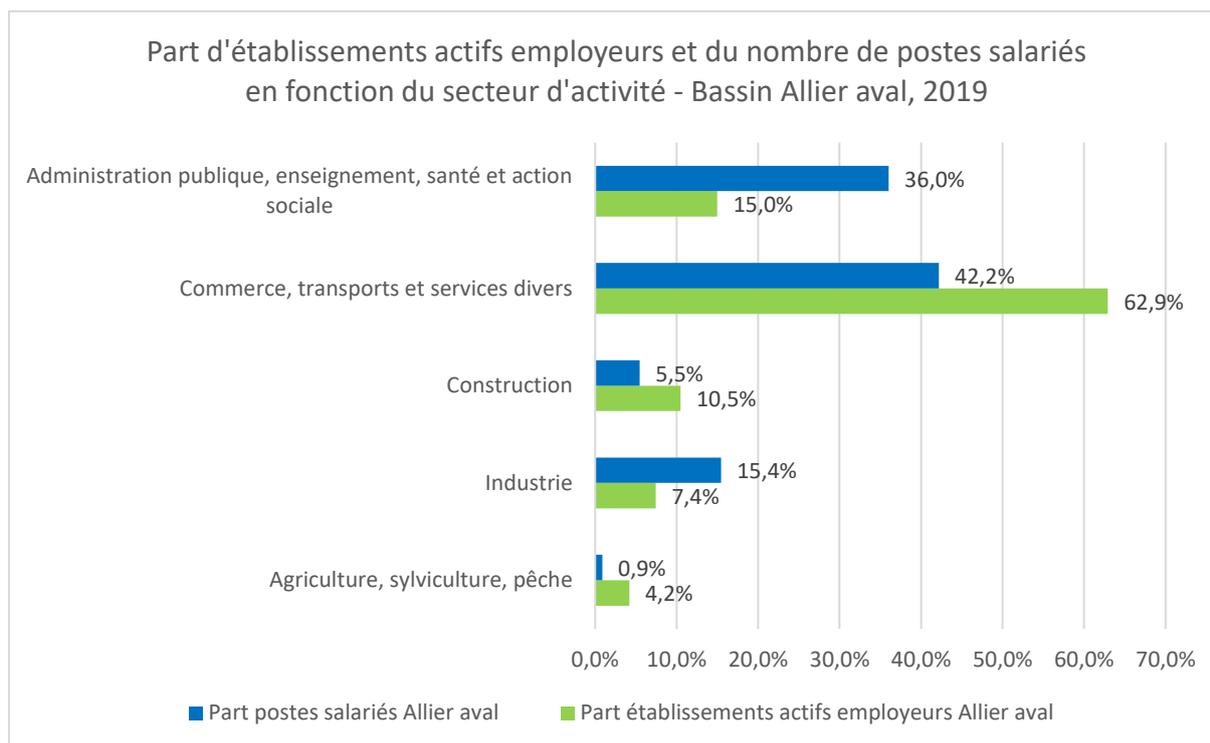


Figure 21 : part d'établissements actifs employeurs et du nombre de postes salariés par secteur d'activité - bassin Allier aval (Source : INSEE)

En moyenne, un établissement actif employeur dans le secteur de l'administration publique emploie 28 salariés, alors qu'un établissement actif employeur dans le secteur du commerce, transports et services divers qui a le plus grand nombre d'établissements actifs employeurs en emploie 8 (Figure 22).

Nombre moyen de postes salariés par établissement actif employeur	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale
Bassin Allier aval	2,5	24,4	6,2	7,9	28,3

Figure 22 : nombre moyen de postes salariés par établissement actif employeur par secteur d'activité - bassin Allier aval (Source : INSEE)

### E.1.2.2 Estimation de la valeur ajoutée par secteur d'activité

Les parties précédentes montrent que la partie du bassin Allier aval située sur le Puy-de-Dôme concentre la majorité des activités économiques (79% des établissements du département sont dans le bassin Allier aval) alors même qu'elle représente 51% du bassin de par sa superficie. Ainsi, en 2018, la valeur ajoutée brute<sup>22</sup> du département du Puy-de-Dôme était de 18,3 Mds€ (milliards d'euros), celle de l'Allier de 7,3 Mds€ et celle de Haute-Loire de 4,5 Mds€ (cf Annexe 22).

<sup>22</sup> Hors amortissement du capital.

On estime<sup>23</sup> qu'en 2021, sur le bassin Allier aval, la valeur ajoutée brute était d'environ **22 Mds €**. Cela représente environ 8,5% de la valeur ajoutée de la région Auvergne-Rhône-Alpes (*Figure 23*). Les secteurs tertiaires marchand et non marchand représentent les  $\frac{3}{4}$  de la valeur ajoutée brute totale du bassin Allier aval.

Estimation de la valeur ajoutée au prorata du nombre d'établissements par secteur d'activité, 5 postes, bassin Allier aval, 2021	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	Total
VA (millions d'euros) bassin Allier aval	242 €	4 134 €	1 400 €	11 166 €	5 063 €	<b>22 006 €</b>
<i>Part VA dans total VA bassin Allier aval</i>	<i>1,1%</i>	<i>18,8%</i>	<i>6,4%</i>	<i>50,8%</i>	<i>23,0%</i>	<i>100%</i>
VA Région AuRA	2 394 €	47 443 €	16 766 €	133 390 €	57 516 €	<b>257 509 €</b>
<i>Part VA dans total VA AuRA</i>	<i>0,9%</i>	<i>18,4%</i>	<i>6,5%</i>	<i>51,8%</i>	<i>22,3%</i>	<i>100%</i>

Figure 23 : estimation de la valeur ajoutée par secteur d'activité - bassin Allier aval  
(Source : INSEE et Eurostat – extrapolation)

<sup>23</sup> Voir précautions liées à l'extrapolation des données dans l'état des lieux socio-économique.

E.1.3. Synthèse de l'économie globale du territoire<sup>24</sup>

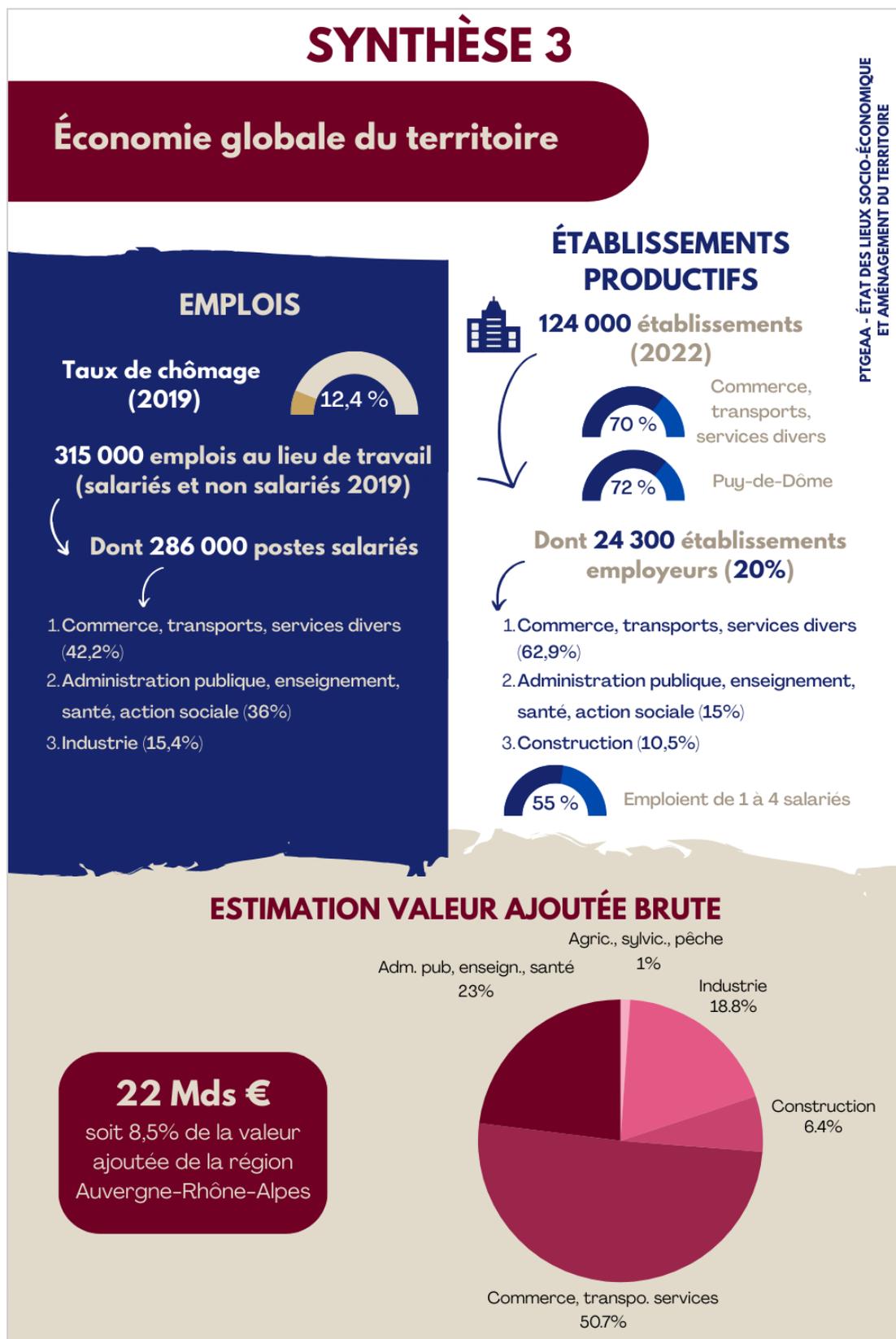


Figure 24 : synthèse de l'économie globale du territoire

<sup>24</sup> Les données économiques de production (notamment valeur ajoutée) étant issues d'extrapolations aux échelles régionales et départementales, elles sont à prendre avec précaution.

## E.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – LES SERVICES PUBLICS DE L’EAU

### E.2.1. La gestion de l’eau potable et l’assainissement

La plupart des communes du bassin Allier aval sont alimentées par un gestionnaire d’eau potable regroupant plusieurs communes de type syndicat ou EPCI. Ainsi, 96% des communes ont délégué leur compétence eau potable à un gestionnaire intercommunal. En revanche, les communes ont plus en charge l’assainissement collectif et non collectif (*Figure 25*<sup>25</sup> et cartes en Annexe 23, Annexe 24 et Annexe 25).

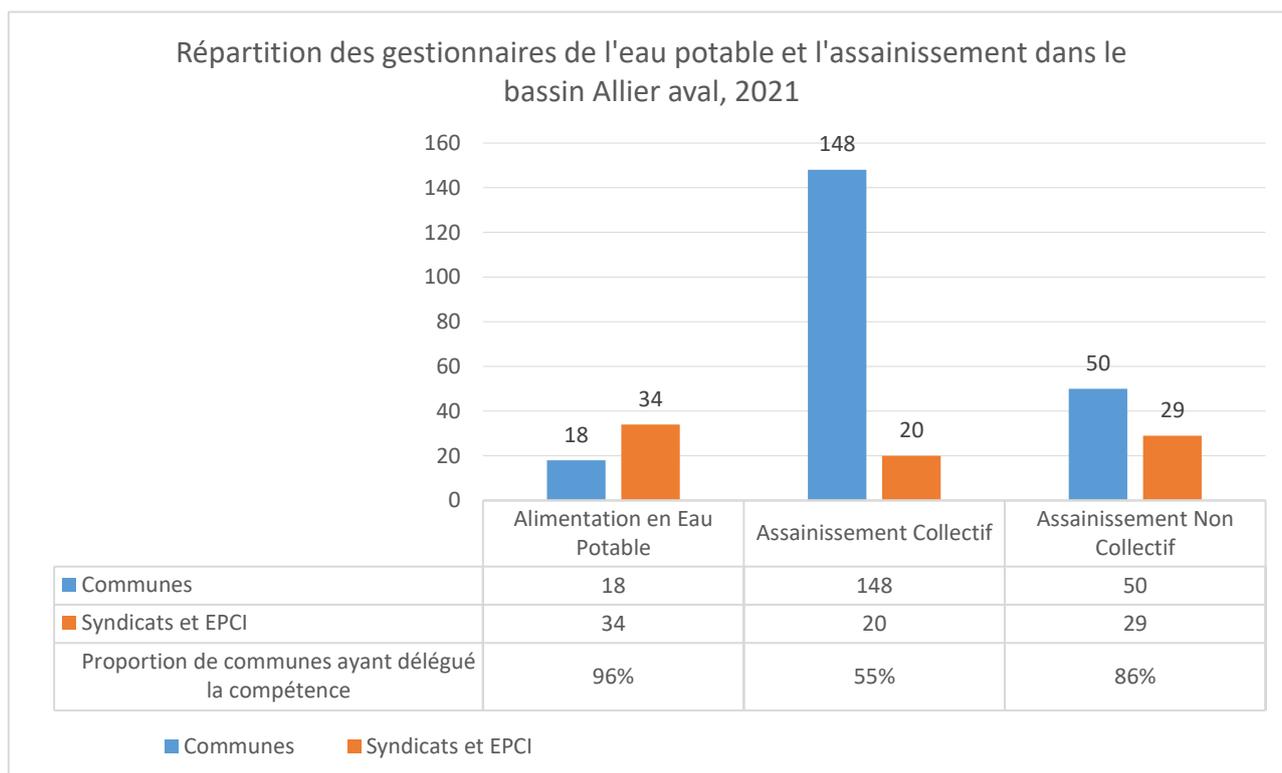


Figure 25 : gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement dans le bassin Allier aval  
(Source : SISPEA)

Les plus gros syndicats en termes de population desservie (compétence de distribution d’eau potable) pour l’alimentation en eau potable et majoritairement inclus dans le périmètre du bassin Allier aval sont : Clermont Auvergne Métropole (223 218 habitants desservis en 2021), le SIAEP de Basse Limagne (95 602 habitants desservis en 2021), le Syndicat Mixte de l’Eau de la Région d’Issoire (86 748 habitants desservis en 2021), Vichy Communauté (63 436 habitants desservis en 2021).

En termes d’assainissement collectif et de dépollution, la Communauté d’Agglomération Agglo Pays d’Issoire est la plus importante avec une cinquantaine de communes adhérentes dans le bassin Allier aval. Le SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand ainsi que Moulins Communauté comptent plus d’une trentaine de communes adhérentes.

<sup>25</sup> Pour l’alimentation en eau potable, les chiffres concernent la distribution et pour l’assainissement collectif, les chiffres concernent la collecte.

### E.2.2. Prélèvements pour l'alimentation en eau potable

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable (AEP) s'élèvent à **58,5Mm<sup>3</sup>** en année moyenne et en année sèche sur le bassin Allier aval, ce qui représente 36% des prélèvements totaux en année moyenne et 31% en année sèche quinquennale. La plupart des prélèvements sont effectués en eaux souterraines (96%).

Ces prélèvements incluent l'utilisation domestique mais aussi l'utilisation par les autres usages (industries, élevage, tourisme, etc.) :

- Environ 44% des besoins pour l'élevage sont satisfaits depuis le réseau d'eau potable (chiffre très variable selon les secteurs).
- La part industrielle n'a pas pu être approchée par le bureau d'études en charge de l'étude HMUC, faute de données.
- Le traitement de données récoltées auprès de quelques gestionnaires d'eau potable dans le cadre de l'état des lieux socio-économique donne une fourchette de 4% à 30% du volume distribué utilisé pour les établissements économiques<sup>26</sup>.

L'eau potable est l'usage dominant à l'échelle annuelle mais est dépassée par l'irrigation en période d'été (essentiellement de juin à août).

Les prélèvements sont les plus forts durant l'été (pic de consommation dû au tourisme ou à la chaleur) et durant l'hiver (part prélevée pour l'élevage et pic de consommation dû au tourisme hivernal).

L'évolution des besoins pour l'alimentation en eau potable s'est basée en priorité sur les données inscrites dans les Schémas Directeurs d'Alimentation en eau Potable, puis sur les données des SCoT et enfin, pour les secteurs dépourvus de l'un ou l'autre, sur la prolongation des tendances INSEE des 10 dernières années à l'horizon 2030 et 2050.

Ainsi, la tendance globale retenue est une augmentation des prélèvements de +6% à l'horizon 2030 et +21% à l'horizon 2050. Cela représente un besoin annuel respectif de +3,5Mm<sup>3</sup> et +12,3Mm<sup>3</sup>.

### E.2.3. La tarification de l'eau

SISPEA estime la consommation moyenne d'eau potable en France à 151m<sup>3</sup>/abonné/an. Cela correspond à la consommation totale, c'est-à-dire domestique et non domestique<sup>27</sup>.

La consommation moyenne domestique est estimée à 54m<sup>3</sup>/habitant/an soit 120m<sup>3</sup> par foyer sur la base de 2,2 personnes par foyer selon l'INSEE. Cette base de consommation annuelle de 120m<sup>3</sup> par foyer retenue par SISPEA n'est pas forcément partagée par tous les gestionnaires d'eau. Par exemple, Vichy communauté estime que cette consommation se situe plutôt autour des 100m<sup>3</sup> aujourd'hui et Agglo Pays d'Issoire l'estime entre 80 et 100m<sup>3</sup> par foyer.

---

<sup>26</sup> Cf partie E.4.4.2 L'utilisation du réseau d'alimentation en eau potable

<sup>27</sup> Cf Lexique

### E.2.3.1 Le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif

De manière générale, le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans les communes est inférieur au prix moyen de l'eau dans les syndicats et EPCI (Figure 26).

Le **prix global moyen de l'eau TTC** qui comprend le prix de l'eau potable et le prix de l'assainissement collectif est de **4,21€/m<sup>3</sup>** sur la base d'une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup>.

Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (Moyenne)	Communes	Syndicats et EPCI	Ensemble bassin Allier aval
AEP	1,81	2,42	<b>2,32</b>
AC	1,78	2,31	<b>1,89</b>
<b>Total</b>	<b>3,59</b>	<b>4,73</b>	<b>4,21</b>

Figure 26 : prix TTC moyen du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif (Source : SISPEA)

A titre de comparaison, le prix moyen de l'eau potable en région AuRA est compris entre 3,70€/m<sup>3</sup> et 4€/m<sup>3</sup>. En France, le prix moyen de l'eau est de 4,30€/m<sup>3</sup> et réparti entre 2,11€/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,19€/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

Sur le bassin Allier aval, la **redevance due à l'Agence de l'eau** incluse dans le prix de l'eau en ce qui concerne la **protection de la ressource** est en moyenne de 0,05€HTVA/m<sup>3</sup>.

Le règlement de la facture d'eau TTC<sup>28</sup> comprenant l'eau potable et l'assainissement représente environ **1% du revenu** annuel médian des ménages dans le bassin Allier aval. Cette part oscille entre 0,5% et 1,8% environ du revenu annuel médian des ménages.

### E.2.3.2 Le financement du fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement collectif

L'indicateur de **durée d'extinction de la dette de la collectivité** présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement. Il est supposé que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de la dette, ce qui est rarement le cas. C'est donc un nombre d'années minimum de remboursement qui est présenté.

Pour l'AEP, cette durée de remboursement est estimée à un peu plus de **3 ans** pour le bassin Allier aval (pareil pour la France entière en 2020). La capacité de remboursement des communes est très disparate par rapport à celle des syndicats.

Pour l'assainissement collectif, la durée d'extinction de la dette de la collectivité est estimée à **7 ans** (4 ans pour la France entière en 2020).

<sup>28</sup> Toutes Taxes Comprises

#### E.2.4. La distribution d'eau potable

Le **rendement du réseau de distribution** est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

A part pour une commune du bassin dont le rendement du réseau de distribution est à 21,9%, cet indicateur est situé entre 45,7% et 95,4% sur le bassin Allier aval. Ce rendement est de **81%**<sup>29</sup> environ sur le bassin Allier aval (*Figure 27*). Cela correspond à la moyenne française qui est de 80,1% en 2020.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable correspond au pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Sur l'ensemble du bassin Allier aval, il est de **0,65%**<sup>30</sup>. Cela signifie qu'il faudrait théoriquement 150 ans environ pour renouveler entièrement les réseaux. En comparaison, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable en France en 2020 est de 0,67%.

Distribution d'eau potable, bassin Allier aval, 2020	Communes	Syndicats et EPCI	Ensemble bassin Allier aval
Rendement moyen du réseau de distribution	71,29%	83,59%	<b>80,98%</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux de distribution	0,77%	0,79%	<b>0,65%</b>

*Figure 27 : rendement et taux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable (Source : SISPEA)*

#### E.2.5. Les services d'assainissement collectif

Le bassin Allier aval compte 426 stations d'épuration (STEU) en 2021 pour une capacité de traitement de 1 200 000 Équivalents-Habitants (E.H). La plus grosse station est Clermont-Ferrand avec 542 000 E.H, suivie par Vichy avec 108 000 (E.H). Les stations ayant une capacité de traitement inférieure à 200 E.H représentent 61% de l'ensemble des STEU du bassin. 32% des STEU ont une capacité d'épuration entre 200 et 2000 E.H (cf carte en Annexe 26).

Les **rejets en station d'épuration** représentent **63,6Mm<sup>3</sup>** en année moyenne et en année sèche quinquennale, soit 89% des rejets totaux. La plupart des rejets est effectuée dans les cours d'eau. A noter qu'une partie de la STEU de Clermont-Ferrand (1 à 3Mm<sup>3</sup>/an) est utilisée pour l'irrigation agricole (ASA Limagne Noire).

Les rejets d'eaux usées sont supérieurs aux prélèvements d'eau potable pour 2 raisons :

- Des eaux « parasites » s'infiltrent dans les réseaux ;
- Des effluents industriels sont traités, alors qu'ils prélèvent directement dans la ressource.

<sup>29</sup> Ce chiffre ne correspond pas à la moyenne syndicats (82,09%) + communes (70,51%) car la moyenne est calculée sur les 457 communes du bassin Allier aval en attribuant la valeur de l'indicateur du syndicat correspondant à chaque commune qui a délégué ses compétences. Cela permet de donner des poids différents aux syndicats en fonction de leur couverture du bassin Allier aval même si ça ne reflète pas le rendement réel de chaque commune. On raisonne en moyenne pondérée par le nombre de communes concernées par le bassin Allier aval pour chaque syndicat et EPCI.

<sup>30</sup> Même explication que précédemment.

### E.2.5.1 Le renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le **taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées**, unitaire ou sur l'ensemble du bassin Allier aval est de **0,69%**<sup>31</sup>. Cela signifie qu'il faudrait théoriquement 145 ans environ pour renouveler entièrement les réseaux. En comparaison, le taux de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif en France est de 0,46%.

Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées, 2020	Communes	Syndicats et EPCI	Ensemble bassin Allier aval
Taux moyen de renouvellement	1,12%	0,79%	<b>0,69%</b>

Figure 28 : renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées  
(Source : SISPEA)

### E.2.5.2 L'assainissement collectif de la consommation non domestique

Les eaux usées non domestiques regroupent les eaux usées d'activités provenant :

- « De locaux utilisés à des fins commerciales ou industrielles, autres que les eaux ménagères usées et les eaux de ruissellement » (Directive ERU de 1991).
- Des eaux usées rejetées par certains établissements publics tels que les hôpitaux, établissements scolaires, maisons de retraite... du fait de leur spécificité ou du risque potentiel de rejet d'eaux avec des caractéristiques spécifiques.

Le bassin Allier aval comporte **108** autorisations de déversement<sup>32</sup> d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées. La moitié de ces autorisations provient de Clermont Auvergne Métropole (dont 28 pour la ville de Clermont-Ferrand) et du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et de sa région.

### E.2.6. Les services d'assainissement non collectif

Sur l'ensemble du bassin Allier aval, l'**indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif** est de **100** (cf Annexe 27) donc les prestations obligatoires en matière d'assainissement non collectif sont globalement fournies par les collectivités.

Parmi les syndicats et EPCI ayant la compétence d'assainissement non collectif pour au moins 20 communes et un indice inférieur à 100, on peut noter : Moulins Communauté, Vichy Communauté, Clermont Auvergne Métropole, le SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand et le SIAEP de Basse Limagne.

Sur le bassin Allier aval, environ **67%** des installations d'assainissement non collectif contrôlées sont conformes selon la réglementation en vigueur au moment des contrôles.

<sup>31</sup> Même raisonnement que la remarque précédente. Le taux moyen pondéré de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour les syndicats et EPCI est de 0,69%.

<sup>32</sup> A noter qu'une autorisation concernant, pour un même abonné, plusieurs points de rejet dans le même réseau de collecte, est comptabilisée de manière unique.

Conformité des dispositifs d'assainissements non collectifs, 2020	Communes	Syndicats et EPCI	Ensemble bassin Allier aval
Taux moyen de conformité	73,61%	64,71%	<b>67,37%</b>

Figure 29 : conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs  
(Source : SISPEA)

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire :

- Impact des regroupements des stations d'épuration sur les niveaux d'eau, en fonction des points de rejets.
- Comment **concilier croissance démographique avec réduction de la pression** sur les ressources en eau, notamment pour l'AEP ?
- Compatibilité entre **développement de l'attractivité touristique et ressources en eau disponibles** (Chaîne des Puys, Massif du Sancy, attirent des touristes en périodes estivale – plus forts risques de tensions sur les ressources – et hivernale avec des conséquences sur l'augmentation des besoins en eau potable et en assainissement). Souhait exprimé par certains de conserver le niveau de fréquentation mais avec une répartition plus étalée dans l'année.
- Besoin de mieux **connaître la répartition du prélèvement sur le réseau AEP** entre les différents usages : domestiques, entreprises, services et commerces, agriculture, etc. Seuls les usages faisant l'objet d'un contrat spécifique peuvent être plus facilement différenciés par les structures gestionnaires (sans différenciation domestique/non domestique). Tendances observées : prise de conscience des usagers, vigilance sur les habitudes de consommation, développement de pratiques plus sobres (collecte et utilisation des eaux de pluie, toilettes sèches, etc.), hausse des demandes d'installation de compteurs herbagés pour sécuriser l'abreuvement du bétail.
- Observation de **vandalisme croissant sur les bornes à incendie** (assurant la sécurité civile) en période de sécheresse.
- **Sécurisation des réseaux et solidarité entre territoires :**
  - o Besoin d'une planification territoriale adaptée (interconnexion des réseaux avec le Syndicat Mixte de l'Allier dans le département de l'Allier, les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable dans le 63 et le 43). L'interconnexion est intéressante mais à mobiliser avec vigilance car on exporte de l'eau d'un bassin à un autre.
  - o Besoin de préserver les sources sur les têtes de bassin versant.
  - o Les prélèvements dans les nappes souterraines sont effectués sans connaissance approfondie de leur fonctionnement et de leurs relations avec les nappes superficielles.
  - o Forte dépendance des prélèvements de l'Allier au barrage de Naussac qui connaît des difficultés de remplissage. Pour certains acteurs, il faut faire preuve d'audace et d'imagination pour trouver des solutions pour assurer l'accès à la ressource.

E.2.7. Synthèse de l'alimentation en eau potable et assainissement – les services publics de l'eau

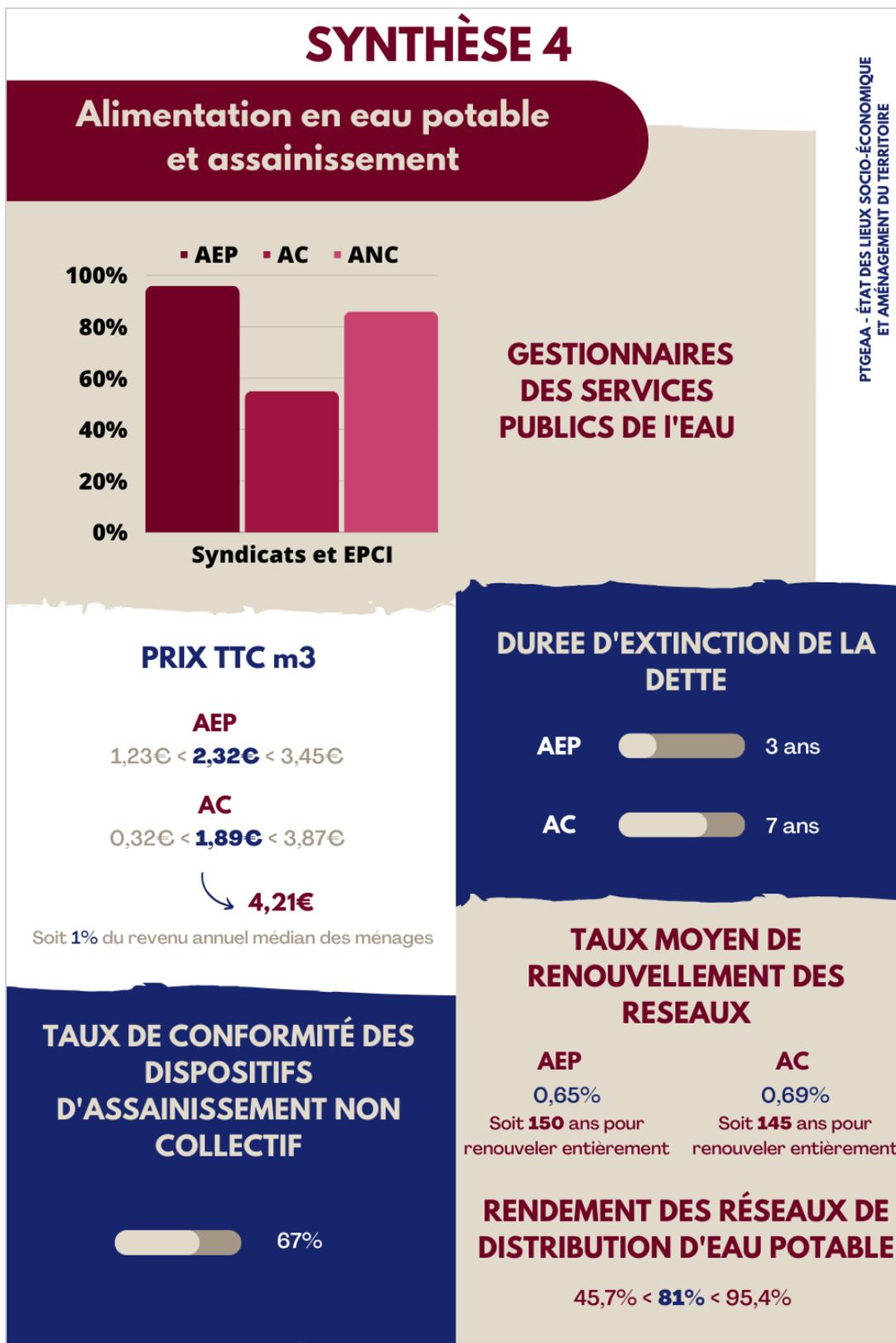


Figure 30 : synthèse des services publics de l'eau

## E.3. ACTIVITES AGRICOLES

### E.3.1. Caractéristiques agricoles globales

#### Le Recensement Général Agricole (RGA)<sup>33</sup> :

Une précaution doit être prise à la lecture et à l'interprétation des résultats présentés. Le RGA recense la localisation géographique de l'activité agricole au niveau du siège de l'exploitation et pas au niveau des parcelles. Ainsi, l'ensemble des données recueillies sur une exploitation sont rapportées à la commune siège. Cette échelle est pertinente d'un point de vue économique mais pas forcément d'un point de vue des prélèvements et consommations d'eau.

#### Le Réseau d'Information Comptable Agricole :

Quelques données comptables sont extrapolées à partir des microdonnées<sup>34</sup> du RICA 2021 mis à disposition par Agreste<sup>35</sup>.

Les résultats de cette extrapolation au bassin Allier aval sont à prendre avec précaution, car ils sont basés sur un faible échantillon d'exploitation de l'ex région Auvergne (361 exploitations, soit à peine 2% du total de l'ex région Auvergne)<sup>36</sup> conduisant à ne pas avoir ou très peu d'exploitations pour certaines OTEX.

#### E.3.1.1 Structure des exploitations

##### E.3.1.1.1 Nombre d'exploitations

Le **nombre total d'exploitations** sur le bassin Allier aval (au siège) est de 5 268 en 2020. Cela représente une baisse de 22% par rapport aux exploitations recensées en 2010. Cependant, cette baisse s'est faite en parallèle d'une augmentation de la **Surface Agricole Utile (SAU)** moyenne de 27% entre 2010 et 2020. Ainsi, la SAU totale est de 442 500 hectares environ sur le bassin Allier aval ce qui représente une **SAU moyenne de 84 ha** par exploitation.

Structure des exploitations agricoles, 2020	Evolution nombre exploitations 2020/2010	Evolution SAU totale 2020/2010	Evolution SAU moyenne 2020/2010
<b>Bassin Allier aval</b>	<b>-22%</b>	<b>-2%</b>	<b>+27%</b>
Département de l'Allier	-21,1%	-1,4%	+25%
Département du Puy-de-Dôme	-22,1%	-1,6%	+26,4%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	-22,7%	-1,1%	+27,9%

Figure 31 : structure des exploitations agricoles, comparaison à plusieurs échelles  
(Source : production fiche territoriale DRAAF AURA)

La SAU moyenne est bien inférieure dans la région (59 ha) et dans le Puy-de-Dôme (67,1 ha), contrairement à l'Allier (110,1 ha). Le bassin Allier aval représente 15% de la SAU totale de la région AuRA (cf Annexe 28).

<sup>33</sup> Voir l'état des lieux socio-économique et aménagement du territoire du bassin Allier aval pour plus de précision sur les données utilisées.

<sup>34</sup> Voir le document : présentation des fichiers mis en ligne du RICA.

<sup>35</sup> Service statistique du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

<sup>36</sup> L'exploitation des données du RICA est plus pertinente pour une analyse temporelle que statique.

E.3.1.1.2 Potentiel de production et résultats comptables

La Production Brute Standard (PBS) totale est de 508M€ en 2020. Cela représente une baisse de 8% par rapport à 2010. Le bassin Allier aval représente 10% de la PBS totale de la région AuRA. Rapportée à l’hectare, la PBS est de 1 149€ (cf Annexe 29).

Les moyennes exploitations (100k€/an < PBS < 250k€/an) représentent la part la plus importante du potentiel de production avec 208,5M€. Les grandes exploitations (PBS > 250k€/an) représentent 187M€ de PBS. Elles représentent désormais plus d’un tiers du potentiel de production total du bassin Allier aval en 2020 (Figure 32). Leur nombre a augmenté au détriment des micro-exploitations (PBS < 25k€/an) entre 2010 et 2020 (Figure 33).

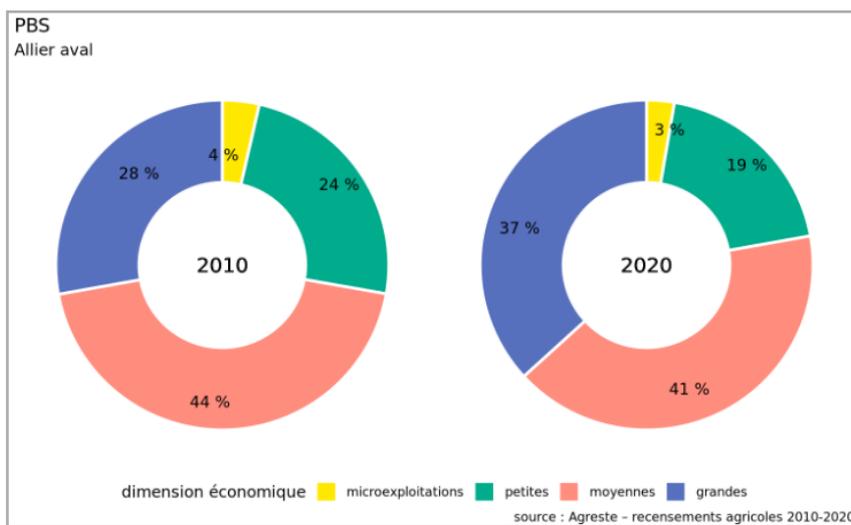


Figure 32 : répartition des exploitations par production brute standard (Source : production fiche territoriale DRAAF AURA)

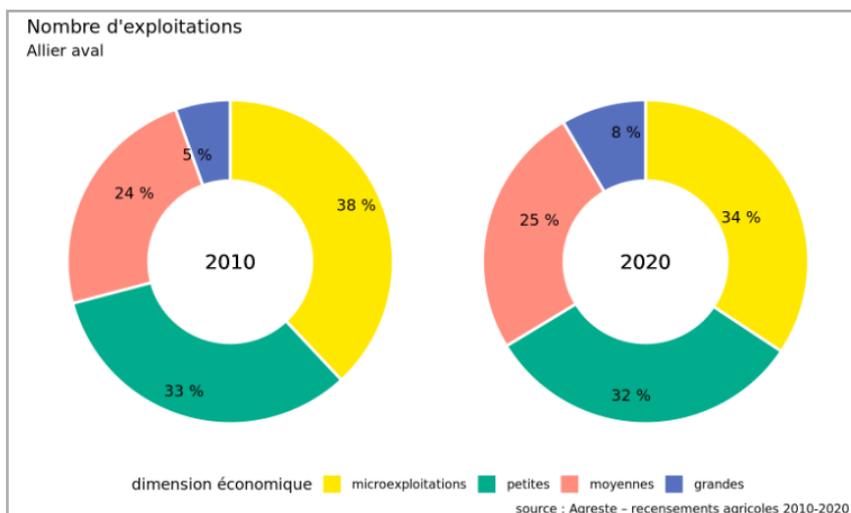


Figure 33 : répartition des exploitations par taille (Source : production fiche territoriale DRAAF AURA)

Les moyennes et grandes exploitations représentent la part la plus importante du total des exploitations si on prend en compte la surface agricole utile (Figure 34).

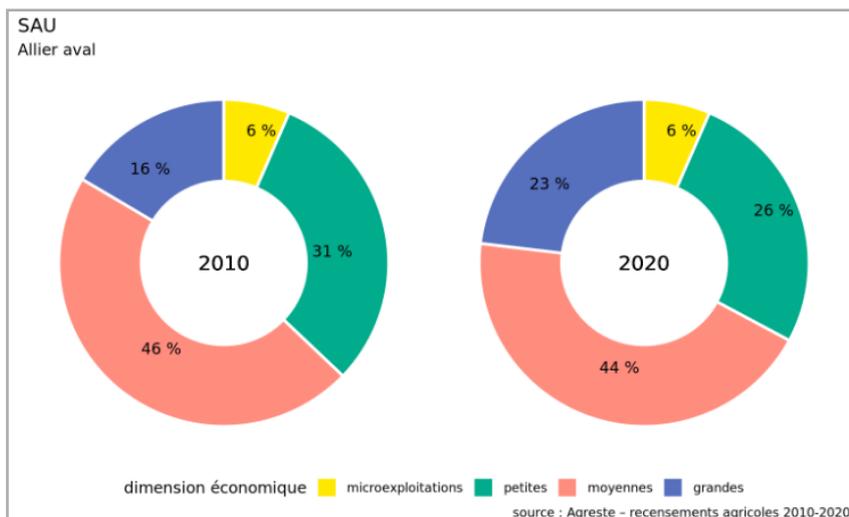


Figure 34 : répartition des exploitations par surface agricole utile (Source : production fiche territoriale DRAAF AURA)

L'extrapolation des données économiques du RICA complétée par des références économiques du CER France nous donne les résultats suivants (cf Annexe 30) :

- Le **chiffre d'affaires** est de **70M€**.
- La **valeur ajoutée** est de **197M€**.
- L'**excédent brut d'exploitation** est de **311 M€**.

Les exploitations dont les OTEX principales sont les céréales et/ou oléoprotéagineux ou les autres grandes cultures représentent 57% de la valeur ajoutée totale du bassin Allier aval (Figure 35).

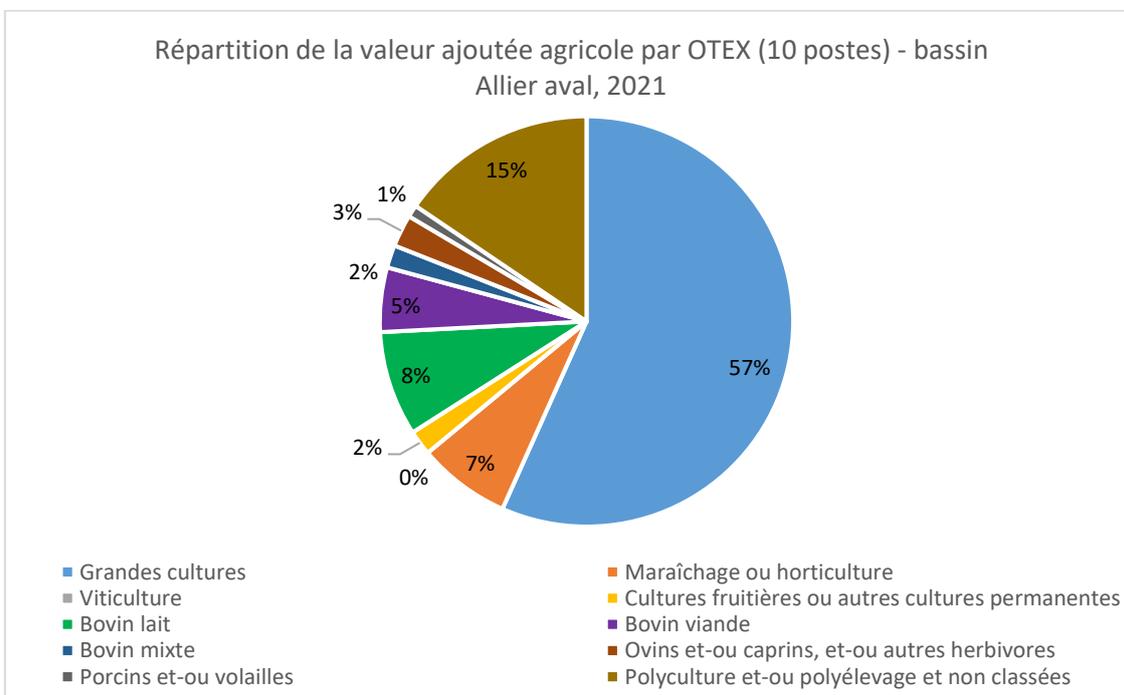


Figure 35: répartition de la valeur ajoutée agricole par exploitation par OTEX (10 postes) (Source : extrapolation RICA 2021)

La valeur ajoutée totale de la production végétale seule est d'environ 130M€, soit 66% de la valeur ajoutée totale des productions agricoles du bassin Allier aval. Celle de la production animale seule est

de 37M€ (19%) et celle de la polyculture/polyélevage est de 30M€ (15%). Cela diffère fortement des parts des chiffres d'affaires et excédents bruts d'exploitation (*Figure 36*). Les subventions d'exploitation élevées pour l'élevage bovin (71% du total des subventions) expliquent en partie ces écarts.

Répartition des résultats comptables des productions agricoles, 2020	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation
Production végétale	43%	66%	46%
Production animale	44%	19%	41%
Polyculture et/ou polyélevage	13%	15%	13%

*Figure 36 : répartition des résultats comptables des productions agricoles  
(Source : extrapolation RICA 2021)*

Il est important de noter que la présentation des résultats économiques pour le secteur agricole est à prendre avec tout le contexte économique de l'année concernée. En particulier, avec la sortie du Covid-19 et la guerre en Ukraine, les prix de vente des productions et des intrants ont explosé, ce qui a fait varier considérablement les revenus agricoles pour les différentes filières<sup>37</sup>.

D'après les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy-de-Dôme<sup>38</sup>, l'agriculture apporte **159,4** millions d'euros à l'ensemble des filières amont présentes sur le territoire. Concernant les filières aval, « les productions agricoles de qualité permettent le maintien et le développement de ces activités agro-alimentaires sur l'ensemble du bassin Allier aval. » Sont cités à titre d'exemple la société Jacquet à Saint-Beauzire (63) qui utilise du blé de qualité produit sur le territoire et l'usine de trituration de l'Union des Coopératives Agricoles de l'Allier située à Varennes-sur-Allier (03) qui transforme 30 000 tonnes de graines par an en huiles et en tourteaux. Ces approvisionnements locaux et de qualité sont sécurisés par l'irrigation.

#### *E.3.1.1.3 Statut juridique des exploitations*

Les formes sociétaires se développent progressivement par rapport aux exploitations individuelles (cf Annexe 33, Annexe 34 et Annexe 35).

En effet, le nombre de Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) a augmenté de 21% entre 2010 et 2020 contrairement aux exploitations individuelles qui ont baissé de 33% (*Figure 37*). Les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) ont baissé de 5%.

La PBS totale des GAEC et des exploitations individuelles représente désormais un tiers du total de PBS en 2020 pour chaque type d'exploitation alors que cette part était de 25% et 45% respectivement en 2010. La part des EARL et autres statuts dans la PBS totale est similaire en 2010 et 2020.

<sup>37</sup> Une actualisation de ces données devra être effectuée pour la définition des programmes d'actions du PTGE.

<sup>38</sup> Note intitulée « de l'importance économique de l'irrigation pour l'agriculture, l'élevage et les filières amont et aval sur le territoire du PTGE », réalisée en 2023, disponible en complément de l'état des lieux socio-économique et aménagement du territoire.

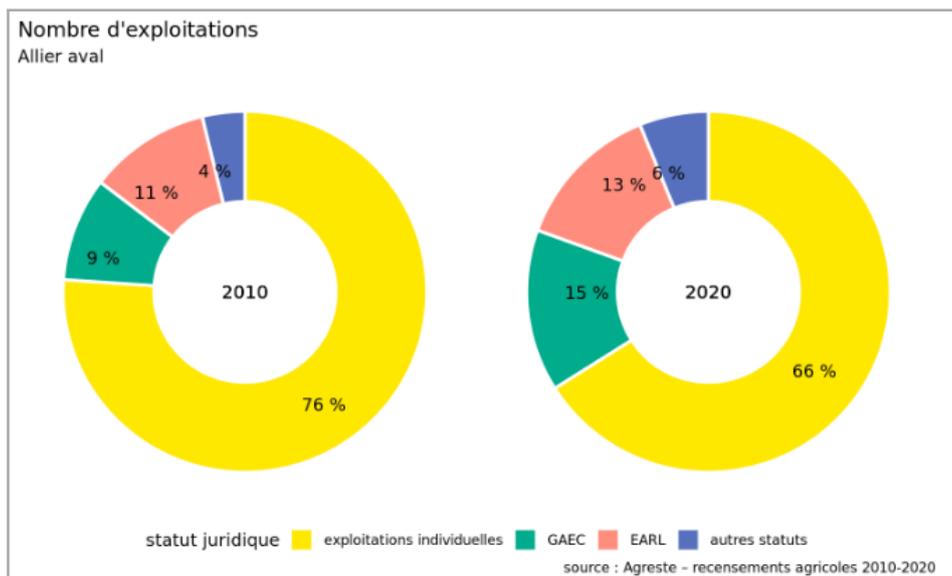


Figure 37 : répartition des exploitations en fonction du statut juridique  
(Source : production fiche territoriale DRAAF AuRA)

#### E.3.1.1.4 Orientations technico-économiques

L'orientation technico-économique représente la spécialisation de production d'une exploitation, c'est-à-dire qu'au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production (cf Annexe 36 et Annexe 37). Le RGA recense les OTEX majoritaires par communes.

Parmi les 5 268 exploitations dont le siège est situé dans le bassin Allier aval, quatre **orientations technico-économiques (OTEX)** représentent **deux tiers** du total des exploitations à l'échelle communale sur le bassin Allier aval (Figure 38) : les **céréales et/ou oléoprotéagineux** (25,2%), l'élevage de **bovins viande** (22,3%), les **autres grandes cultures** (10,5%) et la **polyculture et/ou polyélevage** (10,4%).

En termes de Surface Agricole Utile, ces quatre OTEX représentent **80% de la SAU** totale du bassin Allier aval : les exploitations en **bovins viande** (33%), les **céréales et/ou oléoprotéagineux** (24,4%), la **polyculture et/ou polyélevage** (14,7%) et les **bovins lait** (8,5%).

En termes de Production Brute Standard, quatre OTEX représentent également **deux tiers de la PBS** totale sur le bassin Allier aval : les **bovins viande** (23,8%), les **céréales et/ou oléoprotéagineux** (17,8%), la **polyculture et/ou polyélevage** (14%) et les **bovins lait** (10,7%).

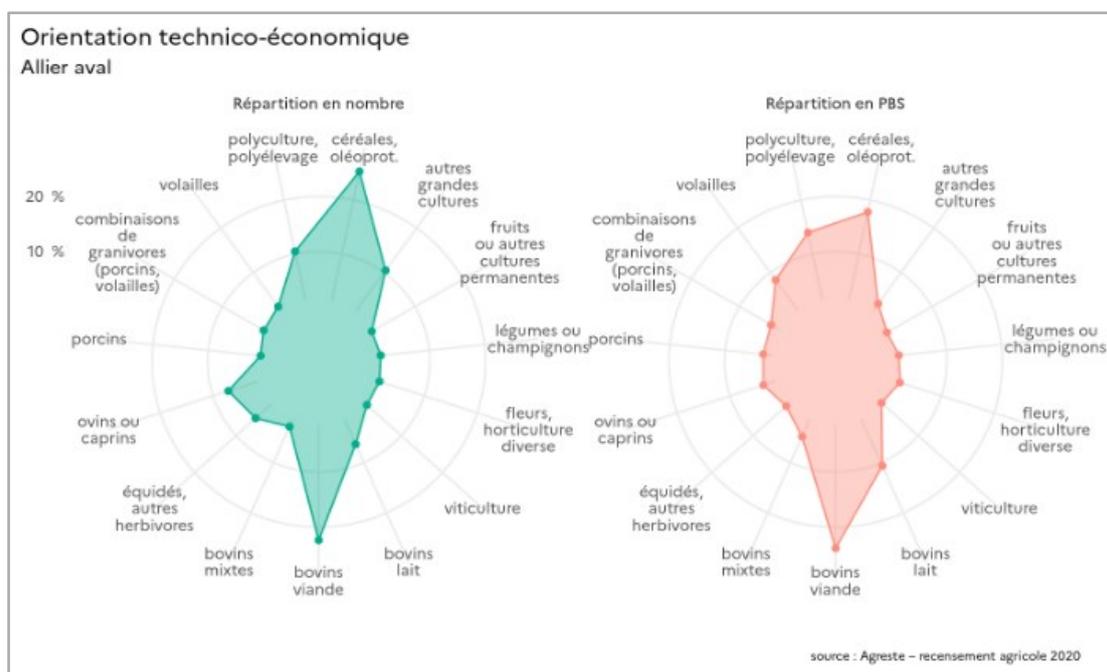


Figure 38 : répartition des OTEX en nombre d'exploitations et en production brute standard (Source : production fiche territoriale DRAAF AuRA)

#### E.3.1.1.5 Etablissements d'agriculture, sylviculture et pêche

La base de données SIRENE recense environ 8 940 établissements dans le secteur de l'agriculture, sylviculture, pêche sur le bassin Allier aval en 2022 (Figure 39<sup>39</sup>). Les établissements de sylviculture et exploitation forestière, qui ne sont pas traités dans ce diagnostic, représentent tout de même 10,2% du total des établissements de ce secteur d'activité.

<sup>39</sup> Le secteur « polyculture/élevage » correspond au code NAF 0150Z – Culture et élevage associés et regroupe la production combinée de produits végétaux et de produits animaux sans spécialisation de la production dans l'un ou l'autre des produits (la marge brute standard d'une production ne doit pas dépasser 66% de la marge brute totale de l'établissement).

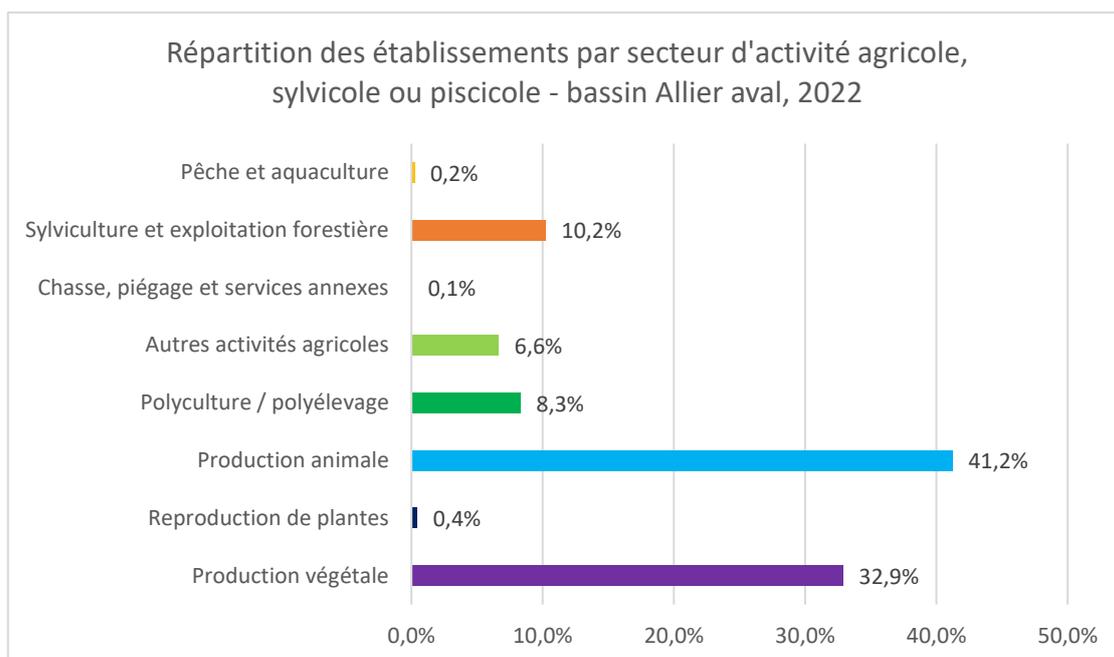


Figure 39 : répartition des établissements du secteur d'activité Agriculture, sylviculture, pêche (Source : fichier SIRENE)

### E.3.1.2 Main d'œuvre des exploitations

#### E.3.1.2.1 Emploi agricole

Le volume de travail agricole total représente 7 112 emplois Equivalent Temps Plein (ETP) en 2020, soit une baisse de 16% depuis 2010. Cela représente environ 17 600 actifs occupant un emploi dans les exploitations agricoles dont le siège est sur le bassin Allier aval (cf Annexe 38).

Parmi ces actifs, près de 9 000 ont un emploi permanent. Celui-ci se répartit entre **chefs d'exploitation et coexploitants** (74%), membres de la famille (11%) et salariés permanents (14%). Si le nombre de chefs d'exploitation (-20%) et la main d'œuvre familiale (-57%) ont connu une baisse significative, le nombre de salariés permanents s'est en revanche accru entre 2010 et 2020 (+19%). La main d'œuvre permanente totale a donc baissé de 24%.

Le nombre d'emplois saisonniers et salariés occasionnels a également baissé de 27% (8 664 en 2020).

Globalement, on peut noter un changement de répartition de la main d'œuvre agricole entre 2010 et 2020 avec une part plus importante des chefs d'exploitation et salariés permanents et un recul de la main d'œuvre familiale (Figure 40).

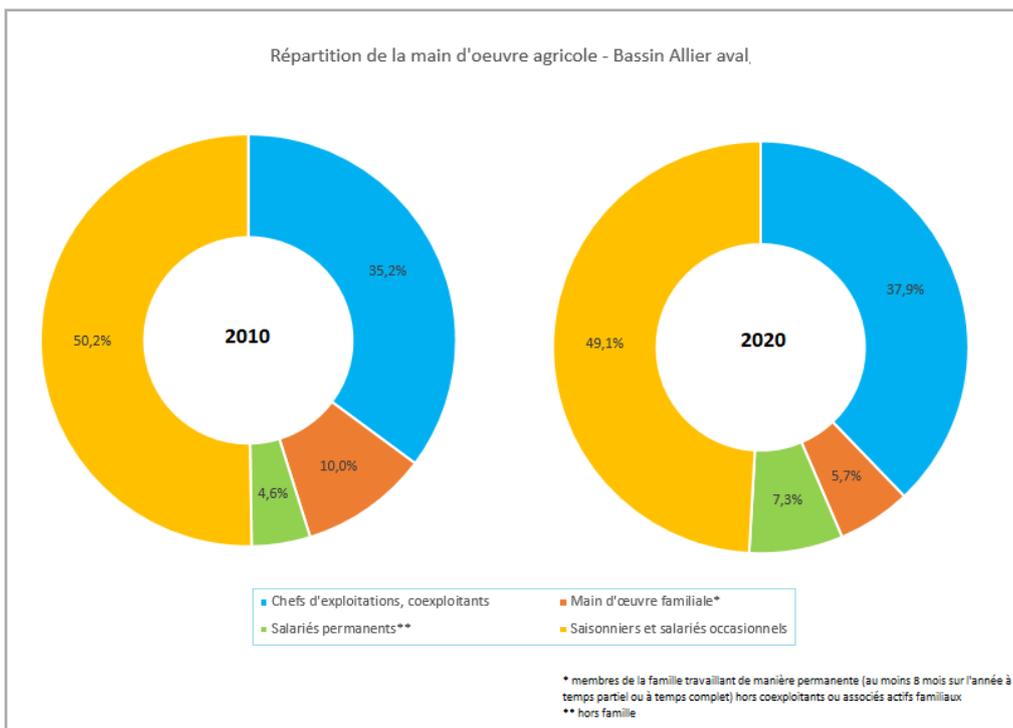


Figure 40 : répartition de la main d'œuvre agricole en 2010 et 2020 (Source : RGA 2020)

Les moyennes exploitations représentent la part la plus importante des emplois en ETP avec 35% du total des exploitations (2 510 ETP) en 2020 (Figure 41).

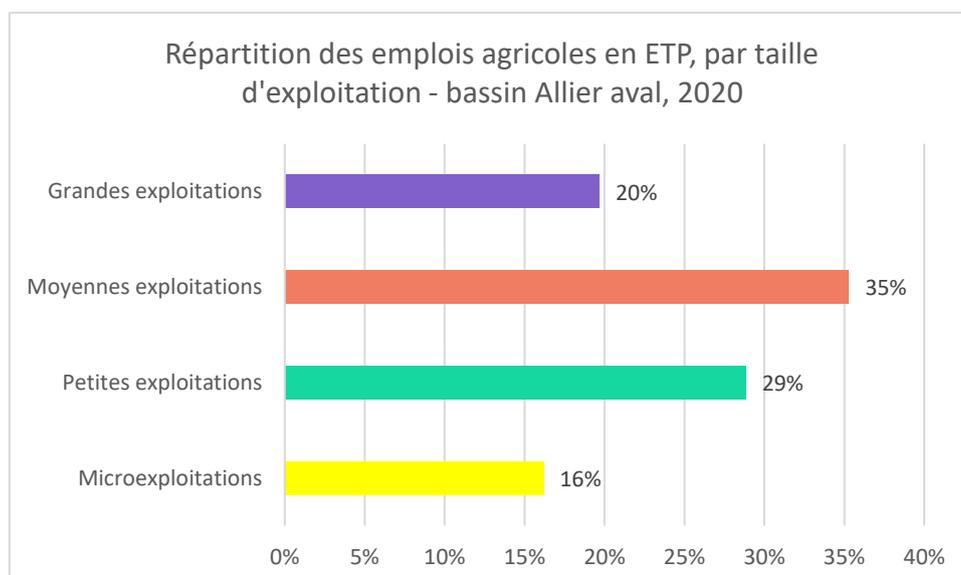


Figure 41 : répartition des emplois agricoles en ETP, par taille d'exploitation (Source : RGA 2020)

### E.3.1.2.2 Âge des chefs d'exploitation et devenir des exploitations

L'âge moyen des chefs d'exploitation est passé de 51 ans en 2010 à 52 ans en 2020 (Figure 42). Cette tendance est similaire à la situation en Région AuRA où l'âge moyen est de 50 ans. La tendance au vieillissement de la population agricole se poursuit et reflète des problématiques de reprise des exploitations (cf Annexe 39).

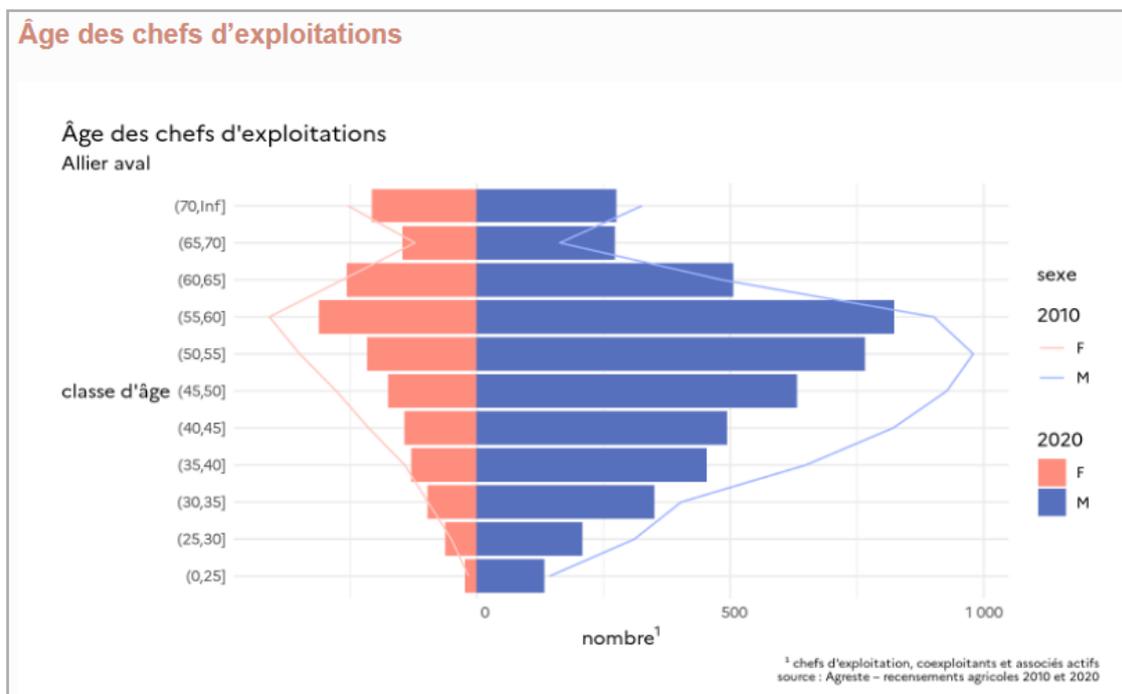


Figure 42 : âge des chefs d'exploitation sur le bassin Allier aval (Source : production fiche territoriale DRAAF AURA)

## E.3.2. Les activités de production végétale

### E.3.2.1 Surfaces cultivées

Le RGA donne des informations sur le type de cultures des exploitations, pas seulement en termes d'OTEX mais aussi sur la diversification des productions (cf Annexe 40).

Le **nombre total d'exploitations** ayant des surfaces cultivées a baissé de 23% entre 2010 et 2020.

Pour rappel, la SAU totale est de 442 500 hectares environ sur le bassin. Celle-ci est répartie majoritairement entre les prairies (61,6% de la SAU totale) et les céréales (28,6%) (Figure 43).

Globalement, les **surfaces agricoles** ont connu des évolutions allant dans le même sens que le nombre d'exploitations mais dans des proportions différentes. La répartition des cultures principales (céréales, prairies, autres) est toutefois restée la même entre 2010 et 2020.

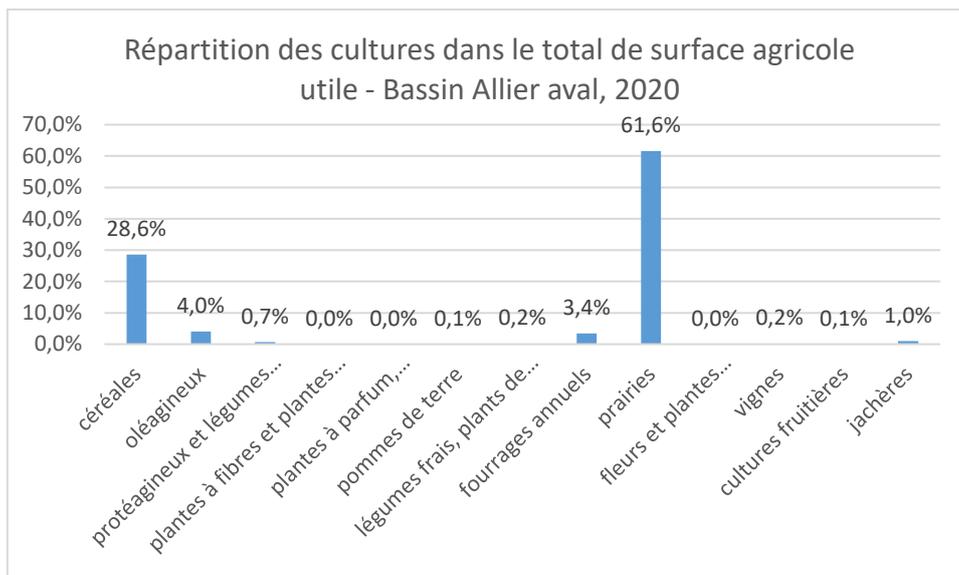


Figure 43 : répartition des cultures dans le total de SAU  
(Source : production fiche territoriale DRAAF AuRA)

### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire :

- Place du maïs :
  - Les coopératives notent une tendance à la baisse des surfaces de maïs, avec une baisse des achats de semences, pour s'adapter à la baisse des ressources disponibles, au profit souvent du tournesol. Il y a aussi le développement de nouvelles cultures (sarrasin, sorgho, petit épeautre, cultures légumières de plein champ).
  - L'écoulement de la production de maïs est en grande partie liée aux coopératives agricoles. Pour certains c'est un atout (organisation plus facile, production rentable sur un marché mondialisé, etc.), pour d'autres c'est un frein au changement (monopole, lobby économique, etc.).
  - Visions divergentes sur la production du maïs, au service du local ou non (vendue en partie à des éleveurs régionaux mais le consommateur final est national/international).
  - Toute la production de maïs n'est pas irriguée mais une grande part des prélèvements utilisés pour l'irrigation est consacrée aux cultures de maïs.
  - Il y a peu de traitements phytosanitaires sur le maïs. En cas de changement de culture, le risque est d'aller vers des cultures demandant plus de traitements, qui peuvent avoir des impacts sur la qualité de l'eau.
- Place du maraîchage :
  - Faible actuellement mais en cohérence avec l'enjeu de souveraineté alimentaire des territoires (Plans Alimentaires Territoriaux), tendance à la hausse (productions pour un marché local, circuits-courts...).
  - Volonté de développer des projets de plus petites surfaces permettant une approche agro-écologique (exemple : on peut concentrer les apports en matière organique plus facilement). Le besoin en foncier est plus faible.
  - Investissements dans la mécanisation moins important.
  - Plus-value intéressante par la transformation et la valorisation locale.
  - Débat sur la comparaison des besoins entre maraîchage et grandes cultures, à lier avec le lieu final de consommation de la production.
- Besoin de mieux connaître les flux concernant les filières, notamment la filière céréalière (exportation/local, alimentation humaine/bétail), la répartition entre surfaces irriguées et non irriguées et leur destination, la part de la valeur ajoutée de chaque culture irriguée (justification économique de l'irrigation), etc.

### E.3.2.2 Surfaces irriguées

#### E.3.2.2.1 Précautions de lecture

Les éléments apportés dans cette partie doivent être pris avec précaution. En effet, le RGA 2020 recense des informations relatives aux exploitations sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020. Cela ne montre donc que partiellement l'évolution des caractéristiques agricoles du territoire. Si cette problématique concerne l'ensemble des données relatives au RGA, elle l'est particulièrement en ce qui concerne les surfaces irriguées, qui dépendent fortement des conditions climatiques de l'année étudiée. La période enquêtée pour le RGA 2010 est considérée plus favorable globalement pour les cultures que la période précédant le RGA 2020. Le questionnaire du RGA comporte une question concernant les superficies irrigables mais la donnée n'est pas mise à disposition.

#### E.3.2.2.2 Organisation de l'irrigation

Dans le département de l'Allier, l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) dispose d'un quota maximal de prélèvement qu'il répartit entre les irrigants. Cela permet une bonne lisibilité des prélèvements et un suivi pour une meilleure maîtrise de l'utilisation de la ressource.

Dans le département du Puy-de-Dôme, 80% des autorisations de prélèvements sont attribuées à des Associations Syndicales Agricoles (ASA) et 20% à des individuels.

#### E.3.2.2.3 Cas du bassin Allier aval d'après le RGA 2020

En 2020, **34 351 hectares sont irrigués** ce qui représente 7,8% des cultures. Les surfaces de céréales irriguées représentent 6,2% de la surface agricole utile totale. Dans le département de l'Allier, 4,4% des cultures sont irriguées et dans le département du Puy-de-Dôme, 5% des cultures sont irriguées. La présence de la rivière Allier peut expliquer ces écarts avec les chiffres départementaux. La proximité de la rivière permet de se tourner vers des cultures irriguées qui sont donc plus concentrées dans le bassin Allier aval.

Dans le bassin Allier aval, les céréales représentent 80,1% des surfaces irriguées totales en 2020 (*Figure 44* et *Figure 45*) dont 23,2% de blé tendre d'hiver et 54,6% de maïs grain et semence. Les fourrages annuels arrivent en deuxième position avec 7,2% des surfaces irriguées puis viennent les oléagineux et les prairies qui représentent chacun 4% des surfaces irriguées.

De 2010 à 2020, les surfaces irriguées déclarées dans le RGA sur la base de l'année précédant le questionnaire ont augmenté de 41% sur le bassin Allier aval. Ce chiffre ne doit cependant pas être considéré comme la tendance d'évolution globale sur le bassin (*cf E.3.2.2.1 Précautions de lecture et E.3.2.2.4 Cas de l'Allier*) puisqu'il résulte seulement de l'évolution entre deux années fixes aux conditions climatiques très différentes. On peut cependant retenir une **tendance globale à l'augmentation des surfaces irriguées** liée notamment à l'évolution des conditions climatiques.

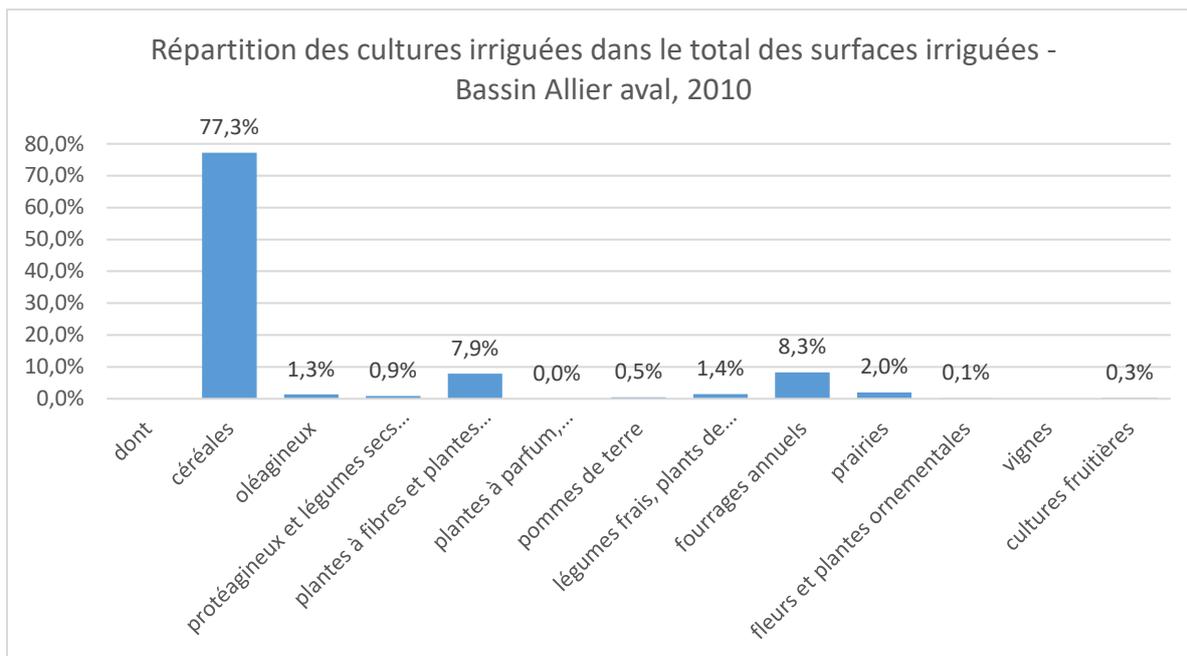


Figure 44 : répartition des cultures irriguées dans le total des surfaces irriguées, 2010 (Source : RGA 2020)

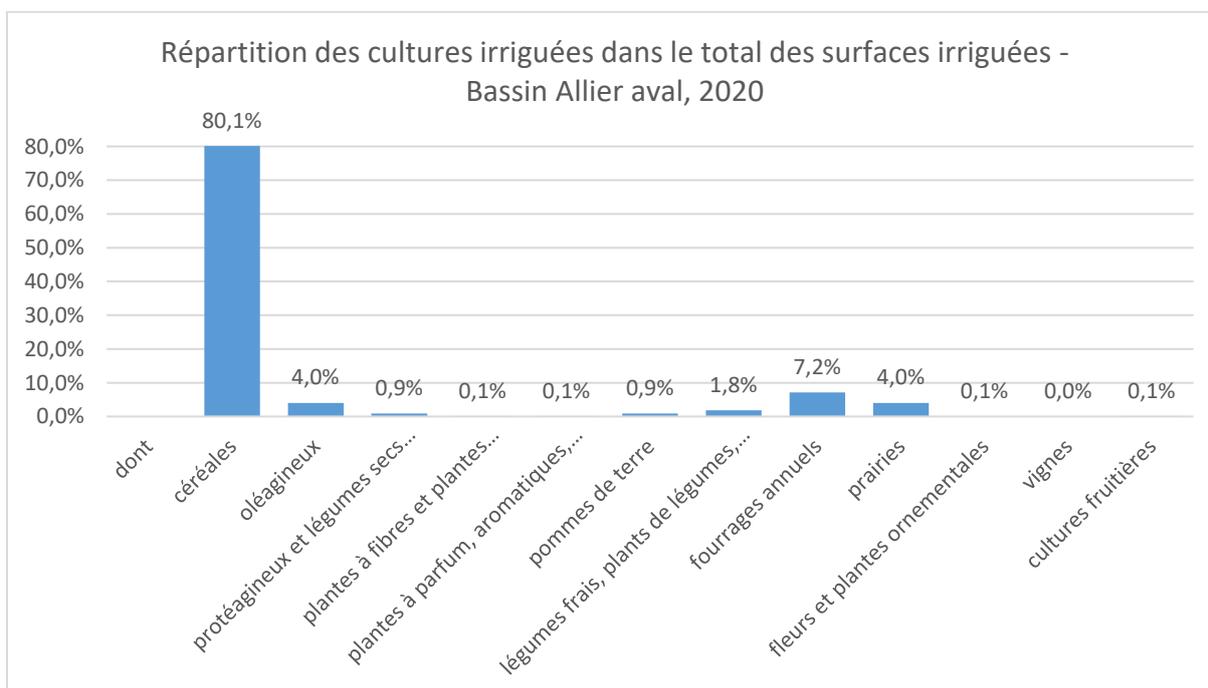


Figure 45 : répartition des cultures irriguées dans le total des surfaces irriguées, 2020 (Source : RGA 2020)

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Les **cultures irriguées** sont associées à de **forts enjeux économiques**, à des filières. La transition doit se faire à une échelle macro qui n'est pas réalisée actuellement. Les productions amènent une forte rentabilité. Pour accompagner ce changement, il faudrait assurer une rentabilité équivalente pour les agriculteurs.
- Changements dans **la répartition territoriale et points de prélèvements** pour les surfaces irriguées : l'irrigation était répandue dans les vallées (avec les biefs par exemple) à partir de cours d'eau secondaires. Aujourd'hui, elle est surtout concentrée le long de l'Allier (dépendance de Naussac) et puise dans sa nappe ou les cours d'eau principaux. Les impacts ont changé.
- On doit **s'adapter aujourd'hui avec des aménagements qui ont été faits dans le passé**. *Exemples : dans la Limagne, la surface agricole est de 100 à 110 000 ha, dont 12 à 13% irrigués, ce qui représente 30 millions de m<sup>3</sup>. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, on avait 40 000 ha irrigués par submersion (marais, ouvrages d'infiltration). On a asséché les marais pour développer une plaine céréalière.*
- Problématique de **concentration des besoins en eau dans un temps réduit**, au moment des étiages (prélèvements concentrés sur 3-4 mois), surtout avec la culture de maïs.
- **Permettre l'accès à l'eau pour tous les types de productions** : problématique de droits d'eau et d'accès à l'irrigation pour les nouveaux projets agricoles. Les quotas sont répartis parmi les agriculteurs existants, ce qui limite l'implantation de projets maraîchers. Deux visions s'opposent : faire une nouvelle répartition des quotas en tenant compte des nouvelles installations et partager l'effort de sobriété ou ne pas ouvrir l'accès à de nouveaux agriculteurs dans un contexte de restriction de la ressource.
- **Individualisation de la gestion des exploitations** qui sont de plus en plus importantes et moins de dialogue entre exploitants (malgré le développement de formes sociétaires). Autrefois, plusieurs exploitations utilisaient le même système d'irrigation et la notion de partage était plus intégrée.

#### E.3.2.2.4 Cas de l'Allier

La Chambre d'Agriculture de l'Allier a apporté des précisions en ce qui concerne l'évolution des surfaces irriguées et sa caractérisation. Il faudrait ainsi distinguer ce qui relève d'une irrigation « structurelle » d'une irrigation « conjoncturelle »<sup>40</sup> pour comprendre son évolution. La première catégorie concerne des surfaces dont on sait qu'elles seront irriguées la plupart des années, sauf été particulièrement pluvieux. Cela concerne principalement des cultures de maïs, soja, légumes, betteraves, etc. L'irrigation « conjoncturelle » concerne des surfaces qui ne sont irriguées qu'en cas de printemps et/ou automne sec(s). Ces surfaces ont la possibilité d'être irriguées grâce à des dispositifs d'irrigation installés sur les parcelles mais ne le sont pas systématiquement. Cela peut concerner le blé, les autres céréales à paille, les prairies, le colza, etc.

Pour illustrer ces propos, le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces irriguées de 2016 à 2021 sur la partie du département de l'Allier concernée par le bassin Allier aval (*Figure 46*).

<sup>40</sup> Ces termes de « structurel » et « conjoncturel » ne sont pas « scientifiques » mais sont utilisés par le technicien de la Chambre pour expliquer ces deux types d'irrigation pouvant expliquer son évolution.

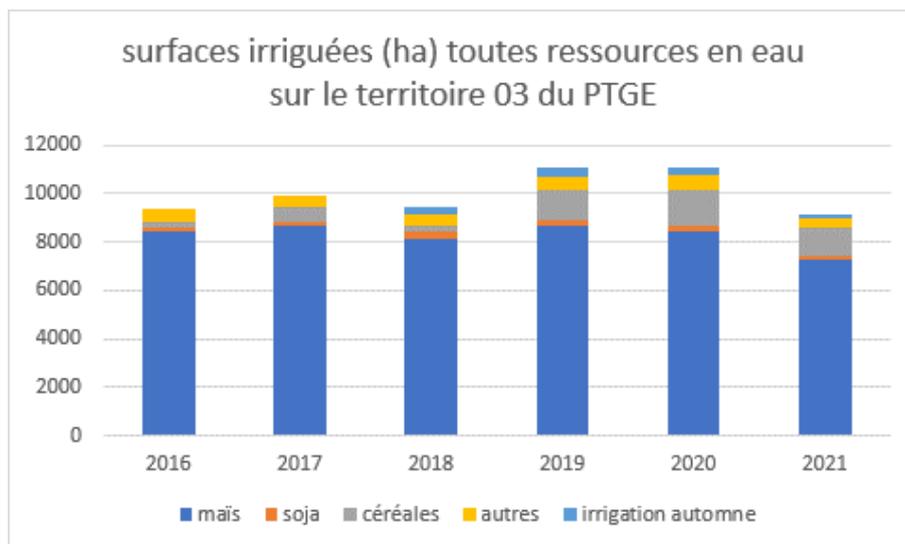


Figure 46 : surfaces irriguées sur le territoire de l'Allier concerné par le bassin Allier aval (Source : Chambre d'Agriculture de l'Allier)

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Dans le département de l'Allier, 65% de l'irrigation est utilisée pour l'élevage (fourrages). 2/3 des irrigants sont des éleveurs.

De plus, le rapport du 27 mai 2020 de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier<sup>41</sup> portant sur l'homologation du plan annuel de répartition des volumes d'eau pour l'irrigation agricole présenté par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), présente l'historique des surfaces prévisionnelles irriguées et du nombre d'irrigants d'après ces plans depuis 2009 dans le département de l'Allier (cf Annexe 41). Globalement, on peut retenir une amplitude d'évolution allant de +20% à +40% selon la période considérée. La variabilité intra-annuelle oscille entre des diminutions et augmentations de surface irriguée prévisionnelle (Figure 47). Cela confirme la tendance d'évolution à la hausse des surfaces irriguées mais également la prudence avec laquelle il faut analyser cette évolution en tenant compte des éléments de contexte climatique et des modes de culture pratiqués.

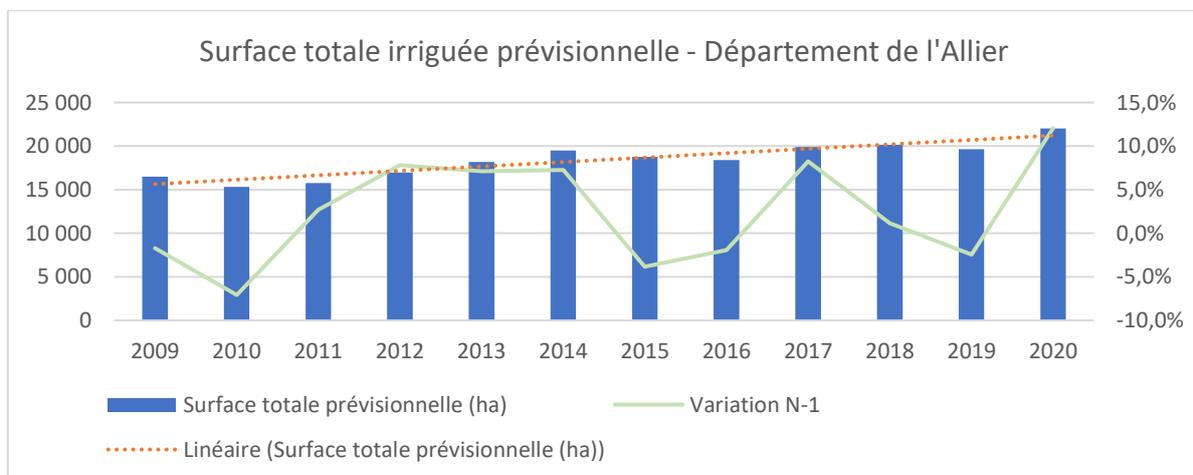


Figure 47 : surface totale irriguée prévisionnelle, département de l'Allier, 2020 (Source : rapport DDT 03 au CODERST)

<sup>41</sup> Adressé au conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

### E.3.2.3 Prélèvements pour l'irrigation

Malgré les très fortes variabilités d'une année à l'autre et entre agriculteurs (en fonction des conditions climatiques, des cultures et rotations, du type de sols et d'irrigation, des restrictions, etc.), l'étude HMUC a retenu des prélèvements annuels moyens (ordres de grandeur).

**En année moyenne**, ceux-ci sont estimés à **35,7Mm<sup>3</sup>** et à **50,1Mm<sup>3</sup> en année sèche** quinquennale (dont 65% prélevés sur l'axe Allier). Ils représentent respectivement 22% et 27% du total des prélèvements sur le bassin. Ils ont principalement lieu entre avril et septembre.

36% sont prélevés en eaux souterraines et 64% en eaux superficielles.

L'évolution des besoins liés aux cultures a été estimée dans l'étude HMUC sur la base de plusieurs hypothèses :

- Les calculs sont effectués sur un territoire « gelé » : les surfaces irrigables sont stables, les points de prélèvements sont effectués aux mêmes endroits et sont de même type qu'actuellement ;
- Il y a une hausse du besoin unitaire des cultures due à l'augmentation de l'évapotranspiration qui conduit à une augmentation des prélèvements.
- Aucun changement de pratiques ou développement de nouvelles cultures n'a été intégré dans les hypothèses.

Cela conduit à une hausse du besoin moyen de +41% à +52% à l'horizon 2050, ce qui représente +15Mm<sup>3</sup> en année moyenne et +26Mm<sup>3</sup> en année sèche quinquennale.

A noter que cela ne reflète pas les attentes d'une partie de la profession agricole qui souhaiterait sécuriser leurs productions par l'augmentation des surfaces irriguées.

### E.3.2.4 Surfaces en agriculture biologique

En 2020, 470 exploitations dont le siège est situé dans le bassin Allier aval sont en agriculture biologique (AB) soit 9,1% du total des exploitations. Cela représente 27 410 ha soit 6,2% du total des surfaces cultivées. En comparaison, 9,5% des surfaces agricoles dans la région Auvergne Rhône-Alpes sont en agriculture biologique, 4,8% dans l'Allier et 6,2% dans le Puy-de-Dôme.

Dans la superficie totale de cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, 94,3% sont en AB. Cette spécialisation provient principalement du côté Puy-de-Dôme du bassin. Les cultures fruitières sont également bien représentées en AB avec 42,7% de la surface totale de cultures fruitières. Enfin, près d'un tiers des surfaces en protéagineux et légumes secs pour leur graine sont en AB (*Figure 48*).

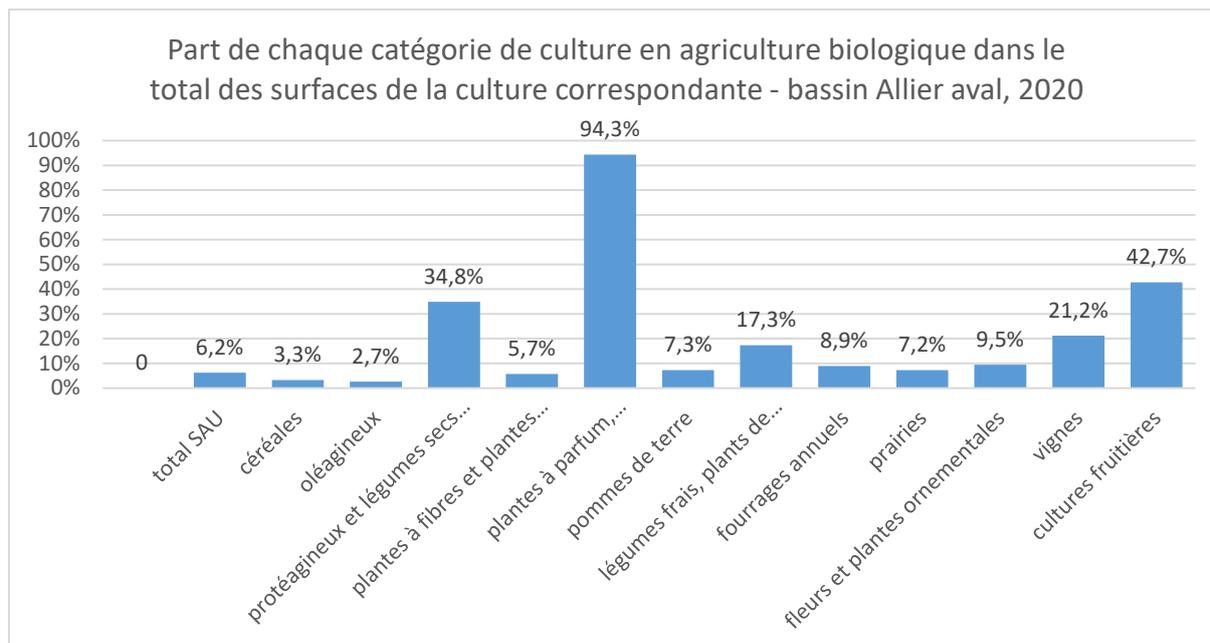


Figure 48 : part des surfaces cultivées en agriculture biologique (Source : RGA 2020)

### E.3.2.5 Importance économique de l'irrigation

#### E.3.2.5.1 Exemples des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme

La note réalisée par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy-de-Dôme sur l'importance économique de l'irrigation apporte diverses informations.

En ce qui concerne l'irrigation des céréales et oléo-protéagineux, qui représentent 85% des surfaces irriguées du bassin Allier aval, « selon les années (2020 et 2021), 31 à 37% du produit des céréales et oléo-protéagineux sont issus des superficies irriguées<sup>42</sup>. [...] Si nous prenons l'exemple de 2021, les 28 000 ha irrigués<sup>43</sup> dans les départements 03 et 63 inclus dans la zone PTGE Allier aval, représentent 77 millions de chiffre d'affaires », soit 11% environ du chiffre d'affaires total du secteur agricole (hors viticulture) sur le bassin.

Des cultures nécessitant de l'irrigation pour sécuriser leur production émergent ces 10 dernières, notamment le maraîchage, les légumes de plein champ ou les cultures fruitières. Celles-ci répondent à une demande sociétale de produits différenciés, de qualité, destinés à être vendus localement (circuits-courts et ventes directes) ou à des industries agro-alimentaires.

L'irrigation participe également à créer du lien avec l'élevage et à sécuriser l'autonomie fourragère. Plus d'un quart des cultures irriguées du bassin bourbonnais du PTGE est autoconsommé directement sur l'exploitation d'élevage. Lors des années « de production fourragère sèche (non irriguée) normale », ce sont environ 175 ha de cultures irriguées du bassin bourbonnais du PTGE qui sont vendus par des irrigants à des éleveurs voisins pour leur autoconsommation. Cette surface est portée à 1 200 ha environ lors des épisodes secs comme 2019. [...] L'irrigation est donc un facteur favorisant

<sup>42</sup> Chiffres calculés sur la base des surfaces RGA 2020, des données Agreste des années 2020 et 2021, d'extractions RPG et d'ajustements à dire d'expert.

<sup>43</sup> Toutes cultures confondues.

le maintien des troupeaux allaitants et l’engraissement local des animaux [...] (et) participe directement à conserver des outils d’abattage locaux ».

### E.3.2.5.2 Les références économiques

La production de références technico-économiques et l’approximation de marges brutes des différents types de cultures et de modes de fonctionnement demande un travail d’analyse à part entière spécifique au bassin Allier aval<sup>44</sup>. L’économie agricole est un sujet complexe dépendante de beaucoup de paramètres exogènes et fortement variables. Par exemple, le rapport établi par Agreste sur l’économie de l’agriculture irriguée du bassin Adour Garonne (Décembre 2021, N°8) montre la variation des prix des produits agricoles et des intrants de 2010 à 2018 (Figure 49). De même, les rendements peuvent fortement varier d’une année à l’autre en fonction des conditions climatiques notamment (Figure 50).

L’Annexe 42 recense quelques sources de références technico-économiques à titre informatif.

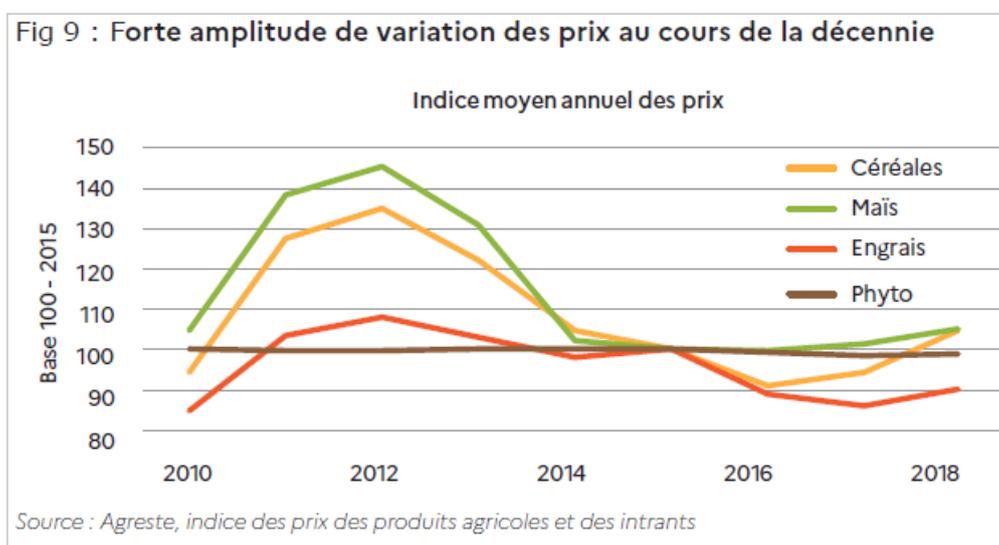


Figure 49 : indice des prix des produits agricoles et des intrants de 2010 à 2018 (Source : rapport Agreste Décembre 2021, N°8)

<sup>44</sup> Un approfondissement de cette question est souhaité par la suite pour pouvoir réaliser l’analyse économique et financière des actions qui seront mises en place dans le PTGE Allier aval. Ce travail nécessitera l’appui des Chambres d’Agricultures Départementales et/ou d’un prestataire spécialisé sur cette question.

France entière								
Céréales, oléagineux et protéagineux								
Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
<b>Céréales (y c. semences)</b>								
Blé tendre d'hiver	4 226 344	4 960 464	117,4	69	71	28 951 266	35 250 487	121,8
Blé tendre de printemps	41 153	22 042	53,6	63	66	259 182	145 992	56,3
<b>Total blé tendre</b>	<b>4 267 497</b>	<b>4 982 506</b>	<b>116,8</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>29 210 448</b>	<b>35 396 480</b>	<b>121,2</b>
Blé dur d'hiver	218 407	285 312	130,6	53	54	1 151 796	1 547 879	134,4
Blé dur de printemps	33 871	8 914	26,3	51	51	173 969	45 203	26,0
<b>Total blé dur</b>	<b>252 278</b>	<b>294 226</b>	<b>116,6</b>	<b>53</b>	<b>54</b>	<b>1 325 765</b>	<b>1 593 082</b>	<b>120,2</b>
Seigle et méteil	31 961	43 221	135,2	42	46	133 981	196 578	146,7
Orge et escourgeon d'hiver	1 180 045	1 199 431	101,6	55	69	6 515 302	8 215 333	126,1
Orge et escourgeon de printemps	794 110	530 938	66,9	49	61	3 882 833	3 239 181	83,4
<b>Total orge et escourgeon</b>	<b>1 974 155</b>	<b>1 730 369</b>	<b>87,7</b>	<b>53</b>	<b>66</b>	<b>10 398 135</b>	<b>11 454 513</b>	<b>110,2</b>
Avoine d'hiver	41 969	61 110	145,6	39	46	164 702	282 905	171,8
Avoine de printemps	56 437	46 052	81,6	40	44	226 867	202 654	89,3
<b>Total avoine</b>	<b>98 406</b>	<b>107 162</b>	<b>108,9</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>391 569</b>	<b>485 559</b>	<b>124,0</b>
Maïs grain	1 647 542	1 461 059	88,7	83	104	13 606 074	15 202 254	111,7
dont maïs grain irrigué	565 717	458 796	81,1	105	117	5 915 060	5 379 766	91,0
dont maïs grain non irrigué	1 081 825	1 002 263	92,6	69	98	7 691 014	9 822 489	127,7
Maïs semence	82 486	88 465	107,2	34	38	281 824	336 729	119,5
<b>Total maïs</b>	<b>1 730 028</b>	<b>1 549 524</b>	<b>89,6</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>13 887 898</b>	<b>15 538 983</b>	<b>111,9</b>
Sorgho	93 581	68 105	72,8	47	57	436 782	390 579	89,4
Triticale	261 625	338 599	129,4	47	52	1 220 758	1 757 346	144,0
Autres céréales non mélangées	100 704	66 541	66,1	31	36	313 225	238 687	76,2
Mélanges de céréales (hors méteil)	102 129	134 107	131,3	35	41	361 847	552 872	152,8
<b>Total céréales</b>	<b>8 912 364</b>	<b>9 314 360</b>	<b>104,5</b>	<b>65</b>	<b>73</b>	<b>57 680 408</b>	<b>67 604 678</b>	<b>117,2</b>
Riz Indica	1 785	1 485	83,2	48	45	8 541	6 623	77,5
Riz Japonica	12 538	10 802	86,2	55	53	68 696	57 185	83,2
<b>Riz</b>	<b>14 323</b>	<b>12 287</b>	<b>85,8</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>77 237</b>	<b>63 808</b>	<b>82,6</b>
<b>Total toutes céréales</b>	<b>8 926 687</b>	<b>9 326 647</b>	<b>104,5</b>	<b>65</b>	<b>73</b>	<b>57 757 645</b>	<b>67 668 486</b>	<b>117,2</b>

Figure 50 : superficies et productions de céréales en France  
(Source : rapport Agreste)

### E.3.3. Les activités de production animale

#### E.3.3.1 Effectifs animaux

Le total d'Unité Gros Bétail (UGB<sup>45</sup>) sur le bassin Allier aval est d'environ 361 000 en 2020, ce qui représente une baisse de 9% par rapport à 2010. Ces UGB sont majoritairement réparties sur les moyennes et grandes exploitations représentant respectivement 43% et 38% du total des exploitations. Les petites exploitations comptabilisent 18% des UGB et les micro-exploitations 2%.

Seules les grandes exploitations ont connu une augmentation de leur UGB de 24% depuis 2010.

#### E.3.3.2 Répartition et évolution des cheptels

En 2020 sur le bassin Allier aval, 3 295 exploitations ont des cheptels dont 71% sont des bovins, la majorité étant des vaches allaitantes. Dans 22,4% des autres exploitations, ce sont des ovins avec

<sup>45</sup> Les fiches territoriales fournies par la DRAAF donnent l'UGBTA (UGB Alimentation Totale) c'est-à-dire qu'elle prend en compte l'herbe, le fourrage et les concentrés.

presque uniquement des brebis mères allaitantes. L'élevage équin est pratiqué par 15,3% des exploitations. Enfin, 13,7% des exploitations ont des volailles (cf Annexe 43).

Le nombre d'exploitations ayant des cheptels a baissé de 31,8% entre 2010 et 2020, de même que l'effectif des cheptels en têtes qui a baissé pour la plupart des catégories d'animaux (Figure 51).

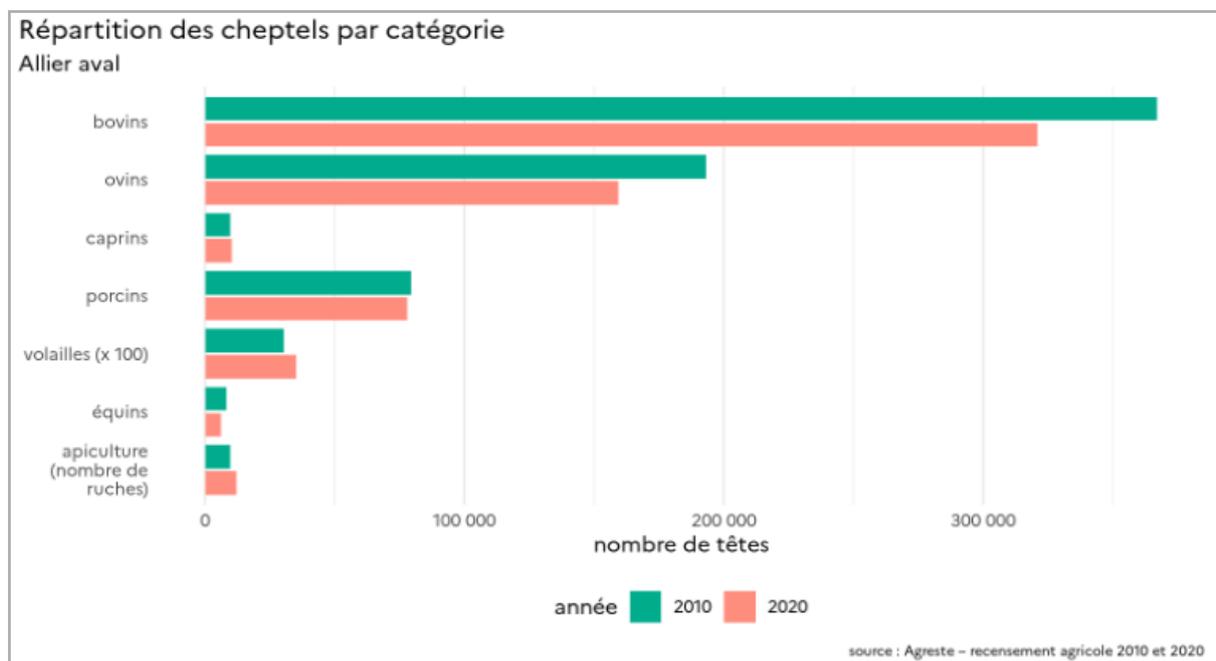


Figure 51 : répartition des cheptels par catégorie en nombre de têtes  
(Source : production fiche territoriale DRAAF AURA)

Si on prend en compte les UGB<sup>46</sup>, le nombre total a baissé de 9,1% entre 2010 et 2020. Ainsi, si le nombre d'exploitations ayant des cheptels a diminué de presque un tiers entre 2010 et 2020, cette baisse a pu être en partie compensée par une augmentation du nombre de têtes et donc d'UGB dans les exploitations restantes.

La répartition des cheptels en UGB entre 2010 et 2020 est restée très similaire (Figure 52).

<sup>46</sup> Les fiches territoriales fournies par la DRAAF donnent l'UGBTA (UGB Alimentation Totale) c'est-à-dire qu'elle prend en compte l'herbe, le fourrage et les concentrés.

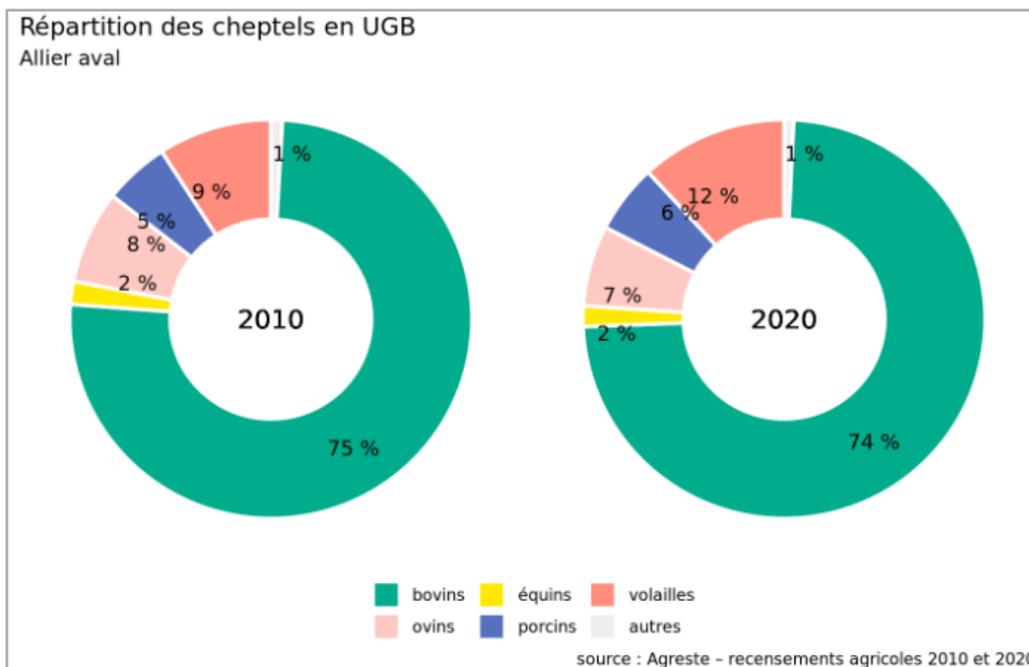


Figure 52 : répartition des cheptels en UGB en 2010 et 2020  
(Source : production fiche territoriale DRAAF AuRA)

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Elevage situé principalement en zones de coteaux et de montagnes. Il n’y a pas de substitution possible en zones de montagnes. Les paysages bocagers de l’Allier sont très liés à l’élevage.
- Productions en difficulté avec une tendance à la baisse du nombre d’exploitations surtout dans les zones de moyenne montagne (sauf la zone AOP Saint-Nectaire), qui conduit à une évolution dans l’utilisation et la vocation des terres et des paysages (conversion de terres pour la culture de céréales fourragères utilisées pour de l’élevage exporté, maïs en ensilage jusqu’à 1000m d’altitude, abandon de terres et perte du bocage, etc.) → enjeu de préservation ?
- Evolutions observées : utilisation de points d’eau naturels (zones humides, mares), augmentation des prélèvements dans le réseau AEP ou de création de petits forages, adaptation du système économique avec baisse du cheptel, développement de pratiques agro-écologiques, agro-pastorales.

**E.3.3.3 Aquaculture et pisciculture**

17 aquacultures et piscicultures sont recensées sur le bassin Allier aval<sup>47</sup> : 9 dans le département de l’Allier, 2 dans le département du Cher et 6 dans le département du Puy-de-Dôme.

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire :

- Ces activités souffrent de difficultés d’approvisionnement dans les cours d’eau directement

<sup>47</sup> D’après la base de données SIRENE et l’annuaire du blog <https://aquaculteurs.com>

#### E.3.3.4 Prélèvements pour l'élevage

Les prélèvements pour l'élevage répondent à des besoins concernant : l'abreuvement du bétail, les salles de traite, les ateliers de transformation fromagère et les autres bâtiments.

Les hypothèses prises pour le mode d'alimentation en eau dépendent de la période de l'année et de l'usage :

- 30% des bâtiments d'élevages sont potentiellement raccordés à une source privée ;
- Pour l'abreuvement du bétail, la part satisfaite depuis les réseaux AEP dépend de la période : environ 90% en hiver, 30% en période estivale quand les troupeaux sont au pré ; le reste se fait directement dans la ressource naturelle ;
- Concernant les ateliers de transformation, 90% sont raccordés au réseau AEP toute l'année.

Les **besoins** totaux pour l'élevage ont été estimés à **6,1Mm<sup>3</sup>**/an sur le bassin Allier aval. La part de ces besoins satisfaite depuis le réseau d'eau potable est estimée à 45%. Ces besoins représentent 4,6% des prélèvements sur le bassin Allier aval (en comptant la part utilisée sur le réseau AEP et la part prélevée en ressource naturelle).

Ainsi, les **prélèvements** liés à l'élevage sur la ressource naturelle s'élèvent à **3,3Mm<sup>3</sup>** en année moyenne (même ordre de grandeur pour l'année sèche quinquennale). Ces prélèvements représentent 2% du total des prélèvements sur le bassin Allier aval. 32% sont prélevés en eaux souterraines et 68% en eaux superficielles.

Le taux de restitution associé à l'élevage est de l'ordre de 15%, ce qui représente 0,9Mm<sup>3</sup>/an (1% du total des rejets).

L'évolution des besoins liés à l'élevage est surtout estimée à partir de l'abreuvement du bétail. L'hypothèse posée est une tendance à la baisse des cheptels mais un besoin unitaire à la hausse. Les besoins en eau pour l'abreuvement pourraient donc diminuer aux alentours de -6% pour les prélèvements directs sur les ressources naturelles. Les variations sont significatives entre les secteurs mais ces évolutions restent modérées.

#### E.3.3.5 Cheptels en agriculture biologique

En 2020 sur le bassin Allier aval, 265 exploitations ont un cheptel en AB. Cela représente 8% du total des exploitations. Les exploitations ayant des cheptels de bovins et de caprins sont celles ayant la part en agriculture biologique la plus faible alors que ce sont les cheptels les plus répandus sur le territoire (*Figure 53*).

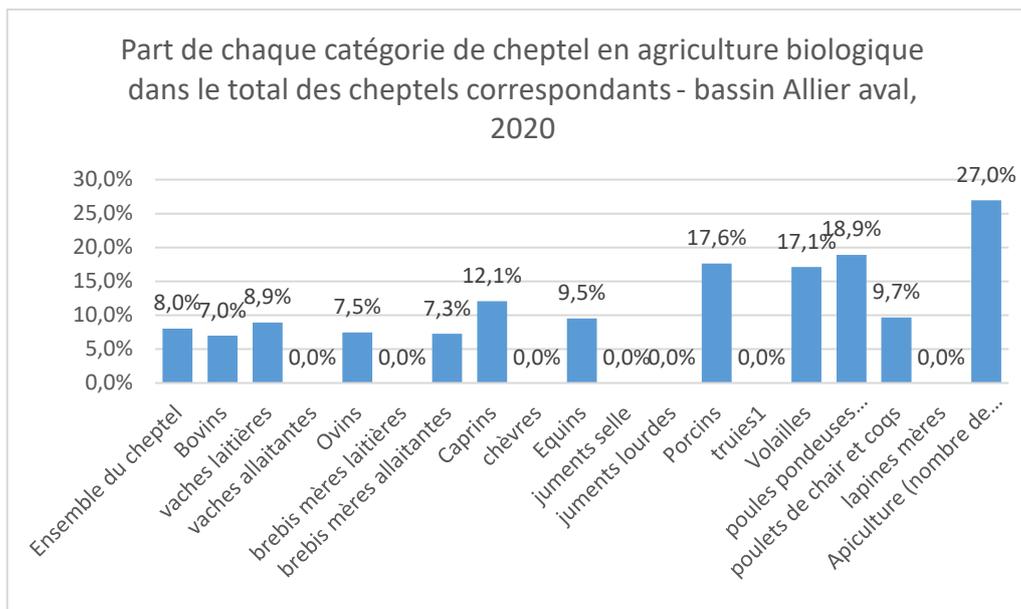


Figure 53 : part des exploitations en agriculture biologique par catégorie de cheptel (Source : RGA 2020)

#### E.3.4. Les démarches de valorisation

Le RGA classe les différentes démarches de valorisation en cinq catégories : l’agriculture biologique, les autres signes officiels de qualité (y compris vin et hors bio), les activités de transformation (hors vinification à la ferme), les activités de diversification et les circuits courts (hors vin) (Figure 55 et Annexe 44) :

- 9,2% exploitations dont le siège est situé dans le bassin Allier aval sont en agriculture biologique en 2020. Le nombre d’exploitations en AB a doublé entre 2010 et 2020. Comme vu précédemment, on compte 470 exploitations en production végétale en agriculture biologique (97,1% du total en AB) et 265 exploitations en production animale (54,8% du total en AB) (cf E.3.2.3 Surfaces en agriculture biologique et E.3.3.4 Cheptels en agriculture biologique).
- Les circuits courts ont augmenté de 51% entre 2010 et 2020. La vente directe est pratiquée dans 16% des exploitations totales du bassin Allier aval.
- Les exploitations transformant leur production représentent 9,4% du total des exploitations du bassin Allier aval. Ce nombre d’exploitations a doublé entre 2010 et 2020. Elles se répartissent entre les activités de transformation de lait (3,2%), transformation ou découpe de viande (3,6%) et transformation de fruits et/ou légumes (1,2%).
- 14% des exploitations du territoire diversifient leurs activités entre le travail à façon (7,9%), le tourisme – hébergement – loisirs (2,3%) et l’énergie renouvelable (2,8%). Les activités de diversification ont augmenté de 72% entre 2010 et 2020, majoritairement grâce à la diversification dans les énergies renouvelables qui est passée de 8 à 149 exploitations. Le tourisme – hébergement – loisirs a baissé de 5%.
- 19% des exploitations du bassin Allier aval valorisent leur production avec des signes officiels de qualité et d’origine (SIQO) tels que l’Appellation d’Origine Protégée (AOP – 7,4%), l’Indication Géographique Protégée (IGP – 3,1%) et le Label Rouge (LR – 12,2%). Si l’ensemble de ces trois catégories a augmenté de 17% entre 2010 et 2020, c’est grâce au nombre

d’exploitations valorisant leur production en Label rouge qui a augmenté de 45% tandis que l’AOP et l’IGP ont baissé respectivement de 6% et 22%.

Le graphique ci-dessous (Figure 54 et Annexe 45) présente la répartition des opérateurs habilités à produire sous SIQO<sup>48</sup> par départements. A noter que « les fromages d’Auvergne représentent 46% du volume des produits laitiers commercialisés sous AOP – IGP » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2019.

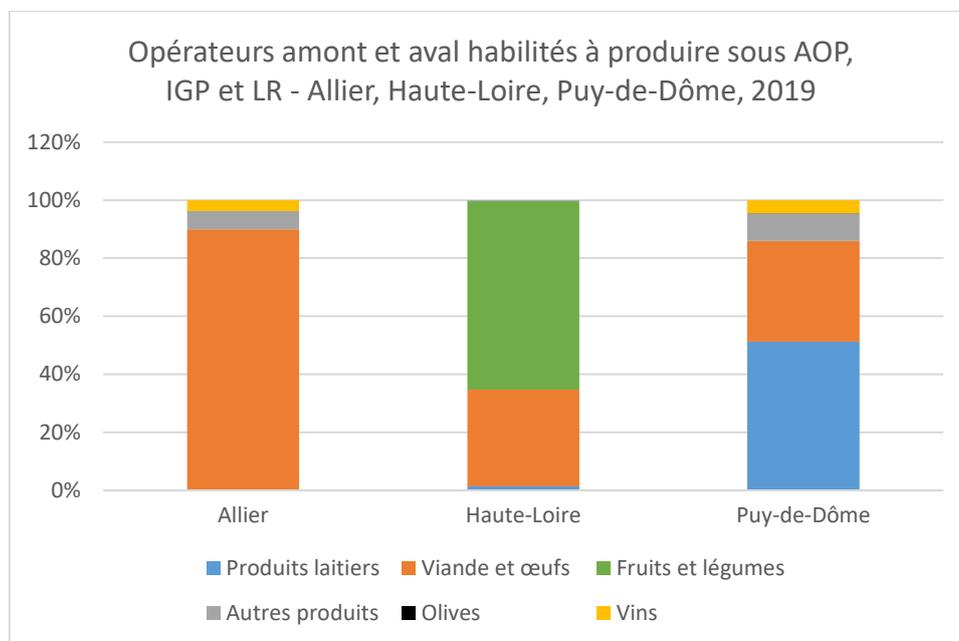


Figure 54 : répartition des opérateurs habilités à produire sous signes de qualité - départements de l’Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme (Source : mémento 2021, INAO)

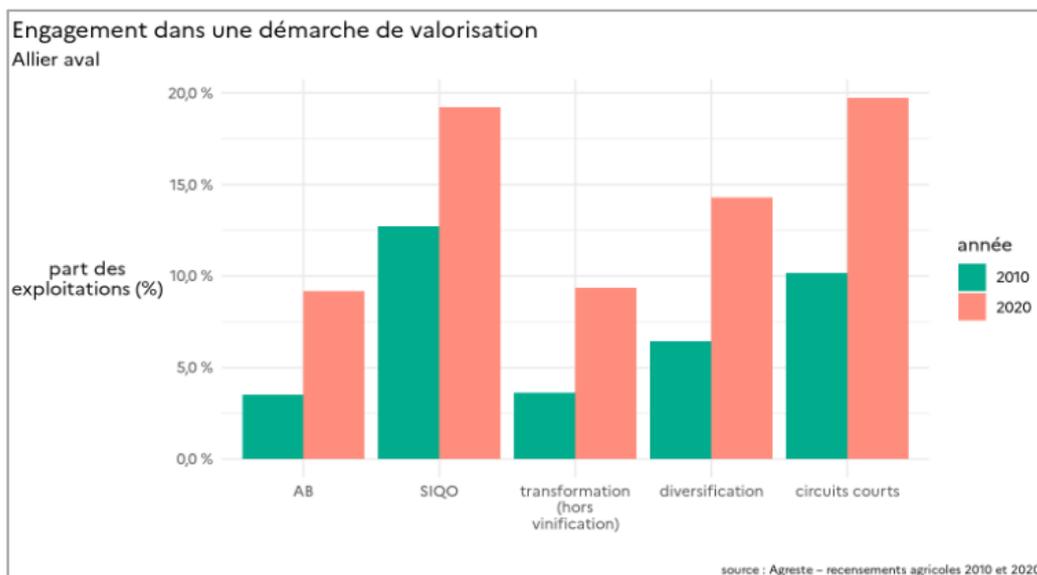


Figure 55 : part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation par type de démarche en 2010 et 2020 (Source : production fiche territoriale DRAAF AuRA)

<sup>48</sup> D’après le Mémento 2021 (portant sur les données 2019) sur les SIQO en région AuRA, réalisé en partenariat entre la Chambre Régionale d’Agriculture AuRA, l’INAO (Institut National de l’Origine et de la Qualité) et la DRAAF AuRA.

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire :

- Comment assurer la **souveraineté alimentaire des territoires** ?
  - o Pour certains, besoin de penser l'organisation des activités agricoles pour produire et nourrir localement, pour le territoire de vie.
  - o Pour d'autres, la notion de souveraineté est à regarder à différentes échelles : locale (circuits-courts), nationale (« nourrir les grandes villes »), internationale.
  - o Réflexions à mener sur la répartition entre alimentation humaine et alimentation du bétail (situation actuelle : forte dominance de l'utilisation des terres pour l'élevage ou l'alimentation du bétail). A lier avec la diversification des productions (sarrasin, petit épeautre, blé pour la panification, légumes, légumineuses...).
  - o Être conscient du rôle des consommateurs dans la souveraineté alimentaire territoriale et l'organisation des filières. La production agricole répond à un marché, relié à des habitudes de consommation et aux choix des consommateurs.
  - o Développer les logistiques adaptées permettant des circuits d'écoulement des producteurs vers les consommateurs locaux.
- Les **productions agricoles** doivent être **adaptées au territoire et à ses ressources** disponibles et non l'inverse. Il faudrait repenser nos besoins pour les mettre en adéquation avec les ressources naturelles disponibles et favoriser des projets et modes de production intégrant l'enjeu de sobriété vis-à-vis de la ressource en eau.
- Besoin de **préserver les espaces de production agricoles** (terres) et **l'accès au foncier** pour diversifier les productions.
- Sentiment d'une **stigmatisation de la profession agricole** ce qui contribue à leur découragement.
- Revenir à des exploitations moins spécialisées avec des systèmes plus autonomes et des complémentarités entre cultures et élevage.
- Besoin d'**accompagnement des agriculteurs et des filières** (financièrement, techniquement, sensibilisation) en prenant en compte la lenteur des évolutions, les questions structurelles liées aux exploitations (diminution de la main d'œuvre, temps de travail, etc.). Besoin d'une politique gouvernementale incitative.

E.3.5. Synthèse des activités agricoles

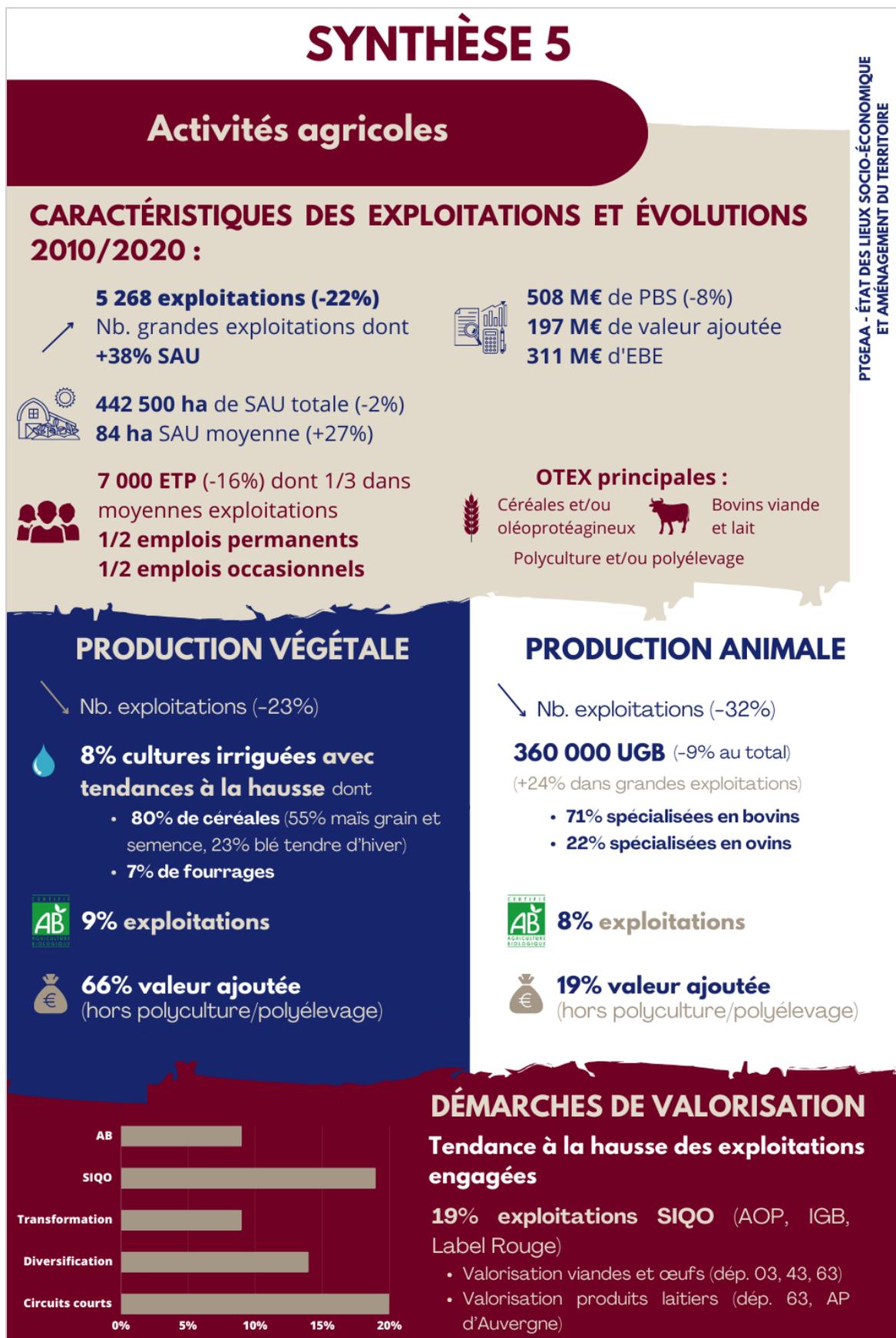


Figure 56 : synthèse des activités agricoles

## E.4. ACTIVITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, DE CONSTRUCTION ET DE SERVICES

La plupart des données permettant de caractériser les établissements marchands et non marchands (hors secteur agricole traité dans la partie précédente) proviennent de l'INSEE, de la base de données SIRENE et des Chambres de Commerce et d'Industrie. Les données concernant les entreprises sont difficiles à obtenir à l'échelle communale, ce qui rend l'analyse sur le périmètre du bassin Allier aval compliquée.

Des données complémentaires ont pu être recueillies auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme, c'est pourquoi la partie consacrée à ce département est plus importante. L'approfondissement de la question de la gestion des ressources en eau par les entreprises pour les autres départements est un enjeu.

L'objectif de cette partie est de se concentrer sur les activités industrielles, commerciales, de construction et de services ayant un usage de l'eau relativement important pour leur activité. On distingue ainsi les établissements ayant un usage de l'eau professionnel de ceux ayant un usage de l'eau assimilé à de la consommation domestique, c'est-à-dire que l'eau n'est utilisée qu'à des fins « domestiques » : besoins sanitaires du personnel, réfectoires, vaisselle, entretien des locaux, etc. qui consomment par ailleurs généralement de l'eau potable<sup>49</sup>.

Ainsi, une sélection des secteurs d'activités par code NAF (Nomenclature d'Activités Française) a été effectuée puis soumise et validée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme selon que l'utilisation de l'eau est potentiellement professionnelle (nécessaire à son activité de production) ou courante (cf Annexe 46).

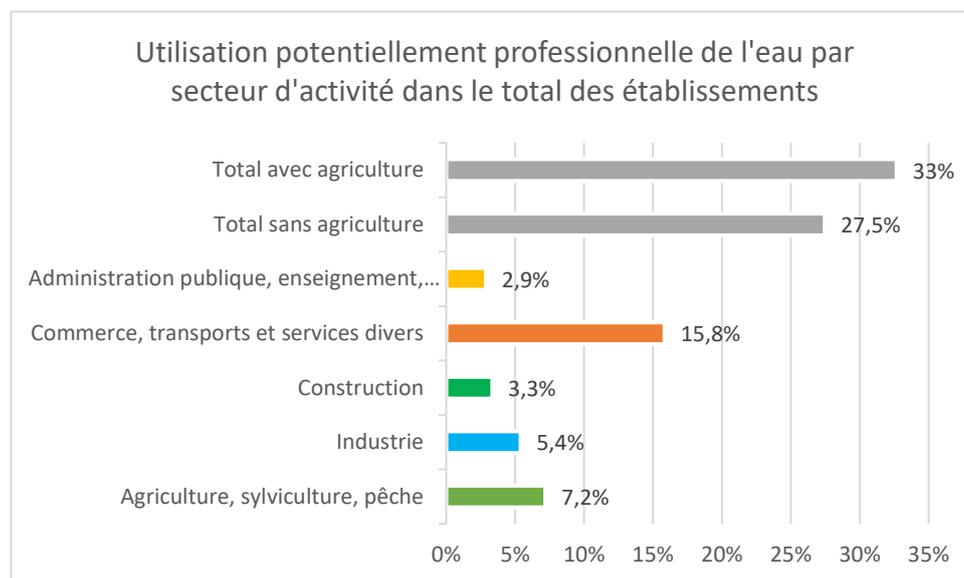
### E.4.1. Situation dans le bassin Allier aval

Comme mentionné dans la partie E.1.2 *Tissu productif global*, il y a environ 124 000 établissements actifs productifs sur le bassin Allier aval. Si on enlève le secteur « agriculture, sylviculture, pêche », on a 115 000 établissements. Parmi ceux-ci, un peu plus de **31 000 établissements ont une utilisation potentiellement professionnelle de l'eau, soit 27,5%**.

---

<sup>49</sup> Voir Article R213-48-1 du Code de l'Environnement : « les activités impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène des personnes physiques utilisant les locaux desservis ainsi que de nettoyage et de confort de ces locaux. »

Le graphique ci-dessous (*Figure 57*) montre la répartition de ces établissements ayant une utilisation potentiellement professionnelle de l'eau par secteur d'activité dans le bassin Allier aval. Les tableaux correspondant aux *Figure 57* et *Figure 58* à l'échelle des cinq zones d'emploi du bassin Allier aval sont disponibles en Annexe 47 et Annexe 48.



*Figure 57 : utilisation potentiellement professionnelle de l'eau par secteur d'activité dans le total des établissements*

(Source : base de données SIRENE et traitement EPL)

Au sein du secteur « administration publique, enseignement, santé et action sociale » les établissements ayant une utilisation potentiellement professionnelle de l'eau<sup>50</sup> représentent 26% du total des établissements d'administration publique, enseignement, santé et action sociale (*Figure 58*).

Le secteur des commerces, transports et services divers, représente la part la plus importante des établissements ayant une utilisation potentiellement professionnelle de l'eau. Même si la quantité utilisée est généralement bien inférieure à celle du secteur industriel et est souvent prélevée sur le réseau d'alimentation en eau potable, leur nombre n'est pas négligeable, puisqu'ils représentent 21% du total des établissements de commerces, transports et services divers<sup>51</sup>.

Pour le secteur de la construction, les activités concernées<sup>52</sup> peuvent, au cas par cas, avoir une utilisation relativement importante de l'eau ou non. Les établissements ayant une utilisation potentiellement professionnelle de l'eau représentent 44% de ce secteur.

Le secteur de l'industrie a la particularité d'avoir la quasi-totalité de ses établissements ayant une utilisation potentiellement professionnelle de l'eau (98%). De plus, c'est celui qui est susceptible de

<sup>50</sup> Concernent principalement les services du feu et de secours, les activités hospitalières et hébergements médicalisés, les activités de médecins spécialistes, des infirmiers et sages-femmes, laboratoires d'analyses médicales, etc.

<sup>51</sup> Concernent principalement les commerces d'entretien et réparation de véhicules automobiles et motos, les activités d'hébergement et de restauration, certaines activités d'édition, certaines activités de recherche et développement, les activités vétérinaires, certaines activités liées au sport, parcs d'attraction et autres loisirs, les services de coiffure, blanchisserie, soins de beauté, etc.

<sup>52</sup> Principalement la construction de bâtiments, routes et autoroutes, ouvrages d'art et autres ouvrages de génie civil, les travaux de terrassement, de revêtement de sols et murs, de peinture et autres finitions.

prélever les volumes d'eau les plus importants relativement aux autres secteurs d'activité (cf partie « L'industrie » de la phase 1 de l'étude HMUC<sup>53</sup>).

<b>Etablissements par secteur d'activité en fonction de leur utilisation professionnelle ou non de l'eau - Bassin Allier aval, 2022</b>	<b>Industrie</b>	<b>Construction</b>	<b>Commerce, transports et services divers</b>	<b>Administration publique, enseignement, santé et action sociale</b>
<i>Part de l'utilisation professionnelle de l'eau dans le total de chaque secteur d'activité</i>	98,2%	44,0%	20,9%	25,6%

Figure 58 : répartition des établissements en fonction de leur utilisation professionnelle de l'eau par secteur d'activité  
(Source : base de données SIRENE et traitement EPL)

Parmi les établissements actifs ayant une utilisation professionnelle de l'eau, 29,5% sont des établissements employeurs soit 9 300 établissements environ.

<sup>53</sup> Rapport de phase 1, version finale Décembre 2021, à partir de la page 213 – Bureau d'études Césame.

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- **Cas des activités de carrières :** sur le territoire, il s'agit plutôt de carrières d'extraction de roches massives et de quelques carrières alluvionnaires. L'eau est prélevée pour le process (lavage des matériaux notamment), mais est restituée en majorité au milieu après clarification.
  - Depuis une quinzaine d'années, forte baisse des prélèvements (évolution process, augmentation réutilisation eau). Les marges de manœuvre restantes sont plus compliquées et coûteuses à mettre en œuvre.
  - Les produits extraits sont exportés sur une distance de 60km en moyenne, pour alimenter le BTP local.
  - Les restrictions liées à la sécheresse peuvent être critiques pour la viabilité des entreprises.
- **Cas des industries agro-alimentaires :**
  - Des démarches d'optimisation des process et de la réutilisation de l'eau sont déjà mises en place. Les entreprises y sont incitées par le prix de l'eau (taxe sur les volumes rejetés pour l'assainissement, redevance pour les gros préleveurs).
  - D'autres stratégies d'adaptation concernant les cultures et pratiques sont mises en place.
  - *Exemple de l'Union des Coopératives Agricoles de l'Allier (UCAL) :*
    - Le maïs est surtout utilisé pour l'alimentation du bétail (70% vendu en local – Allier et départements voisins). Le blé est utilisé dans des meuneries françaises à 95%. Le colza/tournesol est transformé à 50% dans l'usine de Varenne-sur-Allier qui leur appartient (usine de trituration produisant de l'huile et des tourteaux) et à 50% dans des usines aux alentours. L'orge et le triticale servent à l'alimentation du bétail. Le bétail n'est pas forcément vendu en local.
    - En 2023, les coopératives adhérentes à l'UCAL enregistrent une baisse de 15% des ventes de semences de maïs.
    - Stratégies d'adaptation : diversification des variétés et cultures (ce qui nécessite de diversifier les débouchés), création de l'usine de trituration en 2022 pour mieux maîtriser les débouchés et avoir de la plus-value locale.
    - Besoin d'accompagnement financier pour favoriser la transition des filières.
- **Cas des industries d'embouteillage :** divergence de points de vue au regard de la cohérence entre l'enjeu de s'adapter à la baisse de la disponibilité de la ressource en eau (exportation nette de la ressource) et le maintien d'une activité économique qui pourvoit des emplois sur le territoire.

#### E.4.2. Situation dans le département de l'Allier

En 2021, il y a environ 16 000 établissements<sup>54</sup> relevant du champ de compétences de la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le département de l'Allier. Depuis 2005, le taux de croissance annuel moyen<sup>55</sup> du nombre d'établissements est de 2,5%. En revanche, le nombre d'emplois salariés de ces établissements, qui est d'environ 60 000, connaît une légère tendance à la baisse depuis 2005 avec un taux de croissance annuel moyen de -0,02%.

<sup>54</sup> Etablissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés, hors auto-entrepreneurs, relevant du champ de compétence des CCI (y compris les artisans-commerçants). Sont exclus les artisans exclusifs, professions libérales, associations...

<sup>55</sup> Variation annuelle moyenne du nombre d'établissements entre 2005 et 2021.

L'économie du département est caractérisée par un poids de l'industrie plus important que dans la région AuRA et au niveau national<sup>56</sup>. Le secteur industriel représente environ 16% des emplois de l'Allier (15% en région AuRA et 12% en France). La zone d'emploi de Montluçon (hors périmètre du bassin Allier aval) est la plus caractéristique (20% des salariés dans l'industrie), suivie de la zone d'emploi de Vichy (dans le périmètre du bassin Allier aval) avec 19% et enfin de Moulins avec 11% des salariés dans l'industrie. Les principaux secteurs industriels en termes d'emplois salariés (hors zone d'emploi de Montluçon) sont la métallurgie, l'agroalimentaire, la maroquinerie, le caoutchouc et plastiques et la chimie.

### E.4.3. Situation dans le département du Puy-de-Dôme

#### E.4.3.1 Panorama global

En 2023, il y a environ 36 000 établissements<sup>57</sup> relevant du champ de compétences de la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le département du Puy-de-Dôme. La CCI du Puy-de-Dôme en recense environ 29 500<sup>58</sup> sur le périmètre du bassin Allier aval, soit 81% des entreprises du département. Ces établissements emploient environ 137 000 salariés en février 2023 (155 000 personnes en ajoutant les non salariés).

Depuis 2005, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'établissements est de 3%. Le nombre d'emplois salariés de ces établissements augmente depuis 2005 avec un taux de croissance annuel moyen de +0,2%.

L'économie du département est caractérisée par le poids de l'industrie et des services publics<sup>59</sup>. Le secteur industriel représente ainsi 15% des emplois du Puy-de-Dôme (*Figure 59*).

Les secteurs industriels du caoutchouc et plastiques et de la métallurgie et travail des métaux concentrent 54% des effectifs salariés industriels (*Figure 60*).

---

<sup>56</sup> D'après le « Bilan économique de l'Allier – Edition 2020 » réalisé par la région Auvergne Rhône-Alpes (via Auvergne Rhône-Alpes Entreprises).

<sup>57</sup> Même champ que pour le département de l'Allier.

<sup>58</sup> D'après les *Besoins en eau des entreprises du Puy-de-Dôme*, note de synthèse issue d'une étude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme, transmise en août 2023.

<sup>59</sup> D'après le panorama des « Données socio-économiques du Puy-de-Dôme – Mai 2021 » réalisé par la Région Auvergne Rhône-Alpes (via Auvergne Rhône-Alpes Entreprises).

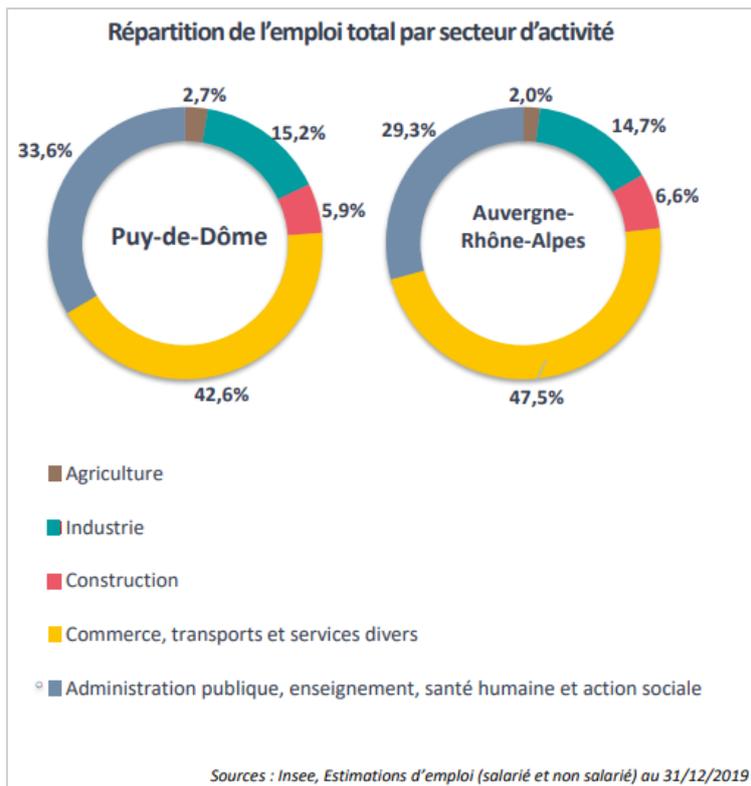


Figure 59 : répartition de l'emploi total par secteur d'activité - département du Puy-de-Dôme (Réalisation : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises)

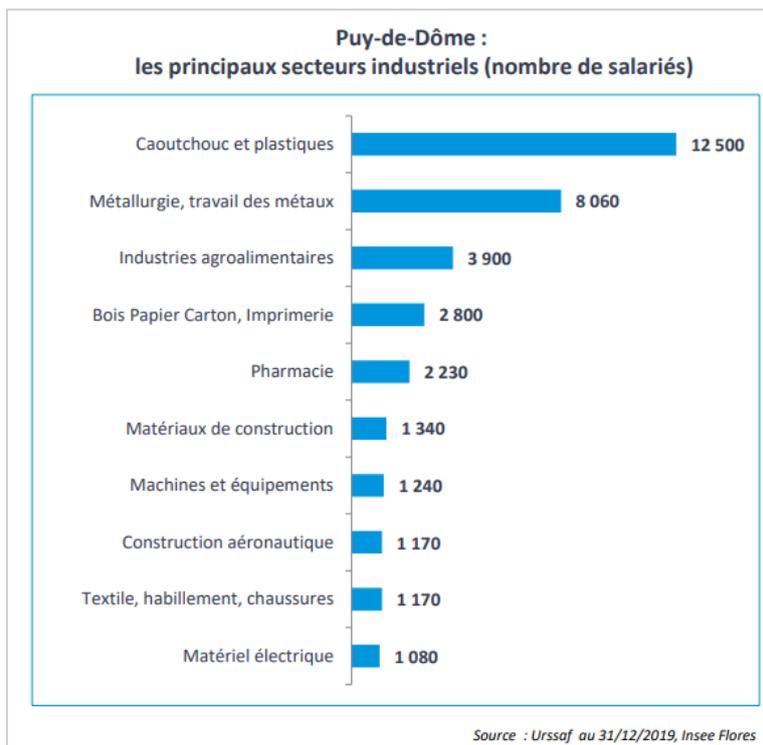


Figure 60 : principaux secteurs industriels - département du Puy-de-Dôme (Réalisation : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises)

### E.4.3.2 Estimation des besoins en eau par secteur d'activité et taille d'entreprise

La CCI du Puy-de-Dôme a mené une étude en 2023 pour estimer les besoins en eau des entreprises qu'elle accompagne (cela concerne le bassin Allier aval et Haut-Allier). L'extrapolation se base sur des hypothèses larges de consommations des entreprises, sans pouvoir aller finement dans les process de chaque secteur et taille d'entreprise. Les informations suivantes sont donc données à titre indicatif mais ne reflètent pas forcément la réalité de chaque entreprise prise indépendamment.

Ainsi, il est estimé que sur la partie du Puy-de-Dôme des bassins Allier aval (276 communes) et Haut-Allier (2 communes significatives), l'utilisation de l'eau pour les entreprises approche les 30 millions de m<sup>3</sup>/an, en tenant compte des prélèvements individuels et des prélèvements effectués sur le réseau AEP. La répartition des besoins par secteur d'activité et taille d'entreprise est la suivante (Figure 61) :



Figure 61 : répartition des besoins estimés en eau par secteur d'activité et taille d'entreprise – entreprises du Puy-de-Dôme situées sur les bassins Allier aval et Haut-Allier

(Source : note de synthèse CCI 63, sur les besoins en eau des entreprises du Puy-de-Dôme)

### E.4.3.3 Mise en place de PURE

Les Plans d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE) sont élaborés par les entreprises et visent en particulier à présenter les mesures de réduction d'eau déjà réalisées ainsi que les engagements supplémentaires pouvant être mis en place en période d'alerte sécheresse pour réduire les prélèvements et la pression exercée sur la ressource.

Dans le département, début 2023, 28 entreprises sont concernées par la mise en place de ces PURE parce qu'elles prélèvent plus de 40 000m<sup>3</sup> d'eau annuellement en moyenne. Parmi ces entreprises, 17 sont situées dans le périmètre du bassin Allier aval<sup>60</sup> et concernent à la fois des prélèvements en ressource souterraine et en ressource superficielle et l'utilisation du réseau d'Alimentation en Eau Potable.

En 2022, d'après la CCI du Puy-de-Dôme, ces 28 entreprises emploient directement 19 400 salariés (Figure 62), soit environ 7% de l'ensemble des postes salariés du Puy-de-Dôme (et près de la moitié des postes salariés dans le secteur industriel<sup>61</sup>) alors qu'ils représentent environ 1,7% des établissements actifs employeurs du département. Parmi ces entreprises, on peut noter de 20% à 70% d'emplois indirects<sup>62</sup> générés en plus des emplois directs selon les secteurs d'activité.

<sup>60</sup> 18 en incluant un établissement hospitalier public.

<sup>61</sup> 19 406/44142 postes salariés dans l'industrie = 44%

<sup>62</sup> Le nombre d'emplois indirects permis par l'activité d'une entreprise est difficile à estimer même pour elles.

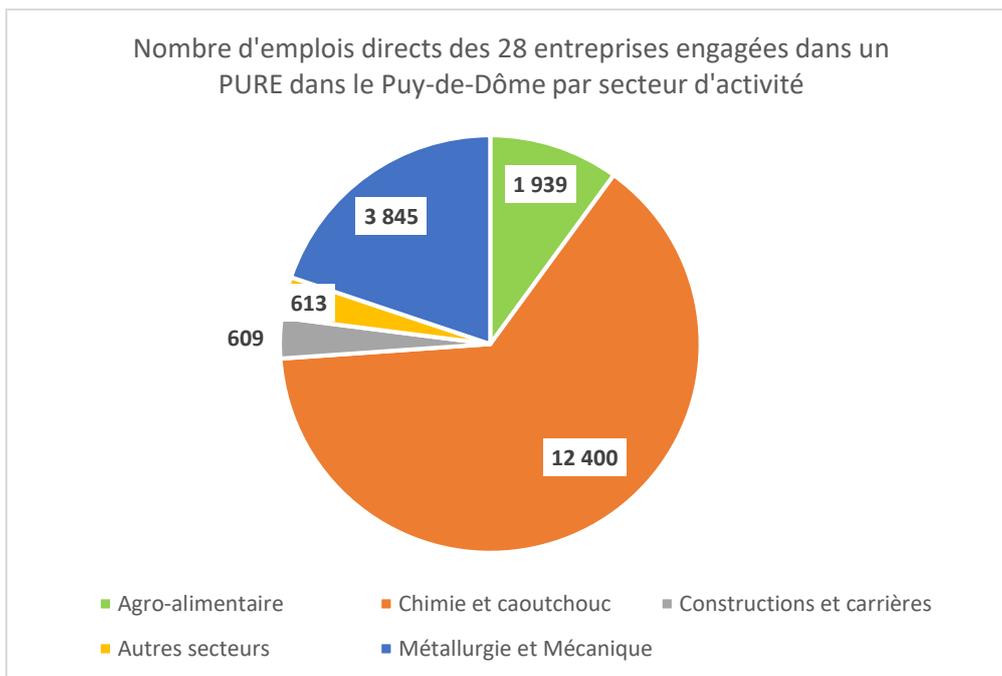


Figure 62 : nombre d'emplois directs des 28 entreprises engagées dans un PURE – département du Puy-de-Dôme  
(Source : CCI 63)

Le volume d'eau annuel prélevé total de ces 28 entreprises est d'environ 10Mm<sup>3</sup><sup>63</sup> (Figure 63), soit un tiers du total du besoin estimé pour les entreprises du Puy-de-Dôme sur le bassin Allier aval.

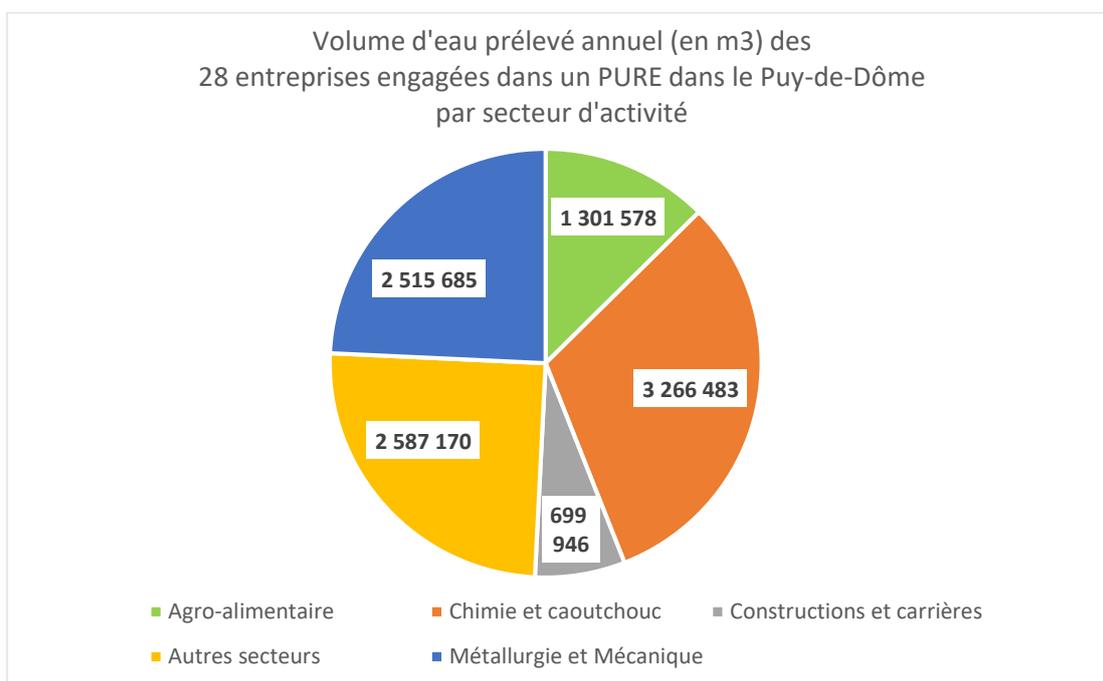


Figure 63 : volumes prélevés par les 28 entreprises engagées dans un PURE – département du Puy-de-Dôme  
(Source : CCI 63)

<sup>63</sup> Ces données transmises par la CCI du Puy-de-Dôme proviennent soit de l'entreprise directement soit de la base de données PURE de la CCI. L'année n'est donc pas connue mais on peut considérer que ces données de volumes d'eau prélevés datent des années précédant strictement l'élaboration des PURE, soit 2020 ou 2021.

#### E.4.3.4 Enquête de la CCI auprès des industriels

La CCI du Puy-de-Dôme a mené en 2020 une étude concernant les usages de l’eau dans les entreprises. Parmi les 425 répondants, 62% ont un usage professionnel de l’eau (comme matière première – artisanat, industrie agro-alimentaire, pour la santé – thermalisme, bien-être, produits de beauté, médicaments, pour le nettoyage industriel, le process industriel – agent facilitant, refroidissement, comme support aux activités de loisirs et de tourisme).

La plupart de ces entreprises utilise l’eau potable provenant du réseau d’adduction communale.

Les entreprises répondantes ont également évalué la place de l’eau dans leur activité. Pour 2/3 des entreprises l’eau a une place très importante voire vitale dans leur activité. Certaines ont confirmé que les problèmes d’approvisionnement avaient des conséquences économiques tant en termes de production que financiers (Figure 64).



Figure 64 : problèmes de sécheresse des entreprises  
(Source : enquête CCI 63 auprès des entreprises)

52% des entreprises pour lesquelles l’eau a une place très importante voire vitale pour leur activité ont mis en place des mesures pour l’économiser. Les principales mesures concernent **l’investissement dans des équipements** ou machines permettant de consommer moins d’eau (limitateurs de débits sur robinets et chasses d’eau, outils de production...), la **sensibilisation** des salariés et clients (guide des bonnes pratiques pour les touristes, fiches de sensibilisation...) et le **recyclage ou la récupération de l’eau**.

La mise en place de mesures pour économiser l’eau fait face à plusieurs freins : impossibilité structurelle (configuration des lieux, locaux...), manque d’argent pour investir, manque de temps, coûts des travaux trop élevés ou encore manque de compétences en interne. La CCI estime que certains freins pourraient être levés par une « *politique volontariste incitative et la mise en place d’accompagnement, notamment publics* ».

De plus, l’enquête soulève un manque d’information des entreprises que ce soit sur la réglementation en vigueur, les accompagnements possibles ou les financements disponibles pour aider les entreprises à améliorer leur gestion de l’eau.

#### E.4.4. Les prélèvements des activités économiques hors agriculture

##### E.4.4.1 Les prélèvements pour l'industrie

Les prélèvements industriels ont pu être estimés pour ceux recensés dans la base BNPE et déclarés auprès de l'Agence de l'Eau. Seuls les prélèvements dans le milieu sont ainsi comptabilisés en prélèvements « industriels » (puisque ce sont majoritairement les industries qui ont des points de prélèvements propres), mais une grosse part des entreprises utilise l'eau des réseaux d'eau potable pour leur activité.

Ainsi, les prélèvements industriels directement dans la ressource représentent **7,4Mm<sup>3</sup>** en année moyenne et en année sèche quinquennale. Cela correspond à 5% des prélèvements totaux. 69% sont effectués en ressource souterraine.

Les effluents industriels sont soit rejetés et traités par le réseau d'assainissement, soit traités en interne et directement rejetés dans le milieu naturel. Les golfs et industries d'embouteillage consomment la quasi-intégralité des eaux prélevées (hypothèse de 5% rejetés). Les industries agro-alimentaires passent pour la plupart par le réseau d'assainissement. Pour les autres usages industriels, le taux de restitution retenu dans le milieu naturel est de 85%. Les impacts quantitatifs de ces usages se limitent entre un point de prélèvement et un point de rejet. Les impacts qualitatifs ou thermiques peuvent toutefois se répercuter au-delà.

Les rejets industriels s'élèvent à 4,2Mm<sup>3</sup>/an en année moyenne et en année sèche quinquennale, ce qui représente 6% des rejets totaux.

En l'absence de données précises concernant l'évolution des besoins industriels sur le bassin (projets d'implantation d'industries dans des SCoT par exemple), les hypothèses suivantes ont été posées :

- Pour les industries/entreprises alimentées par les réseaux d'eau potable, il est considéré que leurs besoins évolueront selon les ratios retenus pour l'usage domestique, en cohérence avec la méthode retenue par les Schéma Directeurs d'Alimentation en Eau Potable. Les volumes correspondants sont intégrés aux volumes AEP.
- Pour les industries/entreprises disposant de leurs propres captages, les besoins et prélèvements ont été considérés comme stables.

A noter que la CCI du Puy-de-Dôme retient plutôt une hypothèse de stagnation des besoins pour l'ensemble des entreprises, en considérant qu'il y a une augmentation de l'activité économique mais que la mise en place de mesures d'économies d'eau compense cet accroissement d'activité.

##### E.4.4.2 L'utilisation du réseau d'alimentation en eau potable

13 gestionnaires distributeurs d'eau potable ont pu transmettre des données pour estimer les volumes distribués aux établissements économiques, de 2018 à 2022. Le volume total distribué est estimé à **3,5Mm<sup>3</sup>** en moyenne par année. Ce volume concerne une centaine de communes du bassin Allier aval.

Comme évoqué dans la partie E.2.2 *Prélèvements pour l'alimentation en eau potable*, selon les gestionnaires, les volumes distribués aux établissements économiques représentent de **4% à 30% du volume total distribué dans les réseaux d'eau potable**.

Ces valeurs ne doivent pas être considérées comme valables pour tout le bassin Allier aval. Elles donnent une idée du potentiel d'utilisation des activités économiques sur le réseau d'alimentation en eau potable et sont largement incomplètes (voir précisions dans l'état des lieux socio-économique).

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire :

- L'aménagement du territoire inclut l'aménagement des activités économiques : comment **favoriser une activité économique porteuse d'emplois en cohérence avec la ressource disponible** sur le territoire ?
  - Les entreprises sont consommatrices d'eau mais porteuses d'emplois et d'attractivité pour le territoire. Est-ce compatible avec la situation de la ressource en eau ?
  - Certains acteurs parlent d'une incohérence concernant les activités industrielles d'embouteillage : on prélève sur une ressource du territoire pour l'exporter en-dehors du territoire alors que les communes et autres usagers sont en restriction.
- **Hétérogénéité de connaissances et manque de données** entre secteurs d'activité, tailles d'entreprises et de commerce, etc. :
  - Les prélèvements sont connus pour les grandes entreprises, notamment les Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE). Elles ont souvent un fort enjeu économique à réduire leur forte consommation, il est plus facile pour elles d'activer des leviers.
  - On a peu de lisibilité pour toutes les petites entreprises qui prélèvent pour la plupart sur le réseau AEP (forte diversité et grand nombre d'entreprises et de secteurs). Elles ont peu de données, de suivi et de leviers d'actions.
- **Le manque de connaissances sur les relations entre eaux souterraines et eaux superficielles** ne doit pas être une excuse pour éviter d'agir, même en l'absence de preuves scientifiques. Il faut faire primer le bon sens (la remarque concerne spécifiquement les industries prélevant dans les nappes souterraines).
- Les grandes entreprises sont engagées depuis une vingtaine d'années dans des démarches de réduction des consommations en eau.
- **Difficultés économiques** pour certaines entreprises **face à la régulation** en cas de situations de crise par rapport à la ressource en eau. En 2022, le préfet du Puy-de-Dôme a accepté des dérogations à l'arrêté cadre-sécheresse pour éviter à certaines entreprises de faire faillite. Cela est également possible avec la mise en place des PURE.

E.4.5. Synthèse des activités industrielles, commerciales, de construction et de services

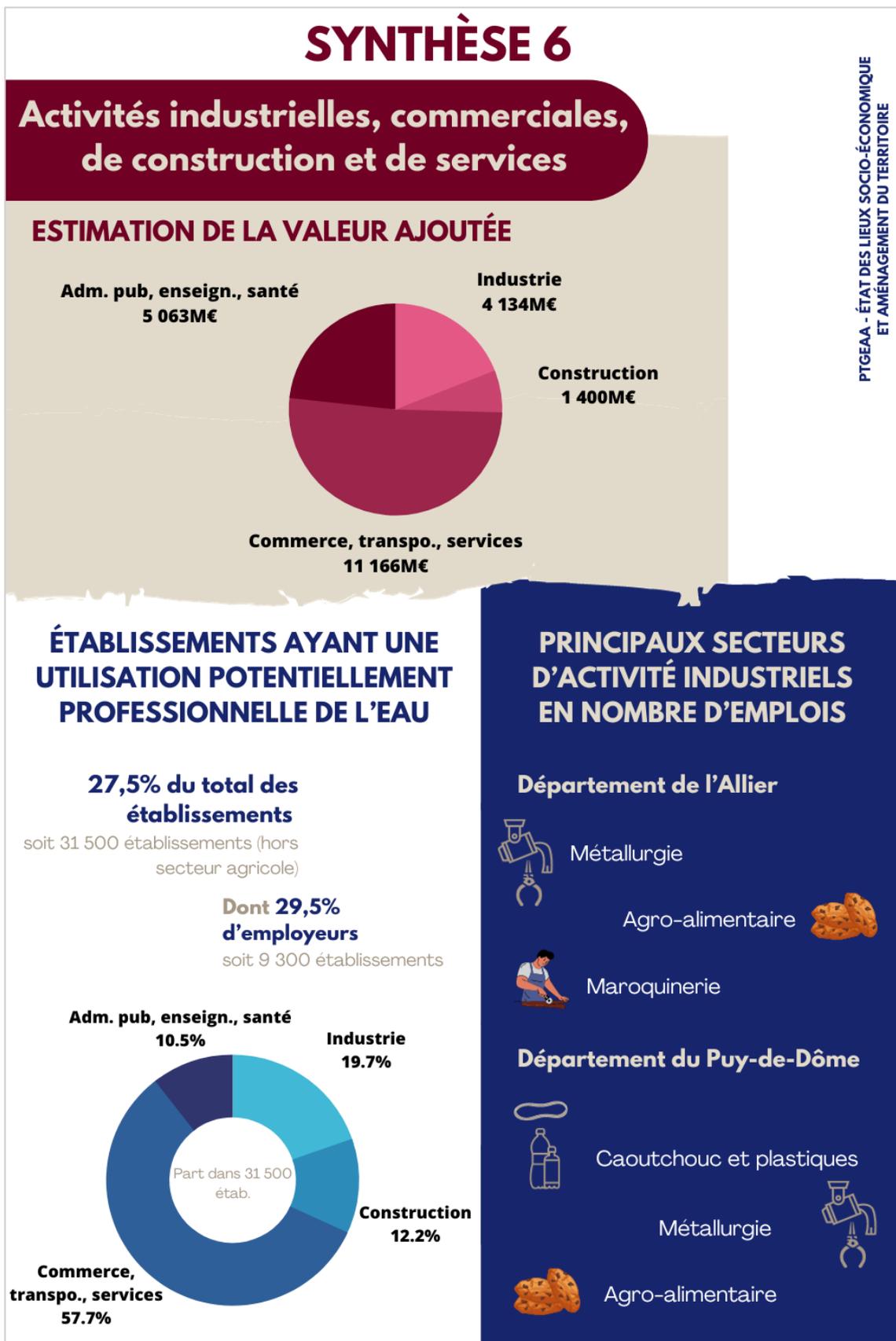


Figure 65 : synthèse des activités industrielles, commerciales, de construction et de services

## E.5. ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Les données présentées dans cette partie le sont principalement à l'échelle départementale. Celle-ci reste cohérente avec l'échelle du bassin Allier aval dans la mesure où le tourisme ne se cantonne pas aux communes d'accueil mais s'étend généralement autour d'un périmètre assez large.

En termes de prélèvements, cet usage concerne principalement l'alimentation en eau potable puisque la fréquentation touristique augmente obligatoirement les besoins en eau potable de la population présente sur le territoire à une période donnée. L'étude HMUC estime les besoins en mesurant la capacité d'accueil touristique théorique ainsi que la population saisonnière. Ces chiffres sont inclus dans les prélèvements AEP. Certaines activités sont également directement conditionnées à la quantité et la qualité de l'eau sur le territoire (et au climat), notamment les activités nautiques (canoë/kayak, baignade, pédalo, etc.), la pêche de loisirs et les sports d'hiver (raquette, ski alpin, ski de fond, etc.).

### E.5.1. Caractéristiques générales : accueil, fréquentation et effectifs salariés

#### E.5.1.1 Capacité d'accueil

Le bassin Allier aval regroupe 339 structures d'accueil touristique recensées par l'INSEE en 2022. Cela représente environ 7 800 chambres dans les hôtels, 7 000 emplacements de campings et 8 000 lits dans les autres types d'hébergements<sup>64</sup> (cf cartes en Annexe 49). La plupart des structures d'accueil des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme se situe dans le périmètre du bassin Allier aval (Figure 66).

Capacités d'accueil touristiques - 2022	Hôtels	Terrains de Campings	Autres hébergements	Total
<b>Bassin Allier aval</b>	<b>221</b>	<b>85</b>	<b>33</b>	<b>339</b>
Allier	101	74	12	187
Puy-de-Dôme	230	124	40	394

Figure 66 : capacités d'accueil touristique du bassin Allier aval  
(Source : INSEE)

Cette capacité d'accueil est principalement portée par les hôtels présents sur le bassin autour des grandes villes et aux alentours du Sancy (Saint-Nectaire, Murol, Chambon-sur-Lac, Besse-et-Saint-Anastaise).

Cette répartition des structures d'accueil de tourisme correspond globalement à la répartition des résidences secondaires sur le bassin Allier aval (C.2.3. Structure des logements).

En appliquant ces estimations aux chiffres de l'année 2022 sur le bassin Allier aval, la **capacité d'accueil touristique théorique** totale est de **52 000 personnes**. La **population saisonnière** totale estimée est de **133 500 personnes**. Cela représente le nombre de saisonniers maximum pouvant être hébergés simultanément sur le bassin sur une période donnée<sup>65</sup>.

<sup>64</sup> Villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse – centres sportifs

<sup>65</sup> Ce chiffre est à prendre avec précaution car il exclut d'autres formes d'hébergements touristiques comme les gîtes et chambres d'hôtes qui ne sont pas toujours comptabilisés dans les résidences secondaires.

### E.5.1.2 *Fréquentation touristique*

L'indicateur principal de fréquentation touristique est le **nombre de nuitées** dans les structures d'accueil touristique.

Dans l'ensemble, l'Allier et le Puy-de-Dôme sont les deux départements dans lesquels la fréquentation touristique est la plus élevée (786k nuitées dans les hôtels et 345k nuitées dans les campings pour l'Allier ; 1 850k nuitées dans les hôtels et 1 189k nuitées dans les campings pour el Puy-de-Dôme). En moyenne, l'Allier a connu 0,88% d'augmentation annuelle de la fréquentation de ses hôtels contre 2,39% pour les campings<sup>66</sup>. Cet écart est plus modéré dans les départements du Cher et du Puy-de-Dôme.

On peut noter que d'après le Comité Départemental de l'Allier<sup>67</sup>, 57% de la fréquentation touristique du département est localisée dans l'agglomération de Moulins et se caractérise par un tourisme plutôt culturel. La ville de Vichy est plus attractive pour ses évènements sportifs et en tant que ville thermale.

### E.5.1.3 *Effectifs salariés du secteur hébergement et restauration*

Les quelque 300 établissements du secteur de l'hébergement (hôtellerie) présents sur le bassin Allier aval regroupent environ 2 500 salariés en 2021<sup>68</sup>.

Du côté de la restauration, on peut noter environ 1 600 établissements pour 9 000 salariés.

Globalement, le secteur de l'hôtellerie connaît une tendance à la stagnation voire à la baisse que ce soit de son nombre d'établissements comme de ses effectifs salariés. En revanche, le secteur de la restauration a tendance à se développer avec un nombre d'établissements croissant d'année en année et des effectifs salariés qui suivent cette tendance depuis 2006.

## E.5.2. **Tourisme et activités de pleine nature**

### E.5.2.1 *Caractéristiques globales*

Ce type de tourisme regroupe des activités de loisirs et sports de nature (randonnée pédestre, cyclotourisme, canoë – kayak, pêche, baignade, etc.).

Sur le bassin Allier aval et dans l'ensemble des départements le composant, l'offre touristique des activités de pleine nature est très diversifiée.

Le long de la rivière Allier, on peut également noter la Via Allier, une vélo-route de 455km depuis sa confluence avec la Loire vers Nevers (qui rejoint l'itinéraire de la Loire à vélo) jusqu'à Langogne en Lozère.

Dans le bassin Allier aval, on recense 10 sites de baignade autorisée, la majorité se situant dans le Puy-de-Dôme (cf Annexe 50).

---

<sup>66</sup> Voir l'état des lieux socio-économique et aménagement du territoire du bassin Allier aval pour plus de précision sur les données utilisées.

<sup>67</sup> D'après le Panorama de l'activité touristique de l'Allier, 2019.

<sup>68</sup> Si le nombre de salariés a connu une baisse importante de 10% entre 2019 et 2020 à cause du Covid-19, il a connu une augmentation de 15% entre 2020 et 2021, soit 3% entre 2019 et 2021 ce qui suit la tendance des 10 années précédentes. Le nombre d'établissements n'a connu qu'une légère baisse de 1,4% entre 2019 et 2020 qui a augmenté par la suite de 6,8% entre 2020 et 2021. L'année 2021 peut donc être gardée en année de référence.

A noter qu'une étude menée par la CCI en 2018 intitulée « *Les apports de la consommation touristique dans le Puy-de-Dôme* » estime à 38€ par jour et par personne les dépenses journalières liées au tourisme hors hébergement.

#### *E.5.2.2 L'activité de pêche de loisir*

Cette activité est sensible tant à la qualité qu'à la quantité d'eau des cours d'eau. En effet, selon la FDPPMA 63, certaines espèces réagissent différemment suivant l'évolution des débits dans les cours d'eau et leur instabilité conduit à attirer des poissons peu mordeurs. La qualité (température...) et les volumes des cours d'eau conditionnent la présence et la survie de certaines espèces et donc la possibilité de changer d'habitats pour établir un cycle de vie. Cela peut avoir un impact négatif sur la fréquentation des sites de pêche.

Les impacts socio-économiques de cette activité sont, comme la plupart des activités touristiques, plus pertinents à évaluer au niveau départemental. Les pêcheurs sont mobiles au sein d'un département et certaines cartes de pêche (à un tarif un peu plus élevé) permettent également d'accéder à une grande partie des zones de pêche nationales. Il est donc difficile d'estimer la part des touristes venant pêcher sur le territoire et leur origine. A noter que l'Auvergne a bonne réputation en matière de sites de pêche et attire des pêcheurs extérieurs aux départements, notamment ceux des grandes agglomérations. Les départements d'Auvergne se coordonnent et travaillent ensemble afin de promouvoir un « tourisme auvergnat » diversifié.

Les FDPPMA 03, 43 et 63 ont vendu 50 900 cartes de pêche en 2021 (16 200 en moyenne annuelle pour l'Allier, 14 500 en moyenne annuelle pour la Haute-Loire et 20 200 en moyenne annuelle pour le Puy-de-Dôme) (cf Annexe 51 et Annexe 52).

Au niveau national, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) représente la deuxième fédération sportive de France en nombre d'adhérents, avec 1,5 millions de cotisations pêche milieux aquatiques (tous types de cartes confondus) et 2 Mds d'euros d'impact économique en 2011<sup>69</sup>.

En rapportant grossièrement ces chiffres au nombre d'adhérents sur les 3 départements du bassin Allier aval étudiés, on peut estimer les **impacts économiques de l'activité pêche à 67M€**.

On peut considérer entre 25 et 34M€ les dépenses annuelles moyennes (hors coût de la carte de pêche) des personnes ayant acheté une carte de pêche dans les départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

De plus, les FDPPMA, de par leurs activités de représentation de la pêche en eau douce et de protection du milieu aquatique, génèrent des emplois et ont des missions connexes générant de l'activité socio-économique directe ou indirecte et notamment des missions d'éducation à l'environnement<sup>70</sup>.

Les missions de protection du milieu aquatique donnent également lieu à la réalisation d'un certain nombre d'actions générant des dépenses et ayant un impact indirect sur l'activité économique d'entreprises concernées (études, travaux, etc.), financées soit par les cotisations des adhérents, soit

---

<sup>69</sup> Source : étude cabinet BIPE pour la Fédération Nationale de la Pêche en France.

<sup>70</sup> Voir l'état des lieux socio-économique et aménagement du territoire du bassin Allier aval pour plus de précision sur les données utilisées.

subventionnées par l'Agence de l'Eau à travers la redevance versée par les FDPPMA et payée par les pêcheurs lors de l'achat de la carte de pêche (Cotisation Pêche Milieux Aquatique).

### E.5.3. Tourisme et activités de montagne

D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme de montagne est « *un type d'activité touristique pratiqué à l'intérieur d'un espace géographique déterminé et délimité, comme peuvent l'être des collines ou des montagnes, présentant des caractéristiques et des propriétés particulières propres à tel(le) ou tel(le) paysage, topographie, climat, biodiversité (flore et faune) et population locale donné(e). Il recouvre une large gamme d'activités sportives et de loisir de plein air* ».

Certaines activités de pleine nature évoquées dans la partie précédente font également partie des activités de montagne.

On peut noter quatre zones principales de tourisme de montagne sur le bassin Allier aval : la Montagne Bourbonnaise au sud-est du département de l'Allier, le Parc Naturel Régional Livradois Forez au sud-est du bassin, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne au sud-ouest du bassin et le massif du Cézallier au sud.

Cette partie se concentre sur le cas du Massif du Sancy, qui se situe dans le PNR des Volcans d'Auvergne, par souci de disponibilité des données mais également car ce territoire caractéristique du tourisme de montagne a un lien avec les ressources en eau fort et diversifié (stations thermales, sites de baignade, neige de culture, etc.).

L'Office de Tourisme du Sancy produit chaque année des chiffres clés permettant d'évaluer le tourisme dans la Communauté de Communes du Massif du Sancy. La plupart des chiffres suivants sont tirés de ce document.

#### E.5.3.1 Caractéristiques globales du Massif du Sancy

Onze communes du Massif du Sancy sont concernées par le bassin Allier aval ce qui représente environ la moitié des habitants, résidences principales et secondaires du Massif du Sancy (cf Annexe 53).

En termes d'activités proposées notables pour leur lien avec les ressources en eau, le Massif du Sancy regroupe 3 stations de ski (Super-Besse sur le périmètre du bassin Allier aval, le Mont-Dore et Chastreix-Sancy hors périmètre du bassin Allier aval), 2 villes thermales (le Mont-Dore et la Bourboule, hors périmètre du bassin Allier aval) et 18 lacs dont 2 aménagés pour la baignade (Lac des Hermines et Lac Chambon, sur le périmètre du bassin Allier aval).

#### E.5.3.2 Capacité d'accueil touristique du Massif du Sancy

Parmi les onze communes du Massif du Sancy présentes sur le bassin Allier aval, plus de 1 300 structures d'hébergement touristique sont recensées en 2022 (3 700 sur l'ensemble du Massif du Sancy). La majorité de ces structures (92,6%) sont des gîtes et locations de vacances meublées (de particuliers) (cf Annexe 54).

Le nombre total de lits de ces structures d'hébergement touristique est de 18 500 (37 800 sur l'ensemble du Massif du Sancy). Les campings représentent 37,7% du total des lits et les gîtes en représentent 34,4% (cf Annexe 55).

D'après le METT (Module d'Évaluation du poids Touristique des Territoires) proposé par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, les résidences secondaires représentent environ 34 500 lits sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

### *E.5.3.3 Intensité touristique du Massif du Sancy*

La fréquentation touristique la plus intense est au mois de février pour la station de ski de Besse et Super-Besse (population permanente multipliée par 14,2) (cf Annexe 56).

Sur l'ensemble du Massif du Sancy, à part Besse – Super-Besse qui connaît l'intensité touristique la plus forte dans l'hiver (pop. permanente multipliée par 8) les communes du Mont-Dore, de la Bourboule, de Murol, de Chambon sur Lac, de Saint-Nectaire, de Saint-Victor-la-Rivière, de Chastreix et de Picherande connaissent l'intensité touristique la plus forte durant l'été (jusqu'à x 9,3 pour le Mont Dore).

#### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Le lac Pavin attire environ 200 000 visiteurs par an, soit autant que le Puy de Sancy (en comptant les accès en téléphérique et en randonnée).

### *E.5.3.4 Quelques données économiques*

D'après le METT, les retombées économiques<sup>71</sup> liées aux services d'hébergement sont estimées à 168M€ sur la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Le nombre de salariés au 31 décembre 2021 est estimé à 1 300 pour les différents types d'établissements du secteur du tourisme (hébergements, restaurants, services de transports non urbains, voyagistes et agences de voyage, loisirs et culture).

En particulier pour la station de ski de Super-Besse, les remontées mécaniques ont généré en moyenne **8,4M€** de chiffre d'affaires entre 2013 et 2020<sup>72</sup>. La saison 2019-2020 est particulièrement marquante avec une baisse de 42% du chiffre d'affaires par rapport à la moyenne entre 2013 et 2019. Cette saison a été marquée par un enneigement très faible, qui pourrait expliquer en partie cette baisse du chiffre d'affaires.

---

<sup>71</sup> L'estimation des retombées économiques est calculée par le METT à partir du volume de nuitées touristiques estimé : nuitées x dépense moyenne par personne et par jour (selon le mode d'hébergement, le type d'espace).

Les données de dépenses moyennes par personne et par jour sont issues des enquêtes de Kantar.

Le mode de calcul de ces retombées économiques se rapproche plutôt de l'estimation d'un chiffre d'affaires pour les structures touristiques.

<sup>72</sup> La station étant ouverte pour le ski de début décembre à début avril en moyenne, le confinement dû au Covid pour l'année 2020 n'a eu que très peu d'impact sur la station pour cette année qui peut donc être intégrée à la moyenne.

#### E.5.4. Tourisme et activités de bien-être : le thermalisme

L'activité thermalisme est particulièrement sensible aux épisodes de sécheresse et au risque de dégradation de la qualité des eaux utilisées<sup>73</sup>.

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Méconnaissance des impacts du tourisme thermal sur la ressource en eau.

Les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme regroupent 8 Villes d'Eaux, dont 4 se situent sur le périmètre du bassin Allier aval (Bourbon l'Archambault, Vichy, Royat-Chamalières et Châtel-Guyon) (Figure 67). En 2017, le nombre de cures réalisées dans ces 4 villes (26 871) représente 21% du nombre total de cures réalisées dans la région AuRA. La fréquentation des stations thermales fait donc du département du Puy-de-Dôme le 2<sup>ème</sup> et du département de l'Allier le 3<sup>ème</sup> de la région AuRA en nombre de cures réalisées (derrière la Savoie). A noter que Vichy est inscrite à ce titre au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Villes thermales du bassin Allier aval	Nombre de cures 2017
<b>Allier</b>	<b>20 310</b>
Néris-les-Bains	7 761
Bourbon l'Archambault	4 335
Vichy	8 214
<b>Puy-de-Dôme</b>	<b>28 327</b>
Le Mont-Dore	9 245
Royat-Chamalières	8 636
Châtel-Guyon	5 686
La Bourboule Grands Thermes	4 135
Châteauneuf-les-Bains	625
<b>Total AURA</b>	<b>129 314</b>

Note : les villes en gris clair ne font pas partie du bassin Allier aval

Figure 67 : nombre de cures dans les stations thermales - bassin Allier aval  
(Source : Agence Régionale du Tourisme AuRA)

Une enquête de l'ONESTh (Observatoire National de l'Economie des Stations Thermales) portant sur 7 stations thermales en France (il n'y a pas de station d'ex-Auvergne dans cet échantillon) estime l'impact de la présence de stations thermales sur l'économie locale. D'après celui-ci, plus de 55% des dépenses des établissements sont régionales et plus de 80% des dépenses (hors établissements thermaux) des clientèles se font au sein de la station. Celles-ci varient d'une moyenne de 44,3€/jour à 56€/jour en fonction du type de clientèle (« curiste » qui reste de 10 à 21 jours en moyenne et « client bien-être » qui reste 4,5 jours en moyenne).

Selon l'ONESTh, l'offre d'hébergements non-marchands des stations thermales est également plus développée que dans les communes et stations touristiques françaises puisqu'en moyenne, il y a 2,2

<sup>73</sup> D'après le rapport de fin de mission commanditée par l'Association Nationale des Elus de Montagne portant sur les Stratégie(s) de Transition des Communes de Montagne.

fois plus de résidences secondaires pour 1 000 habitants (les logements meublés loués pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires).

Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire :

- Comment **concilier la fréquentation touristique** de sites naturels avec la **préservation** de leur qualité ?
  - Dans les projets de développement de l'attractivité touristique (exemple : Val d'Allier), il faut veiller à limiter les impacts sur les milieux et sur la ressource en eau. L'Allier est connue pour être une des rivières les plus « sauvages » de France, avec un paysage remarquable et des écosystèmes de forte valeur environnementale, de nombreuses espèces inféodées à ces milieux (oiseaux d'eau, cistude d'Europe, castor, agrion de mercure, etc.).
  - La Chaîne des Puys est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui favorise son attractivité. Cela a des conséquences indirectes sur la ressource en eau, notamment pour l'AEP et les rejets, dues à l'augmentation saisonnière de population.
  - Les lacs volcaniques sont caractérisés par des écosystèmes originaux et remarquables. Ils soutiennent divers usages et activités (élevage, tourisme, etc.). Mais ils sont également menacés par l'impact des activités (réchauffement des eaux, eutrophisation, pollution, etc.).
  - Le bocage bourbonnais est porteur d'identité du territoire, résultant d'une interaction entre eau, milieu naturel, activité d'élevage.
  - Les activités hivernales induisent également une augmentation saisonnière de population. La station de ski de Super-Besse maintient son activité au besoin avec le lac des Hermines, utilisé notamment pour la fabrication de la neige de culture.
- Volonté de continuer à favoriser un tourisme vert, raisonné et durable.

E.5.5. Synthèse des activités touristiques et de loisirs

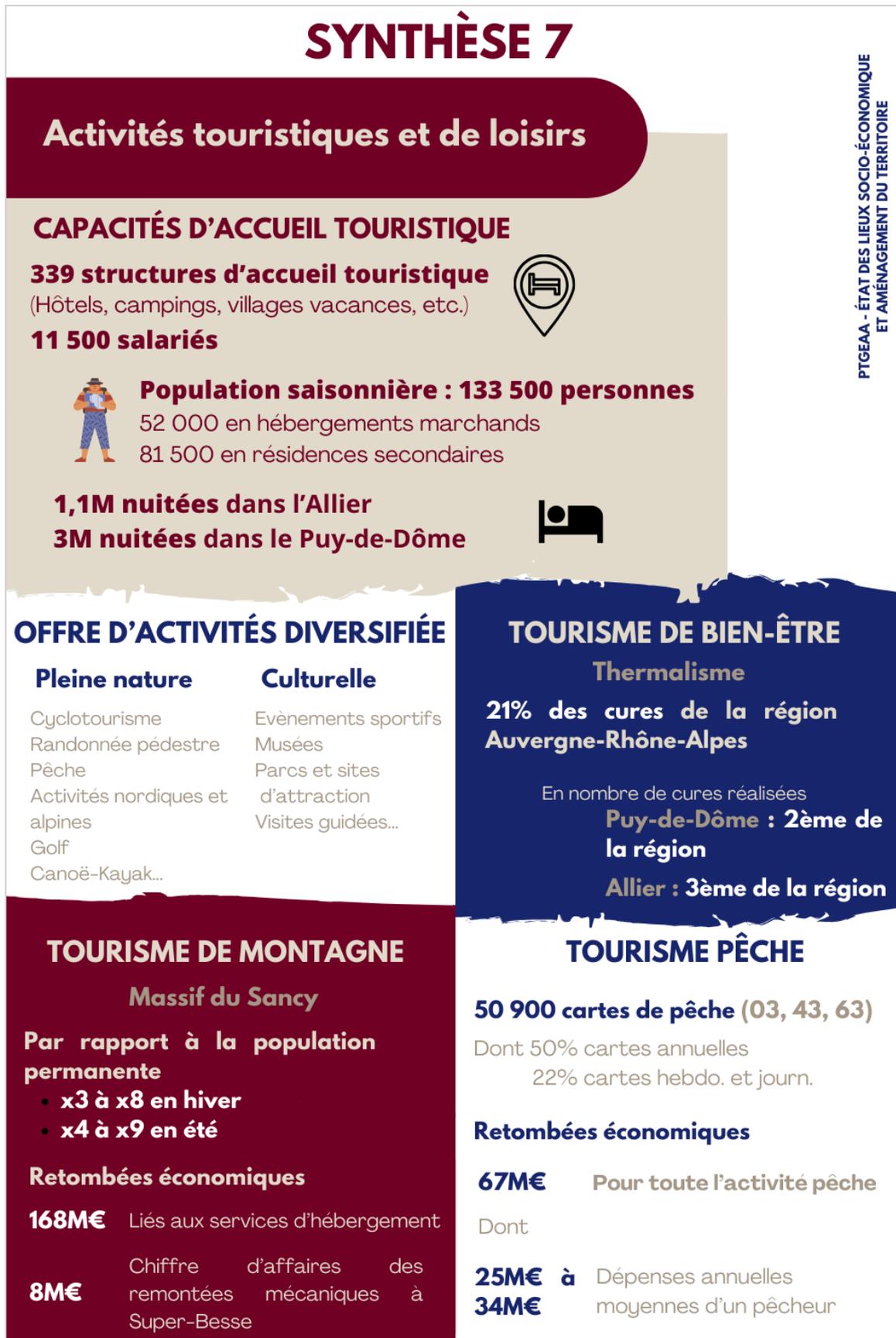


Figure 68 : synthèse des activités touristiques et de loisirs

## E.6. SUBVENTIONS ET INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIONS DE GESTION DE L'EAU

Les montants relatifs aux subventions publiques dans des actions de gestion de l'eau mettent en avant les besoins et préoccupations des usagers pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. En fonction des organismes financeurs et des bénéficiaires, cela peut refléter les orientations et priorités politiques, la volonté de protéger les milieux, la vision et la tendance d'adaptation au changement climatique, etc.

Cette partie ne se veut pas exhaustive, elle omet énormément d'investissements et d'actions financées (autofinancement, subventions de collectivités ou d'autres structures, appels à projets, etc.).

### E.6.1. Subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Entre 2011 et 2021, 3 330 actions ont été financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) sur le périmètre du bassin Allier aval. Cela représente un montant de **239M€** d'aide apportée par l'Agence (pour 566M€ de coût total des actions). Le nombre d'actions effectivement financées est fortement variable d'une année à l'autre.

Ces chiffres concernent tous les postes de financement de l'AELB<sup>74</sup> (acquisition foncière, acquisition de matériel alternatif, animation, études, plans d'actions, sensibilisation et communication, suivi et surveillance, travaux, etc.) et tous les types d'usages (eau potable, assainissement, eaux pluviales, agriculture, entretien des collectivités, entreprises, milieux, tourisme, etc.).

#### E.6.1.1 Subventions par types d'actions

Les types d'actions financés en majorité sont les travaux et les études, tous types d'usages confondus (diagnostics et zonages AEP et assainissements, diagnostics individuels d'exploitations,

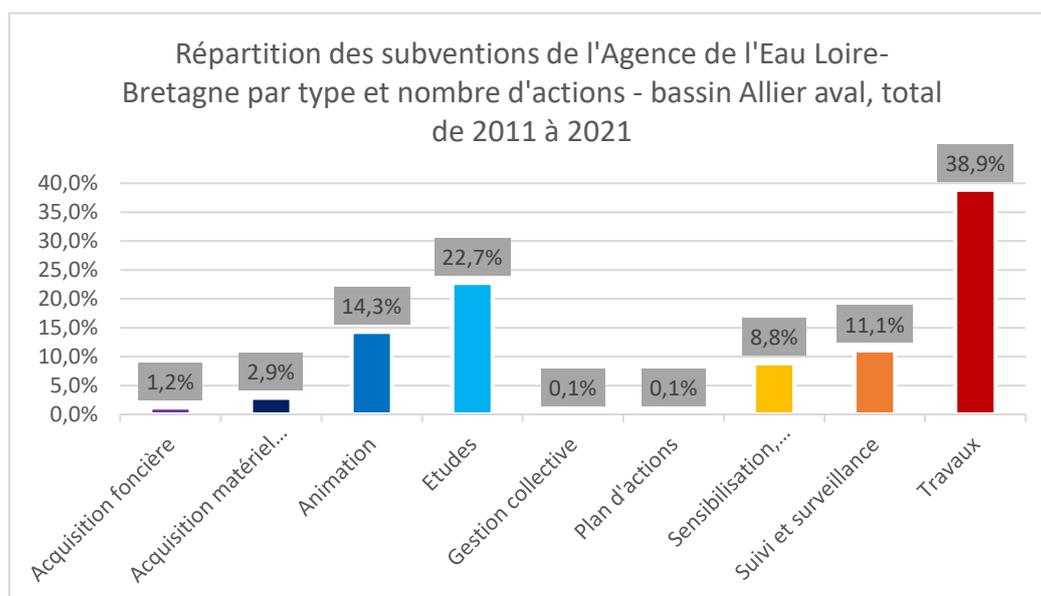


Figure 69 : subventions AELB par type et nombre d'actions

<sup>74</sup> Voir l'Annexe 57 pour le détail des types d'actions et d'usages.

fonctionnement des milieux, HMUC, valorisation de boues, filières, bilans de contrats territoriaux, recueils de données, inventaires de zones humides et biodiversité, etc.) (Figure 69).

En revanche, les montants alloués sont pour 79,4% à des travaux et représentent près de **190M€** : mise en séparatif de réseaux, restructuration et extension des réseaux, déconnexion des eaux pluviales, réhabilitation et création de STEP, interconnexion de réseaux, restauration et entretien de milieux – zones humides, berges, cours d'eau, plans d'eau – mise en conformité et en rejet zéro d'ateliers et STEP, usines de traitement d'eau, suppression de seuils, mise en place de passe à poissons...

### E.6.1.2 Subventions par types d'usages

Les actions financées en majorité concernent l'alimentation en eau potable/assainissement/eaux pluviales (mise en séparatif de réseaux, études de schémas directeurs d'assainissement, diagnostic réseaux, interconnexion de réseaux, appui et animation auprès des collectivités pour l'AEP et la protection de la ressource, organisation des compétences AEP, AC, ANC, création/extension de stations d'épuration, création de bassin d'orage, etc.). Ainsi, plus de 1 500 actions (47,1% du total des actions, Figure 70) ont été subventionnées par l'AELB entre 2011 et 2021 pour ces thématiques, représentant près de **200M€** d'aides (82,6% du montant total alloué). Les aides allouées aux milieux s'élèvent à 23,2M€, aux entreprises 7,1M€ et à l'agriculture 2,8M€.

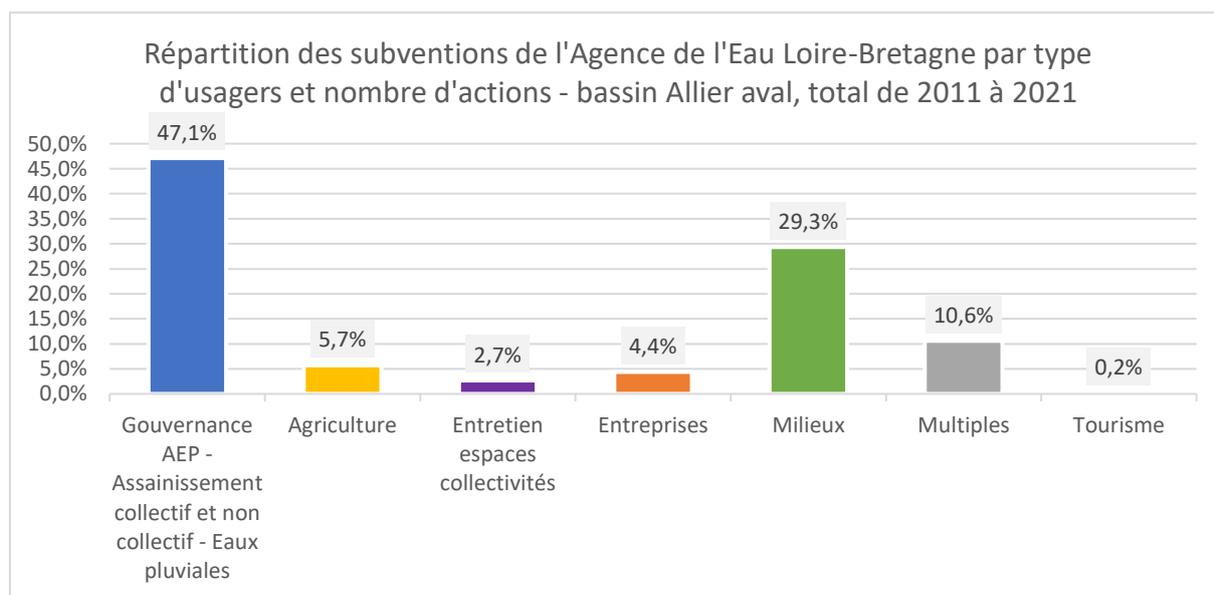


Figure 70 : subventions AELB par type d'usagers et nombre d'actions

## E.6.2. Subventions des Conseils Départementaux

### E.6.2.1 Conseil Départemental de l'Allier

Le Conseil Départemental de l'Allier apporte une aide financière pour différents types d'usages : alimentation en eau potable et assainissement, agriculture, milieu. Entre 2012 et 2022, le Conseil Départemental a financé des actions et projets à hauteur de **31,5M€** sur l'ensemble du département de l'Allier.

L'alimentation en eau potable et l'assainissement représentent respectivement 12,6M€ (40% des subventions totales) et 14,5M€ (46%) de dépenses d'investissement de 2012 à 2022. Cela concerne

des travaux de création ou amélioration de STEP, des études d'aide à la décision pour l'assainissement, des travaux de protection de la ressource en eau potable vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses, la mise en place d'équipements de suivi, comptage, télégestion pour l'eau potable, la création et réhabilitation de réseaux de collecte et de transfert des eaux usées, etc.

Les subventions liées à la gestion territoriale en eau et aux milieux aquatiques représentent 1,6M€ d'investissement (5%) et 2,1M€ de fonctionnement (7%). Ces aides sont principalement versées aux contrats territoriaux mais également aux opérations liées aux zones humides et milieux aquatiques pour les Espaces Naturels Sensibles départementaux.

#### E.6.2.2 Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Les données de subventions transmises par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme concernent uniquement les subventions versées de 2015 à octobre 2023 via la plateforme de demande en ligne (hors demandes « papier »). Elles sont attribuées dans le cadre des Contrats Territoriaux (CT) du bassin Allier aval situés sur le département du Puy-de-Dôme. Ces subventions s'élèvent à **1,1M€** au total.

Les dépenses de fonctionnement concernent pour 90% les postes (animation, technicien rivière, etc.) et pour 10% la communication et sensibilisation. Les dépenses d'investissement sont réparties entre les déclarations d'intérêt général (1%), la communication (1% ; anciennes années : guide pour les riverains, journée techniques), les études (21% ; avant travaux, suivis, états des lieux, bilans) et les travaux (77% ; renaturation, mise en défens des berges, restauration de la continuité écologique, etc.).

#### E.6.3. Subventions du Programme de Développement Rural Régional

Le Programme de Développement Rural Régional (PDRR) est un outil de financement et de programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) dédié au développement rural, qui répond à des orientations stratégiques européennes qui sont cadrées à l'échelle nationale avant d'être déclinées à l'échelle régionale. Le budget provient en majorité du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le PDR Auvergnat a été élaboré avec comme objectif principal le développement de « l'économie rurale de manière viable et durable par le maintien et la création d'emplois dans les secteurs agricole et forestier mais aussi par la mise en valeur de produits et services de qualité respectivement dans les secteurs agro-alimentaire et touristique »<sup>75</sup>.

Le budget prévisionnel total du PDR Auvergne était d'environ 2,4Mds€ sur la période 2014-2022.

Sur le bassin Allier aval, entre 2018 et 2022, **10M€** ont été attribués à des dossiers concernant l'irrigation. Ces aides se découpent ainsi :

- 1,8M€ (18%) pour la création et/ou l'extension de retenue/stockage ;
- 1,9M€ (19%) pour la création et/ou l'extension de points de prélèvements, périmètres irrigués, réseaux d'irrigation ;
- 6,3M€ (63%) pour l'installation et/ou l'amélioration des systèmes d'irrigation (pompage, goutte à goutte, pivot, rampe, réseau global, etc.).

---

<sup>75</sup> Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2022 de la région d'Auvergne (France), *European Commission*, mai 2023

E.6.4. Synthèse des subventions publiques dans des actions de gestion de l'eau

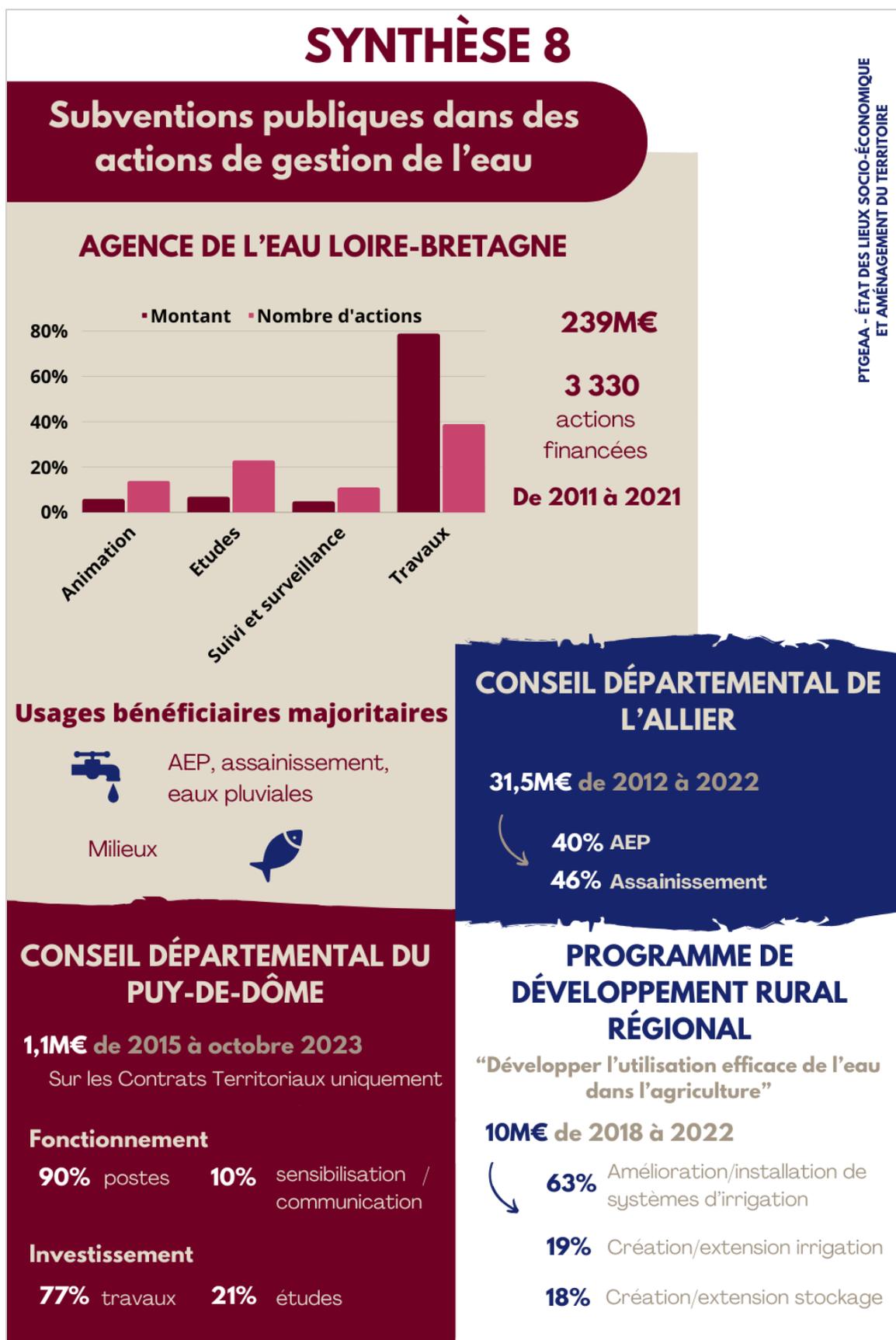


Figure 71 : synthèse des subventions publiques dans des actions de gestion de l'eau

## E.7. INTERACTIONS ENTRE RESSOURCES DISPONIBLES, ACTIVITES HUMAINES ET MILIEUX NATURELS

Cette partie résulte essentiellement des synthèses des différentes sessions de réunions territoriales de mai et juin 2023, durant lesquelles les acteurs étaient invités à réfléchir aux enjeux concernant ces trois composantes et leurs interactions :

- Les ressources en eau disponibles ;
- Les activités humaines liées à l'usage de l'eau ;
- Les milieux naturels et aquatiques.

Les six territoires définis pour la concertation reprennent les entités définies dans l'étude HMUC (cf Annexe 58). Cette partie regroupe les propos qui sont ressortis comme étant communs aux différents territoires<sup>76</sup>.

A partir du schéma ci-dessous (Figure 72) mettant en avant les interactions entre ces trois composantes, les participants ont fait ressortir leurs perceptions, besoins et préoccupations, contribuant ainsi au diagnostic des enjeux du bassin.

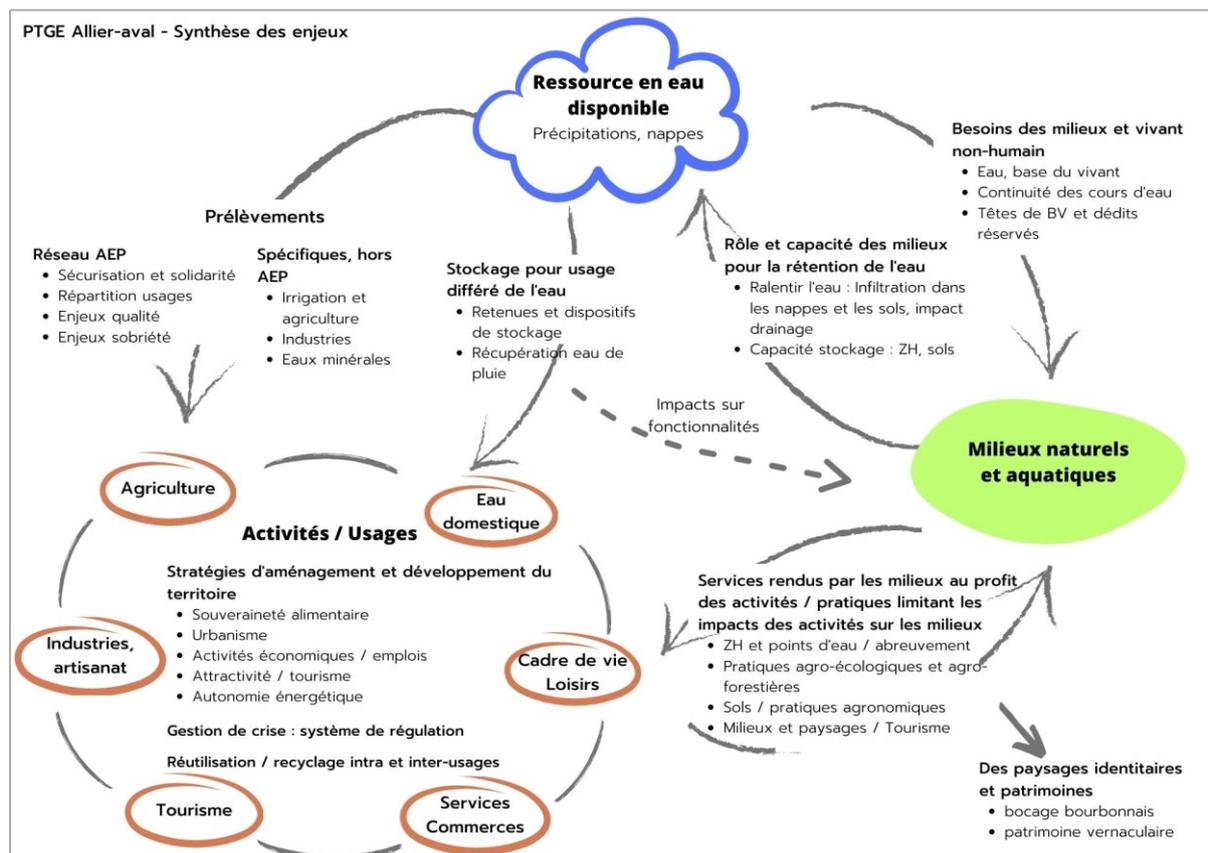


Figure 72 : schéma d'interactions ressources, usages, milieux

<sup>76</sup> Voir la synthèse des contributions à la démarche de concertation menée en 2023 pour associer les acteurs du territoire à l'élaboration du diagnostic du PTGE sur les enjeux socio-économiques.

Certains éléments évoqués sont à la fois des enjeux et des leviers d'action possibles pour préserver et atteindre l'équilibre quantitatif des ressources en eau. Les visions présentées peuvent être complémentaires ou opposées, reflétant la diversité des acteurs sur leur territoire et la nécessité de dialoguer pour préserver et partager les ressources en eau entre usagers et milieux naturels. Cette diversité de points de vue constitue dans son ensemble les enjeux du territoire définis par les participants sans faire pré-valoir ni prioriser à ce stade d'avancement du PTGE des enjeux et préoccupations.

### E.7.1. Les services rendus aux activités humaines par les milieux

#### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- **L'eau est la base du vivant** et devrait être considérée comme un **élément vital pour tous**. Les milieux naturels subissent fortement les effets du changement climatique et les pressions exercées par les usages anthropiques sur les ressources mais ne peuvent pas s'exprimer. Il faudrait donc avoir une vigilance collective à leur égard.
- **La préservation des têtes de bassin versant** a un rôle sur la qualité/quantité de l'eau à l'aval :
  - Problématiques d'assec importants sur de petits cours d'eau : manque de suivi et de connaissances.
  - Problématique d'appropriation des droits d'eau par chacun, au détriment du respect de la fonctionnalité des cours d'eau (non-respect des débits réservés).
- **Le lien entre l'agriculture et les milieux naturels et services écosystémiques** : intérêt à préserver les milieux naturels qui sont support de l'activité agricole :
  - Zones humides, mares, points d'eau pour l'abreuvement du bétail (aménager l'accessibilité pour préserver la fonctionnalité des zones humides, déconnecter les plans d'eau des cours d'eau si possible, etc.)
  - Agro-pastoralisme et sylvo-pastoralisme : les haies et zones boisées préservent l'humidité des sols, apportent de l'ombre, sont une ressource fourragère, etc.
  - Qualité agronomique des sols et infrastructures naturelles : les pratiques intensives appauvrissent la matière organique des sols ce qui réduit sa capacité d'infiltration, l'arrachage des haies et des arbres laisse passer le vent et la chaleur qui augmentent l'évapotranspiration des plantes, etc.
- **Paysages et patrimoines identitaires** : par exemple, le bocage bourbonnais (*territoire affluents rive gauche et rive droite de l'Allier du Bocage Bourbonnais*) : interaction équilibrée entre des éléments du milieu naturel (eau, haies, boisements) et une activité d'élevage qui entretient les prairies. Porteur d'attractivité du territoire (tourisme, cadre de vie). Son maintien est conditionné à la préservation de la ressource en eau et de l'activité d'élevage basée sur l'utilisation des capacités des milieux naturels.
- **Rôle des ripisylves** pour préserver la qualité de l'eau et des milieux : filtration, fixation des berges, etc.

## E.7.2. L'impact des activités humaines et du changement climatique sur les milieux aquatiques

Les activités humaines sont entendues comme les différents usages de l'eau (pratiques agricoles, industrielles, touristiques, domestiques, etc.) et les impacts du changement climatique regroupent les épisodes extrêmes (sécheresses, orages, etc.) mais aussi la hausse globale des températures, le changement de répartition de la pluviométrie dans le temps, etc. La préservation de ces milieux relève de la responsabilité des activités humaines.

### E.7.2.1 Des phénomènes déjà observés

#### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Des **populations piscicoles très perturbées** (température de l'eau, rejets, débits faibles, etc.).
- **L'eutrophisation des plans d'eau** (impact sur la qualité du milieu, sur les espèces, etc.).
- Les **obstacles à la continuité des cours d'eau** : impacts sur l'hydrologie et la continuité écologique :
  - Ouvrages existants de retenues en travers de cours d'eau.
  - Interactions entre lacs artificiels et cours d'eau (par exemple : lac des Hermines et étiages sur la Couze Pavin).
  - Les biefs : patrimoine vernaculaire lié à l'eau et aux pratiques traditionnelles (*territoire Eau Mère, les parcelles, le Cé, et les Couzes*), intérêt touristique, usage agricole, assure la stabilité du bâti. Mais questionnements autour du droit d'eau et des impacts sur les débits des cours d'eau et le respect de leur fonctionnalité.
  - Les plans d'eau : risques de réchauffement, eutrophisation, évaporation.
- La **qualité de l'eau restituée** au milieu après usage est encore trop incertaine dans certains territoires, malgré des démarches, mesures de suivi et de restriction mises en place. Il est rappelé que la quantité et la qualité sont liés : si le volume de la ressource diminue, les phénomènes de concentration de micropolluants, d'eutrophisation, de variation de température sont accentués.
  - Pollutions d'origines agricoles (utilisation d'intrants), domestiques (produits d'entretien, médicaments).
  - Différences entre la qualité lors du prélèvement et après la restitution :
    - L'eau pour l'usage industriel : même si les normes sont respectées, la qualité est moindre après restitution.
    - L'eau pour le remplissage des retenues : l'eau stagnante favorise la hausse de température et le développement de micro-organismes néfastes qui sont rejetés dans le milieu.
- On observe une **augmentation des phénomènes de coulée de boue** dus à des précipitations intenses, ce qui entraîne la perte de sols, des dégâts sur les infrastructures et habitations, un encrassement des réseaux pluviaux, etc.

### E.7.2.2 Un approfondissement nécessaire des connaissances

#### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Besoin de meilleures connaissances sur les impacts des étiages sur les espèces et la situation de certaines espèces (**forte valeur environnementale des écosystèmes** liés à l'Allier, avec des espèces emblématiques inféodées à préserver : oiseaux d'eau, saumon atlantique, aloses, truite fario, cistude d'Europe, castor, agrion de mercure, etc., cas de l'écrevisse à pieds blancs). L'état des populations des espèces inféodées aux milieux aquatiques est indicateur de la qualité de l'eau et de la fonctionnalité du milieu.
- Besoin de **meilleures connaissances sur les relations entre eaux superficielles et eaux souterraines** :
  - Pour certains, il y a forcément des liens : il y a des résurgences qui jouent un rôle pour l'alimentation en eau potable.
  - Certains évoquent le manque de transparence sur les diffusions des résultats des études concernant le fonctionnement des hydrosystèmes et l'impact des prélèvements dans les nappes sur la ressource en eau globale.
- Faire de la **sensibilisation auprès des habitants sur la qualité de l'eau potable**. La perception de certains est que la qualité de l'eau potable est mauvaise car les seuils auraient été relevés pour permettre de considérer l'eau comme potable alors qu'elle ne devrait pas. Au contraire, les normes sont même de plus en plus sévères. Le principal risque serait plutôt que des captages soient fermés pour des raisons de qualité.

### E.7.3. La capacité du territoire à retenir l'eau

Cette capacité implique tant le ralentissement de l'écoulement et l'évaporation de l'eau à travers la morphologie des cours d'eau, la présence d'infrastructures naturelles, etc. mais aussi le fait de pouvoir la stocker à un moment où elle est disponible pour pouvoir l'utiliser quand son usage est recherché.

#### E.7.3.1 Le rôle des milieux naturels

La disponibilité de la ressource en eau dépend en partie de la capacité du territoire à favoriser son ralentissement et son infiltration dans les nappes et donc de la qualité des milieux.

#### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Besoin de **ralentir l'eau** pour lui permettre de mieux percoler et s'infiltrer afin de remplir les nappes :
  - Des pratiques et aménagements ont **rectifié la morphologie des cours d'eau**, accélérant l'évacuation de l'eau hors du territoire (extraction de granulats dans le lit mineur de l'Allier, redécoupage de terres agricoles, pour l'urbanisme, évolution des pratiques de mécanisation, etc.).
  - Une tendance à la **suppression d'infrastructures naturelles**, efficaces pour retenir l'eau et limiter l'évapotranspiration :
    - Haies : limitent le ruissellement, l'effet asséchant du vent, l'évapotranspiration ;
    - Espaces boisés (notamment sur la Limagne) : favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols par le système racinaire, diminuent l'évapotranspiration ;
    - Mares, trous d'eau, zones humides, etc. : rôle d'éponge, redistribution plus lente au milieu. Régression soit par drainage (gain de terres cultivables, notamment en plaine de la Limagne qui doit être irriguée aujourd'hui), soit par extension de l'urbanisation (en plaine, autour de l'Allier). Pour le moment, il n'y a pas d'actions entreprises pour obstruer les drains qui ont été installés car ils permettent de gérer les risques liés aux grosses pluies.
  - Des **sols qui s'appauvrissent** : la capacité de rétention d'eau des sols (et la qualité agronomique) est liée au taux de matière organique, affaiblis par les pratiques intensives. Les épisodes de sécheresse et de pluviométrie intenses les fragilisent en favorisant le lessivage et l'érosion. L'artificialisation et l'imperméabilisation dus au développement de l'urbanisation a également eu des impacts.
- Entre les coteaux (amont, tête de bassin versant), l'eau met du temps à s'infiltrer dans le sol. Cette inertie est à prendre en compte.
- Divergences sur **l'impact du développement des forêts** : celui-ci est dû, selon les territoires, soit à l'enfrichement (déprise de l'élevage) soit à la plantation.
  - Le développement de l'industrie forestière favorise les plantations mono-spécifiques et une foresterie intensive avec des coupes rases. Cela a une forte influence sur le cycle de l'eau. Certaines essences consomment beaucoup d'eau (douglas, épicéa).
  - Si les peuplements sont diversifiés, mélangés avec des feuillus, la canopée forestière (selon le type de boisement et sa structure) permet de maintenir l'humidité, limite l'effet asséchant des vents.

### E.7.3.2 Les divergences sur les ouvrages de stockage

#### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Pour certains, les **précipitations plus irrégulières et intenses** et les étiages plus sévères **nécessitent de recourir au stockage artificiel** car le milieu et les solutions fondées sur la nature ne sont pas capables de les absorber. Il faudrait trouver les sites et les modalités qui s’y prêtent. /Pour d’autres, il est important de **ne pas considérer les crues ou périodes de hautes eaux comme de « l’eau en trop, non utilisée »**. Cette vision est trop anthropocentrée. Les débits naturels forts sont importants pour le bon fonctionnement des milieux, même les crues. Hors période d’étiage, il faudrait laisser plus aux milieux pour les soutenir et leur permettre de remplir les nappes.
- Une grande partie des besoins en eau sur l’Allier sont dépendants et **couverts par le barrage de Naussac**. Au vu des projections sur son remplissage à la baisse, certains acteurs pensent qu’il faudrait s’inspirer de ce type d’ouvrages pour retenir l’eau. /D’autres acteurs émettent une alerte : « on en veut toujours plus, avec le risque d’une course en avant non durable ». Ils pensent qu’on devrait **réinterroger le modèle** plutôt que de continuer à vouloir stocker toujours plus. Ce type d’ouvrages a des impacts sur l’ensemble du réseau hydrographique susceptibles d’accentuer les situations de tension : on prélève dans un milieu et on restitue à un autre endroit, avec une qualité moindre.
- La **création d’ouvrages artificiels de stockage collectif** est un incontournable pour certains, notamment pour **sécuriser les productions agricoles**. La réduction des consommations ne pourra pas suffire à répondre à l’augmentation des besoins en grande partie due aux impacts du changement climatique. /Pour d’autres, il y a **d’autres solutions à prioriser** et à mettre en place avant le stockage artificiel. C’est une solution à utiliser en dernier recours, après avoir **optimisé les fonctionnalités du milieu et réduit les besoins** (infiltration dans les nappes, changement de pratiques, sobriété, etc.).
- Le **stockage à l’échelle individuelle**, notamment domestique, serait également un levier (récupération d’eau de pluie, recyclage) pour limiter les prélèvements sur le réseau d’alimentation en eau potable pour des usages qui ne justifient pas de recourir à de l’eau potable. Mais cela nécessite une évolution de la réglementation.

### E.7.3.3 L'optimisation des usages

#### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- La **réutilisation de l'eau** laisse des perspectives d'optimisation des usages de l'eau. Par rapport à d'autres pays, on ne réutilise que très peu l'eau. La réglementation a besoin d'évoluer à ce sujet.
- La réutilisation de l'eau se fait de plus en plus au sein des **process industriels** (circuits internes). Des marges de progrès sont encore possibles, notamment pour les entreprises plus grosses consommatrices.
- Des réflexions sont en cours pour mieux **utiliser les eaux grises dans les exploitations agricoles** (récupération d'eaux de toiture, utilisation de l'eau usée en sortie de station d'épuration) pour les usages domestiques (par exemple : abreuvement du bétail). Mais pour certaines exploitations comme celles produisant en AOP, le recours à l'eau potable est souvent nécessaire. La réutilisation des eaux usées implique d'avoir une eau de bonne qualité (par exemple : sans résidus de médicaments ou métaux).
- Des **évolutions dans l'habitat** sont également en cours (mise en place de doubles réseaux avec les eaux de toiture) mais les réglementations doivent évoluer.

#### E.7.4. La régulation des usages et activités

La régulation des usages et activités dans la consommation des ressources en eau intervient surtout dans des situations de tensions sur les ressources mais les documents tels que le SDAGE et le SAGE peuvent également être des outils de régulation.

Le SDAGE et le SAGE sont des outils de planification pour une gestion durable et équilibrée de l'eau. Le SDAGE vise notamment à atteindre le bon état des eaux selon la réglementation de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Sa déclinaison locale, le SAGE, vise à concilier les enjeux locaux de satisfaction et développement des usages avec la protection des milieux aquatiques. Dans les deux cas, ces documents ont pour objectif de protéger les milieux et leur fonctionnalité.

##### Préoccupations et enjeux des acteurs du territoire, données complémentaires :

- Certains acteurs expriment leur agacement par rapport au fait que **ces dispositifs de planification accordent plus d'importance à la préservation des milieux naturels et des espèces qu'aux besoins humains.**
- Pour certains, il y a un besoin de **faire évoluer le système d'alerte sécheresse et d'en assurer le contrôle :**
  - Le système de référence ne tient pas toujours compte des niveaux d'étiage critiques en amont, sur les petits cours d'eau de tête de bassin versant (les points de référence sont surtout situés à l'aval). Lorsque le niveau d'alerte est activé, la situation à l'amont est déjà très critique pour les espèces et le milieu, alors que c'est l'amont qui alimente l'aval → politique de crise plutôt que de prévention.
  - Le système se base sur des cours d'eau qui ne sont pas forcément pertinents pour certains : par exemple, l'Eau Mère connaît des étiages sévères naturellement et c'est un cours d'eau qui sert de référence pour les seuils d'alerte. Cela entraîne de fortes conséquences sur les restrictions des activités économiques.
  - Les arrêtés sécheresse ne sont pas toujours respectés et il n'y a pas assez de contrôles.
  - Il y aurait des incohérences dans les priorités : par exemple, au niveau d'alerte renforcée (stade orange), on peut encore arroser les stades alors que le niveau d'étiage sur les cours d'eau en amont est déjà très critique quand on passe ce niveau.

## F. ABREVIATIONS

**AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

**AB** : Agriculture Biologique

**AC** : Assainissement Collectif

**AEP** : Alimentation en Eau Potable

**AEU2** : Approche Environnementale de l'Urbanisme 2

**ANC** : Assainissement Non Collectif

**AOP** : Appellation d'Origine Protégée

**AuRA** : Auvergne Rhône-Alpes

**BNPE** : Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CLE** : Commission Locale de l'Eau

**CNETh** : Conseil National des Etablissements Thermaux

**DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**EARL** : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**EPRI** : Evaluation Préliminaire des Risques

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**FDPPMA** : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

**FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France

**GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

**HMUC** : Hydrologie Milieux Usages Climat

**ICPE** : Installations Classées Protection de l'Environnement

**IGP** : Indication Géographique Protégée

**INAO** : Institut National de l'Origine et de la Qualité

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**LR** : Label Rouge

**METT** : Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires

**NAF** : Nomenclature d'Activités Française

**OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**ONESTh** : Observatoire National de l'Economie des Stations Thermales

**OTEX** : orientation technico-économique

**OUGC** : Organisme Unique de Gestion Collective

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PBS** : Production Brute Standard

**PCAET** : Plan Climat-Air-Energie Territorial

**PGRI** : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

**PLU(i)** : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

**PNR** : Parc Naturel Régional

**PTGE** : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

**PURE** : Plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau

**RGA** : Recensement Général Agricole

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SIQO** : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

**SIRENE** : Système National d'Identification et du Répertoire des Entreprises et de leurs Etablissements

**SISPEA** : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement

**SLGRI** : Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation

**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique

**TRI** : Territoire à Risque d'inondation Important

**TVB** : Trame Verte et Bleue

**UGB** : Unité Gros Bétail

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

## G. LEXIQUE

**Base Sirene** : la base Sirene est le fournisseur des données d'identité des entreprises et des établissements.

**Conformité / Compatibilité** : la conformité crée un lien juridique plus fort que la compatibilité : la conformité impose la retranscription à l'identique de la règle, son respect à la lettre ; la compatibilité implique de respecter « l'esprit » de la règle.

**Emploi salarié / Emploi non salarié** : les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

En pratique, les non-salariés sont des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : régime social des indépendants (RSI), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés « classiques » de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » (hors micro-entrepreneurs) ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL ou SELARL) (*définition INSEE*). On retrouve majoritairement des professions libérales, des artisans, des commerçants, des agriculteurs, des auto-entrepreneurs, etc.

**Etablissement** : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises (*définition INSEE*).

**Lieu de travail** : Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle.

**Logement vacant** : Un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- Proposé à la vente, à la location,
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- En attente de règlement de succession,
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- Sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.) (*définition INSEE*).

**Ménage** : Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Niveau de vie** : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie correspond à ce qu'Eurostat nomme « revenu disponible équivalent ». Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans (*définition INSEE*).

**Nomenclature d'Activités Française :** nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale (*définition INSEE*).

**OTEX (orientation technico-économique) :** une exploitation est spécialisée dans une orientation si la Production Brute Standard de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total (*définition INSEE*).

**Population active (au sens du recensement de la population) :** comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait. Ne sont pas retenues les personnes qui, bien que s'étant déclarées chômeurs, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi (*définition INSEE*).

**Production Brute Standard :** La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animal présent. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires (*définition Agreste*).

**Recensement de la population de l'INSEE :** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, nationalité, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.). Les données du recensement sont diffusées chaque année. Les communes - ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - préparent et réalisent les enquêtes de recensement. L'Insee a pour mission d'organiser et de contrôler la collecte des informations. Il recueille ensuite l'information collectée, exploite les questionnaires et diffuse les résultats.

**Résidence principale :** Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage (*définition INSEE*).

**Résidence secondaire :** Une résidence secondaire est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. Distinguer logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées (*définition INSEE*).

**Revenu disponible :** Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de

chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. [...] Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages (*définition INSEE*).

**Solde migratoire** : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité (*définition INSEE*).

**Solde naturel** : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès (*définition INSEE*).

**Taux de chômage au sens du recensement de la population** : rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement de la population de l'INSEE (voir définition) et le nombre de personnes actives au sens du recensement (personnes en emploi + personnes au chômage). Il constitue une valeur moyenne sur cinq ans disponibles. Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'INSEE sont constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi (*d'après définition Observatoire des Territoires*).

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau International du Travail (cf Annexe 14).

**Taux de croissance annuel moyen** : moyenne géométrique des différents taux de croissance de la période étudiée.

**Unité de Gros Bétail** : Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'unité gros bétail tous aliments (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés. L'unité gros bétail « alimentation grossière » (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores (*définition Agreste*).

**URSSAF** : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

**Valeur ajoutée** : différence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires d'une entreprise.

**Volume comptabilisé domestique et assimilés (sens des gestionnaires d'eau potable)** : concerne ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

**Volume comptabilisé non domestique (sens des gestionnaires d'eau potable)** : concerne ceux qui acquittent la redevance de pollution non domestique directement auprès de l'Agence de l'eau, du fait de l'importance de la pollution qu'ils rejettent.

**Zone d'emploi** : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent (*définition INSEE*).

## **H. ANNEXES**

<b>ANNEXE 1. CARTE DES ENTITES SOUTERRAINES DE L’ETUDE HMUC ALLIER .</b>	<b>122</b>
<b>ANNEXE 2. CARTE DES TAUX D’INFLUENCE HYDROLOGIQUE ET TAUX D’IMPACT MICRO-HABITATS, EN SITUATION ACTUELLE, AU QMNA5, BASSIN ALLIER AVAL AVAL .....</b>	<b>123</b>
<b>ANNEXE 3. CARTE DES TAUX D’INFLUENCE HYDROLOGIQUE ET TAUX D’IMPACT MICRO-HABITATS, EN SITUATION ACTUELLE, AU QMNA5, BASSIN ALLIER AVAL AMONT .....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXE 4. CARTE DES TAUX D’INFLUENCE HYDROLOGIQUE ET TAUX D’IMPACT MICRO-HABITATS, AU MOIS SEC DE L’ANNEE SECHE 2050, BASSIN ALLIER AVAL AVAL .....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE 5. CARTE DES TAUX D’INFLUENCE HYDROLOGIQUE ET TAUX D’IMPACT MICRO-HABITATS, AU MOIS SEC DE L’ANNEE SECHE 2050, BASSIN ALLIER AVAL AMONT .....</b>	<b>126</b>
<b>ANNEXE 6. REPARTITION DE LA POPULATION SUR LE BASSIN ALLIER AVAL .</b>	<b>127</b>
<b>ANNEXE 7. EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2019 – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>129</b>
<b>ANNEXE 8. SURFACES ARTIFICIALISEES EN 2022 – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>130</b>
<b>ANNEXE 9. SCOT SUR LE BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>131</b>
<b>ANNEXE 10. PLUI SUR LE BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>132</b>
<b>ANNEXE 11. PARCS NATURELS REGIONAUX SUR LE BASSIN ALLIER AVAL ....</b>	<b>133</b>
<b>ANNEXE 12. PCAET SUR LE BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>134</b>
<b>ANNEXE 13. ZONES D’EMPLOI DU BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>135</b>
<b>ANNEXE 14. NOTE SUR LES DIFFERENTES MESURES DU TAUX DE CHOMAGE .....</b>	<b>136</b>
<b>ANNEXE 15. TAUX DE CHOMAGE SUR LE BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>138</b>
<b>ANNEXE 16. REPARTITION DE L’EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL PAR CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES ET ZONES D’EMPLOI .....</b>	<b>139</b>
<b>ANNEXE 17. REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PRODUCTIFS EN 17 POSTES - BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>140</b>
<b>ANNEXE 18. STRUCTURE DES ETABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS PAR SECTEUR D’ACTIVITE – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>141</b>

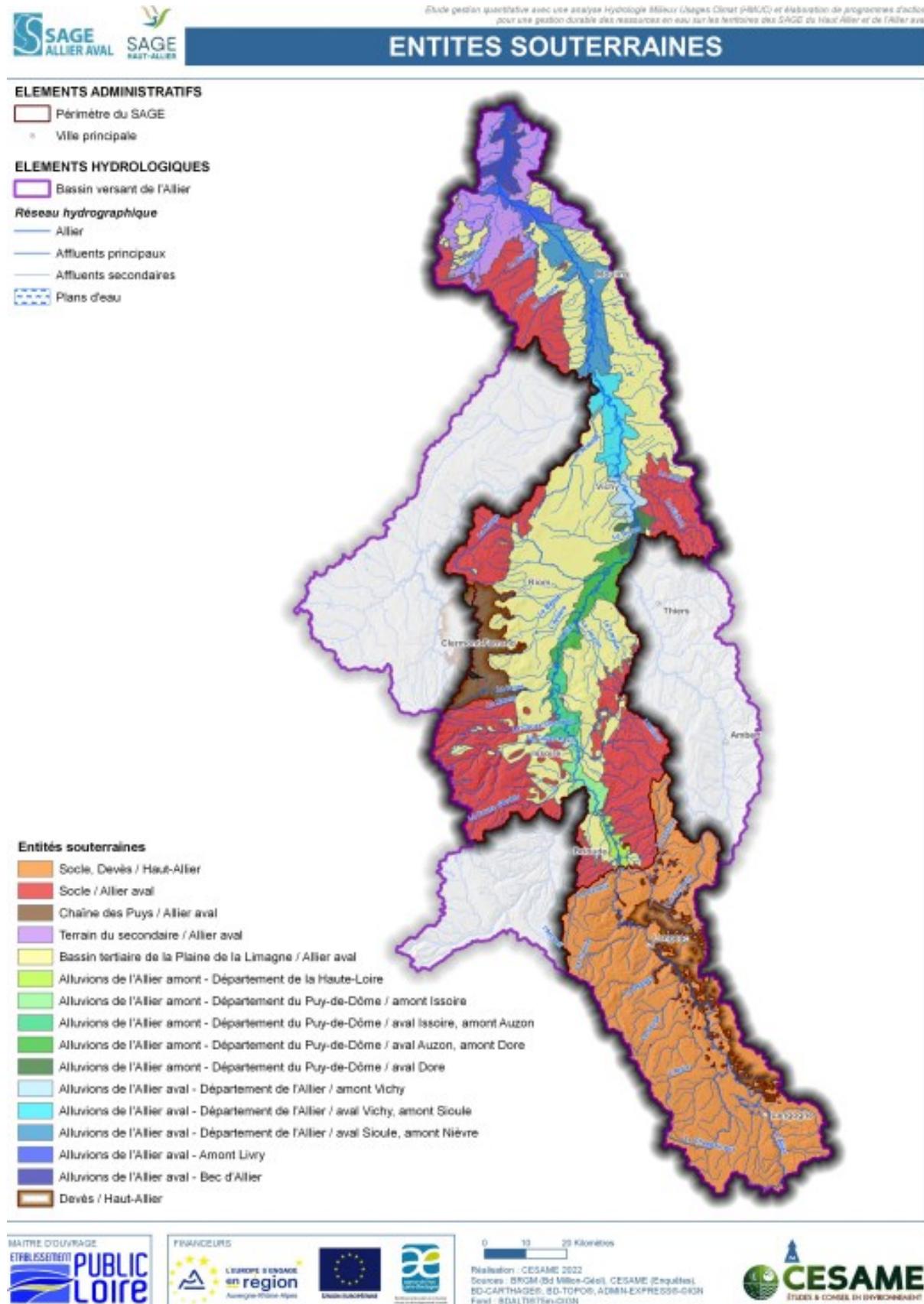
<b>ANNEXE 19. STRUCTURE DES ETABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITE – PERIMETRE DES 5 ZONES D'EMPLOI.....</b>	<b>141</b>
<b>ANNEXE 20. STRUCTURE DES ETABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS PAR NOMBRE DE SALARIES – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>142</b>
<b>ANNEXE 21. NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET NOMBRE DE SALARIES – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>142</b>
<b>ANNEXE 22. VALEURS AJOUTEES BRUTES PAR DEPARTEMENT .....</b>	<b>143</b>
<b>ANNEXE 23. GESTIONNAIRES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>145</b>
<b>ANNEXE 24. GESTIONNAIRES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>147</b>
<b>ANNEXE 25. GESTIONNAIRES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>149</b>
<b>ANNEXE 26. STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>151</b>
<b>ANNEXE 27. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DETAIL DU CALCUL, FICHE D302.0.....</b>	<b>152</b>
<b>ANNEXE 28. STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 ET 2020 ET EVOLUTION – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>153</b>
<b>ANNEXE 29. PRODUCTION BRUTE STANDARD A L'HECTARE – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>154</b>
<b>ANNEXE 30. RESULTATS COMPTABLES AGRICOLES DU BASSIN ALLIER AVAL, 2021 .....</b>	<b>155</b>
<b>ANNEXE 31. REPARTITION DES EXPLOITATIONS DANS L'ECHANTILLON DU RICA 2021 PAR OTEX – AUVERGNE .....</b>	<b>156</b>
<b>ANNEXE 32. TAILLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 ET 2020 – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>156</b>
<b>ANNEXE 33. STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS EN 2010 ET 2020 – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>157</b>
<b>ANNEXE 34. PART DE LA SAU PAR STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>157</b>
<b>ANNEXE 35. PART DE LA PBS PAR STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>158</b>
<b>ANNEXE 36. CARTE DES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>159</b>

<b>ANNEXE 37. TABLEAU DES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>160</b>
<b>ANNEXE 38. CARACTERISTIQUES DE LA MAIN D'ŒUVRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>161</b>
<b>ANNEXE 39. ÂGE DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DEVENIR DES EXPLOITATIONS – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>162</b>
<b>ANNEXE 40. TYPES DE SURFACES CULTIVEES – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>163</b>
<b>ANNEXE 41. EVOLUTION DES SURFACES PREVISIONNELLES IRRIGUEES - DEPARTEMENT DE L'ALLIER.....</b>	<b>164</b>
<b>ANNEXE 42. SOURCES DE REFERENCES ECONOMIQUES.....</b>	<b>165</b>
<b>ANNEXE 43. CARACTERISTIQUES DES CHEPTELS – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>167</b>
<b>ANNEXE 44. LES DIFFERENTES DEMARCHES DE VALORISATION – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>168</b>
<b>ANNEXE 45. OPERATEURS AMONT ET AVAL HABILITES A PRODUIRE SOUS SIGNES DE QUALITE – DEPARTEMENTS DE L'ALLIER, DE LA HAUTE-LOIRE ET DU PUY-DE-DOME.....</b>	<b>169</b>
<b>ANNEXE 46. SECTEURS D'ACTIVITE AYANT UNE UTILISATION DE L'EAU POTENTIELLEMENT "COURANTE" DE L'EAU.....</b>	<b>170</b>
<b>ANNEXE 47. REPARTITION DES ETABLISSEMENTS EN FONCTION DE LEUR UTILISATION POTENTIELLEMENT PROFESSIONNELLE DE L'EAU DANS LE TOTAL DES ETABLISSEMENTS – CINQ ZONES D'EMPLOI DU BASSIN ALLIER AVAL....</b>	<b>173</b>
<b>ANNEXE 48. REPARTITION DES ETABLISSEMENTS EN FONCTION DE LEUR UTILISATION POTENTIELLEMENT PROFESSIONNELLE DE L'EAU DANS LE TOTAL DES ETABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE – CINQ ZONES D'EMPLOI DU BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>173</b>
<b>ANNEXE 49. CARTES DES CAPACITES D'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR LE BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>174</b>
<b>ANNEXE 50. SITES DE BAINADE – BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>177</b>
<b>ANNEXE 51. EVOLUTION DU NOMBRE DE CARTES DE PECHE VENDUES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER.....</b>	<b>178</b>
<b>ANNEXE 52. EVOLUTION DU NOMBRE DE CARTES DE PECHE VENDUES DANS LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME .....</b>	<b>179</b>
<b>ANNEXE 53. COMMUNES CC MASSIF DU SANCY – BASSIN ALLIER AVAL .....</b>	<b>180</b>
<b>ANNEXE 54. NOMBRE ET TYPES D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES – COMMUNES CC MASSIF DU SANCY DU BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>181</b>

<b>ANNEXE 55. NOMBRE DE LITS DANS LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES – COMMUNES CC MASSIF DU SANCY DU BASSIN ALLIER AVAL.....</b>	<b>181</b>
<b>ANNEXE 56. INTENSITE TOURISTIQUE CC MASSIF DU SANCY.....</b>	<b>182</b>
<b>ANNEXE 57. DETAIL DES POSTES DE FINANCEMENT DE L’AGENCE DE L’EAU LOIRE-BRETAGNE .....</b>	<b>183</b>
<b>ANNEXE 58. TERRITOIRES DE CONCERTATION DES REUNIONS TERRITORIALES DU PTGE ALLIER AVAL, MAI ET JUIN 2023.....</b>	<b>185</b>

# Annexe 1. Carte des entités souterraines de l'étude HMUC Allier

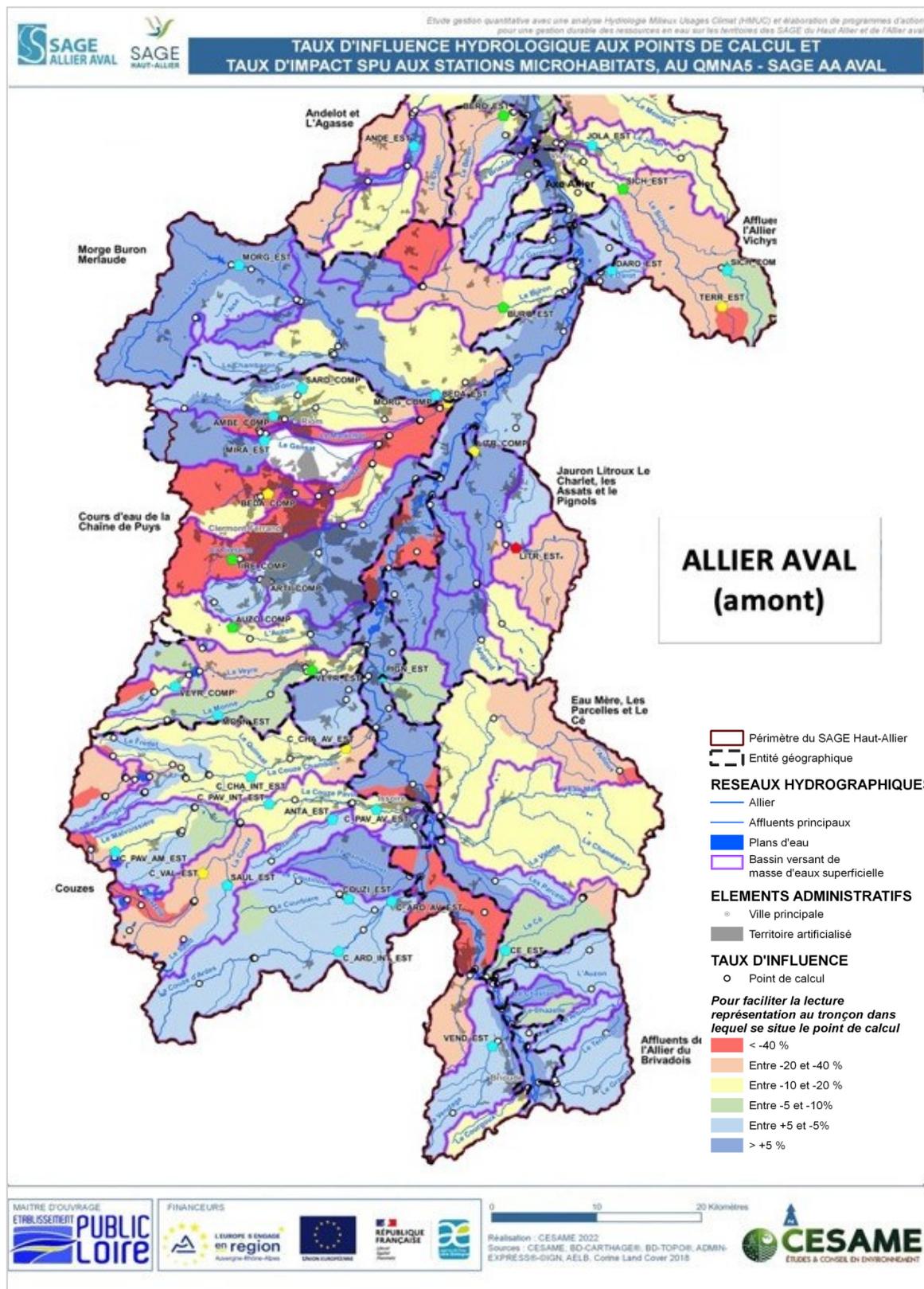
Source : Etude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame





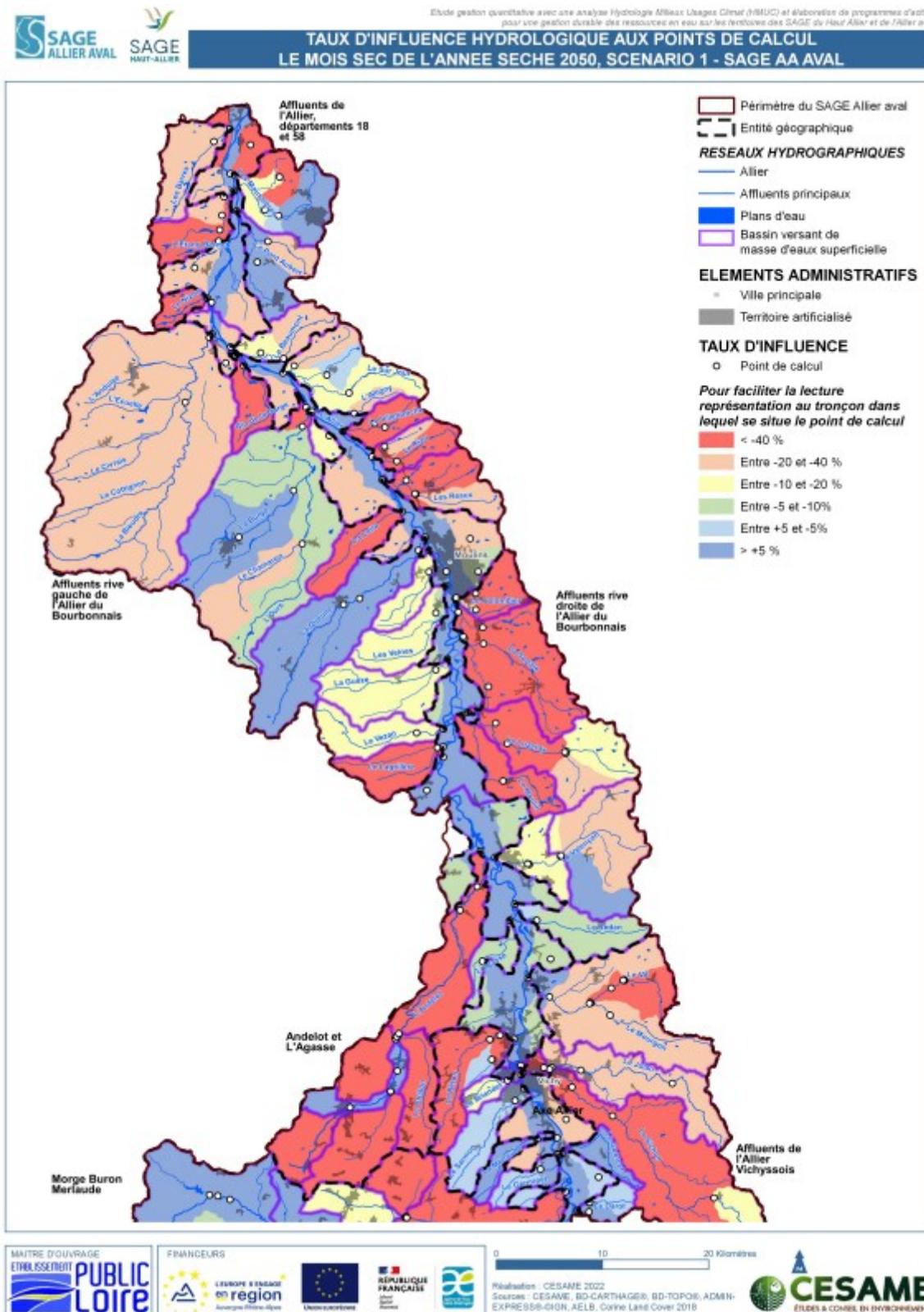
### Annexe 3. Carte des taux d'influence hydrologique et taux d'impact micro-habitats, en situation actuelle, au QMNA5, bassin Allier aval amont

Source : Etude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame



## Annexe 4. Carte des taux d'influence hydrologique et taux d'impact micro-habitats, au mois sec de l'année sèche 2050, bassin Allier aval

Source : Etude HMUC Allier, rapport de phase 2, bureau d'études Césame





## Annexe 6. Répartition de la population sur le bassin Allier aval

Grille communale de densité ([définition INSEE](#)) : « permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense ». Ainsi, d'après le « Document de travail n°2022-18 – La grille communale de densité à 7 niveaux » élaboré par l'INSEE, on distingue :

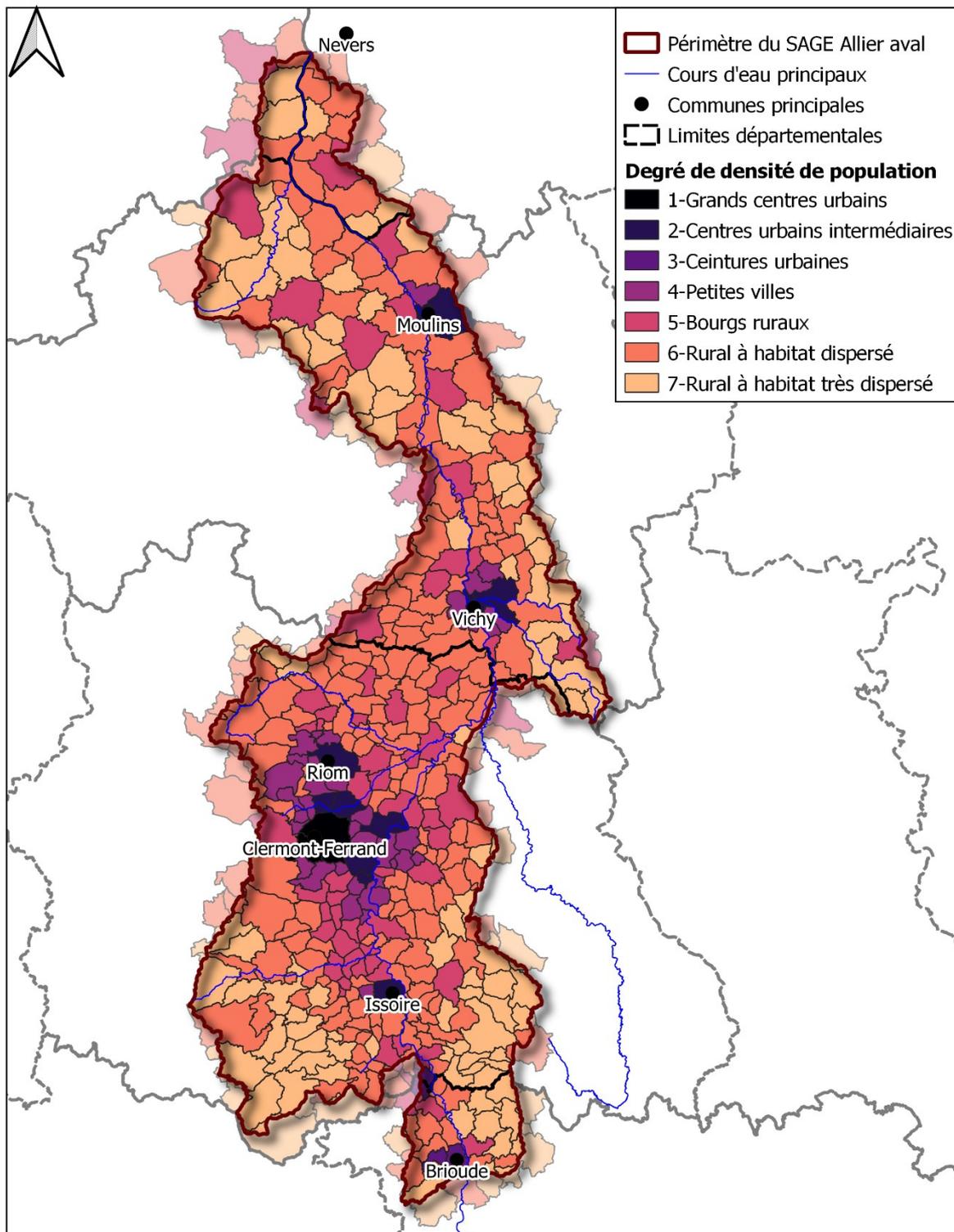
➤ LES ZONES URBAINES

1. **Les grands centres urbains** : communes dont au moins 50% de la population habite dans un cluster urbain dense de niveau 1, ce qui correspond à des « cities » européennes ( $\geq 1\,500$  hab./km<sup>2</sup> et  $\geq 50\,000$  hab.).
2. **Les centres urbains intermédiaires** : communes dont au moins 50% de la population habite dans un cluster urbain dense de niveau 2, ce qui correspond à des villes ( $\geq 1\,500$  hab./km<sup>2</sup> et entre 5 000 – 49 999 hab.).
3. **Les ceintures urbaines** : communes dont au moins 50% de la population habite dans un cluster urbain semi-dense péri-urbain ( $\geq 300$  hab./km<sup>2</sup> et entre 5 000 – 49 999 hab.).
4. **Les petites villes** : communes dont au moins 50% de la population habite dans un cluster urbain semi-dense non péri-urbain ( $\geq 300$  hab./km<sup>2</sup> et entre 5 000 – 49 999 hab.).

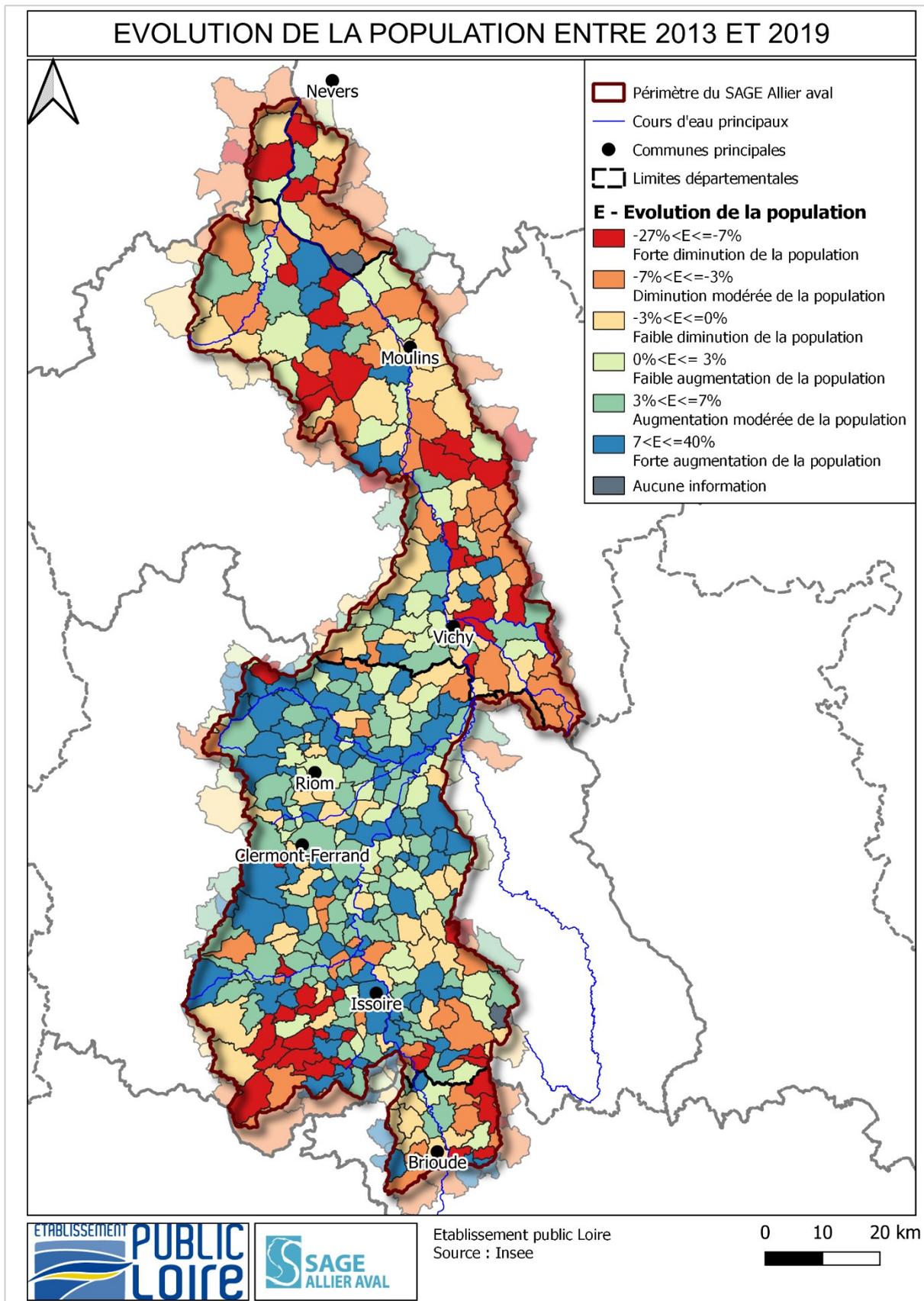
➤ LES ZONES RURALES

5. **Les bourgs ruraux** : communes dont au moins 50% de la population habite dans un cluster rural ( $\geq 300$  hab./km<sup>2</sup> et entre 500 – 4 999 hab.).
6. **Le rural à habitat dispersé** : communes dont au moins 50% de la population habite dans des carreaux ruraux de faible densité ( $\geq 50$  hab./km<sup>2</sup> et sans critère de population).
7. **Le rural à habitat très dispersé** : communes dont au moins 50% de la population habite dans des carreaux ruraux de très faible densité ( $< 50$  hab./km<sup>2</sup> et sans critère de population).

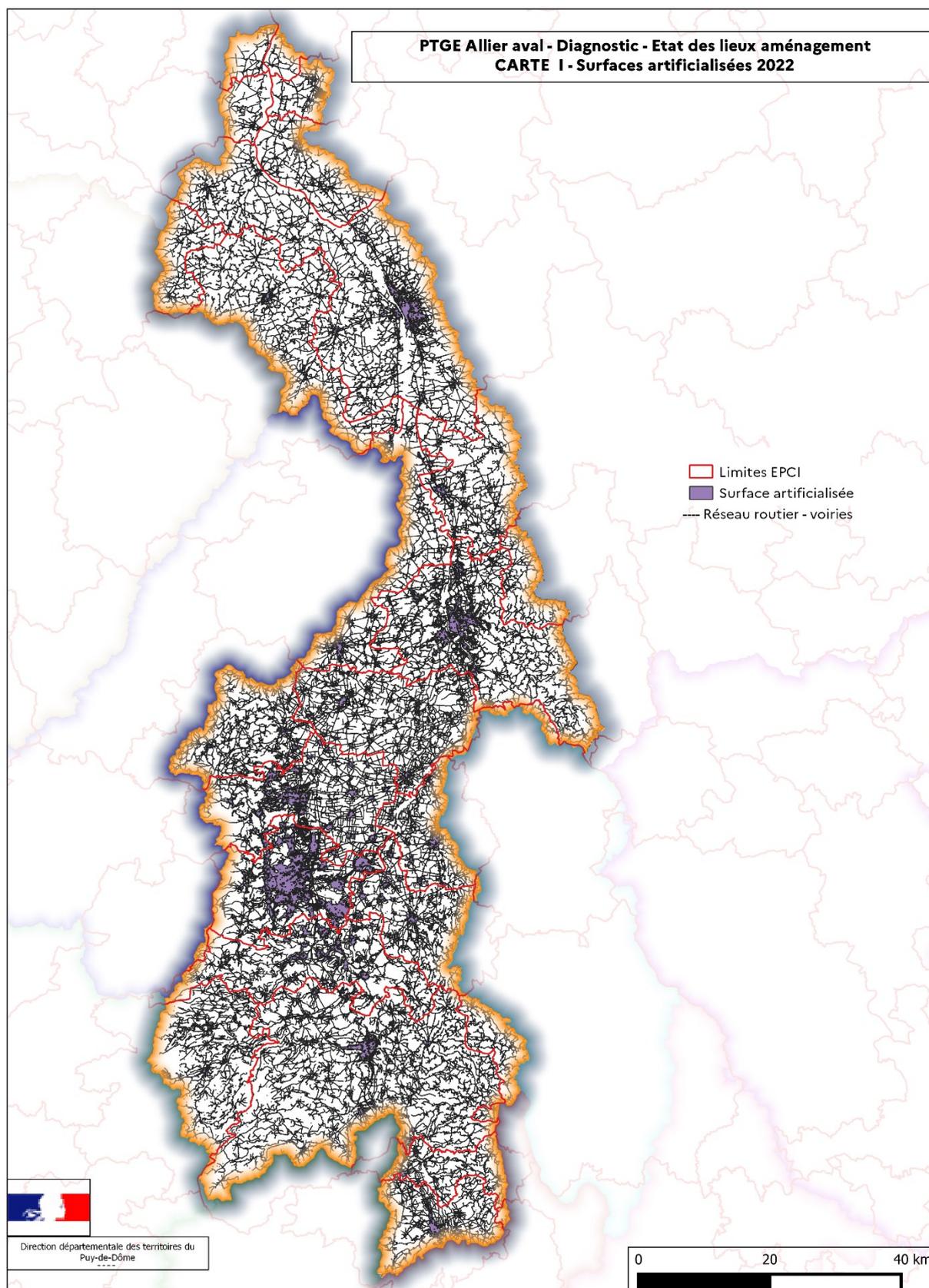
### DEGRE DE DENSITE DE POPULATION PAR COMMUNE EN 2022



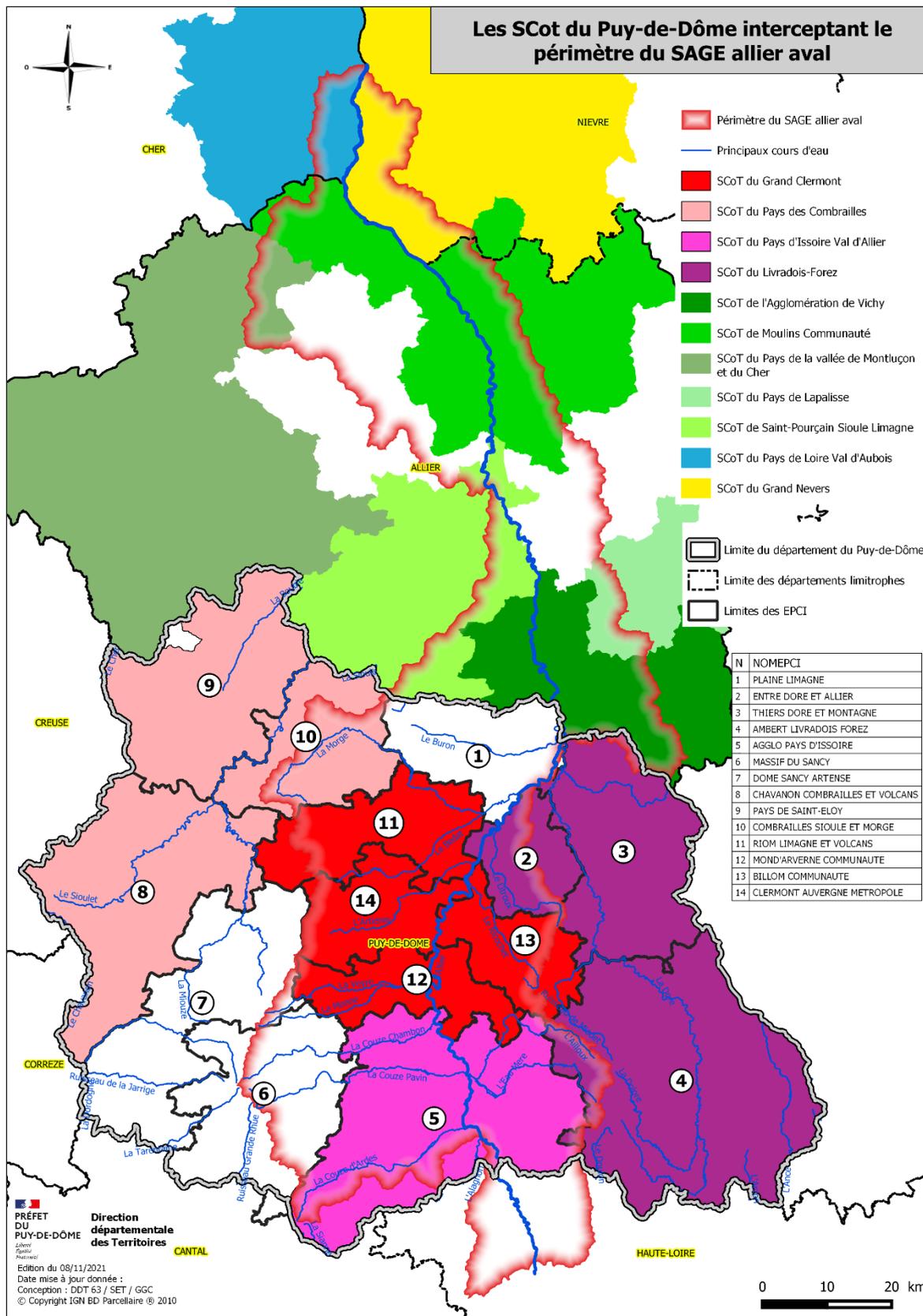
## Annexe 7. Evolution de la population entre 2013 et 2019 – bassin Allier aval



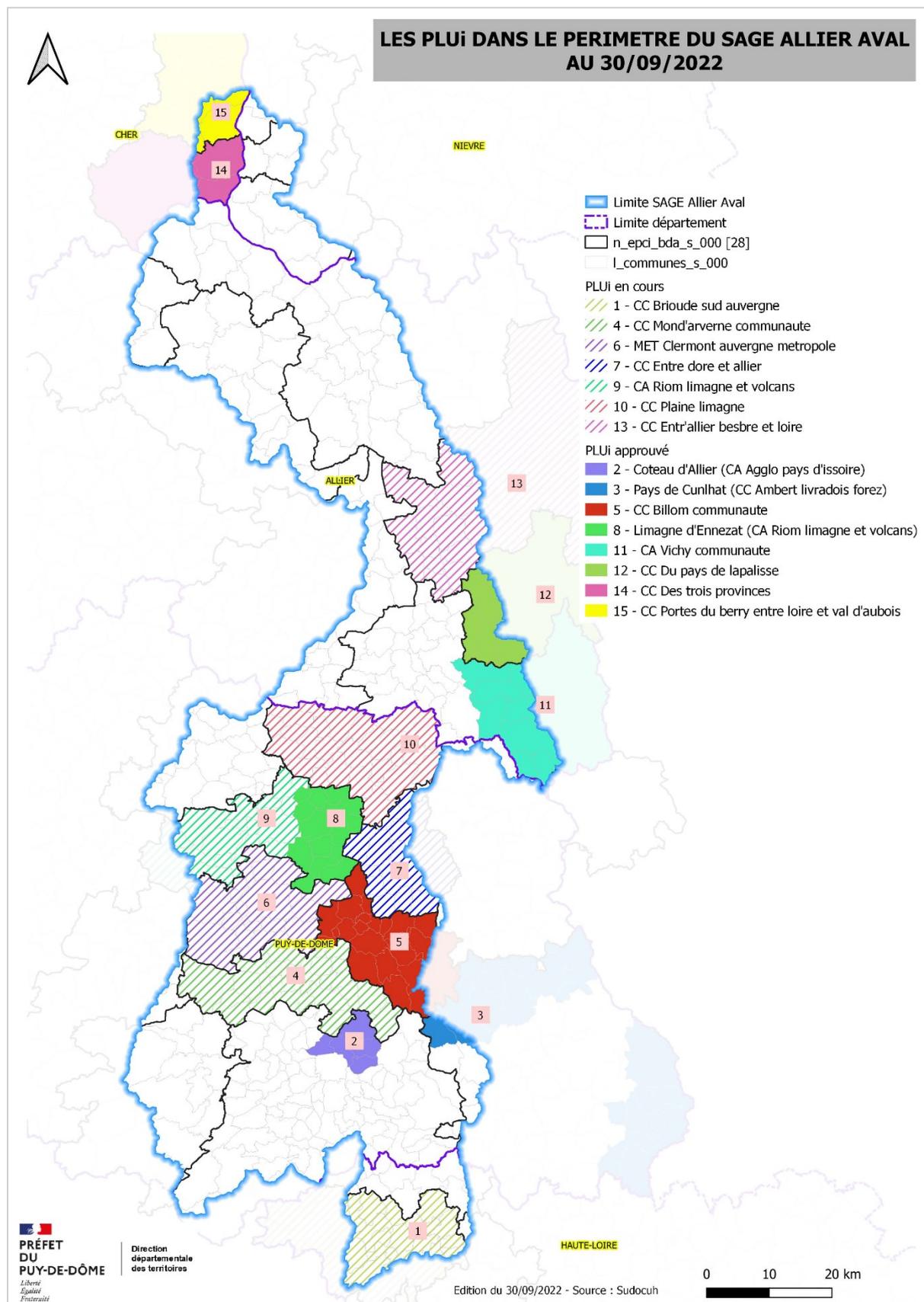
## Annexe 8. Surfaces artificialisées en 2022 – bassin Allier aval



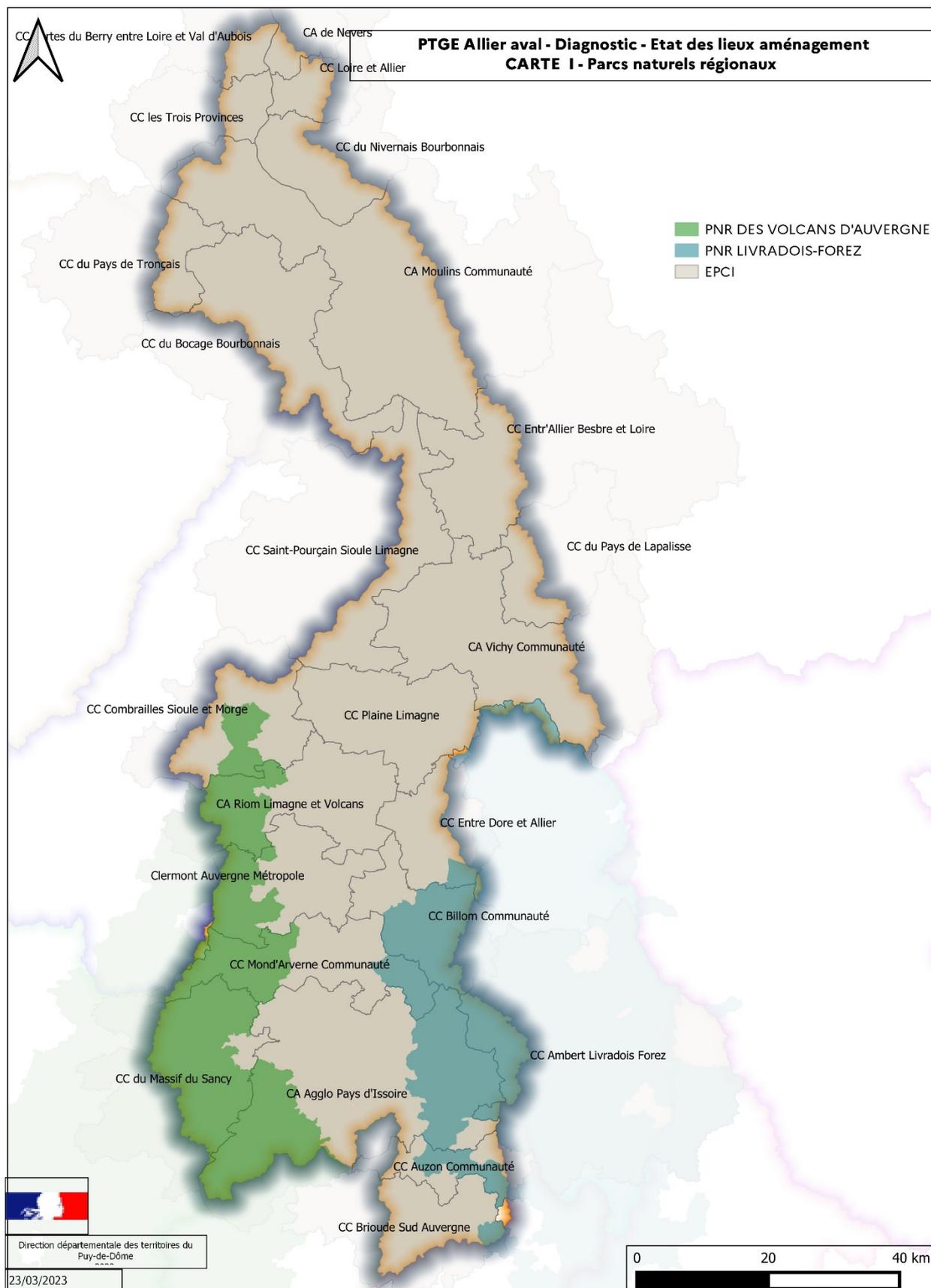
## Annexe 9. SCoT sur le bassin Allier aval



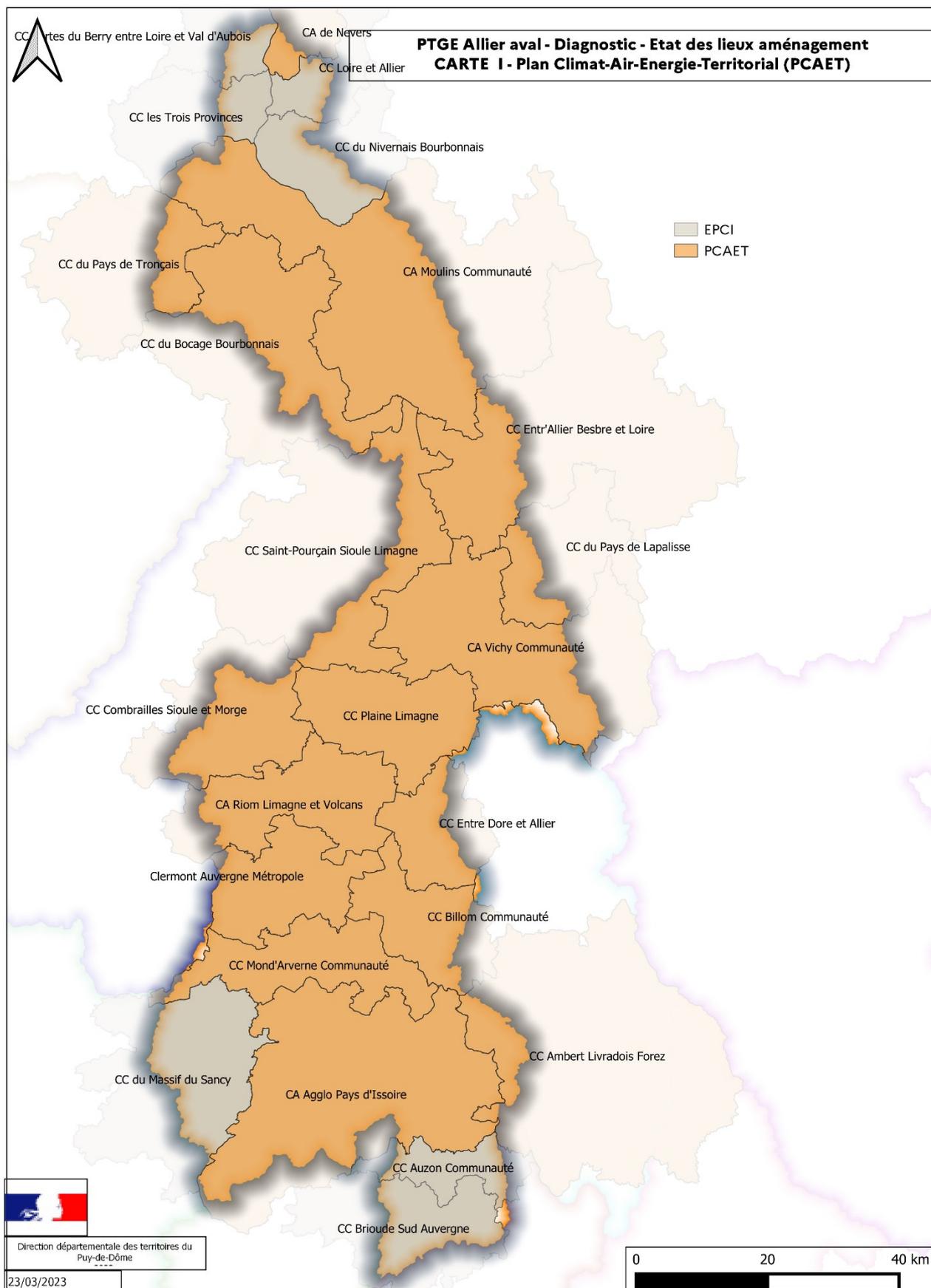
## Annexe 10. PLUi sur le bassin Allier aval



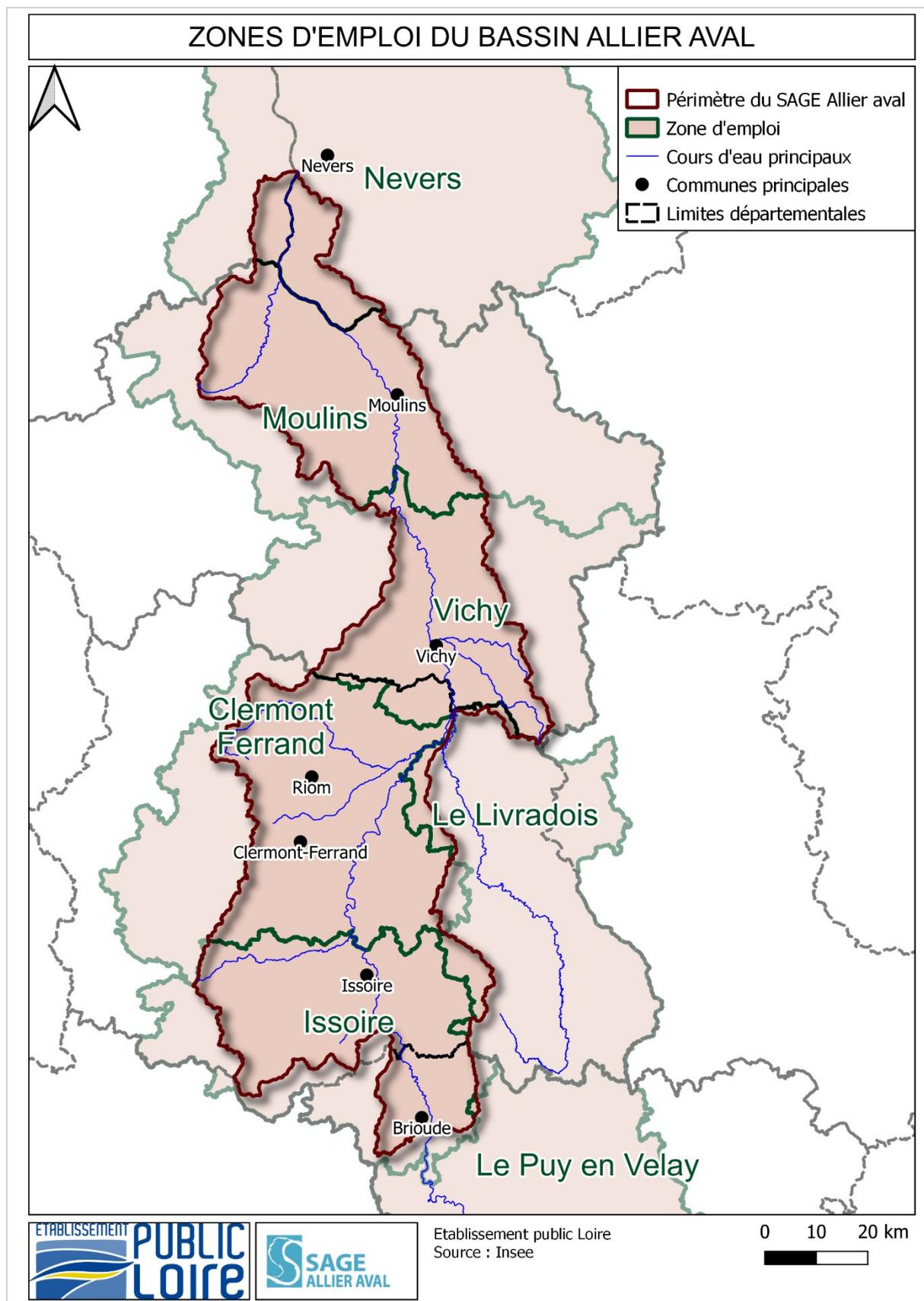
## Annexe 11. Parcs Naturels Régionaux sur le bassin Allier aval



## Annexe 12. PCAET sur le bassin Allier aval



## Annexe 13. Zones d'emploi du bassin Allier aval



## Annexe 14. Note sur les différentes mesures du taux de chômage

D'après [l'Observatoire des Territoires](#) : « Deux chiffres sont principalement utilisés pour mesurer le chômage en France : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, publié chaque mois par la Dares (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) et Pôle emploi, et le taux de chômage, publié chaque trimestre par l'Insee. »

En ce qui concerne le **nombre de demandeurs d'emploi** inscrits à Pôle emploi, ils sont comptabilisés chaque fin de mois par la Dares et Pôle emploi, à partir de la Statistique mensuelle du marché du travail (STMT), une source exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi qui porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné. Les demandeurs d'emploi sont regroupés en 5 catégories :

- A : sans emploi et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
- B : ayant exercé une activité réduite courte (moins de 78 heures) au cours du mois écoulé et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- C : ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures) au cours du mois écoulé et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- D : non immédiatement disponibles et dépourvus d'emploi (formation, contrat de sécurisation professionnelle, maladie, etc.).
- E : non immédiatement disponibles et pourvus d'un emploi (contrats aidés, créateurs d'entreprises).

Le **taux de chômage** peut ensuite être mesuré et entendu de 2 façons au sens de l'INSEE :

### 1. Au sens du Bureau International du Travail (BIT) – taux de chômage localisé :

Selon cette définition, est comptée comme chômeur une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. Le taux de chômage BIT est le rapport entre le nombre de chômeurs BIT et le nombre de personnes actives (en emploi + au chômage BIT).

La définition du BIT permet de mesurer l'évolution du chômage sur plusieurs années. Reprise dans la plupart des pays du monde, elle permet également de réaliser des comparaisons internationales, en particulier dans l'Union européenne.

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département et de la zone d'emploi.

Calculé par l'Insee en moyenne sur la période considérée, le taux de chômage localisé est le rapport entre le nombre national de chômeurs BIT, ventilé aux différents niveaux géographiques au prorata de la répartition géographique des DEFM de catégorie A, et du nombre de personnes actives au lieu de résidence.

## 2. Au sens du recensement de la population :

Le **questionnaire du recensement** permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage).

Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

### **Implications pour l'état des lieux socio-économique :**

C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi. C'est également cette définition qui est utilisée le plus couramment quand on évoque les chiffres de taux de chômage.

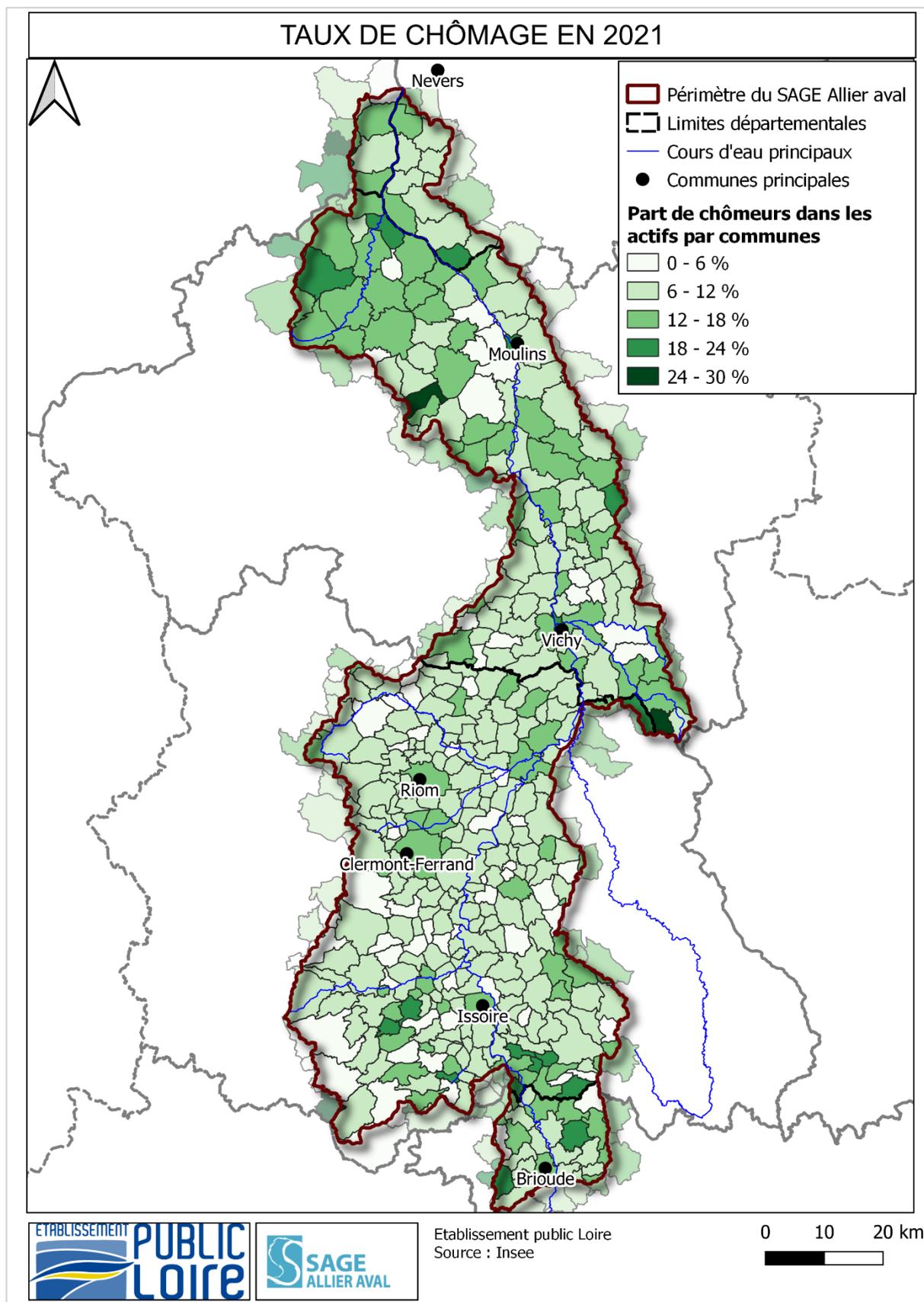
Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives (n'occupant pas un emploi ou n'en recherchant pas un au sens du BIT) ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

Dans l'état des lieux socio-économique, c'est le chômage au sens du recensement de la population qui est utilisé car les données de la partie 2. *Caractéristiques globales* sont issues de la [base du comparateur de territoires](#) issue de l'enquête du recensement de la population. Ainsi, les données de population et particulièrement le nombre d'actifs de 15 à 64 ans est donné selon cette enquête et il n'y aurait pas de sens à donner un taux de chômage au sens du BIT qui ne serait pas basé sur la population active au sens du BIT. Le taux de chômage au sens du recensement de la population a donc été choisi par souci de cohérence avec l'ensemble des données présentées, même s'il est plus élevé que celui au sens du BIT.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente les taux de chômage localisés des principales villes du bassin (au sens du BIT) :

Taux de chômage annuel moyen	Zone d'emploi
Nevers	7,2%
Moulins	7,8%
Vichy	9,0%
Clermont-Ferrand	7,2%
Issoire	7,5%

## Annexe 15. Taux de chômage sur le bassin Allier aval



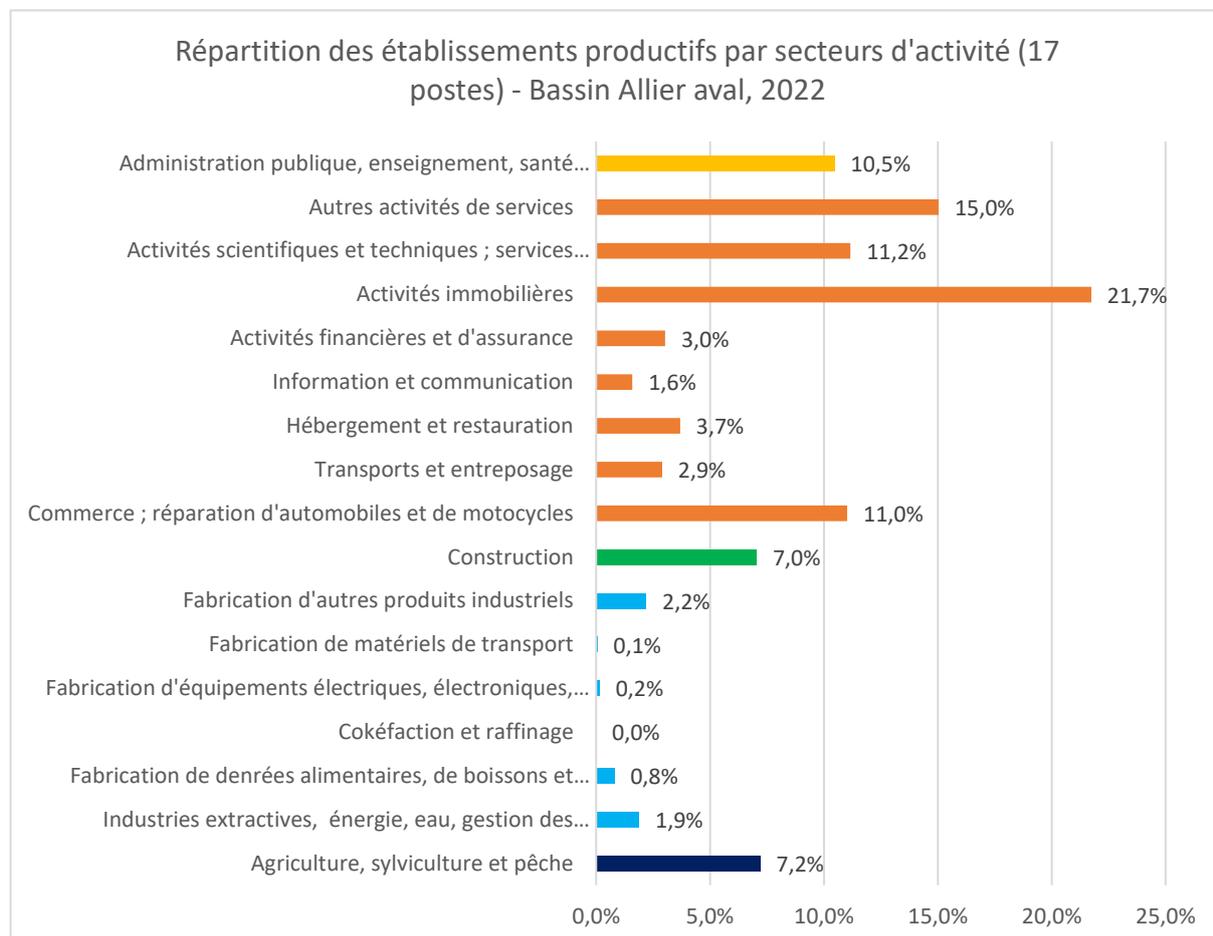
## Annexe 16. Répartition de l'emploi au lieu de travail par catégories socioprofessionnelles et zones d'emploi

Source : INSEE

Emplois au lieu de travail par catégories socioprofessionnelles en 2019	Agriculteurs exploitants	Artisans / commerçants / chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Part dans le total des 5 zones d'emploi
<i>Part dans total communes</i>	1,7%	6,5%	15,9%	26,1%	28,3%	21,4%	100,0%	
<b>Total bassin Allier aval</b>	<b>5 408</b>	<b>20 503</b>	<b>50 137</b>	<b>82 291</b>	<b>89 218</b>	<b>67 292</b>	<b>314 849</b>	<b>82%</b>
<b>Nevers</b>	1 829	3 658	5 847	14 331	16 570	13 189	<b>55 424</b>	<b>14,4%</b>
<i>Part dans total zone d'emploi</i>	3,3%	6,6%	10,6%	25,9%	29,9%	23,8%	100,0%	
<b>Moulins</b>	2 206	2 283	3 614	8 940	12 211	8 788	<b>38 042</b>	<b>9,9%</b>
<i>Part dans total zone d'emploi</i>	5,8%	6,0%	9,5%	23,5%	32,1%	23,1%	100,0%	
<b>Vichy</b>	1 912	4 349	4 540	10 944	13 812	12 235	<b>47 792</b>	<b>12,4%</b>
<i>Part dans total zone d'emploi Vichy</i>	4,0%	9,1%	9,5%	22,9%	28,9%	25,6%	100,0%	
<b>Clermont-Ferrand</b>	2 327	12 480	39 767	58 169	57 535	41 247	<b>211 525</b>	<b>55,1%</b>
<i>Part dans total zone d'emploi</i>	1,1%	5,90%	18,8%	27,5%	27,2%	19,5%	100,0%	
<b>Issoire</b>	1 505	2 758	2 915	6 582	8 776	8 808	<b>31 344</b>	<b>8,2%</b>
<i>Part dans total zone d'emploi</i>	4,8%	8,8%	9,3%	21,0%	28,0%	28,1%	100,0%	
<b>Total 5 zones d'emploi</b>	<b>9 778</b>	<b>25 527</b>	<b>56 683</b>	<b>98 967</b>	<b>108 904</b>	<b>84 267</b>	<b>384 127</b>	<b>100%</b>

## Annexe 17. Répartition des établissements productifs en 17 postes - bassin Allier aval

Source : INSEE



## Annexe 18. Structure des établissements actifs employeurs par secteur d'activité – bassin Allier aval

Source : INSEE

Etablissements actifs en fonction du secteur d'activité en 2019 Bassin Allier aval	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	Total
Allier	340	482	599	3 682	1 033	6 136
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	33%	27%	24%	24%	28%	<b>25%</b>
Cher	26	30	21	127	44	248
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	3%	2%	1%	1%	1%	<b>1%</b>
Haute-Loire	44	105	84	465	146	844
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	4%	6%	3%	3%	4%	<b>3%</b>
Nièvre	40	24	28	158	59	309
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	4%	1%	1%	1%	2%	<b>1%</b>
Puy-de-Dôme	567	1 165	1 812	10 853	2 359	16 756
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	56%	65%	71%	71%	65%	<b>69%</b>
<b>Bassin Allier aval</b>	<b>1 017</b>	<b>1 806</b>	<b>2 544</b>	<b>15 285</b>	<b>3 641</b>	<b>24 293</b>
<i>Part dans le total</i>	4,2%	7,4%	10,5%	62,9%	15,0%	100%

## Annexe 19. Structure des établissements actifs employeurs par secteur d'activité – périmètre des 5 zones d'emploi

Source : INSEE

Etablissements actifs en fonction du secteur d'activité en 2019 Zones d'emploi du Bassin Allier aval	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	Total
Nevers	444	365	456	2 613	905	4 783
<i>Part dans le total</i>	26%	16%	14%	14%	19%	<b>16%</b>
Clermont-Ferrand	429	1 001	1 622	9 954	2 053	15 059
<i>Part dans le total</i>	25%	44%	51%	54%	43%	<b>49%</b>
Issoire	258	290	304	1 668	494	3 014
<i>Part dans le total</i>	15%	13%	10%	9%	10%	<b>10%</b>
Vichy	263	394	498	2 708	756	4 619
<i>Part dans le total</i>	15%	17%	16%	15%	16%	<b>15%</b>
Moulins	332	237	306	1 661	621	3 157
<i>Part dans le total</i>	19%	10%	10%	9%	13%	<b>10%</b>
<b>Total des 5 zones d'emploi</b>	<b>1 726</b>	<b>2 287</b>	<b>3 186</b>	<b>18 604</b>	<b>4 829</b>	<b>30 632</b>
<i>Part dans le total</i>	5,6%	7,5%	10,4%	60,7%	15,8%	100%

## Annexe 20. Structure des établissements actifs employeurs par nombre de salariés – bassin Allier aval

Source : INSEE

Etablissements actifs en fonction du nombre de salariés en 2019 Bassin Allier aval	0 salariés	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés ou plus	Total
Allier	495	3 524	966	579	345	139	52	33	3	6 136
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	24%	26%	23%	26%	24%	25%	21%	26%	8%	25%
Cher	30	139	43	17	13	4	2	0	0	248
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	1%
Haute-Loire	63	493	133	77	58	13	5	2	0	844
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	3%	4%	3%	3%	4%	2%	2%	2%	0%	3%
Nièvre	25	162	57	37	20	7	1	0	0	309
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	1%	1%	1%	2%	1%	1%	0%	0%	0%	1%
Puy-de-Dôme	1 424	9 140	2 948	1 547	990	398	185	90	34	16 756
<i>Part dans bassin Allier aval</i>	70%	68%	71%	69%	69%	71%	76%	72%	92%	69%
<b>Bassin Allier aval</b>	<b>2 037</b>	<b>13 458</b>	<b>4 147</b>	<b>2 257</b>	<b>1 426</b>	<b>561</b>	<b>245</b>	<b>125</b>	<b>37</b>	<b>24 293</b>
<i>Part dans total</i>	8,4%	55,4%	17,1%	9,3%	5,9%	2,3%	1,0%	0,5%	0,2%	100%

## Annexe 21. Nombre d'établissements actifs employeurs par secteur d'activité et nombre de salariés – bassin Allier aval

Source : INSEE

Etablissements actifs par secteur d'activité en fonction du nombre de salariés en 2019 Bassin Allier aval	0 salariés	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés ou plus	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	212	738	40	11	10	3	3	0	0	1 017
Industrie	95	744	373	264	188	72	36	25	9	1 806
Construction	249	1 464	427	238	132	25	8	1	0	2 544
Commerce, transports et services divers	1 351	9 008	2 590	1 316	666	212	86	48	8	15 285
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	130	1 504	717	428	430	249	112	51	20	3 641
<b>Total</b>	<b>2 037</b>	<b>13 458</b>	<b>4 147</b>	<b>2 257</b>	<b>1 426</b>	<b>561</b>	<b>245</b>	<b>125</b>	<b>37</b>	<b>24 293</b>

## Annexe 22. Valeurs ajoutées brutes par département

Source : Chiffres Clés Edition 2022 par département, CCI Auvergne-Rhône-Alpes

### Département de l'Allier :

#### → Valeur ajoutée brute

	Allier en M€	Allier %	Auvergne-Rhône- Alpes en M€	Auvergne-Rhône- Alpes %
<b>Agriculture</b>	<b>212</b>	<b>2,9</b>	<b>2 447</b>	<b>1,0</b>
<b>Industrie</b>	<b>1 330</b>	<b>18,1</b>	<b>44 158</b>	<b>18,2</b>
<b>Construction</b>	<b>420</b>	<b>5,7</b>	<b>15 766</b>	<b>6,5</b>
<b>Commerce, transport, hébergement et activités de restauration</b>	<b>1 168</b>	<b>15,9</b>	<b>42 713</b>	<b>17,6</b>
<b>Autres services</b>	<b>4 216</b>	<b>57,4</b>	<b>136 956</b>	<b>56,6</b>
<b>Total</b>	<b>7 345</b>		<b>242 040</b>	

Source : Eurostat, 2018

Valeur ajoutée : différence entre la valeur de la production et celle des consommations intermédiaires

### Département de la Haute-Loire :

#### ► Valeur ajoutée brute

En M€

	Haute-Loire	% Haute-Loire	Auvergne-Rhône- Alpes	% Auvergne-Rhône- Alpes
Agriculture	148	3,2 %	2 447	1,0 %
Industrie	1 048	22,5 %	44 158	18,2 %
Construction	347	7,5 %	15 766	6,5 %
Commerce, transport, hébergement et activités de restauration	648	13,9 %	42 713	17,6 %
Autres services	2 460	52,9 %	136 956	56,6 %
<b>Total</b>	<b>4 651</b>		<b>242 040</b>	

Source : Eurostat, 2018

Valeur ajoutée : différence entre la valeur de la production et celle des consommations intermédiaires

## Département du Puy-de-Dôme :

### ► Valeur ajoutée brute

En M€

	Puy-de-Dôme	% Puy-de-Dôme	Auvergne-Rhône-Alpes	% Auvergne-Rhône-Alpes
Agriculture	252	1,4 %	2 447	1,0 %
Industrie	3 913	21,4 %	44 158	18,2 %
Construction	979	5,4 %	15 766	6,5 %
Commerce, transport, hébergement et activités de restauration	2 955	16,2 %	42 713	17,6 %
Autres services	10 167	55,7 %	136 956	56,6 %
<b>Total</b>	<b>18 266</b>		<b>242 040</b>	

Source : Eurostat, 2018

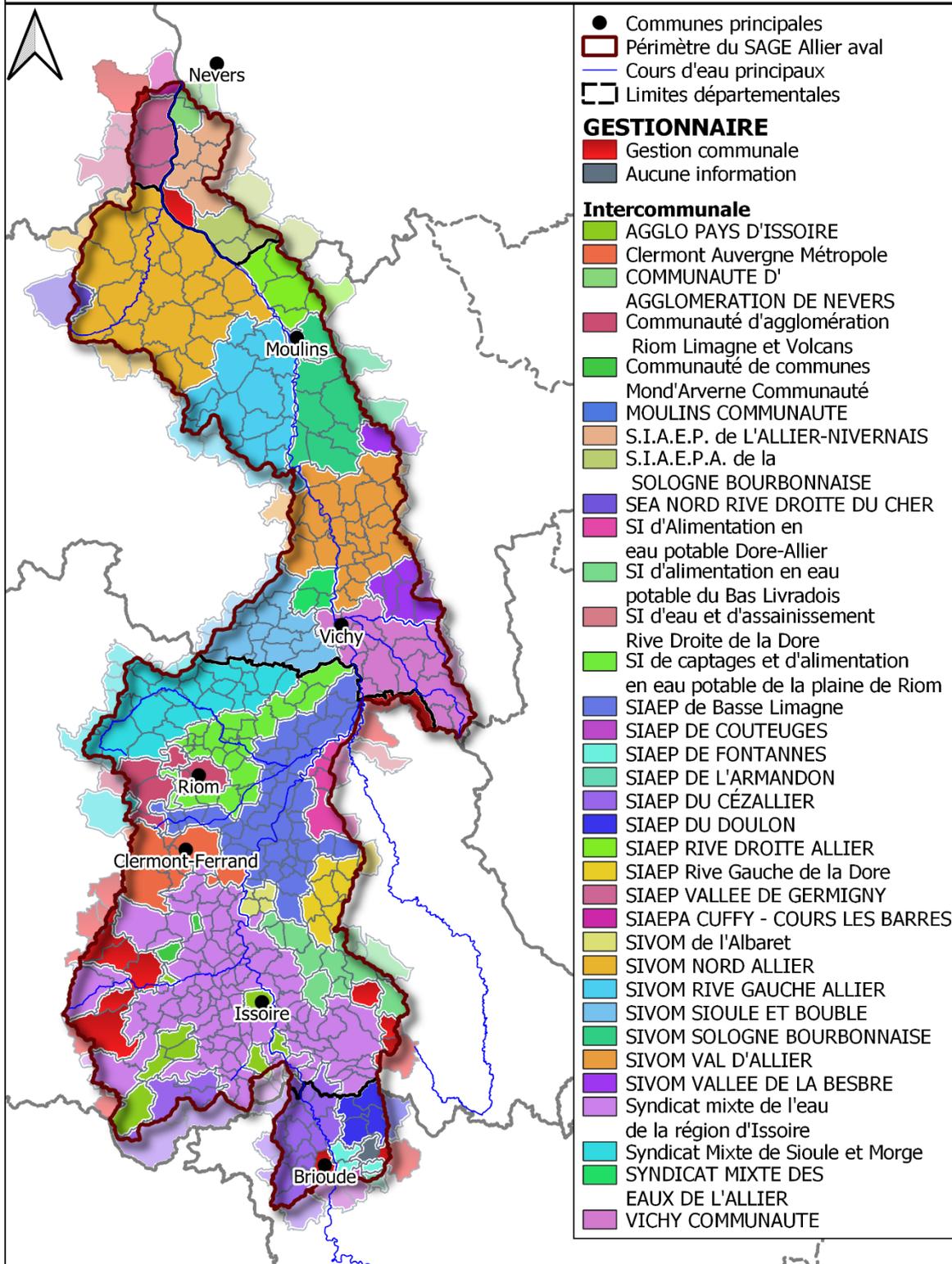
Valeur ajoutée : différence entre la valeur de la production et celle des consommations intermédiaires

## Annexe 23. Gestionnaires de distribution d'eau potable – bassin Allier aval

<b>Communes ayant la compétence de distribution en eau potable</b>
<b>Cher</b>
La Guerche sur l'Aubois
<b>Haute-Loire</b>
Brioude <sup>77</sup> ; Saint Didier sur Doulon
<b>Nièvre</b>
Livry
<b>Puy-de-Dôme</b>
Aix la Fayette ; Aurières ; Besse-et-Saint-Anastaise ; Condat- lès-Montboissier ; La Godivelle ; Lachaux ; Nébouzat ; Puy-Guillaume ; Ris ; Saint-Germain-l'Herm ; Saint-Nectaire ; Saint-Victor-la-Rivière ; Saulzet-le-Froid ; Le-Vernet-Sainte-Marguerite ; Vernines

<sup>77</sup> La ville de Brioude est à la fois adhérente au SIAEP du Cézallier pour la distribution d'eau potable et a également cette compétence en régie. Pour éviter les doubles comptes, elle a été intégrée comme une commune adhérente à un syndicat ou EPCI dans le rapport de diagnostic du PTGE Allier aval.

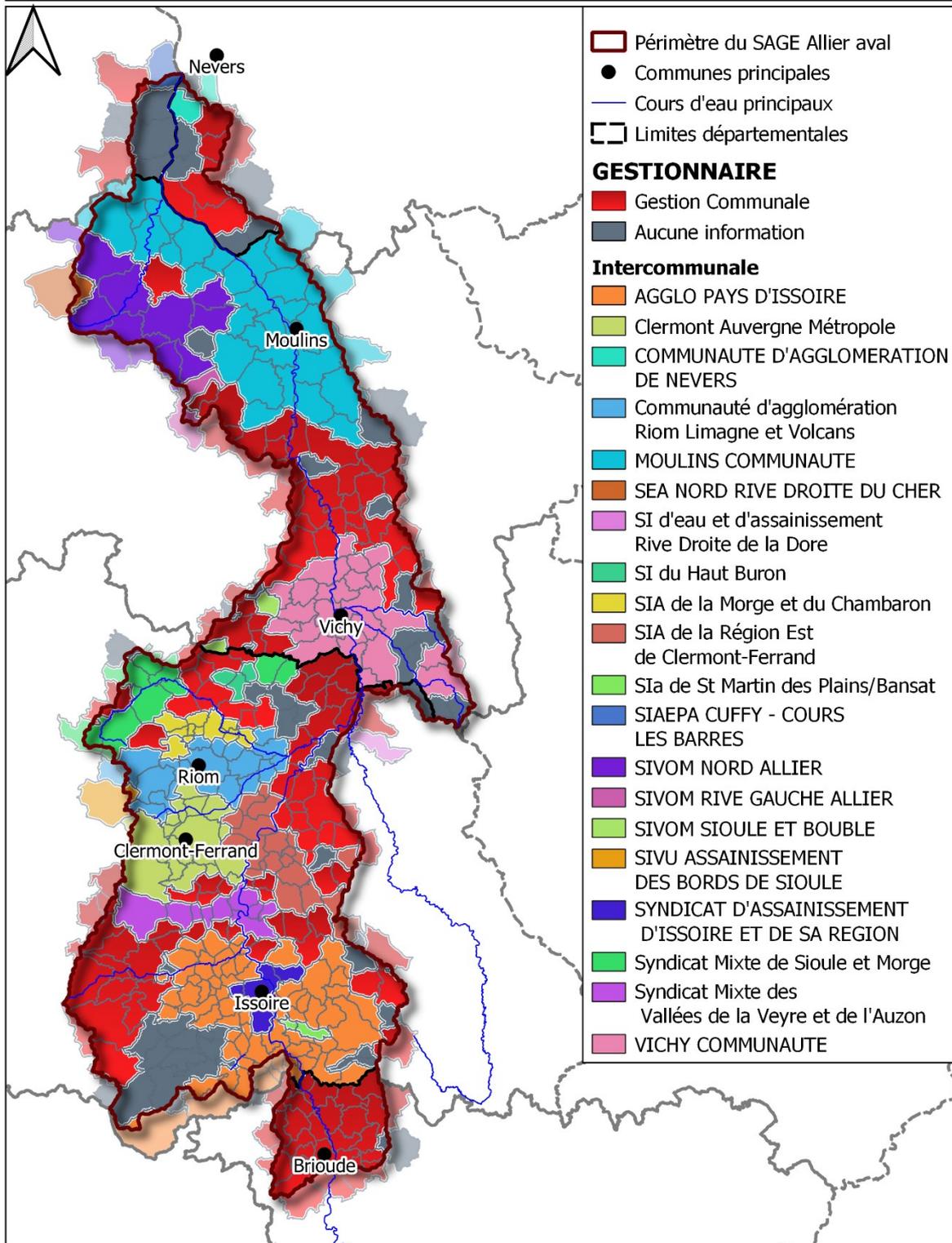
## GESTION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE EN 2021



## Annexe 24. Gestionnaires d'assainissement collectif – bassin Allier aval

<b>Communes ayant la compétence de collecte des eaux usées</b>
<b>Allier</b>
Bègues ; Billezois ; Biozat ; Boucé ; Broût Vernet ; Charmes ; Châtel-de-Neuvre ; Châtillon ; Cindré ; Contigny ; Créchy ; Cressanges ; La Ferté-Hauterive ; Franchesse ; Gannat ; Isserpent ; Jenzat ; Langy ; Loriges ; Marcenat ; Meillard ; Monétay-sur-Allier ; Monteignet-sur-l'Andelot ; Montoldre ; Paray-sous-Briailles ; Périgny ; Rongères ; Saint-Didier-la-Forêt ; Saint-Étienne-de-Vicq ; Saint-Félix ; Saint-Gérand-de-Vaux ; Saint-Gérand-le-Puy ; Saint-Pourçain-sur-Sioule ; Sanssat ; Saulzet ; Treban ; Treteau ; Varennes sur Allier ; Verneuil en Bourbonnais
<b>Cher</b>
La Guerche-sur-l'Aubois ; Sancoins
<b>Haute-Loire</b>
Agnat ; Auzon ; Azérat ; Beaumont ; Bournoncle-Saint-Pierre ; Brioude ; Champagnac-le-Vieux ; Chaniat ; Chassignolles ; Cohade ; Fontannes ; Frugerès-les-Mines ; Frugières-le-Pin ; Javaugues ; Lamothe ; Lavaudiu ; Lempdes-sur-Allagnon ; Lorlanges ; Paulhac ; Saint-Beauzire ; Sainte-Florine ; Saint-Géron ; Saint-Hilaire ; Saint-Just-près-Brioude ; Saint-Laurent-Chabreuges ; Saint-Vert ; Vergongheon ; Vézézoux ; Vieille-Brioude
<b>Nièvre</b>
Chantenay-Saint-Imbert ; Livry ; Magny-Cours ; Saint-Parize-le-Châtel ; Saint-Pierre-le-Moûtier
<b>Puy-de-Dôme</b>
Aubiat ; Aurières ; Authizat ; Auzelles ; Beaumont-lès-Randan ; Beauregard-l'Évêque ; Besse-et-Saint-Anastaise ; Bongheat ; Bort-l'Étang ; Bulhon ; Busséol ; Chambon-sur-Lac ; Champs ; Chanonat ; Charnat ; Combronde ; Compains ; Condat-lès-Montboissier ; Cournols ; Culhat ; Échandelys ; Égliseneuve-près-Billom ; Isserteaux ; Joze ; Jozerand ; Lempty ; Lezoux ; Limons ; Loubeyrat ; Luzillat ; Manglieu ; Maringues ; Moissat ; Mons ; Murol ; Nébouzat ; Olloix ; Orcet ; Parent ; Pignols ; Puy-Guillaume ; Randan ; Ravel ; Reignat ; Ris ; La Roche-Blanche ; La Roche-Noire ; Saint-Agoulin ; Saint-Angel ; Saint-Diéry ; Saint-Genès-du-Retz ; Saint-Georges-sur-Allier ; Saint-Germain-l'Herm ; Saint-Jean-d'Heurs ; Saint-Nectaire ; Saint-Pierre-Colamine ; Saint-Priest-Bramefant ; Saint-Sandoux ; Saint-Sylvestre-Pragoulin ; Saint-Victor-la-Rivière ; Sallèdes ; Sardon ; Saulzet-le-Froid ; La Sauvetat ; Sermentizon ; Seychalles ; Thuret ; Vensat ; Le Vernet-Sainte-Marguerite ; Vernines ; Villeneuve-les-Cerfs ; Vitrac ; Yronde-et-Buron

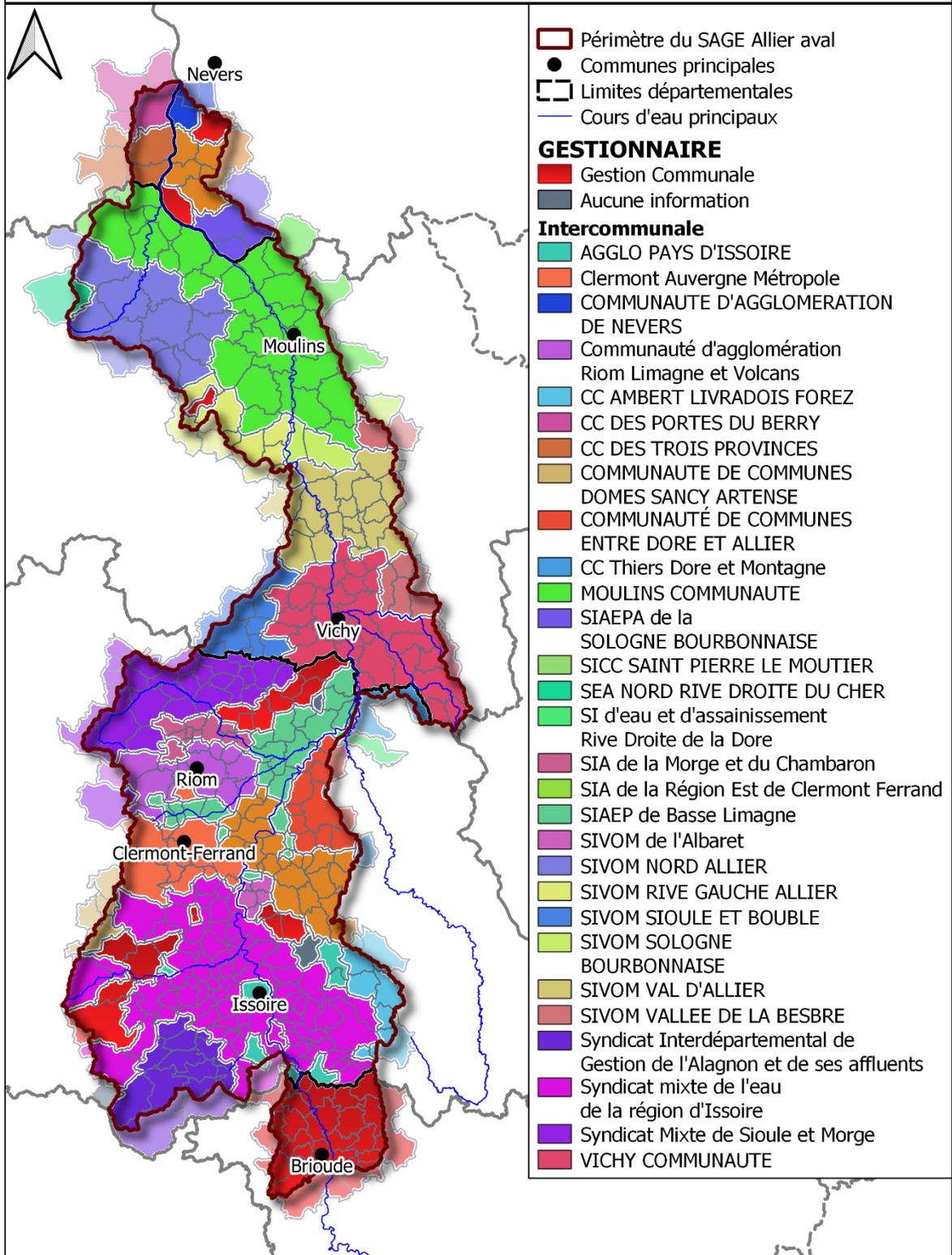
### GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2021



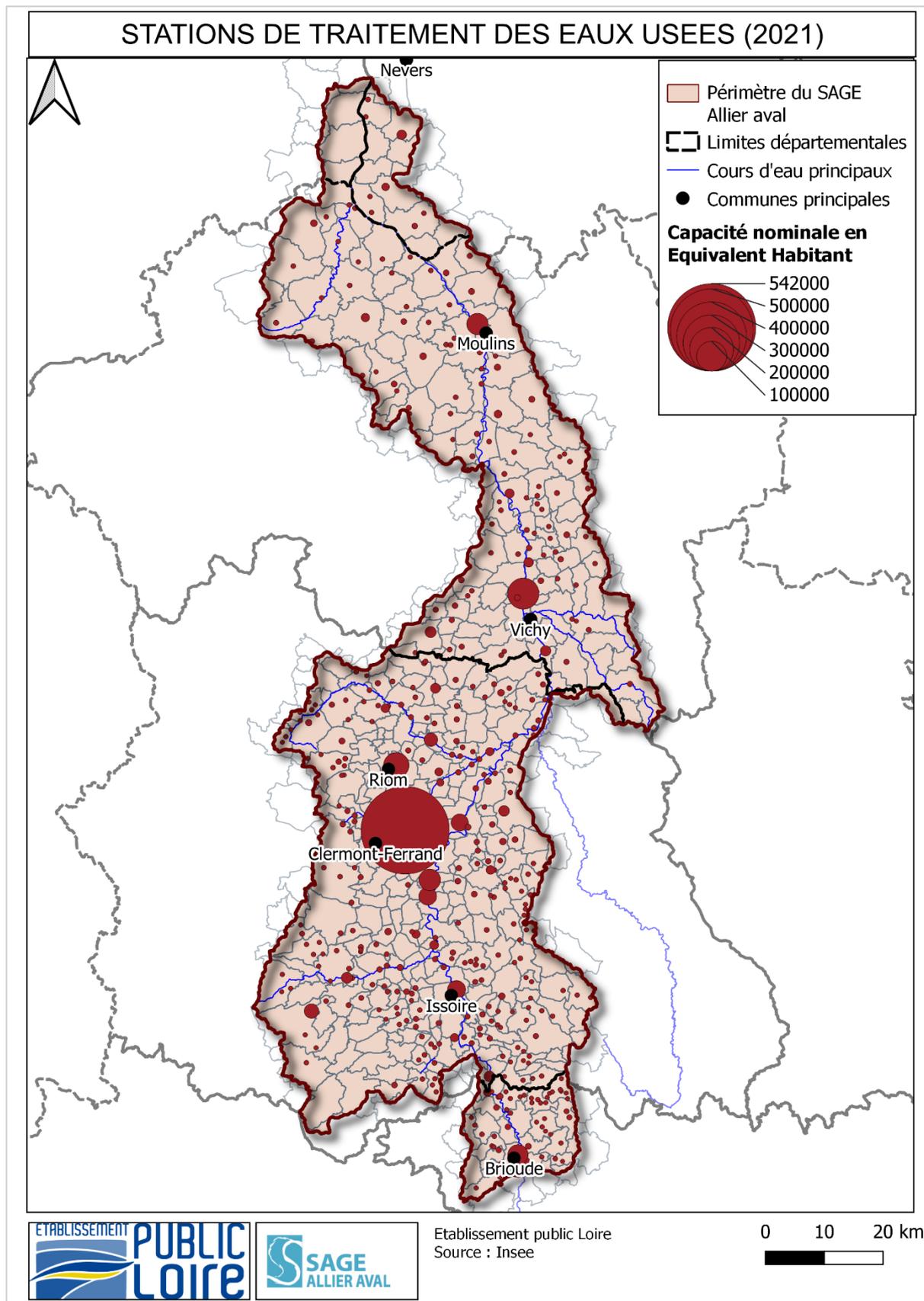
## Annexe 25. Gestionnaires d'assainissement non collectif – bassin Allier aval

<b>Communes ayant la compétence d'assainissement non collectif</b>
<b>Allier</b>
Châtillon
<b>Haute-Loire</b>
Agnat ; Auzon ; Azérat ; Beaumont ; Bournoncle-Saint-Pierre ; Brioude ; Chambezon ; Champagnac-le-Vieux ; Chanial ; Chassignolles ; Cohade ; Fontannes ; Frugerès-les-Mines ; Frugières-le-Pin ; Javaugues ; Lamothe ; Lavaudieu ; Lempdes-sur-Allagnon ; Lorlanges ; Paulhac ; Saint-Beauzire ; Saint-Didier-sur-Doulon ; Sainte-Florine ; Saint-Géron ; Saint-Hilaire ; Saint-Just-près-Brioude ; Saint-Laurent-Chabreuges ; Saint-Vert ; Vergongheon ; Vézézoux ; Vieille-Brioude
<b>Nièvre</b>
Livry ; Magny-Cours
<b>Puy-de-Dôme</b>
Aubiat ; Besse-et-Saint-Anastaise ; Laps ; Olloix ; Pignols ; Randan ; Saint-Amant-Tallende ; Saint-Clément-de-Régnat ; Saint-Nectaire ; Saint-Sylvestre-Pragoulin ; Saint-Victor-la-Rivière ; Sallèdes ; Sardon ; Thuret ; Le Vernet-Sainte-Marguerite ; Villeneuve-les-Cerfs

## GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2021



## Annexe 26. Stations de traitement des eaux usées – bassin Allier aval



## Annexe 27. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif – détail du calcul, fiche D302.0

Source : SISPEA

<p><i>Règles de calcul</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A et B ci-dessous. La partie B n'est prise en compte que si le total obtenu pour la partie A est 100</li> </ul> <p><b>Partie A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 points)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>20 points (VP168)</b> Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération</li> <li>▪ <b>20 points (VP169)</b> Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération</li> <li>▪ <b>30 points (VP170)</b> Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.</li> <li>▪ <b>30 points (VP171)</b> Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».</li> </ul> <p><b>Partie B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 points)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>10 points (VP172)</b> Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations</li> <li>▪ <b>20 points (VP173)</b> Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations</li> <li>▪ <b>10 points (VP174)</b> Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange</li> </ul> <p><i>Nota</i> : On commence par faire la somme des points pour les éléments du tableau A. Si cette somme est égale à 100, on fait aussi la somme des points pour les éléments du tableau B (dans ce cas, la valeur de l'indicateur peut dépasser 100 - maximum 140)</p> <p><i>Nota</i> : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.</p>
--------------------------------	---

## Annexe 28. Structure des exploitations agricoles en 2010 et 2020 et évolution – bassin Allier aval

Chiffres clés  
Allier aval

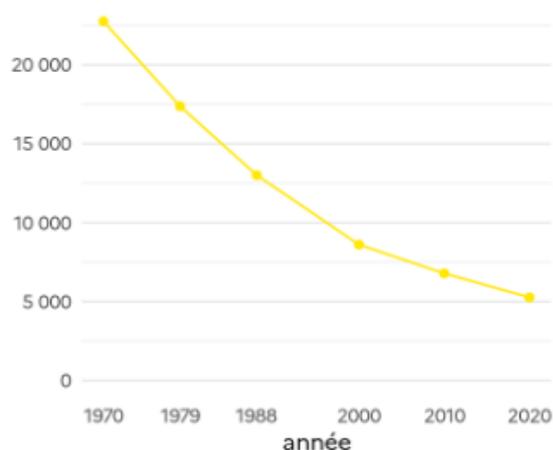
	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	6 789	5 268	-22 %
SAU totale (ha)	449 393	442 461	-2 %
SAU moyenne (ha)	66,2	84,0	27 %
PBS totale (k€)	555 345	508 281	-8 %
total UGB	397 648	361 368	-9 %
travail total (ETP)	8 481,7	7 112,4	-16 %
nombre de chefs d'exploitation <sup>1</sup>	8 301	6 679	-20 %
— dont femmes	26 %	26 %	+0 point
âge moyen des chefs d'exploitation <sup>1</sup>	51	52	+1 an

<sup>1</sup> chefs d'exploitations, coexploitants

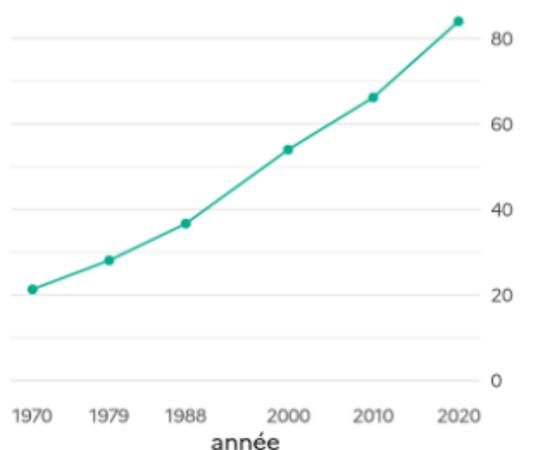
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020  
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes  
 s : secret statistique  
 - : pas de données

### Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne Allier aval

nombre d'exploitations



SAU moyenne en ha



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

## Annexe 29. Production brute standard à l'hectare – bassin Allier aval

Source : RGA 2020

OTEX - bassin Allier aval	PBS à l'hectare
<b>total exploitations</b>	<b>1 149 €</b>
dont	
céréales et/ou oléoprotéagineux	839 €
autres grandes cultures	841 €
fruits ou autres cultures permanentes	5 026 €
légumes ou champignons	14 040 €
fleurs et/ou horticulture diverse	29 746 €
viticulture	5 281 €
bovins lait	1 439 €
bovins viande	829 €
bovins mixtes	1 228 €
équidés et/ou autres herbivores	1 003 €
ovins ou caprins	953 €
porcins	7 387 €
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	2 244 €
volailles	7 731 €
polyculture et/ou polyélevage	1 089 €
non classées	0 €

## Annexe 30. Résultats comptables agricoles du bassin Allier aval, 2021

Source : RICA 2021

Résultats comptables agricoles du bassin Allier aval, 2021			
Orientation technico-économique (10 postes)	Chiffre d'affaires (en millier d'euro)	Valeur ajoutée (en millier d'euro)	EBE 2021 (en millier d'euro)
Exploitations spécialisées en grandes cultures	223 081 €	90 246 €	125 355 €
Exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture	16 321 €	10 547 €	5 857 €
Exploitations spécialisées en viticulture	22 027 €	3 730 €	4 763 €
Exploitations spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes	7 898 €	3 872 €	4 593 €
Exploitations bovines spécialisées - orientation lait	56 187 €	14 361 €	27 149 €
Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viandes	91 445 €	-868 €	58 244 €
Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés	21 202 €	3 363 €	11 784 €
Exploitations avec ovins et-ou caprins, et-ou autres herbivores	36 522 €	1 564 €	24 179 €
Exploitations spécialisées en porcins et-ou volailles	43 305 €	7 752 €	15 909 €
Exploitations de polyculture et-ou polyélevage et exploitations non classées	81 681 €	16 153 €	40 361 €
<b>Ensemble des orientations technico-économiques</b>	<b>599 668 €</b>	<b>150 720 €</b>	<b>318 193 €</b>

## Annexe 31. Répartition des exploitations dans l'échantillon du RICA 2021 par OTEX – Auvergne

Nombre d'exploitations par OTEX (10 postes) - Auvergne	RGA 2020	Echantillon RICA 2021
Exploitations spécialisées en grandes cultures	3 450	33
Exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture	277	5
Exploitations spécialisées en viticulture	118	1
Exploitations spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes	128	0
Exploitations bovines spécialisées - orientation lait	2 748	83
Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viandes	6 520	112
Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés	1 251	43
Exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores	2 253	31
Exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles	671	25
Exploitations de polyculture et/ou polyélevage et exploitations non classées	1 312	27
<b>Ensemble des orientations technico-économiques</b>	<b>18 728</b>	<b>360</b>

## Annexe 32. Taille des exploitations agricoles en 2010 et 2020 – bassin Allier aval

Dimension économique  
Allier aval

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	6 789	5 268	449 393	442 461	397 648	361 368	8 482	7 112	508 281
microexploitations	2 583	1 809	29 143	28 694	11 796	7 269	1 337	1 151	13 649
petites	2 228	1 683	137 825	116 716	93 293	64 284	2 835	2 051	99 040
moyennes	1 608	1 332	208 566	194 890	182 980	154 140	3 118	2 510	208 547
grandes	370	444	73 859	102 161	109 579	135 675	1 192	1 400	187 045

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020  
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes  
 s : secret statistique  
 - : pas de données

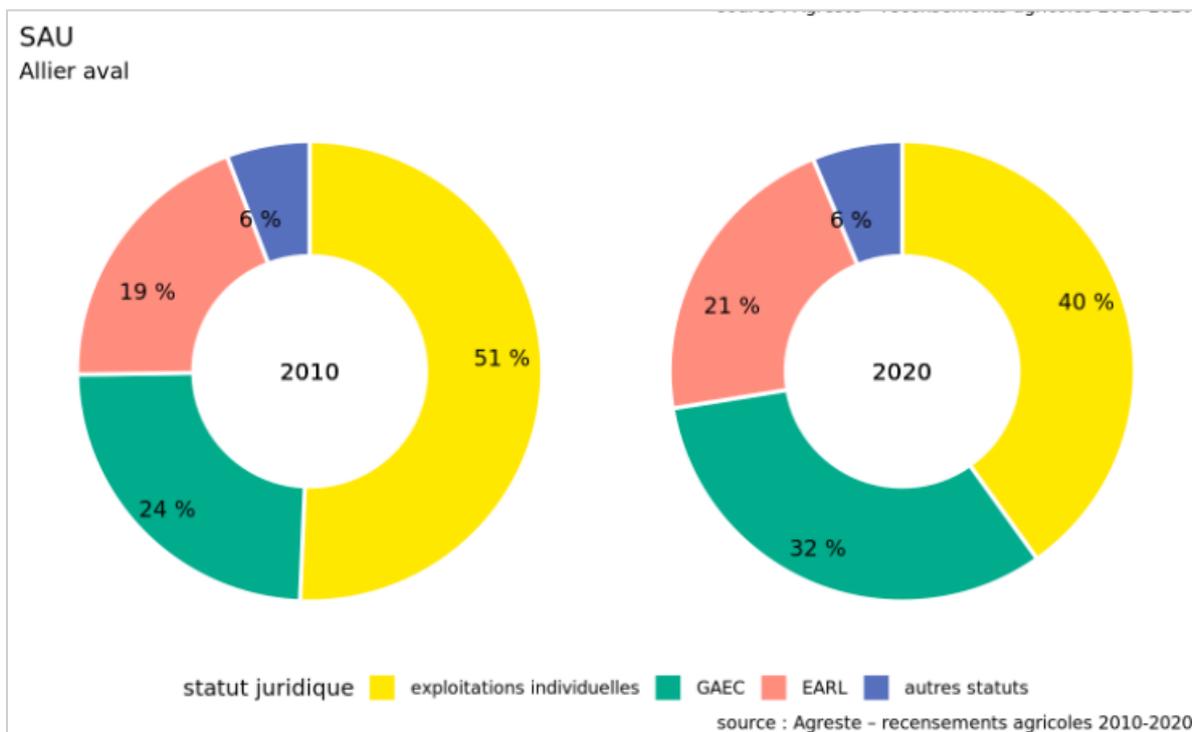
### Annexe 33. Statut juridique des exploitations en 2010 et 2020 – bassin Allier aval

Statut juridique  
Allier aval

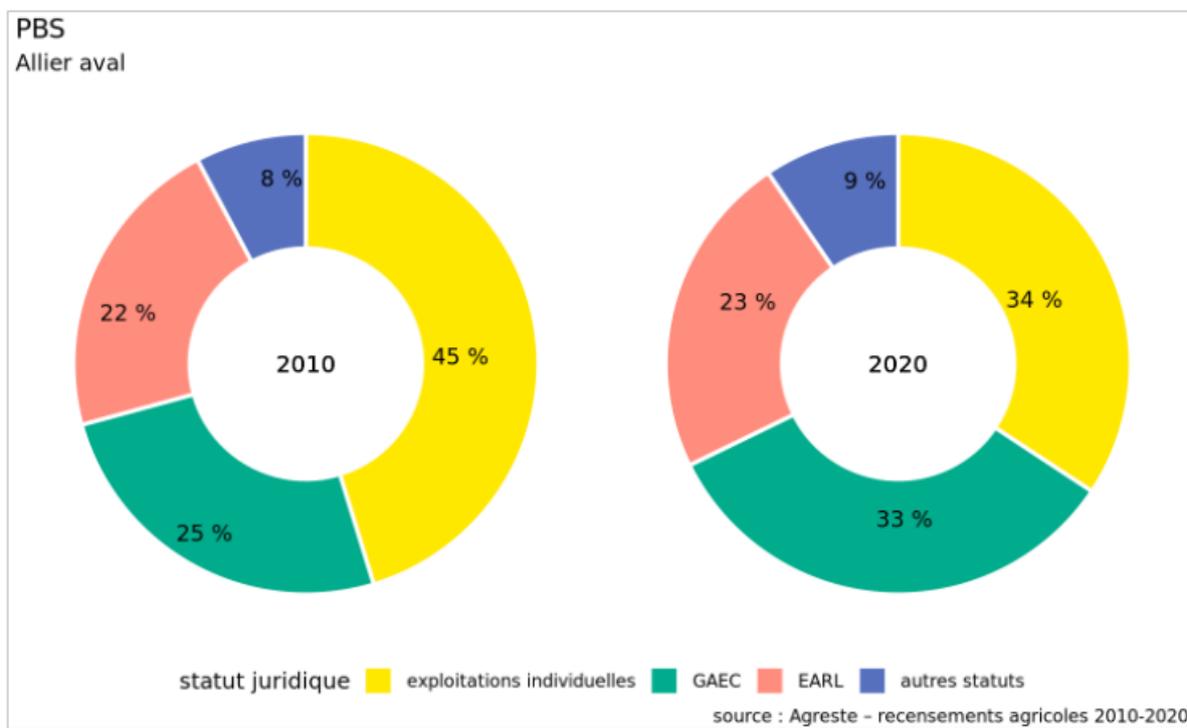
	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
<b>total exploitations</b>	<b>6 789</b>	<b>5 268</b>	<b>449 393</b>	<b>442 461</b>	<b>397 648</b>	<b>361 368</b>	<b>8 482</b>	<b>7 112</b>	<b>508 281</b>
exploitations individuelles	5 165	3 478	227 661	177 651	175 561	120 931	4 671	3 066	174 474
GAEC	632	765	108 391	142 802	120 608	151 769	1 784	2 177	169 872
EARL	735	701	87 381	94 302	78 274	68 024	1 382	1 197	115 865
autres statuts	257	324	25 961	27 705	23 206	20 644	643	672	48 071

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020  
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes  
 s : secret statistique  
 - : pas de données

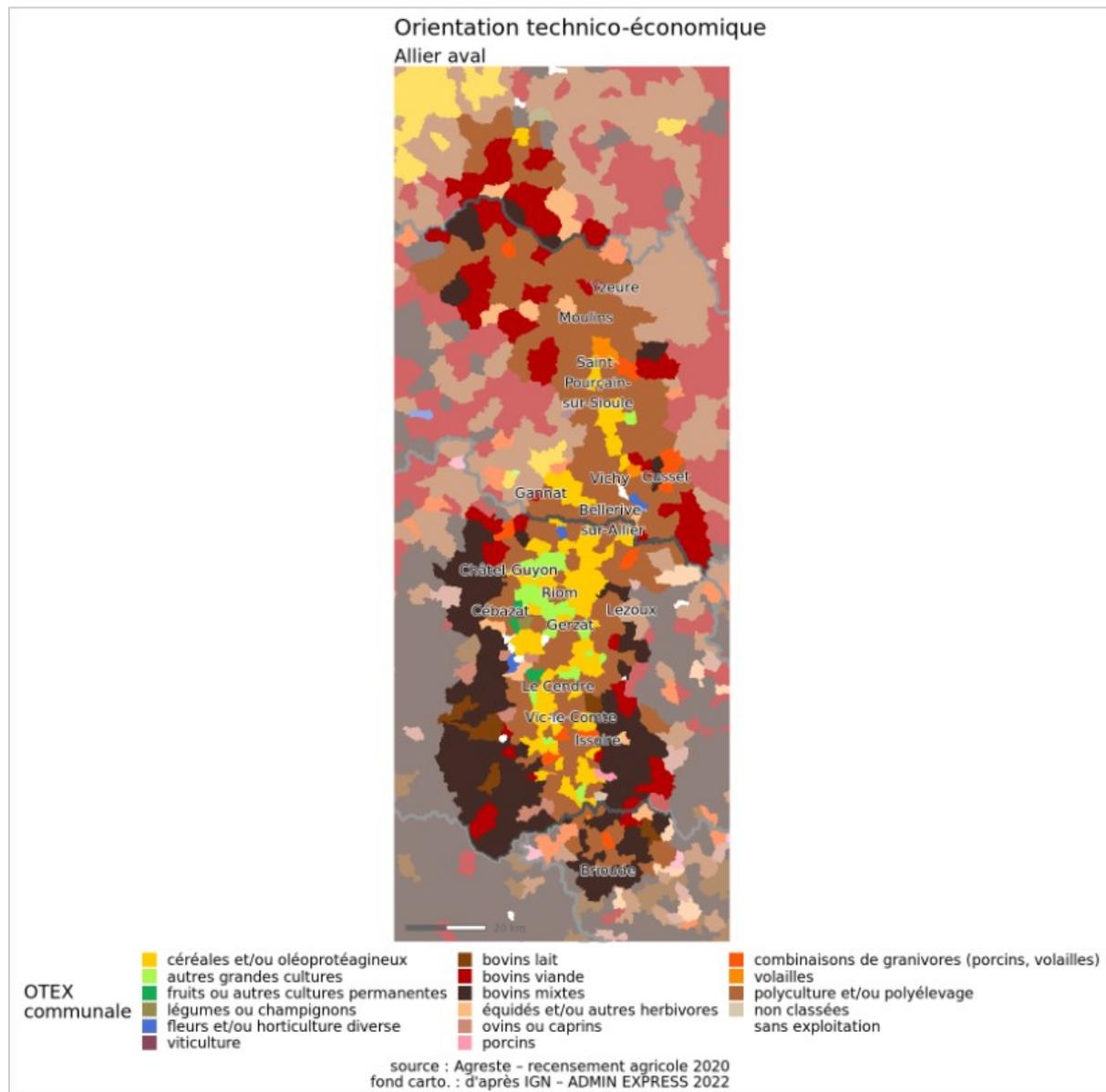
### Annexe 34. Part de la SAU par statut juridique des exploitations – bassin Allier aval



## Annexe 35. Part de la PBS par statut juridique des exploitations – bassin Allier aval



## Annexe 36. Carte des orientations technico-économiques – bassin Allier aval



## Annexe 37. Tableau des orientations technico-économiques – bassin Allier aval

*Orientation technico-économique Allier aval*

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
<b>total exploitations</b>	<b>6 789</b>	<b>5 268</b>	<b>449 393</b>	<b>442 461</b>	<b>397 648</b>	<b>361 368</b>	<b>8 482</b>	<b>7 112</b>	<b>508 281</b>
<i>dont</i>									
céréales et/ou oléoprotéagineux	1 576	1 329	97 111	107 741	5 253	3 893	1 450	1 368	90 390
autres grandes cultures	484	551	16 104	18 223	1 141	420	415	414	15 326
fruits ou autres cultures permanentes	78	55	849	683	37	16	71	54	3 433
légumes ou champignons	25	65	104	525	7	9	61	195	7 371
fleurs et/ou horticulture diverse	80	79	232	370	26	39	306	217	11 006
viticulture	136	89	1 008	1 077	99	66	131	126	5 688
bovins lait	517	334	42 920	37 635	50 516	43 846	1 020	784	54 169
bovins viande	1 527	1 174	150 566	145 911	165 162	150 547	2 059	1 676	121 002
bovins mixtes	240	151	27 589	20 044	31 869	24 200	507	321	24 605
équidés et/ou autres herbivores	424	277	9 945	10 050	9 044	8 770	376	313	10 076
ovins ou caprins	606	372	22 283	19 571	24 939	20 166	517	397	18 648
porcins	40	27	2 832	2 135	15 416	13 784	90	57	15 771
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	120	75	8 467	7 706	17 952	17 598	189	137	17 294
volailles	153	125	4 995	5 492	29 223	32 580	212	170	42 457
polyculture et/ou polyélevage	775	550	64 320	65 252	46 964	45 435	1 074	869	71 046
non classées	8	15	69	48	0	0	3	13	0

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020  
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes  
 s : secret statistique  
 - : pas de données

## Annexe 38. Caractéristiques de la main d'œuvre des exploitations agricoles – bassin Allier aval

*Main d'œuvre des exploitations Allier aval*

	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
<b>main d'œuvre totale<sup>1</sup></b>	<b>23 600</b>	<b>17 642</b>	<b>-25 %</b>	<b>8 482</b>	<b>7 112</b>	<b>-16 %</b>
chefs d'exploitations, coexploitants	8 301	6 679	-20 %	6 224	5 327	-14 %
└ dont coexploitants familiaux	1 423	1 279	-10 %	1 211	1 142	-6 %
main d'œuvre familiale <sup>2</sup>	2 364	1 012	-57 %	1 008	498	-51 %
salariés permanents <sup>3</sup>	1 077	1 287	19 %	840	945	12 %
<b>sous-total main d'œuvre permanente</b>	<b>11 742</b>	<b>8 978</b>	<b>-24 %</b>	<b>8 071</b>	<b>6 771</b>	<b>-16 %</b>
saisonniers et salariés occasionnels	11 858	8 664	-27 %	410	338	-18 %

<sup>1</sup> hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations  
<sup>2</sup> membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet) hors coexploitants ou associés actifs familiaux  
<sup>3</sup> hors famille

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020  
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes  
s : secret statistique  
- : pas de données

## Annexe 39. Âge des chefs d'exploitation et devenir des exploitations – bassin Allier aval

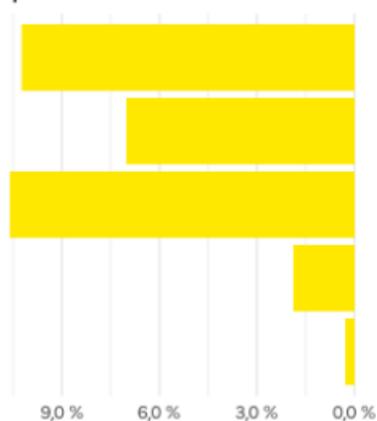
Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans  
Allier aval

	exploitations		SAU (ha)	
	2020	part	2020	part
nombre d'exploitations non concernées	3 686	70 %	348 067	79 %
total d'exploitations concernées	1 582	30 %	94 393	21 %
dont :	-	-	-	-
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	539	10 %	34 300	8 %
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	370	7 %	28 516	6 %
ne sait pas	559	11 %	27 505	6 %
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	99	2 %	3 912	1 %
disparition des terres au profit d'un usage non agricole	15	0 %	162	0 %

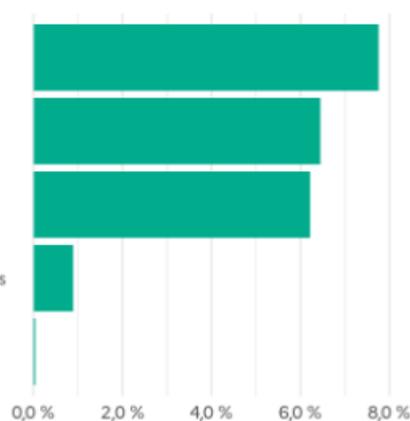
source : Agreste – recensement agricole 2020  
 champ : sièges dans le territoire  
 s : secret statistique  
 - : pas de données

### Devenir des exploitations Allier aval

#### exploitations



#### SAU



source : Agreste – recensement agricole 2020  
 exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans

## Annexe 40. Types de surfaces cultivées – bassin Allier aval

*Surfaces cultivées  
Allier aval*

	exploitations en ayant		surfaces (ha)		dont surface en AB en 2020			surface irriguée (ha)	
	2010	2020	2010	2020	en ayant	ha	part en %	2010	2020
<b>total SAU dont</b>	6 727	5 186	449 393	442 461	470	27 410	6 %	24 282	34 351
céréales	4 094	3 104	128 204	126 364	209	4 112	3 %	18 758	27 521
oléagineux	1 466	1 176	19 001	17 770	55	475	3 %	324	1 391
protéagineux et légumes secs pour leur graine	242	368	1 898	3 043	80	1 060	35 %	208	301
plantes à fibres et plantes industrielles diverses	475	35	4 339	88	3	5	6 %	1 920	41
plantes à parfum, aromatiques, médicinales	41	81	35	123	57	116	94 %	4	50
pommes de terre	253	396	210	441	64	32	7 %	114	317
légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	226	339	501	809	104	140	17 %	351	624
fourrages annuels <sup>1</sup>	979	1 180	8 987	15 013	95	1 341	9 %	2 006	2 458
prairies <sup>2</sup>	5 375	4 703	278 479	272 626	391	19 741	7 %	491	1 391
fleurs et plantes ornementales	71	46	44	21	7	2	8 %	34	19
vignes	425	249	807	827	33	175	21 %	s	0
cultures fruitières	129	165	278	227	55	97	42 %	61	45
jachères	129	1 185	6 293	4 233	35	98	2 %	-	38

<sup>1</sup> maïs fourrage et ensilage, plantes sarclées fourragères, légumineuses fourragères annuelles pures (hors luzerne) ou en mélange (y. c. avec des céréales)  
<sup>2</sup> prairies artificielles (dont luzerne), prairies temporaires, prairies permanentes productives et peu productives, bois pâturés (uniquement en 2020)

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020  
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes  
s : secret statistique  
- : pas de données

## Annexe 41. Evolution des surfaces prévisionnelles irriguées - département de l'Allier

Source : rapport du 27 mai 2020 de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier adressé au conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'irrigants	356	359	344	343	351	356	359	363	357	366	363	373
Surface totale prévisionnelle (ha)	16 503	15 335	15 748	16 976	18 187	19 507	18 758	18 396	19 915	20 147	19 654	22 023
Variation N - 1	-1,7%	-7,1%	+2,7%	+7,8%	+7,1%	+7,2%	-3,8%	-2%	+8,2%	+1,2 %	-2,5 %	+10,8 %
dont Maïs	14 815	13 651	14 070	14 939	15 793	17 090	16 471	14 585	16 004	16 135	15 757	16 526
Céréales	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	2091	3207
Soja	47	120	93	92	64	119	142	278	300	493	314	421
Autres	1 871	1 408	1 401	1 432	1 820	2 105	2 154	2 461	3 398	3 418	1 492	1 870

Figure 3 : Évolution des surfaces prévisionnelles irriguées et nombre d'irrigants dans le département de l'Allier.

## Annexe 42. Sources de références économiques

### A l'échelle nationale, régionale, départementale :

[Statistique agricole annuelle 2021 – Chiffres définitifs](#) (Agreste) : établie par les Services régionaux de l'information statistique et économique des Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, elle fournit des données de synthèse sur les productions agricoles françaises.

[Mémento 2022 Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2022](#) : portrait agricole de la Région Auvergne-Rhône-Alpes décliné par départements. Exemples avec les deux tableaux ci-dessous :

Les données économiques														
La valeur de la production en 2021														
(millions d'€)	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes	France métr.
Produits végétaux (hors subventions)	287	344	191	100	564	309	120	115	250	494	85	93	2 951	48 458
dont céréales	137	153	7	11	82	110	24	29	106	32	10	17	718	14 884
fourrages	66	142	31	87	26	52	47	71	98	44	24	39	726	5 419
fruits	1	1	41	0	71	59	14	7	3	30	5	5	237	2 804
vins	4	5	73	0	228	2	8	0	4	287	24	1	637	10 725
+ Produits animaux (hors subventions)	334	394	89	415	171	195	372	266	325	132	132	233	3 057	27 082
dont gros bovins	122	281	17	210	12	61	181	62	124	29	7	25	1 130	6 402
veaux	4	6	3	14	3	6	15	10	9	2	2	5	80	1 011
ovins	2	16	3	3	4	5	6	13	9	3	3	1	69	858
porcins	30	15	2	7	6	7	11	4	3	2	1	3	90	2 961
lait de vache	124	18	21	161	9	84	134	158	147	72	102	182	1 212	9 496
produits avicoles	37	53	17	13	90	10	10	9	27	7	2	5	281	4 742
+ Production de services	53	24	20	22	56	48	32	24	11	42	21	30	383	4 806
<b>= Production hors subventions</b>	<b>674</b>	<b>761</b>	<b>300</b>	<b>538</b>	<b>791</b>	<b>552</b>	<b>524</b>	<b>406</b>	<b>586</b>	<b>667</b>	<b>238</b>	<b>356</b>	<b>6 391</b>	<b>80 347</b>
+ Subventions sur les produits*	5	32	4	27	3	6	12	9	17	3	2	1	121	879
<b>= Production au prix de base</b>	<b>679</b>	<b>793</b>	<b>303</b>	<b>565</b>	<b>795</b>	<b>557</b>	<b>536</b>	<b>415</b>	<b>603</b>	<b>671</b>	<b>240</b>	<b>357</b>	<b>6 512</b>	<b>81 225</b>

\* aides couplées essentiellement

Source : Agreste - Comptes de l'agriculture 2021 provisoires

Les données économiques										
Le résultat moyen d'une exploitation par Otex en 2020										
(milliers d'€)	Céréales, et oléoprotéagineux	Maraîchage, horticulture	Vins AOP Rhône	Vins AOP Ardèche Drôme	Fruits	Bovins lait	Bovins viande	Ovins, caprins	Toutes Otex Auvergne-Rhône-Alpes	Toutes Otex France métr.
<b>Production de l'exercice</b>	<b>116,2</b>	<b>199,3</b>	<b>119,5</b>	<b>197,9</b>	<b>174,7</b>	<b>168,7</b>	<b>72,8</b>	<b>72,6</b>	<b>138,7</b>	<b>203,2</b>
- Charges d'approvisionnement	44,4	64,6	13,7	24,2	24,2	64,0	40,4	29,3	49,5	74,0
- Autres charges externes (nc fermages)	42,4	38,2	40,9	43,8	52,8	57,1	34,3	34,2	47,0	60,9
<b>= Valeur ajoutée</b>	<b>29,4</b>	<b>96,5</b>	<b>64,9</b>	<b>129,9</b>	<b>97,7</b>	<b>47,6</b>	<b>-1,9</b>	<b>9,1</b>	<b>42,2</b>	<b>68,3</b>
+ Subventions d'exploitation	28,9	1,6	5,7	4,9	13,7	42,9	54,8	40,7	36,4	31,3
+ Indemnités d'assurance	2,8	1,0	4,0	1,9	4,4	2,7	0,9	1,0	2,2	3,2
- Fermage	11,0	2,5	12,5	15,0	6,4	7,8	9,4	3,7	8,9	14,3
- Impôts et taxes	1,8	1,0	1,6	1,6	1,0	1,5	1,2	0,8	1,5	2,1
- Charges de personnel	1,8	39,4	15,9	41,0	39,3	4,8	0,7	2,4	10,0	14,5
<b>= Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>	<b>46,6</b>	<b>56,1</b>	<b>44,6</b>	<b>79,1</b>	<b>69,1</b>	<b>79,0</b>	<b>42,5</b>	<b>43,9</b>	<b>60,5</b>	<b>71,9</b>
- Dotation aux amortissements	25,7	15,7	14,4	22,4	27,3	40,3	24,3	19,4	29,6	33,0
+/- Résultat financier + produits gestion courante	0,7	-0,5	-0,9	-0,8	-0,1	-2,0	-1,5	-1,0	-1,0	-1,9
<b>= Résultat courant avant impôt (RCAI)</b>	<b>21,5</b>	<b>39,9</b>	<b>29,4</b>	<b>56,0</b>	<b>41,7</b>	<b>36,7</b>	<b>16,6</b>	<b>23,4</b>	<b>29,9</b>	<b>37,0</b>
<b>EBE / ETP non salarié</b>	<b>40,2</b>	<b>41,9</b>	<b>35,2</b>	<b>63,9</b>	<b>57,6</b>	<b>49,5</b>	<b>33,3</b>	<b>34,3</b>	<b>43,5</b>	<b>52,1</b>

Source : Agreste - Rica - Chiffres 2020 définitifs

[Institut national de l'Origine et de la Qualité](#) : recueille et analyse les données économiques des produits sous Signes de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

***A l'échelle du Massif Central :***

[CER France en Auvergne Rhône-Alpes : document de références économiques 2021-2022](#) réalisé par le CER France Alliance Massif Central.

Voir également les autres documents produits par le CER France Massif central.

***A l'échelle de la Limagne sur des démarches de valorisation (Agriculture Biologique, réduction de l'usage de produits phytosanitaires, etc.)<sup>78</sup> :***

[Résultats technico-économiques Bio en Limagnes – Cultures Bio](#) et le livrable associé : [livrable technicoeco final2021.pdf](#) : références sur les systèmes céréaliers bio en Limagnes, produites par le groupe GIEE Les bio Motivés de Limagne.

[Focus sur : les résultats technico-économiques du groupe Dephy Limagne | Ecophytopic](#) : références produites d'après le groupe Dephy-Limagne ayant pour objectif de réduire leurs IFT (Indice de Fréquence de Traitement) tout en conservant la rentabilité de leur système.

---

<sup>78</sup> Références transmises par Bio 63

## Annexe 43. Caractéristiques des cheptels – bassin Allier aval

*Effectifs par catégorie de cheptel  
Allier aval*

	exploitations en ayant		cheptel (têtes)		cheptel (UGB)		exploitations ayant un cheptel en AB
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
<b>total ensemble du cheptel</b>	<b>4 831</b>	<b>3 295</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>397 648</b>	<b>361 368</b>	<b>265</b>
<b>total bovins</b>	<b>3 218</b>	<b>2 339</b>	<b>367 055</b>	<b>321 023</b>	<b>299 299</b>	<b>266 059</b>	<b>163</b>
vaches laitières	912	640	35 936	29 124	52 107	42 230	57
vaches allaitantes	2 516	1 902	116 313	109 612	104 682	98 651	–
<b>total ovins</b>	<b>1 191</b>	<b>737</b>	<b>193 195</b>	<b>159 409</b>	<b>29 937</b>	<b>23 606</b>	<b>55</b>
brebis mères laitières	6	15	1 673	2 838	335	568	s
brebis mères allaitantes	1 178	703	142 531	99 614	24 230	16 934	51
<b>total caprins</b>	<b>183</b>	<b>149</b>	<b>9 597</b>	<b>10 175</b>	<b>2 367</b>	<b>2 490</b>	<b>18</b>
chèvres	177	144	6 649	6 924	1 995	2 077	–
<b>total équins</b>	<b>982</b>	<b>503</b>	<b>8 065</b>	<b>6 141</b>	<b>7 427</b>	<b>6 055</b>	<b>48</b>
juments selle	416	239	2 098	1 548	1 888	1 393	–
juments lourdes	200	115	713	525	713	525	–
<b>total porcins</b>	<b>202</b>	<b>119</b>	<b>79 555</b>	<b>77 909</b>	<b>21 037</b>	<b>20 187</b>	<b>21</b>
truies <sup>1</sup>	60	50	7 156	6 314	1 503	1 326	–
<b>total volailles</b>	<b>1 448</b>	<b>450</b>	<b>3 025 226</b>	<b>3 522 317</b>	<b>36 279</b>	<b>42 687</b>	<b>77</b>
poules pondeuses d'œufs de consommation	1 164	201	502 617	651 516	7 037	9 121	38
poulets de chair et coqs	668	248	1 897 900	2 030 146	20 877	22 332	24
lapines mères	540	64	7 798	1 696	1 302	283	s
apiculture (nombre de ruches)	170	89	9 789	12 224	–	–	24

<sup>1</sup> truies-mères et cochettes

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020  
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes  
s : secret statistique  
– : pas de données

## Annexe 44. Les différentes démarches de valorisation – bassin Allier aval

*Démarches de valorisation  
Allier aval*

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
<b>nombre total d'exploitations</b>	6 789	5 268	-22 %	100 %
<b>agriculture biologique</b>	240	484	102 %	9 %
<b>autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont</b>	864	1 012	17 %	19 %
AOP	412	389	-6 %	7 %
IGP	209	162	-22 %	3 %
Label rouge	444	644	45 %	12 %
<b>activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont</b>	245	493	101 %	9 %
transformation de lait	158	166	5 %	3 %
transformation ou découpe de viande	–	190	–	4 %
transformation de fruits et/ou légumes <sup>1</sup>	–	62	–	1 %
<b>activités de diversification dont</b>	438	753	72 %	14 %
travail à façon	221	418	89 %	8 %
tourisme - hébergement - loisirs	130	123	-5 %	2 %
énergie renouvelable (pour la vente)	8	149	1 762 %	3 %
<b>circuits courts (hors vin) dont</b>	691	1 040	51 %	20 %
vente directe (hors vin)	626	856	37 %	16 %

<sup>1</sup> fleurs et plantes exclues en 2010

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020  
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes  
 s : secret statistique  
 – : pas de données

## Annexe 45. Opérateurs amont et aval habilités à produire sous signes de qualité – départements de l’Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

Opérateurs amont* et aval** habilités à produire sous AOP, IGP, LR Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire	Produits laitiers		Viande et œufs		Fruits et légumes		Autres produits		Olives		Opérateurs amont et aval toutes filières sauf vin***	Vins
	Amont	Aval	Amont	Aval	Amont	Aval	Amont	Aval	Amont	Aval		Amont
Allier	2	1	1303	21	0	0	89	4	1	0	1399	55
Haute-Loire	21	0	468	16	928	17	3	2	0	0	1382	0
Puy-de-Dôme	843	192	687	13	2	0	179	10	2	0	1716	91

\* Amont = exploitations agricoles.

\*\* Aval = abatteurs, transformateurs, stockeurs, ateliers de tri/conditionnement, etc. (hors distributeurs).

\*\*\* Sans doublon : ne correspond pas à la somme des opérateurs amont et aval.

Sources : Mémento 2021 - Données 2019 sur les SIQO en Auvergne Rhône-Alpes, INAO

> Hors Vin : base de données INAO – INRAE (ODR) : Observatoire Territorial des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (OT SIQO).

> Vin : observatoire FranceAgriMer – déclarants de récolte 2019 AOP ou IGP toutes couleurs confondues

## Annexe 46. Secteurs d'activité ayant une utilisation de l'eau potentiellement "courante" de l'eau

Code	Sections	Divisions	Intitulé	Activités exclues car potentielle utilisation associée « courante » uniquement (par codes NAF)
AZ	A	01-03	Agriculture, sylviculture et pêche	Traité dans une partie spécifique
DE	B, D et E	05-09,35-39	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	35.12 – Transport d'électricité 35.13 – Distribution d'électricité 35.14 – Commerce d'électricité 35.22 – Distribution de combustibles gazeux par conduites 35.23 – Commerce de combustibles gazeux par conduites
C1		10-12	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	
C2		19	Cokéfaction et raffinage	
C3		26-28	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	
C4		29-30	Fabrication de matériels de transport	
C5		13-18,20-25, 31-33	Fabrication d'autres produits industriels	
FZ	F	41-43	Construction	41.10 – Promotion immobilière 43.2 – Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation 43.31 – Travaux de plâtrerie 43.32 – Travaux de menuiserie 43.91 – Travaux de couverture 43.99A – Travaux d'étanchéification 43.99B – Travaux de montage de structures métalliques 43.99E – Location avec opérateur de matériel de construction
GZ	G	45-47	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	45.1 – Commerce de véhicules automobiles 45.3 – Commerce d'équipements automobiles 46.1 – intermédiaires du commerce de gros 46 – Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (sauf inclusion de 46.22 – <i>Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes</i> et 46.23Z – <i>Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants</i> ) 47 – Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (sauf inclusion de 47.76 – <i>Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de</i>

				<i>compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé</i>
HZ	H	49-53	Transports et entreposage	49 – Transports terrestres et transport par conduites 50 – Transport par eau 51 – Transports aériens 52 – Entreposage et services auxiliaires des transports 53 – Activités de poste et de courrier
IZ	I	55-56	Hébergement et restauration	
JZ	J	58-63	Information et communication	58.2 – Edition de logiciels 59 – Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale 60 – Programmation et diffusion 61 – Télécommunications 62 – Programmation, conseil et autres activités informatiques 63 – Services d’information
KZ	K	64-66	Activités financières et d'assurance	Toute la section
LZ	L	68	Activités immobilières	Toute la section
MN	M et N	69-82	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	69 – Activités juridiques et comptables 70 – Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion 71.11 – Activités d’architecture 71.12 – Activités d’ingénierie 71.20A – Contrôle technique automobile 72.20Z – Recherche – développement en sciences humaines et sociales 73 – Publicité et études de marché 74 – Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques 77 – Activités de location et location-bail 78 – Activités liées à l’emploi 79 – Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes 80 – Enquêtes et sécurité 82 – Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (sauf inclusion de 82.92 – <i>Activités de conditionnement</i> )
OQ	O, P et Q	84-88	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	84 – Administration publiques et défense ; sécurité sociale obligatoire (sauf inclusion de 84.25 – <i>Services du feu et de secours</i> ) 85 – Enseignement (sauf inclusion de 85.32 – <i>Enseignement secondaire technique ou professionnel</i> ) 86.21 – Activité des médecins généralistes 86.22A – Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie 86.90A – Ambulances 86.90E – Activité des professionnels de la rééducation, de l’appareillage et des pédicures – podologues

				86.90F – Activités de santé humaine non classées ailleurs 88 – Action sociale sans hébergement
RU	R, S, T et U	90-99	Autres activités de services	90 – Activités créatives, artistiques et de spectacle 91 – Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles ( <i>sauf inclusion de 91.04 Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles</i> ) 92 – Organisation de jeux de hasard et d’argent 93.13 – Activités des centres de culture physique 94 – Activités des organisations associatives 95 – Réparation d’ordinateurs et de biens personnels et domestiques 99 – Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

## Annexe 47. Répartition des établissements en fonction de leur utilisation potentiellement professionnelle de l'eau dans le total des établissements – cinq zones d'emploi du bassin Allier aval

Part des établissements ayant une utilisation professionnelle de l'eau dans le total des établissements – Zones d'emploi, 2022	Agriculture, sylviculture, pêche*	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	Total
Nevers	12,9%	6,1%**	2,7%	14,0%	2,5%	<b>38,3%</b>
Moulins	18,7%	8,1%	2,2%	12,8%	2,2%	<b>44,1%</b>
Vichy	12,8%	6,5%	3,1%	14,8%	2,2%	<b>39,4%</b>
Clermont-Ferrand	5,7%	4,4%	3,1%	14,6%	2,7%	<b>30,6%</b>
Issoire	15,6%	7,1%	3,2%	14,8%	2,3%	<b>43,0%</b>

\* Attention le secteur agriculture, sylviculture, pêche est intégré dans ce tableau.

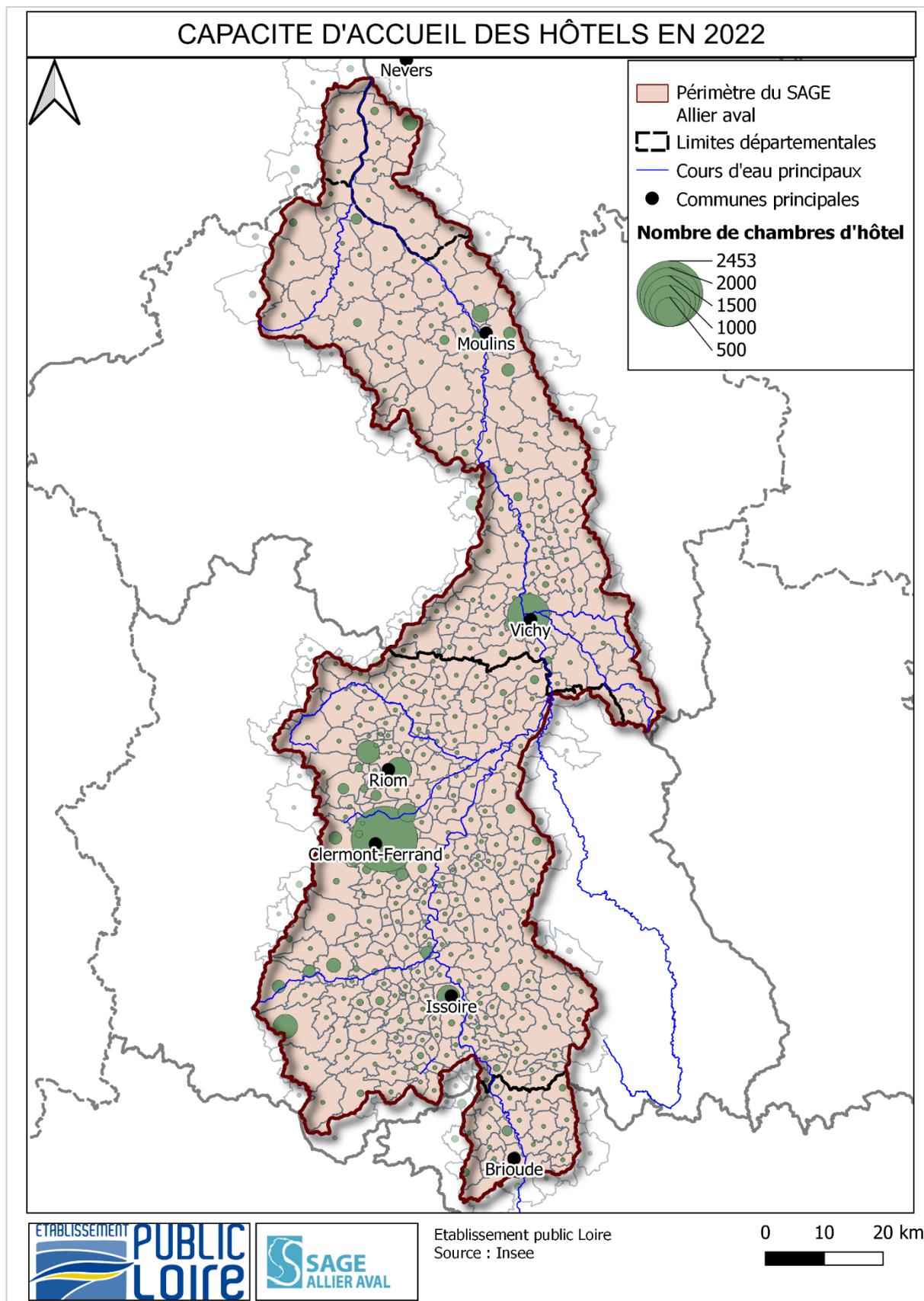
\*\* Lecture : dans la zone d'emploi de Nevers, les établissements du secteur de l'industrie ayant une utilisation professionnelle de l'eau représentent 6,1% de l'ensemble des établissements tous secteurs confondus de la zone d'emploi de Nevers.

## Annexe 48. Répartition des établissements en fonction de leur utilisation potentiellement professionnelle de l'eau dans le total des établissements par secteur d'activité – cinq zones d'emploi du bassin Allier aval

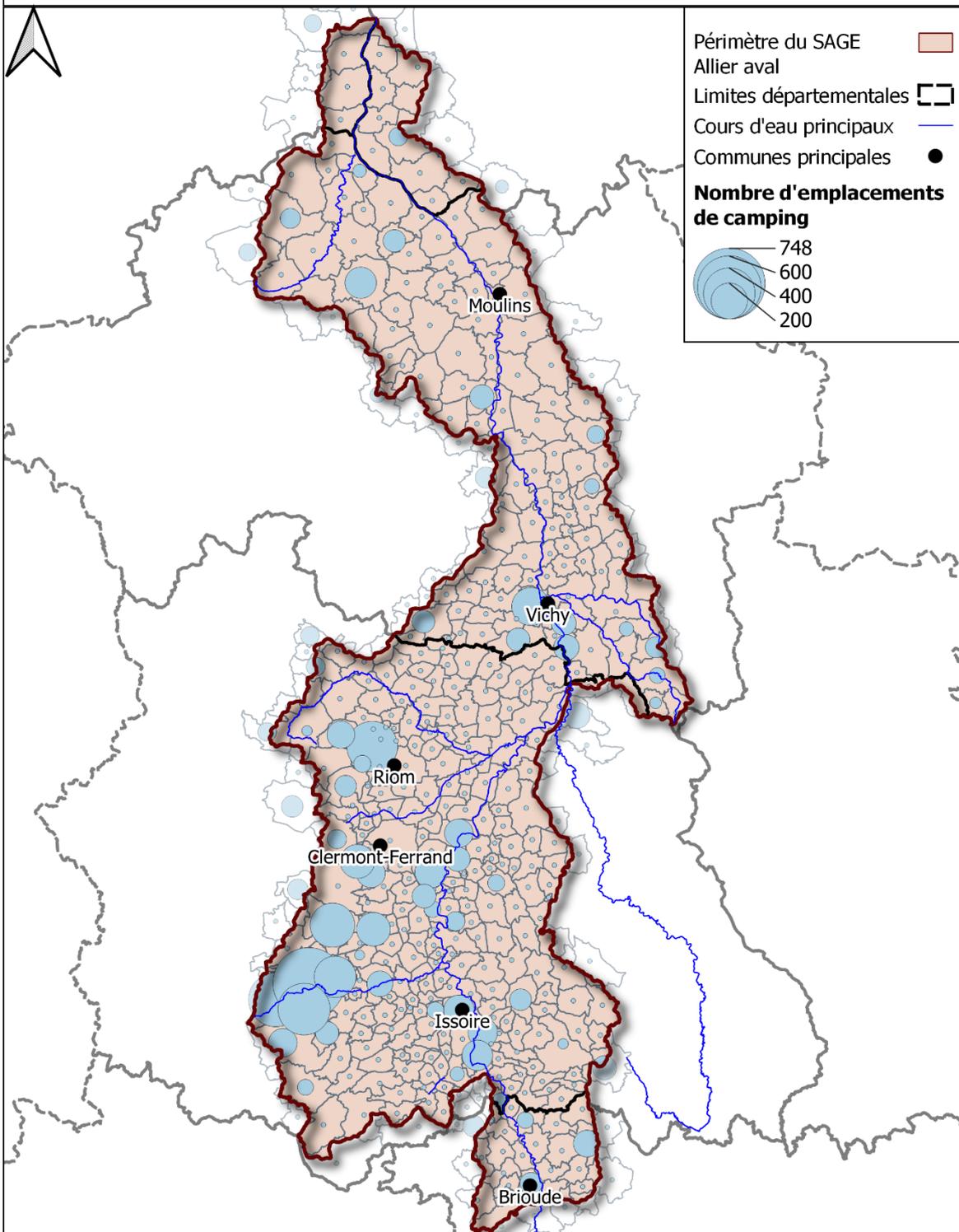
Part des établissements ayant une utilisation professionnelle de l'eau dans le total des établissements par secteur – Zones d'emploi, 2022	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale
Nevers	100,0%	98,5%*	45,5%	21,6%	25,5%
Moulins	100,0%	98,2%	43,1%	21,9%	24,7%
Vichy	100,0%	98,7%	44,7%	22,8%	25,0%
Clermont-Ferrand	100,0%	98,0%	43,4%	20,3%	25,8%
Issoire	100,0%	99,0%	48,3%	24,7%	21,4%

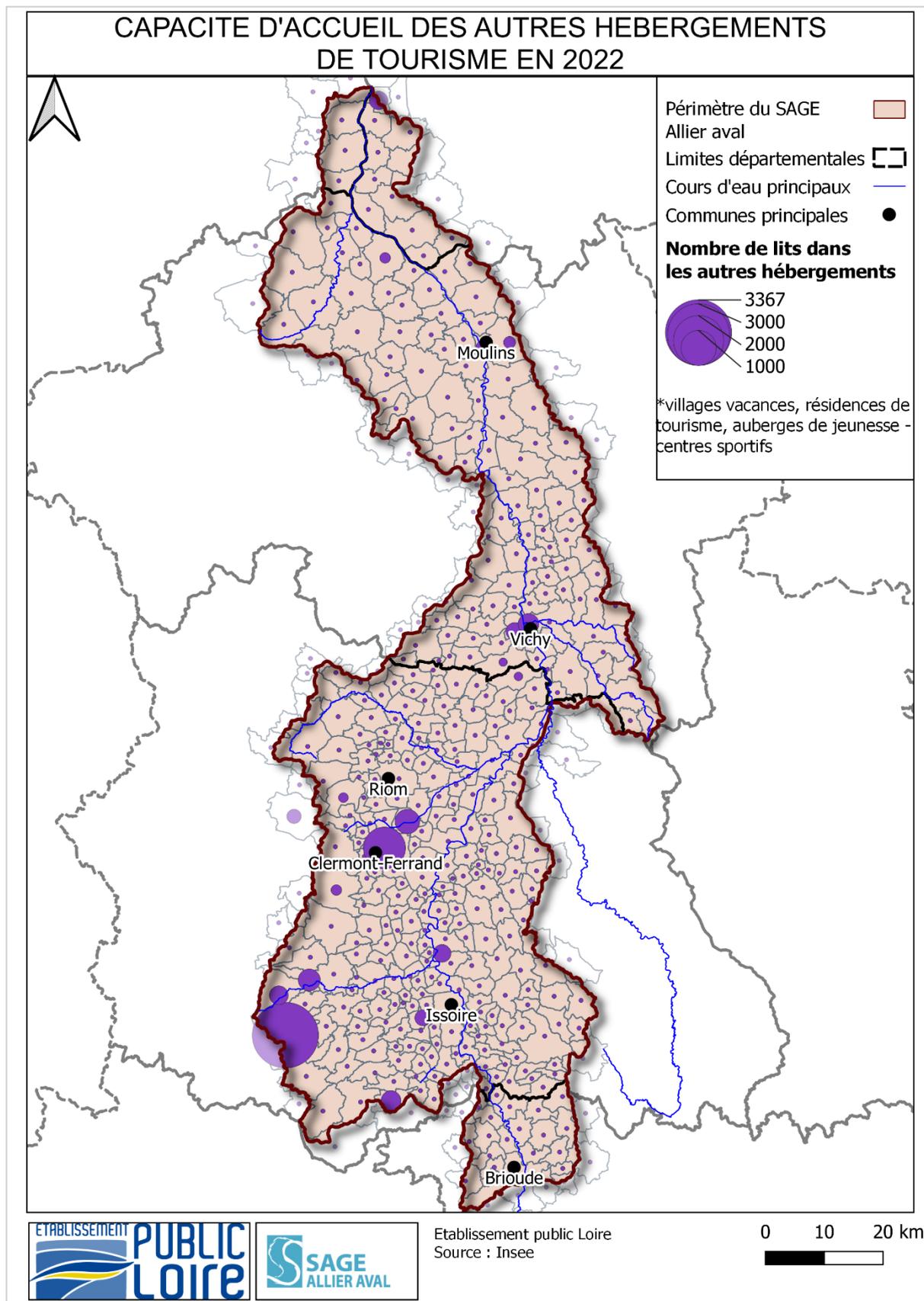
\* Lecture : dans la zone d'emploi de Nevers, les établissements du secteur de l'industrie ayant une utilisation professionnelle de l'eau représentent 98,5% de l'ensemble des établissements du secteur industriel de la zone d'emploi de Nevers.

## Annexe 49. Cartes des capacités d'accueil touristique sur le bassin Allier aval



### CAPACITE D'ACCUEIL DES CAMPINGS EN 2022





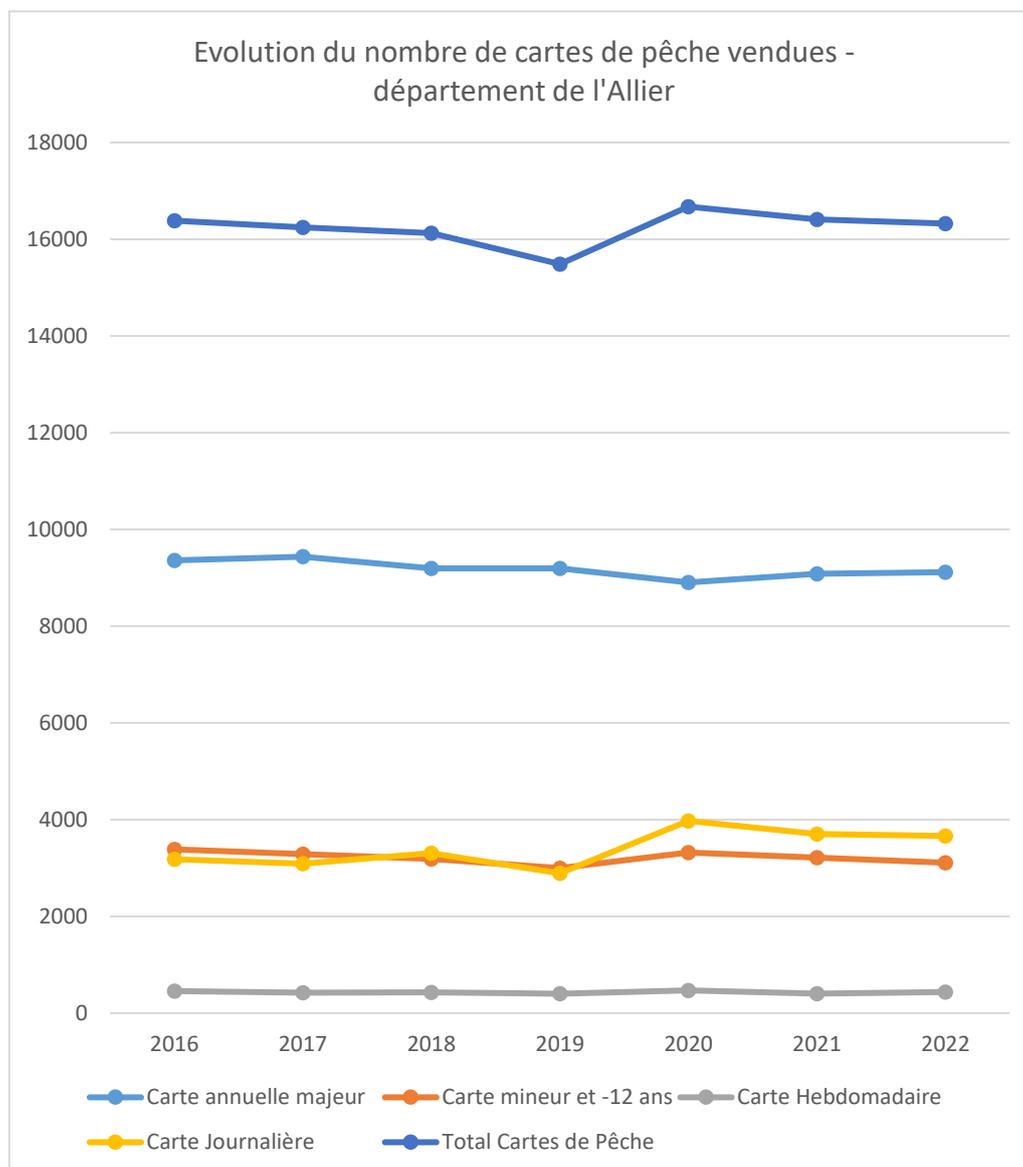
## Annexe 50. Sites de baignade – bassin Allier aval

Source : Agence Régionale de Santé, 2022

Sites de baignade du bassin Allier aval
<b>Allier</b>
MOULINS – MOULINS PLAGE ALLIER ; VICHY – PLAGE DES CELESTINS
<b>Haute – Loire</b>
VIEILLE-BRIOUDE – ALLIER-LA BAGEASSE
<b>Puy-de-Dôme</b>
AYDAT – LAC D'AYDAT BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE – PLAN D'EAU DE SUPER BESSE CHAMBON-SUR-LAC et MUROL – LAC CHAMBON : PLAGE OUEST et PLAGE EST CHARBONNIERES-LES-VIEILLES – GOUR DE TAZENAT COURNON-D'AUVERGNE – BOIRE DE COURNON SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE – PLAN D'EAU DU CAMPING LA RIBEYRE VERNET-CHAMEANE (LE) – PLAN D'EAU DU VERNET LA VARENNE

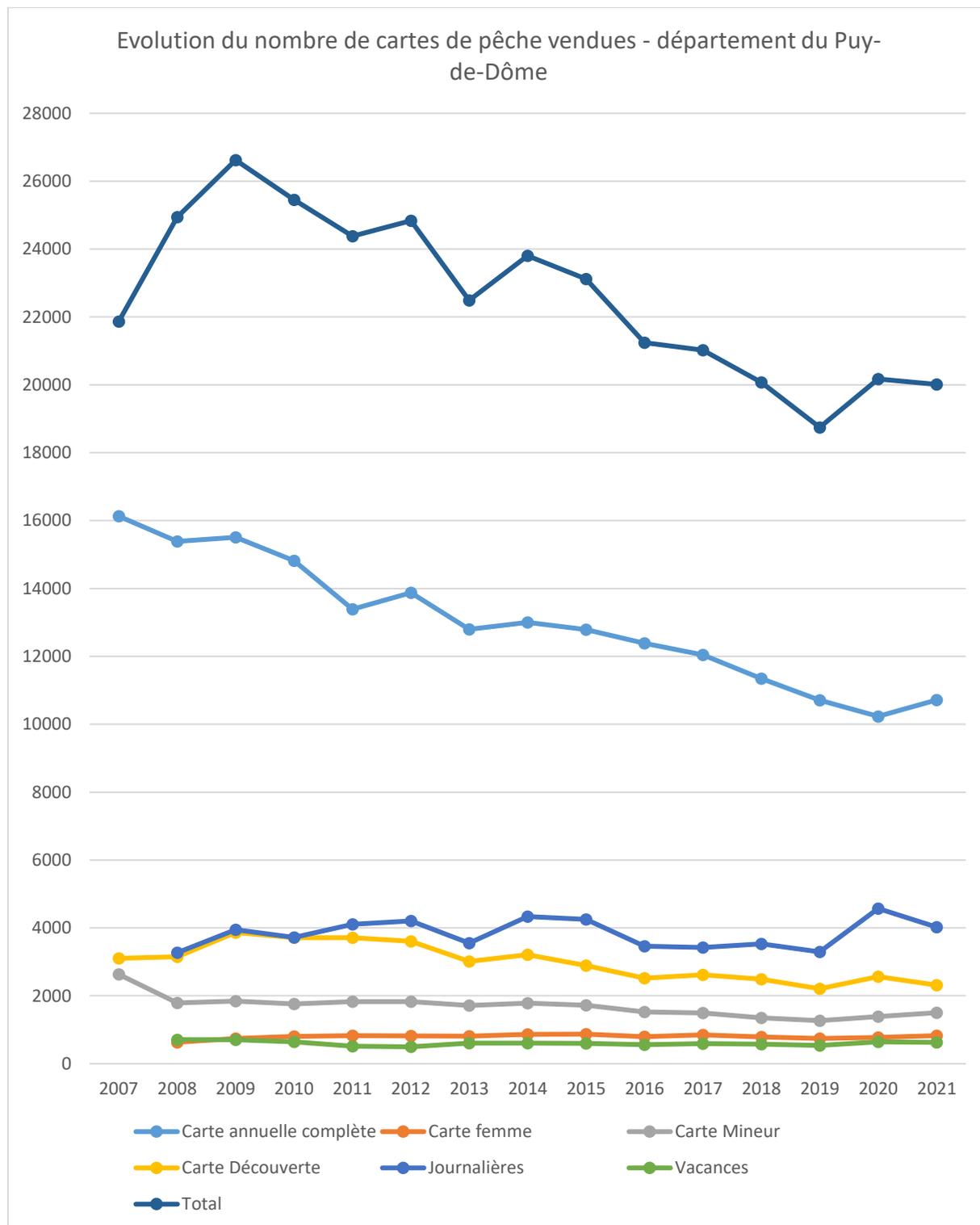
## Annexe 51. Evolution du nombre de cartes de pêche vendues dans le département de l'Allier

Source : FDPPMA 03



## Annexe 52. Evolution du nombre de cartes de pêche vendues dans le département du Puy-de-Dôme

Source : FDPPMA 63



## Annexe 53. Communes CC Massif du Sancy – bassin Allier aval

<b>Communes de la Communauté de Communes du Massif du Sancy concernées par le bassin Allier aval</b>
--

Besse-et-Saint-Anastaise (dont Super-Besse) ; Chambon-sur-Lac ; Compains ; La Godivelle ; Murol ; Saint-Diéry ; Saint-Nectaire ; Saint-Pierre-Colamine ; Saint-Victor-la-Rivière ; Valbeleix ; le Vernet-Sainte-Marguerite.
---

## Annexe 54. Nombre et types d'hébergements touristiques – communes CC Massif du Sancy du bassin Allier aval

Source : Office de Tourisme du Massif du Sancy

Nombre et types d'hébergements marchands	Gîtes et locations de vacances	Hôtels	Résidences de tourisme Villages de gîtes	Chambres d'hôtes	Campings	Villages vacances	Gîtes d'étape Auberges de jeunesse	Auberges collectives Centres de vacances	Total
Besse-et-Saint-Anastaise <i>Dont Super-Besse</i>	752	13	6	9	1	3	0	2	786
Saint-Nectaire	92	3	0	6	3	0	0	3	107
Murol	115	4	1	2	5	1	0	0	128
Saint-Diéry	26	0	0	2	0	0	0	0	28
Chambon-sur-Lac	167	5	1	3	7	1	2	0	186
Le Vernet-Sainte-Marguerite	13	0	0	0	0	0	1	0	14
Saint-Victor-la-Rivière	31	1	0	1	2	0	0	0	35
Saint-Pierre-Colamine	11	0	0	1	1	0	1	0	14
Compains	8	0	0	1	1	0	1	0	11
Valbeleix	8	0	0	0	0	0	0	0	8
La Godivelle	2	0	0	2	0	0	2	0	6
<b>Total</b>	<b>1 225</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>1 323</b>
<i>Part du total d'hébergements marchands</i>	<i>92,6%</i>	<i>2,0%</i>	<i>0,6%</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,4%</i>	<b>100,0%</b>
<b>Total Massif du Sancy</b>	<b>3 512</b>	<b>57</b>	<b>12</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>3 708</b>
<i>Part communes Allier aval du Massif du Sancy dans le total des communes du Massif du Sancy</i>	<i>34,9%</i>	<i>45,6%</i>	<i>66,7%</i>	<i>60,0%</i>	<i>57,1%</i>	<i>71,4%</i>	<i>30,4%</i>	<i>29,4%</i>	<i>35,7%</i>

## Annexe 55. Nombre de lits dans les hébergements touristiques – communes CC Massif du Sancy du bassin Allier aval

Source : Office de Tourisme du Massif du Sancy

Nombre de lits dans hébergements marchands Massif du Sancy - périmètre Allier aval, 2022	Gîtes et locations de vacances	Hôtels	Résidences de tourisme Villages de gîtes	Chambres d'hôtes	Campings	Villages vacances	Gîtes d'étape Auberges de jeunesse	Auberges collectives Centres de vacances	Total
Besse-et-Saint-Anastaise <i>Dont Super-Besse</i>	3 961	779	1 307	79	455	978	0	488	8 047
Saint-Nectaire	471	270	0	20	889	0	0	150	1 800
Murol	523	114	99	11	2 279	250	0	0	3 276
Saint-Diéry	128	0	0	6	0	0	0	0	134
Chambon-sur-Lac	869	181	75	24	1 616	177	22	0	2 964
Le Vernet-Sainte-Marguerite	69	0	0	0	0	0	25	0	94
Saint-Victor-la-Rivière	187	10	0	2	1 532	0	0	0	1 731
Saint-Pierre-Colamine	60	0	0	12	128	0	20	0	220
Compains	63	0	0	14	99	0	14	0	190
Valbeleix	44	0	0	0	0	0	0	0	44
La Godivelle	10	0	0	12	0	0	33	0	55
<b>Total</b>	<b>6 385</b>	<b>1 354</b>	<b>1 481</b>	<b>180</b>	<b>6 998</b>	<b>1 405</b>	<b>114</b>	<b>638</b>	<b>18 555</b>
<i>Part du total de lits</i>	<i>34,4%</i>	<i>7,3%</i>	<i>8,0%</i>	<i>1,0%</i>	<i>37,7%</i>	<i>7,6%</i>	<i>0,6%</i>	<i>3,4%</i>	<b>100,0%</b>
<b>Total Massif du Sancy</b>	<b>17 376</b>	<b>3 213</b>	<b>1 711</b>	<b>334</b>	<b>10 759</b>	<b>1 993</b>	<b>700</b>	<b>1 709</b>	<b>37 795</b>
<i>Part communes Allier aval du Massif du Sancy dans le total des communes du Massif du Sancy</i>	<i>36,7%</i>	<i>42,1%</i>	<i>86,6%</i>	<i>53,9%</i>	<i>65,0%</i>	<i>70,5%</i>	<i>16,3%</i>	<i>37,3%</i>	<i>49,1%</i>

## Annexe 56. Intensité touristique CC Massif du Sancy

Source : Office de Tourisme du Massif du Sancy

INTENSITE TOURISTIQUE					
	Mont Dore	Bourboule Murat-le-Quaire	Besse Super Besse	Muror Chambon/Lac St-Nectaire St-Victor-la-Rivière	Chastreix Picherande
Janvier	4,95	2,40	7,75	2,66	1,92
Février	13,98	6,31	14,19	5,42	20,42
Mars	4,83	2,29	5,30	1,55	5,60
Avril	8,13	3,42	3,01	3,02	2,61
Mai	7,33	3,51	1,86	2,84	4,45
Juin	9,39	3,87	3,87	3,67	2,38
Juillet	11,93	6,30	6,73	6,81	18,70
Août	14,30	6,73	9,89	7,20	16,17
Septembre	10,03	3,58	2,15	3,42	4,91
Octobre	4,17	2,43	1,72	1,34	2,15
Novembre	1,79	1,36	1,72	1,34	2,15
Décembre	8,92	5,01	11,32	3,59	5,60
<b>HIVER</b>	<b>6,89</b>	<b>3,47</b>	<b>8,05</b>	<b>2,91</b>	<b>7,14</b>
<b>ÉTÉ</b>	<b>9,32</b>	<b>4,26</b>	<b>4,17</b>	<b>4,04</b>	<b>7,34</b>

Selon la définition de l'INSEE, l'intensité touristique est appréciée par l'importance de la population de vacanciers ou d'excursionnistes par rapport à la population permanente.

Lecture du tableau : en janvier, au Mont-Dore, la population permanente est multipliée par 4,95.

## Annexe 57. Détail des postes de financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Source : Base de données Agence de l'Eau Loire-Bretagne, délégation Allier Loire amont.  
 Traitement et classification EPL.

### Détail des actions pour la catégorie « Usages » :

- **Gouvernance AEP – Assainissement collectif et non collectif – Eaux pluviales :**
  - o **AEP** : Schéma directeur AEP, renouvellement conduites CVM et AEP, télégestion et pose de compteurs, sécurisation AEP, diagnostic réseaux, travaux d'interconnexion, réhabilitation de captages, usines de traitement de l'eau, suivi nitrates et pesticides, études d'identification de bassin d'alimentation des sources, appui et animation auprès des collectivités pour l'AEP et la protection de la ressource...
  - o **AEP et Assainissement** : Organisation compétences AEP, AC, ANC, étude de transfert de compétences petit cycle de l'eau...
  - o **Assainissement** : mise en conformité branchements privés, cellule d'assistance technique AC, ANC, document de référence assainissement, dossier de déclaration de rejets STEP, étude de valorisation des boues de lagune et mise à jour plan d'épandage boues de lagune, création STEP, transfert des effluents d'eaux usées, étude de zonage d'assainissement, diagnostic pour identifier la source d'émissions de polluants, extension du réseau d'assainissement et d'eaux usées, contrôle des installations et dispositifs ANC et réhabilitation des installations ANC, déconnexion du réseau d'eaux usées et d'assainissement et d'eaux pluviales...
  - o **Eaux pluviales** : schéma directeur de gestion des eaux pluviales et zonage pluvial, création de bassin d'orage...
- **Agriculture** : Acquisition de sondes captives, mise en œuvre OUGC, sensibilisation à l'agriculture biologique, à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides, groupes écophyto, animation agricole, diagnostics individuels d'exploitations, amélioration des pratiques, communication agricole, accompagnement collectif, études filières pour le développement la structuration, réseau de suivi de la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides...
- **Entretien espaces collectivités** : Acquisition de matériel de désherbage alternatif, mécanique, charte d'entretien des espaces publics, communication et sensibilisation à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides, traitement eaux de piscine, générateur de vapeur, plan de désherbage communal...
- **Entreprises** : Etude de faisabilité (technico-économiques) pour réaliser des économies d'eau sur les process, essais pilotes sur le traitement d'eaux de rinçage, recyclage des effluents industriels, mise en place de systèmes de recyclage/nouveaux process économes, installation de systèmes de traitement de eaux blanches, études RDSE (Recherche et Réduction des Rejets de Substances dangereuses dans l'Eau) et études d'impact, travaux de suppression des rejets dans le milieu, mise en place d'une cuve tampon...
- **Milieux** : Programme de recherche et études de connaissances (fonctionnement des milieux ; hydrologie, recharge, caractérisation nappe, inventaire ZH, inventaires naturalistes et mammifères ; études d'impact de rejets STEP au milieu), campagnes d'analyses et de suivi qualité/quantité, observatoires, travaux de restauration de continuité écologique (suppression de seuils, aménagements passe à poissons), de renaturation de cours d'eau, restauration et entretien de mares et berges, acquisition de zones humides et de terrains

érodables, animation technicien de rivière, animation foncière, mise en place compétence GEMAPI...

- **Multiples** : Animation de CT, études adéquation besoins-ressources, études diagnostic CT, colloques, journées thématiques et scientifiques, éducation à l'environnement pour le grand public et les scolaires, expositions, forums, enquête publiques et DIG, déploiement PSE...
- **Tourisme** : profils de baignade, création STEP effluents et mise en conformité assainissement camping...

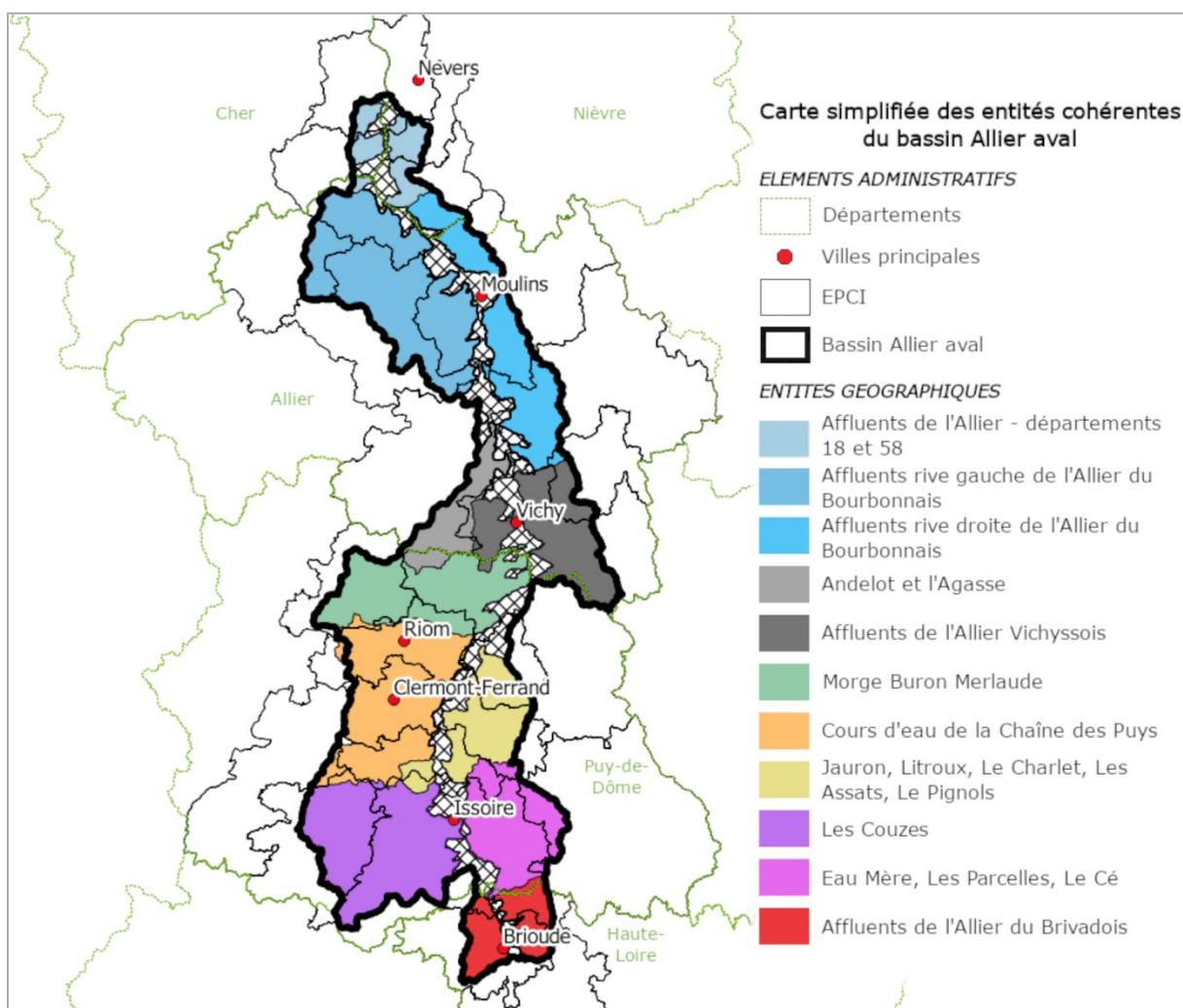
Détail des actions pour la catégorie « types d'actions » :

- **Acquisition foncière** : achat de zones humides, parcelles alluviales, parcelles diverses...
- **Acquisition matériel alternatif** : matériel désherbage alternatif, débroussailluses, machines de nettoyage entreprises...
- **Animation** : postes/cellules animation CT, SAGE, agricole, foncière, zones humides, milieux aquatiques, eau potable et protection de la ressource en eau, ASTER...
- **Etudes** : RSDE, diagnostics et zonages AEP et assainissement, diagnostics individuels d'exploitation, études globales rétablissement continuité écologique, fonctionnements milieux, cours d'eau, HMUC, profils de baignade, valorisation boues, filières, technico-économiques, suivis-évaluations et bilans de contrats, plans de gestion, recueil de données, inventaires zones humides et biodiversité, thèses...
- **Gestion collective** : PSE, OUGC...
- **Plan d'actions** : Volet protéger de préservation et gestion milieux...
- **Sensibilisation, communication** : journées d'information, débat, grand public et techniciens, thématiques, expositions, animation en milieu scolaire, parcours et panneaux de sensibilisation et valorisation sur sites, communication CT et SAGE, charte d'entretien, plaquettes, animation groupes et démarches ponctuelles...
- **Suivi et surveillance** : contrôle installations ANC, suivi BV, suivis phytosanitaires, physico-chimiques, nitrates, qualité eaux superficielles et souterraines, suivis piscicoles et biodiversité, indicateurs de suivi, mise en place de compteurs, digitalisation de réseaux, suivi métrologie, mise en œuvre SIG réseau et géo-référencement réseaux, recherche micropolluants...
- **Travaux** : mise en séparatif, restructuration, extension des réseaux, déconnexion eaux pluviales, réhabilitation et création STEP, interconnexion réservoirs, réseaux, restauration et entretien milieux (ZH, berges, cours d'eau, plans d'eau...), branchements et raccordements conduites eaux usées, mise en conformité et en rejet zéro ateliers et STEP, usines de traitement d'eau, suppression seuil, mise en place passe à poissons...

## Annexe 58. Territoires de concertation des réunions territoriales du PTGE Allier aval, mai et juin 2023

6 territoires de concertation ont été identifiés, regroupant les 12 entités cohérentes de l'étude HMUC<sup>79</sup> et les principaux bassins de vie :

1. Affluents de l'Allier – départements 18 et 58, affluents rive gauche de l'Allier du Bourbonnais, affluents rive droite de l'Allier du Bourbonnais ;
2. Andelot et l'Agasse, affluents de l'Allier Vichyssois ;
3. Morge Buron Merlaude ;
4. Cours d'eau de la Chaîne des Puys, Jauron, Litroux, le Charlet, les Assats, le Pignols ;
5. Les Couzes, Eau Mère, les Parcelles, le Cé ;
6. Affluents de l'Allier du Brivadois.



<sup>79</sup>L'Axe Allier, qui est également une entité cohérente, n'est pas indiqué sur cette carte. La concertation autour de cette entité fera l'objet de réunions ultérieures.